Second Session
Fortieth Parliament, 2009

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on

Aboriginal Peoples

Chair:
The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Monday, May 25, 2009

Issue No. 7

Twelfth and thirteenth meetings on:

The federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada
(Issues pertaining to Indian Act elections)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Peuples autochtones

Président :
L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le lundi 25 mai 2009

Fascicule n° 7

Douzième et treizième réunions concernant :

Les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada
(Questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

47236-47237

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Nick G. Sibbeston, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Brazeau
Brown
Campbell
Carstairs, P.C.
* Cowan
(or Tardif)
Dyck
Hubley
Lang
* LeBreton, P.C.
(or Comeau)
Lovelace Nicholas
Peterson
Raine

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-président : L'honorable Nick G. Sibbeston

et

Les honorables sénateurs :

Brazeau
Brown
Campbell
Carstairs, C.P.
* Cowan
(ou Tardif)
Dyck
Hubley
Lang
* LeBreton, C.P.
(ou Comeau)
Lovelace Nicholas
Peterson
Raine

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada
Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

WINNIPEG, Monday, May 25, 2009
(15)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 8:58 a.m., in the Provincial Ballroom "A", Radisson Hotel, Winnipeg, Manitoba, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dyck, Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, St. Germain, P.C., and Sibbeston (7).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Assembly of Manitoba Chiefs:

Ron Evans, Grand Chief.

Sagkeeng First Nation:

Donovan Fontaine, Chief.

Southern Chiefs Organization:

Morris J. Swan Shannacappo, Grand Chief.

The chair made opening remarks.

It was agreed that presentations or briefs brought in by witnesses be circulated to members of the committee even if available in one official language only.

Mr. Evans made a statement and responded to questions.

At 10:29 a.m., the committee suspended.

At 10:40 a.m., the committee resumed.

Mr. Fontaine made a statement and responded to questions.

At 11:25 a.m., the committee suspended.

At 11:28 a.m., the committee resumed.

Mr. Shannacappo made a statement and responded to questions.

At 12:07 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

WINNIPEG, le lundi 25 mai 2009
(15)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 8 h 58, dans la salle Provincial Ballroom « A » de l'hôtel Radisson, à Winnipeg (Manitoba), sous la présidence de l'honorable Gerry St-Germain, C.P., (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dyck, Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, St-Germain, C.P., et Sibbeston (7).

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Service d'information et recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Assembly of Manitoba Chiefs :

Ron Evans, grand chef.

Première nation Sagkeeng :

Donovan Fontaine, chef.

Southern Chiefs Organization :

Morris J. Swan Shannacappo, grand chef.

La présidence prononce un mot de bienvenue.

Il est convenu que les exposés ou mémoires apportés par les témoins seront distribués aux membres du comité même s'ils n'existent que dans une seule langue officielle.

M. Evans fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 10 h 29, le comité suspend ses travaux.

À 10 h 40, le comité reprend ses travaux.

M. Fontaine fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 11 h 25, le comité suspend ses travaux.

À 11 h 28, le comité reprend ses travaux.

M. Shannacappo fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 12 h 7, il est entendu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

WINNIPEG, Monday, May 25, 2009
(16)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1:18 p.m., in the Provincial Ballroom "A", Radisson Hotel, Winnipeg, Manitoba, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dyck, Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, St. Germain, P.C., and Sibbeston (7).

In attendance: Tonina Simeone, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, February 25, 2009, the committee continued its consideration of the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*)

WITNESSES:

Treaty One First Nations:

Paul Chief, Councillor, Brokenhead Ojibway Nation;

Chief Glenn Hudson, Peguis First Nation;

Chief Terrance Nelson, Roseau River First Nation.

Long Plain First Nation:

David Meeches, Chief.

Dakota Ojibway Tribal Council:

Robert Daniels, Acting Chief Executive Officer.

As individuals:

Clifton Starr;

Gerald McIvor;

Norman Traverse;

Cyril Keeper.

The chair made opening remarks.

Mr. Nelson, Mr. Chief and Mr. Hudson each made a statement and responded to questions.

It was agreed that the following material be filed as exhibit with the clerk of the committee:

WINNIPEG, le lundi 25 mai 2009
(16)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 13 h 18, dans la salle Provincial Ballroom « A », de l'hôtel Radisson, à Winnipeg (Manitoba), sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dyck, Hubley, Lang, Lovelace Nicholas, Peterson, St. Germain, C.P., et Sibbeston (7).

Également présente : Tonina Simeone, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 février 2009, le comité poursuit son examen des responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Treaty One First Nations :

Paul Chief, conseiller, Première nation ojibway de Brokenhead;

Chef Glenn Hudson, Première nation de Peguis;

Chef Terrance Nelson, Première nation de Roseau River.

Première nation de Long Plain :

David Meeches, chef.

Dakota Ojibway Tribal Council :

Robert Daniels, chef intérimaire de la direction générale.

À titre personnel :

Clifton Starr;

Gerald McIvor;

Norman Traverse;

Cyril Keeper.

La présidence prononce un mot de bienvenue.

MM. Nelson, Chief et Hudson font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

Il est convenu que la documentation qui suit est déposée comme pièce auprès de la greffière du comité :

- Discussion Paper from Treaty One First Nations, dated May 25, 2009, entitled *One of the Visions for the Future Treaty One First Nations is Examining* (English only). (Exhibit 5900-2.40/A1-SS-1-8 "5").

At 3:55 p.m. Mr. Daniels made a statement.

At 3:56 p.m., the committee suspended.

At 4:00 p.m., the committee resumed.

Mr. Starr, Mr. McIvor, Mr. Traverse and Mr. Keeper each made a statement and answered questions.

At 4:48 p.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

- Document de travail des Treaty One First Nations en date du 25 mai 2009, intitulé *One of the Visions for the Future Treaty One First Nations is Examining* (version anglaise uniquement). (Pièce 5900-2.40/A1-SS-1-8 "5")

À 15 h 55, M. Daniels fait une déclaration.

À 15 h 56, le comité suspend ses travaux.

À 16 heures, le comité reprend ses travaux.

MM. Starr, McIvor, Traverse et Keeper font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 16 h 48, il est entendu que le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Gaëtane Lemay

Clerk of the Committee

EVIDENCE

WINNIPEG, Monday, May 25, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 8:58 a.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues pertaining to Indian Act Elections).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order. Good morning. I am Senator Gerry St. Germain from British Columbia. As Chair of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, it is my pleasure to welcome you to today's hearings.

First I wish to acknowledge the Treaty 1 First Nations on whose ancestral and traditional lands we gather today; lands where my Metis ancestry also settled before Manitoba entered into Confederation.

Please allow me to introduce the members of the committee who are present: On my right is Senator Lillian Dyck from the Province of Saskatchewan. Next to her is Senator Robert Peterson, also from Saskatchewan. Next to Senator Peterson is Senator Sandra Lovelace Nicholas from New Brunswick. On my left is Senator Daniel Lang from the Yukon, and next to Senator Lang is Senator Elizabeth Hubley from Prince Edward Island.

Honourable senators, elders, guests and members of the audience, our mandate on this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal Peoples of Canada generally. On April 1 of this year, the committee decided to launch a study to examine the issues related to Indian Act elections. The committee is looking at outstanding concerns related to the two-year term of office for Chiefs and Councils as currently prescribed by the Indian Act. The Senate committee is here in Manitoba to seek the views of First Nations' leaders and citizens regarding what changes, if any, should be made in the areas to strengthen governance for First Nations and political accountability.

Our role then, as a Senate committee, is to consult and to listen to what First Nations citizens have to say, and to work together — and I repeat — work together towards finding better ways to help First Nations' communities to determine better governance relationships for the citizens and their government.

It is important to note that 252 First Nations' band council governments conduct and hold elections in accordance with the Indian Act. This is roughly 40 per cent of all First Nations in Canada. The committee's elections study is primarily concerned with these First Nations whose elections procedures are governed

TÉMOIGNAGES

WINNIPEG, le lundi 25 mai 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones s'est réuni aujourd'hui à 8 h 58 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte. Bonjour. Je suis le sénateur Gerry St. Germain de la Colombie-Britannique. À titre de président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, c'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue aux audiences aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à remercier les Premières nations parties au Traité n° 1, car nous nous réunissons aujourd'hui sur ses terres ancestrales et traditionnelles; il s'agit des terres où mes ancêtres métis se sont aussi établis avant que le Manitoba adhère à la Confédération canadienne.

Permettez-moi de présenter les membres du comité qui sont parmi nous : à ma droite se trouve le sénateur Lillian Dyck, de la province de Saskatchewan. À ses côtés se trouve le sénateur Robert Peterson, qui vient aussi de la Saskatchewan. À côté du sénateur Peterson se trouve le sénateur Sandra Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick. À ma gauche, maintenant, sénateur Daniel Lang, du Yukon, et à côté du sénateur Lang, le sénateur Elizabeth Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Honorables sénateurs, aînés, invités et membres de l'assistance, le comité a pour mandat d'examiner la loi et les questions liées aux peuples autochtones du Canada de façon générale. Le 1er avril dernier, le comité a décidé d'entreprendre une étude qui consiste à examiner les questions qui se rattachent aux élections selon la Loi sur les Indiens. Le comité se penche sur certaines préoccupations qui persistent à l'égard du mandat de deux ans des chefs et des conseils actuellement prévu dans la Loi sur les Indiens. Le comité sénatorial s'est réuni ici au Manitoba pour s'enquérir de l'opinion des dirigeants et des citoyens des Premières nations concernant les changements éventuels qui devraient être effectués dans ces secteurs pour renforcer la gouvernance des Premières nations et la responsabilité politique.

Le comité sénatorial a donc pour rôle de consulter les citoyens des Premières nations, d'écouter ce qu'ils ont à dire et de collaborer — je le répète — de collaborer avec eux pour trouver de nouvelles façons d'aider les collectivités des Premières nations à définir de meilleures structures de gouvernance pour les citoyens et leur gouvernement.

Il est important de noter que 252 conseils de bande des Premières nations procèdent à des élections conformément à la Loi sur les Indiens. On parle d'environ 40 p. 100 de toutes les Premières nations du Canada. L'étude sur les élections du comité est principalement axée sur les Premières nations dont les

by the Indian Act. The other 350-plus First Nations select their governance leaders as a result of self-government agreements, or follow other leadership selection mechanisms such as heredity or clan systems.

To discuss this topic, the first witness before us this morning is Grand Chief Ron Evans from the Assembly of Manitoba Chiefs. Welcome, and thank you for being with us, grand chief. We know the AMC is very interested in the issue of elections under the Indian Act. I understand that you have a presentation for us. It will be followed by questions from the senators, if you are prepared to respond to them.

You have prepared a brief summary of your presentations. Senators, I need your approval. It is only in one of our official languages, English, and so I need the approval of the committee to circulate this document. Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you.

Grand Chief Evans, the floor is yours.

Ron Evans, Grand Chief, Assembly of Manitoba Chiefs: Thank you, Mr. Chair. Thank you, senators, for the opportunity to address this committee in my role as Grand Chief of the Assembly of Manitoba Chiefs.

My remarks to you today are designed to address the terms of references of this committee and inform committee members as to the current thinking and work of Manitoba First Nations in this area. My remarks to the committee during this hearing should not be construed as a formal consultation with Manitoba First Nations and do not take the place of a formal consultative process. Manitoba First Nations expect that a formal consultative process will be undertaken if and when the Government of Canada chooses to proceed with any of the recommendations that may arise from the work of this committee.

Last year, the Assembly of Manitoba Chiefs established a Leadership Council with seven working tables as one of its key initiatives to address leadership and governance issues in Manitoba First Nations. The Chiefs Governance Table, as the first working table, has been given the task to recommend the required actions to establish a standard term of office and a common election day, or election time period, for all Manitoba First Nations. We are convinced that these two key changes in the current election process would provide the first step in building the stability required for sustainable and consistent capacity development at both the macro and the individual First Nation levels. These changes would also demonstrate significant commitment by Manitoba First Nations to addressing First Nations governance issues.

procédures électorales sont régies par la Loi sur les Indiens. Les autres Premières nations, plus de 350, choisissent leurs dirigeants aux termes d'ententes d'autonomie gouvernementale ou ont recours à d'autres mécanismes pour élire leurs dirigeants, comme l'hérédité ou les systèmes de clans.

Pour analyser cette question, le premier témoin que nous accueillons aujourd'hui est le grand chef Ron Evans de l'Assembly of Manitoba Chiefs. Je vous souhaite la bienvenue, et je vous remercie d'être ici avec nous, grand chef. Nous savons que l'AMC est très intéressée par la question des élections selon la Loi sur les Indiens. Je crois comprendre que vous avez un exposé à nous livrer. Les sénateurs vous poseront ensuite des questions, si vous êtes disposé à y répondre.

Vous avez préparé un résumé de votre exposé. Chers sénateurs, j'ai besoin de votre approbation. Il n'est rédigé que dans l'une de nos langues officielles, l'anglais, donc je dois obtenir le consentement du comité pour distribuer ce document. Êtes-vous d'accord?

Des voix : D'accord.

Le président : Merci.

Grand chef Evans, vous avez la parole.

Ron Evans, grand chef, Assembly of Manitoba Chiefs : Merci, monsieur le président. Merci, chers sénateurs, de me donner l'occasion de témoigner devant le comité en ma qualité de grand chef de l'Assembly of Manitoba Chiefs.

Les remarques que je vous adresse aujourd'hui concernent l'ordre de renvoi du comité et visent à informer les membres du comité de la réflexion et du travail actuels des Premières nations du Manitoba sur cette question. Les remarques que j'adresse au comité dans le cadre de la séance ne devraient pas être considérées comme une consultation officielle des Premières nations du Manitoba et ne sauraient remplacer un processus de consultation officiel. Les Premières nations du Manitoba s'attendent à ce qu'on entreprenne un processus de consultation si le gouvernement du Canada décide de mettre en œuvre toute recommandation qui pourrait découler du travail du comité.

L'année dernière, l'Assembly of Manitoba Chiefs a établi un conseil suprême composé de sept groupes de travail; il s'agissait d'une de ses initiatives clés pour examiner les enjeux liés au leadership et à la gouvernance au sein des Premières nations du Manitoba. La table de gouvernance des chefs, étant le premier groupe de travail, a été chargée de recommander les mesures nécessaires pour uniformiser la durée des mandats et tenir des élections à date fixe, ou à période fixe, pour toutes les Premières nations du Manitoba. Nous sommes persuadés que ces deux modifications du système électoral actuel seraient un premier pas vers la stabilisation nécessaire pour assurer un renforcement durable et constant des capacités à l'échelon global et dans chaque collectivité des Premières nations. Ces changements témoigneraient aussi d'un engagement important des Premières nations du Manitoba à s'attaquer aux enjeux liés à la gouvernance des Premières nations.

Historically, Manitoba First Nations were prevented and discouraged from developing effective governance structures and decision-making frameworks by the procedures imposed by the federal government through the Indian Act and its related regulations. Even regularly organized meetings were discouraged and, in some cases, were actually prevented from happening. This clearly limited the development of leadership capacity and the establishment of effective governance structures. It was the Indian Agent, representing the Government of Canada who, in effect, controlled our agenda and, as recently as the early 1970s, prevented the development of First Nation leadership and self-government capacity required to address the serious issues facing us as First Nation communities.

Par le passé, le gouvernement fédéral empêchait et distanciait les Premières nations du Manitoba de mettre sur pied des structures de gouvernance et des cadres décisionnels efficaces en leur imposant des procédures sous le régime de la Loi sur les Indiens et de son règlement d'application. On décourageait même la tenue d'assemblées organisées et, dans certains cas, on prenait des mesures concrètes pour les empêcher. Cela nuisait clairement au renforcement des capacités en matière de leadership et à l'établissement de structures de gouvernance efficaces. C'était l'« agent des Indiens », représentant du gouvernement du Canada, qui, de fait, tenait les rênes et, jusqu'au début des années 1970, a fait obstacle au renforcement de la capacité en matière de leadership et d'autonomie gouvernementale nécessaire pour que les Premières nations arrivent à surmonter les graves problèmes qui accablaient leurs collectivités.

The development of stability and unity, under the umbrella of governance and organization, requires joint planning, strategic thinking and a mandate to act. This, clearly, was not possible or even encouraged in our most recent past.

Le renforcement de la stabilité et de l'unité, sous l'égide de la gouvernance et de l'organisation, exige une planification conjointe, une réflexion stratégique et un mandat pour agir. De toute évidence, de telles mesures n'étaient pas possibles ni même encouragées dans notre passé récent.

Our current electoral system, the electoral system that we currently have in Manitoba's 64 First Nations is as follows: There are 37 bands under the Indian Act Electoral System, while the remaining 27 bands are under custom; thirty-seven have a term of office of two years and have elections at different times, while twenty-five can have elections at any time with terms of office ranging from two to five years. There are exceptions with one or two communities that can actually be in office for several days. That is the way their custom code is; that is their practice. There are two communities that have hereditary chiefs. In 2008, 33 bands had elections. Twenty more bands will have elections in 2009.

Voici le système électoral actuel, le régime actuellement en place dans les 64 Premières nations du Manitoba : 37 bandes fonctionnent selon le système électoral de la Loi sur les Indiens, et les 27 bandes restantes fonctionnent selon un régime coutumier; 37 ont adopté le mandat de deux ans et tiennent des élections à différents moments, et 25 peuvent tenir des élections n'importe quand et prévoient un mandat qui peut durer de deux à cinq ans. Il y a des exceptions dans une ou deux collectivités, où un mandat peut durer plusieurs jours. C'est conforme à leur coutume; c'est leur pratique. Deux collectivités sont gouvernées par un chef héréditaire. En 2008, 33 bandes ont tenu des élections. Vingt-cinq bandes tiendront des élections en 2009.

The deficiencies for collective and sustainable decision-making and leadership are many, and have very serious implications for leadership and accountability. These deficiencies are: Elections held every two years with no defined schedule or election period — two year mandates which have been shown to be detrimental to developing good governance practices, hinder long-term planning and prevent assessment of performance against objectives/outcomes; constant turnover of chiefs and councillors, which hampers opportunities for long-term strategic planning on a province-wide level; a cumbersome election appeal process, as currently managed by INAC, which often takes several months and sometimes up to a year or more to resolve; an excessively long and expensive election period — three months — with a requirement for mail-in ballots to be sent to all off-reserve band members, no matter where they reside.

Les lacunes se rattachant à la prise de décisions et au leadership collectifs et viables sont nombreuses et ont de graves retombées sur le leadership et la responsabilité. Voici ces lacunes : les élections sont déclenchées tous les deux ans, sans qu'une période ou un calendrier électoral défini ne les encadre; les mandats de deux ans se sont avérés nuisibles à la création de bonnes pratiques de gouvernance, à la planification à long terme et à l'évaluation du rendement en fonction des objectifs et des résultats; le roulement constant de chefs et de conseillers limite les possibilités de planification stratégique à long terme à l'échelle de la province; le lourd processus de contestation des résultats d'une élection, actuellement géré par AINC, s'étend souvent sur plusieurs mois et dure parfois un an et plus; la période électorale est excessivement longue — trois mois — et coûteuse, et, au cours de ce processus, il est obligatoire de poster des bulletins de vote à tous les membres de la bande hors réserve, peu importe où ils habitent.

The two-year election term is not long enough to give a new chief the time and the opportunity to meet the expectations of the community that he or she leads, to prove to the community his or her leadership abilities, to fulfill community needs and build the necessary work networks. The two-year election term is not long enough to truly build the leadership potential of the chief and council and implement the necessary long-term strategies for sustainable leadership. As a result, control and leadership are

Le mandat de deux ans n'accorde à un nouveau chef ni le temps ni la possibilité de répondre aux attentes de la collectivité qu'il dirige, de lui démontrer ses capacités de dirigeant, de combler les besoins de la collectivité et de constituer les réseaux de travail nécessaires. Le mandat de deux ans n'est pas assez long pour permettre au chef et au conseil de réaliser leur plein potentiel de leadership et de mettre en œuvre les stratégies à long terme qui favoriseront un leadership durable. Par conséquent, on confie le

given to others outside the community, thus increasing instability and diminishing credibility within the individual communities, other levels of government and the private sector community.

Electoral reform: The electoral system reform, in which the term of office is extended to four years and elections are held on a common date or electoral period, would have the following advantages: It would build political strength, unity, credibility and influence with regard to all other governments and private sector entities; it would establish the continuity of leadership required to sustain and build common purpose of action to develop economic power; it would build a stable structure that would build cohesion for progress in all aspects of First Nations development, including economics as well as social and educational areas; it would build a more effective and economical electoral system in terms of the cost implications through standardization of formats and communication materials; it would establish the necessary certainty and predictability for the formation of effective, long-term strategies to address the ongoing needs of the individual community and Manitoba First Nations as a whole. All of these advantages will provide the capacity to visibly improve First Nations living conditions, provide stability within and outside our communities and improve the quality of life through improved and more effective governance structures and stable election terms.

The current status of implementation of the standard term of office and a common election day: With the full support of the Chiefs-in-Assembly, the AMC is engaged in identifying the steps which would allow all First Nations communities in Manitoba to hold community referenda and pass Band Council resolutions to implement a four-year term and a common election date or election period.

The model for development and implementation is as follows: First, at the present time, 26 of 64 First Nation communities in Manitoba hold elections under their own custom election code. These bands could implement both aspects of the program immediately.

Second, 37 of 64 First Nation communities hold elections under the Indian Act. These First Nations could, in fact, implement a common election day and an extension of the term to four years if they each had their own custom election code in place.

Third, the Chiefs-in-Assembly, by resolution in January of 2009, had asked that: The AMC develop a draft common election code which could be used as a template for each First Nation to develop their own custom election code; the 37 of the 64 First Nations communities currently operating under the Indian Act hold referenda to consider, accept and implement their own custom election code under the protocol currently in place under INAC regulations. The results of the referenda could then place, at the

pouvoir et le leadership à des personnes qui ne vivent pas dans la collectivité, ce qui accroît l'instabilité et diminue la crédibilité auprès de la collectivité, des différents ordres de gouvernement et du secteur privé.

La réforme électorale, aux termes de laquelle le mandat serait prolongé à quatre ans et les élections seraient tenues à date fixe ou à période fixe, présenterait les avantages suivants : le renforcement du pouvoir politique, de l'unité, de la crédibilité et de l'influence sur tous les autres gouvernements et les entités du secteur privé; la continuité du leadership, nécessaire pour mobiliser les gens et promouvoir une mission commune en vue de renforcer le pouvoir économique; une structure stable qui assurerait la cohésion des efforts déployés sur tous les fronts au chapitre du développement des Premières nations, y compris l'économie, les affaires sociales et l'éducation; l'efficacité et l'efficience du système électoral grâce à la normalisation des modes de présentation et des documents de communication; la certitude et la prévisibilité nécessaires à la conception de stratégies à long terme efficaces visant à combler constamment les besoins particuliers de chaque collectivité et de l'ensemble des Premières nations du Manitoba. Tous ces avantages contribueront à l'amélioration tangible des conditions de vie des Premières nations, à la stabilité à l'intérieur et à l'extérieur de nos collectivités et à l'amélioration de la qualité de vie grâce à des structures de gouvernance plus efficaces et à un mandat stable.

Quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un mandat standard et de la tenue d'élections à date fixe, l'AMC, forte du plein soutien de l'assemblée générale des chefs, s'affaire à définir les étapes qui permettront à toutes les collectivités des Premières nations du Manitoba de tenir des référendums communautaires et d'adopter des résolutions du conseil de bande afin que les mandats durent quatre ans et que les élections soient tenues à date fixe ou à période fixe.

Voici le modèle qui encadrera la conception et la mise en œuvre : premièrement, à l'heure actuelle, 26 des 64 collectivités des Premières nations du Manitoba tiennent des élections aux termes de leur code électoral coutumier. Ces bandes pourraient mettre en œuvre les deux volets du programme immédiatement.

Deuxièmement, 37 des 64 collectivités des Premières nations tiennent des élections conformément à la Loi sur les Indiens. Ces Premières nations pourraient, en fait, tenir des élections à date fixe et prolonger le mandat de quatre ans si chacune d'elles disposait de son propre code électoral coutumier.

Troisièmement, l'assemblée générale des chefs a adopté, en janvier 2009, une résolution qui demandait à l'AMC de produire une ébauche de code électoral commun qui pourrait servir de modèle à chaque Première nation pour qu'elle mette au point son propre code électoral coutumier; les 37 des 64 collectivités des Premières nations actuellement régies par la Loi sur les Indiens tiennent des référendums pour examiner, adopter et édicter leur propre code électoral coutumier en vertu du protocole

very minimum, a majority of First Nations communities in the position of implementing a common election day and an extension of the terms of office to four years.

Timelines. It is anticipated that: The draft template of a custom election code will be developed by mid 2009; the Indian Act First Nations communities would be in position to hold a referendum on the acceptance of their own custom election code by late 2009; a collective decision on implementation on a common election day and extension of term could be made by early 2010.

The appeal and recall process: A common concern of First Nations' members in the implementation of a longer term for chiefs is the recall and appeal processes. A questionnaire, distributed at the July 2008 Chiefs-in-Assembly meeting indicated clearly that any electoral reform involving an extension of the common two-year term to four years would have to include more effective appeal and recall procedures. Preliminary work in drafting a template common election code with regard to this topic suggests the following:

The appeals: chief and council, through an open and transparent process, could establish an independent committee of between three and five persons to oversee the appeal process and make decisions. Appeals would be submitted within 30 days of the election by affidavit.

Recall: A recall mechanism could be established that allows the question to be put to the community as a whole as to whether they want one or more members of council to continue in office until the expiration of their term. This question could be addressed either by petition, with a threshold that would clearly demonstrate strong community support, or by community vote. Similar to the appeals mechanism, the independent appeals committee could oversee a recall process including the administration of a recall vote.

Flexibility in Implementation: Individual First Nations could determine whether a full community vote on recall is necessary, and establish defined criteria for triggering recall. Clearly, more work is required in this key area. A consultation process of Manitoba First Nations is necessary to outline the details of these two processes and ensure that community concerns are fully addressed prior to any changes.

The balance between on-reserve and off-reserve interests: In August 2007, the Federal Court of Canada ruled that subsection 75(1) of the Indian Act violated section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms. A clarification from the Federal Court of Appeal in May 2008 stated that the subsection violated the Charter to the extent only that it prohibits electors who do not reside on the reserve from being

actuellement en vigueur aux termes du règlement d'AINC. Ces référendums auront pour conséquence, à tout le moins, de permettre à la majorité des collectivités des Premières nations de tenir des élections à date fixe et de prolonger le mandat pour qu'il dure quatre ans.

Pour ce qui est du calendrier, on s'attend à ce que l'élaboration d'un modèle de code électoral coutumier soit terminée vers juin 2009 au plus tard, à ce que les collectivités des Premières nations régies par la Loi sur les Indiens soient en mesure de tenir un référendum sur l'adoption de leur code électoral coutumier d'ici la fin de 2009 et à ce qu'une décision collective relative à la mise en œuvre d'élections à date fixe et à la prolongation du mandat puisse être prise d'ici le début de 2010.

Le processus de destitution et de contestation est à l'origine d'une préoccupation commune chez les membres des Premières nations à l'égard de la prolongation du mandat des chefs. Les résultats d'un questionnaire distribué à l'assemblée générale des chefs en juillet 2008 montrent clairement que toute réforme électorale faisant passer la durée du mandat commun de deux à quatre ans devra inclure des procédures plus efficaces de contestation et de destitution. Le travail préliminaire visant à élaborer un modèle commun de code électoral a permis de formuler les propositions suivantes à ce sujet.

Pour ce qui est des contestations, le chef et le conseil, dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, pourraient établir un comité indépendant composé de trois à cinq personnes qui serait chargé de surveiller le processus de contestation et rendre des décisions. La contestation serait déposée dans les 30 jours suivant le scrutin par affidavit.

Quant à la destitution, on pourrait établir un mécanisme de destitution qui permettrait de demander à la collectivité dans son ensemble si elle désire qu'un ou plusieurs membres du conseil terminent leur mandat. Cette question pourrait faire l'objet soit d'une pétition — sous réserve de l'atteinte d'un seuil qui témoigne clairement de l'appui de la collectivité —, soit d'un vote communautaire. Comme il le ferait dans le cadre du mécanisme de contestation, le comité indépendant pourrait surveiller un processus de destitution qui supposerait l'administration d'un vote sur la destitution.

En ce qui concerne la souplesse de la mise en œuvre, chaque collectivité pourrait déterminer s'il est nécessaire de tenir un vote auprès de toute la collectivité concernant la destitution et définir les critères qui déclenchent la destitution. De toute évidence, il reste du travail à faire dans ce secteur clé. Un processus de consultation des Premières nations du Manitoba est nécessaire pour déterminer les détails de ces deux processus et s'assurer que les préoccupations de la collectivité font l'objet d'un examen adéquat avant qu'un changement soit mis en oeuvre.

Au chapitre de la conciliation des intérêts des membres dans les réserves et hors réserve des Premières nations, en août 2007, la Cour fédérale du Canada a statué que le paragraphe 75(1) de la Loi sur les Indiens contrevenait à l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. En mai 2008, la Cour d'appel fédérale a précisé que le paragraphe contrevenait à la Charte dans la seule mesure où il ne permet pas aux électeurs qui ne vivent pas

nominated for the office of councillor. The result of these two judgments, known as the *Gull Bay* decision, is simply that candidates for councillor positions are no longer required to reside on the reserve. It is important to note that this decision applied only to the 251 First Nations in Canada who conduct elections under the Indian Act, of which there are 37 in Manitoba. This decision makes it probable that band councils will include councillors not residing on the reserve. In some cases, particularly where the bulk of the voting membership lives off-reserve, there is a possibility that the entire council could be comprised of off-reserve members.

At this point in time, very few elections have been held since the residency requirement has been removed. Therefore, the impact of this removal on the make-up of band councils can only be predicted. However, it is reasonable to assume that First Nations with larger off-reserve populations are more likely to elect councillors not residing on the reserve, and that this type of council make-up will further impact overall governance.

In Manitoba, this decision is expected to impact the governance of 23 First Nations. Preliminary feedback on the *Gull Bay* decision indicates that First Nation members residing on reserves fear that removal of the residency requirement will result in less access to their band government and less attention paid on behalf of the council to on-reserve interests. Furthermore, there is a distinct possibility that non-resident members could be elected to the band council in numbers that would allow them to control decision-making.

The work currently being done by the AMC on the Common Election Code and extended term of office provides an opportunity to address the concerns raised as a result of the *Gull Bay* decision, primarily through mechanisms that ensure adequate on-reserve representation on a band council. At the same time, this also presents an opportunity for First Nations under a community election system to examine residency requirements in their election codes to bring them in line with the Charter. For more details about our current work in this area, please note Appendices A and B which are found in this document.

Senator Peterson: I am just wondering, if we were to make a recommendation — and I do not know how it would be, and we should discuss this further — that there should be a consultative process, where would it start? How would the process go? As you stated here, not everybody is in agreement. I am trying to get a sense of what the procedure would be. How would we go about it?

Mr. Evans: We would start with the 37 bands that are currently under the Indian Act, and we would begin working with the 37 to get them to agree with establishing or going along with the common election date and the length of term of office. If we were to start in 2010, it would be four years later that we would all be having our elections on the same day. That is because of the

dans la réserve d'être nommés au poste de conseiller. Ces deux jugements, connus sous le nom de la décision *Gull Bay*, ont pour seule conséquence que les candidats aux postes de conseiller ne sont plus tenus d'habiter dans la réserve. Il est important de mentionner que la décision ne s'appliquait qu'aux 251 Premières nations canadiennes qui tiennent des élections sous le régime de la Loi sur les Indiens, dont 37 demeurent au Manitoba. Cette décision fait en sorte qu'il est probable que les conseils de bande soient composés de conseillers qui n'habitent pas dans la réserve. Dans certains cas, surtout lorsque le gros de l'électorat demeure à l'extérieur de la réserve, il est possible que tout le conseil soit composé de membres hors réserve.

À l'heure actuelle, on a tenu très peu d'élections depuis la suppression de l'exigence de résidence. Ainsi, on peut seulement formuler des hypothèses quant aux retombées de cette suppression sur la constitution des conseils de bande. Toutefois, il est raisonnable de croire que les Premières nations qui ont une importante population hors réserve sont plus susceptibles d'élire des conseillers qui n'habitent pas dans la réserve, et un conseil ainsi constitué aura à son tour une incidence sur la gouvernance en général.

Au Manitoba, on s'attend à ce que la décision ait des retombées sur la gouvernance de 23 Premières nations. Les premiers commentaires au sujet de la décision *Gull Bay* témoignent du fait que les habitants des réserves craignent que la suppression de l'exigence de résidence limite leur accès au gouvernement de bande et que le conseil donne moins de poids aux intérêts des habitants des réserves. En outre, il y a une possibilité bien réelle que des membres hors réserve soient élus dans une proportion qui leur permettrait de contrôler la prise de décisions.

Dans le cadre du travail qu'accomplit actuellement l'ACM au sujet du code électoral commun et de la prolongation des mandats, il est possible de s'attaquer aux préoccupations soulevées à la suite de la décision *Gull Bay*, principalement par l'intermédiaire de mécanismes visant à assurer une représentation adéquate des habitants des réserves dans un conseil de bande. Par ailleurs, les Premières nations sous un système électoral commun ont la possibilité d'étudier les exigences de résidence prévues dans leurs codes électoraux en vue de les harmoniser avec la Charte. Pour obtenir de plus amples détails concernant notre travail actuel à ce chapitre, veuillez consulter les annexes A et B, jointes au document.

Le sénateur Peterson : Je suis curieux. Si nous formulions une recommandation — et j'ignore à quoi elle ressemblerait, et nous devrions en discuter davantage — selon laquelle il faudrait mettre en place un processus de consultation, où commencerait-il? Comment le processus fonctionnerait-il? Comme vous venez de le dire, il n'y a pas consensus. J'essaie d'avoir une idée de ce que serait la procédure. Comment aborderait-on la démarche?

M. Evans : Nous commencerions par les 37 bandes actuellement régies par la Loi sur les Indiens, et nous commencerions à travailler avec elles pour les amener à établir ou à souscrire à la tenue d'élections à date fixe commune et à l'uniformisation de la durée du mandat. Si nous commencions en 2010, quatre ans plus tard, nous tiendrions tous nos élections le

staggered election process at this time. It would not be, perhaps, possible to get all 37 to agree by 2010, but it would be four years in terms of the transition period that it would take to make it a reality that we all have our elections on the same date.

The challenge for us was to achieve the political will to do that. We already have the political will; the grassroots in many of the communities are in favour of it. There needs to be consultations, which is the next process, so that the leadership can then properly inform their electorate of the change and the transition time when it does happen.

Senator Peterson: You made the statement that if they each had their custom election code in place, the process would be easier. Would that be the first step in trying to get them to do that?

Mr. Evans: Yes.

Senator Peterson: Then that would give an indication that they want to move forward?

Mr. Evans: Yes. Sorry, which section are you referring to?

Senator Peterson: I am just on page 4, where you were talking about the 37 bands who hold elections under the Indian Act.

Mr. Evans: Yes, the 37 bands, yes.

Senator Peterson: Would your first thing be, then, to get everyone to have a custom election code in place?

Mr. Evans: Yes, that is correct. What we are doing is to get on-side the 37 bands that currently have their own custom election codes. The process that we are embarking on is to get them to agree to the same election date and the same term period, which is a four-year term.

Senator Peterson: Yes. On the issue of off-reserve/on-reserve residents, relating to holding elections, would it be possible to have some type of proportional number? Say, for example, you have more off-reserve residents than on-reserve. Take the number of 60 per cent off-reserve and 40 per cent on-reserve. The number of councillors would have to be proportionate. They could not all come from one group?

Mr. Evans: No, no. The process that we are currently dealing with, really, is only with the term, the common date, which is a four-year term. Everything else is up to each community in terms of how they want to run their own election code, their own system, as they do their own roads, for example. That is their right. They can put in their election code that there has to be so many council members from their community, and a representative from off the reserve. It is up to the bands individually as to how they want to draft their election code in that way.

même jour. Ce délai serait nécessaire en raison du processus d'élections échelonnées utilisé à l'heure actuelle. Il ne serait peut-être pas possible d'obtenir un consensus parmi les 37 collectivités d'ici 2010, mais il faudrait une période de transition de quatre ans avant que nous puissions effectivement tous tenir nos élections le même jour.

Notre défi consiste à mobiliser la volonté politique. Il y a déjà une volonté politique; la population de bien des collectivités est en faveur de cela. Il faut tenir des consultations — c'est la prochaine étape — pour que les dirigeants puissent informer en bonne et due forme leur électorat du changement et de la durée de la période de transition nécessaire pour y arriver.

Le sénateur Peterson : Vous avez déclaré que, si chaque collectivité disposait de son propre code électoral coutumier, le processus serait plus facile. Est-ce que ce serait la première étape pour les convaincre de le faire?

M. Evans : Oui.

Le sénateur Peterson : Alors, cela témoignerait de leur volonté d'aller de l'avant?

M. Evans : Oui. Pardon, à quel passage faites-vous allusion?

Le sénateur Peterson : Je suis à la page 4, où vous parlez des 37 bandes qui tiennent des élections aux termes de la Loi sur les Indiens.

M. Evans : Oui, les 37 bandes, oui.

Le sénateur Peterson : Alors, votre priorité serait-elle de convaincre tout le monde d'adopter un code électoral coutumier?

M. Evans : Oui, c'est exact. Nous comptons rallier les 37 bandes qui disposent actuellement d'un code électoral coutumier qui leur est propre. Le processus que nous entreprenons consiste à les rallier autour de l'adoption d'une date d'élection commune et un mandat d'une durée commune, soit quatre ans.

Le sénateur Peterson : Oui. En ce qui concerne les résidents hors réserve et dans la réserve et la tenue d'élections, pourrait-on prévoir une représentation proportionnelle? Admettons, par exemple, qu'il y a plus de résidents à l'extérieur de la réserve que dans la réserve. Disons, 60 p. 100 hors réserve et 40 p. 100 dans la réserve. Le nombre de conseillers devra être proportionnel. Ils ne pourraient pas tous être issus du même groupe?

M. Evans : Non, non. Notre processus actuel ne porte que sur le mandat, la date fixe, soit le mandat de quatre ans. Le reste incombe à chaque collectivité, qui décidera comment elle veut appliquer son code électoral, son régime particulier, comme elle le fait pour ses routes, par exemple. C'est son droit. Le code électoral peut prévoir que le conseil soit formé d'un nombre donné de membres de la collectivité et d'un représentant des membres hors réserve. Chaque bande décidera comment elle souhaite régler cette question lorsqu'elle rédigera son code électoral.

The only thing that we are embarking on here is to bring all the communities to one common day, and to get them all to agree that, yes, we all agree to a four-year term, just to unify all the elections. It is no different than any municipal, provincial or federal election system.

The Chair: Just for clarification, the 37 bands that are now under the Indian Act, they would move to a custom election code?

Mr. Evans: They would move to a custom code, yes.

The Chair: So the *Corbière* decision would not apply. *Corbière* was the decision, I believe — although I am not a lawyer — that made it a necessity that in elections, off-reserve members would have the right to vote.

Mr. Evans: I will speak from experience on this one. I am not a lawyer, but I was chief in my home community of Norway House. At the time of that decision, we already had our own custom election code, which was for a four-year term. It is currently a four-year term. We are not one of the 37 bands. When the *Corbière* decision came down, we were "instructed," perhaps is the right word, to make our code *Corbière*-compliant for the next election. We had to amend our code to make it *Corbière*-compliant. We did not question that instruction at the time. Having now come to my present position where I am much more aware of what is happening all around me, I see that that was something that was clearly imposed upon us. It is up to each community as to how they want to be receptive to those decisions such as *Corbière*. Clearly, we made our code *Corbière*-compliant, otherwise we would have been challenged and we may have lost.

The Chair: Who would have challenged you, the department?

Mr. Evans: No.

The Chair: Who imposes such a test on you?

Mr. Evans: If we had not made our code *Corbière*-compliant, and some member of our band felt that we were impacting their rights, they could have challenged that and they would have won. That is the information that we were given at that time, which is the reason we agreed to make our code *Corbière*-compliant.

Senator Lang: In order to make the change, have you sought out any legal opinion that if the First Nations presently under the Indian Act go to a custom code, whether or not that particular legal decision would apply, because it does not apply to the other 25 bands?

Mr. Evans: That is what I am learning now, that it does not apply to the other 25. We did not know that at the time, and we certainly will, at this time, seek a legal opinion on that point. We simply did not try to challenge that opinion because we just

Notre projet vise uniquement à amener toutes les collectivités à tenir leurs élections à date fixe et à convenir d'un mandat de quatre ans, simplement pour harmoniser toutes les élections. Ces dispositions ne diffèrent en rien des régimes électoraux municipaux, des provinciaux ou fédéral.

Le président : Juste pour préciser, les 37 bandes actuellement régies par la Loi sur les Indiens adopteraient un code électoral coutumier?

M. Evans : Elles adopteraient un code coutumier, oui.

Le président : Alors l'arrêt *Corbière* ne s'appliquerait pas. Il s'agit de la décision, je crois — mais je ne suis pas avocat —, qui a établi la nécessité que les membres hors réserve aient le droit de voter au moment d'une élection.

M. Evans : Je vais répondre à la lumière de mon expérience personnelle. Je ne suis pas avocat, mais j'ai été chef de ma collectivité, Norway House. Au moment de cette décision, nous avions déjà mis en place notre propre code électoral coutumier, qui prévoyait un mandat de quatre ans. Nous appliquons actuellement un mandat de quatre ans. Nous ne sommes pas du nombre des 37 bandes. Lorsque l'arrêt *Corbière* a été rendu, on nous a donné comme « directive » — à proprement parler — d'harmoniser notre code avec l'arrêt *Corbière* pour les prochaines élections. Nous avons dû modifier notre code pour le rendre conforme à l'arrêt *Corbière*. Nous n'avions pas remis cette directive en question à ce moment-là. Compte tenu de ma situation actuelle, où je suis beaucoup plus conscient de ce qui se passe partout autour de moi, je constate qu'il est évident que c'est quelque chose qui nous a été imposé. Chaque collectivité peut décider de la mesure dans laquelle elle souhaite se conformer à des décisions comme l'arrêt *Corbière*. De toute évidence, nous avons modifié notre code pour qu'il soit conforme à l'arrêt *Corbière*, autrement, quelqu'un aurait pu contester notre décision, et nous aurions peut-être perdu.

Le président : Qui aurait pu contester votre décision? Le ministère?

M. Evans : Non.

Le président : Qui vous impose un tel critère?

M. Evans : Si nous n'avions pas modifié notre code pour qu'il soit conforme à l'arrêt *Corbière* et qu'un membre de notre bande avait estimé que nous violions ses droits, il aurait pu intenter des poursuites et il aurait eu gain de cause. C'est ce qu'on nous a dit à l'époque, et c'est la raison pour laquelle nous avons consenti à modifier notre code pour qu'il soit conforme à l'arrêt *Corbière*.

Le sénateur Lang : Pour faire ce changement, avez-vous cherché à obtenir un avis juridique qui ferait la lumière sur la possibilité que les Premières nations actuellement régies par la Loi sur les Indiens qui adoptent un code coutumier soient assujetties à ce précédent particulier, car il ne s'applique pas aux 25 autres bandes?

M. Evans : C'est ce que j'apprends maintenant : la décision ne s'applique pas aux 25 autres. Nous l'ignorions à ce moment-là, et il est certain que, à l'heure actuelle, nous tenterons d'obtenir un avis juridique sur ce point. Nous n'avions tout simplement pas

wanted to abide by the decision of the electorate, to get away from appeals. We wanted to make sure that there was stability in our First Nation at that time.

Senator Lang: You state that 25 First Nations can have elections at any time, with terms of office ranging from two to five years?

Mr. Evans: Yes. I guess I overlooked one point on that. There is one community for sure that can actually have an election every day if they so choose. There is one community that has had, I think, about 30 chiefs in the last 10 years, only because they do not have a written code, so they have a custom. That is what they have done. It is a very unstable situation in terms of the leadership. That makes it tough to make decisions if you are a leader when you have an electoral system that operates under those principles. It causes much hardship to a community when it operates under those customs.

The right wording, perhaps, of that particular statement should have been anywhere from a couple of weeks to five years. Perhaps one or two communities operate under that kind of custom code.

Senator Lang: Just further on that, because we are talking about going from two years to perhaps three or four — and in this case it says five years — is there any First Nations communities here in Manitoba that have three, four, five year terms that are in place? If so, how stable are those communities and how well are they doing? That is why we are here, after all.

Mr. Evans: Yes, there are communities that have three, four and five year terms. There is one community that I know of that has a five-year term, although the fifth year is optional. Those communities are doing rather well. If you were to do some research in those communities, you would note the development of those communities. There is development; there is progress.

Senator Lang: I am just wondering, Mr. Chairman, if we could get a list of those communities so that we can see which ones they are, for our own information.

The Chair: We would not have that information. The Grand Chief would have to supply it, if that would not put him in an uncomfortable or untenable position.

Mr. Evans: It is common knowledge — it is public information.

The Chair: Very well. Our analyst here can possibly provide that information to us.

Senator Lang: In the document you provided us, at the end of Appendix B, and going through the headings and the possible contents with the way the process would work, vis-à-vis the appointment of the electoral office, the appeal process, and so on, I notice a lot of the recommendations say "may." In other words, it is very discretionary as to whether a First Nation would adopt

tenté de contester cette opinion, car nous voulions seulement nous conformer à la décision de l'électorat, pour éviter les contestations. Nous voulions assurer la stabilité de la Première nation à cette époque.

Le sénateur Lang : Vous dites que 25 collectivités des Premières nations peuvent tenir des élections n'importe quand et que les mandats durent de deux à cinq ans?

M. Evans : Oui. Je crois que j'ai oublié de mentionner une chose à ce sujet. Il y a au moins une collectivité qui peut tenir une élection tous les jours si elle en décide ainsi. Il y a une collectivité qui a eu, je crois, environ 30 chefs au cours des dix dernières années, seulement parce qu'elle ne dispose pas d'un code écrit, alors elle observe la coutume. C'est ce qu'elle a fait. La situation est très instable sur le plan du leadership. Un dirigeant a du mal à prendre des décisions s'il est assujetti à un système électoral fondé sur de tels principes. Une collectivité qui fonctionne selon ces coutumes peut éprouver beaucoup de difficultés.

Je dirais plus exactement que le mandat peut durer de quelques semaines à cinq ans. Une ou deux collectivités, peut-être, fonctionnent selon de ce genre de code coutumier.

Le sénateur Lang : Pour poursuivre sur cette idée, puisqu'il est question de passer de deux ans à peut-être trois ou quatre — et ici, on parle de cinq ans —, y a-t-il des collectivités des Premières nations au Manitoba qui ont établi une durée de mandat de trois, quatre ou cinq ans? Le cas échéant, quel est le degré de stabilité de ces collectivités, et comment se portent-elles? C'est pourquoi nous sommes ici, après tout.

M. Evans : Oui, certaines collectivités ont établi des durées de mandat de trois, quatre ou cinq ans. Je sais qu'une collectivité a établi une durée de mandat de cinq ans, mais la cinquième année est facultative. Ces collectivités se portent plutôt bien. Si on entreprenait des travaux de recherche sur ces collectivités, on noterait des progrès au chapitre du développement. Il y a du développement; il y a des progrès.

Le sénateur Lang : Je me demande, monsieur le président, si nous pourrions obtenir une liste de ces collectivités afin de pouvoir les identifier, à titre d'information.

Le président : Nous ne disposons pas de ces renseignements. Il faudrait que le grand chef nous les donne, si cela ne le met pas dans une position délicate ou intolérable.

M. Evans : C'est de notoriété publique — cette information est accessible à tous.

Le président : Très bien. Notre analyste peut probablement nous la procurer.

Le sénateur Lang : Dans le document que vous avez déposé, à la fin de l'annexe B, et en parcourant les rubriques et les descriptions de la manière dont le processus pourrait fonctionner en ce qui concerne le scrutin et le processus de contestation, entre autres, je m'aperçois qu'une bonne part des recommandations sont formulées avec le verbe « pouvoir ». Autrement dit, on

it, or may not adopt it, or may change it or whatever. I guess my question is: why is it not "shall"?

I know, for example, at the provincial level when we run for office, the process is very clear, and it is a shall. There are no "mays" about it. You run, you follow this process and you adhere to this process. I would have a concern with the word "may" because where does that leave you at the end of the day when the final decisions are being made, and people need to know what the rules are?

Mr. Evans: This is why we were very careful in terms of how we made our presentation to you at this time because there needs to be a consultation process with the communities. Once the consultation process is completed, that is when we would more than likely change the wording to make it more firm in terms of how the appeal process, etcetera, would actually work. As I stated in my opening comment, we still need to have consultations with the communities. We want to make sure that they have their input. We do not want to be seen as having already decided, and as saying "This is what we plan for you." We want to ensure that the communities feel that they have had input, otherwise it is not much of a consultation at that point.

Senator Hubley: It certainly is interesting for us to be part of a process, or to listen to what your aspirations might be for governance and leadership and try to be of some help. I underline the word "try."

I have a question on the appeal and recall process and how you envision it. Where I have some difficulty is where you have an election and a chief and council is put in place, is the appeal and recall process then a safety net? I feel there has been some emphasis put on it. I think that is important to you. Does the election itself not have the effect of recall and appeal — in other words, the process of having held an election and having your members vote on the chief and on the council?

The other question that you might like to think about is that you had also mentioned that the chief and council could, through an open and transparent process, establish an independent committee of between three and five to oversee the appeals process and make decisions. I just cannot marry those two suggestions or ideas. One, I would like to know the necessity for the appeal and recall process under your system of government, and then two, how this body that is independent would be established to give you the support that you feel you need at that time?

Mr. Evans: Right now, I believe there is an appeal in almost every election that takes place. As to how we see this, again let me remind you that our whole purpose, or our first objective, is to arrive at a common election date and a common time period, which is four years. That is our first and foremost objective.

confère aux collectivités des Premières nations un pouvoir discrétionnaire important pour ce qui est d'adopter, de rejeter ou de modifier le processus. J'imagine que ma question est la suivante : pourquoi n'utilise-t-on pas le verbe « devoir »?

Je sais, par exemple, qu'à l'échelon provincial, lorsque nous nous portons candidats, le processus est très clair, et nous sommes tenus de l'observer. Il n'y a pas de dispositions facultatives. Si vous briguez les suffrages, vous suivez ce processus et vous respectez ce processus. Le verbe « pouvoir » me préoccupe : que fait-on, au bout du compte, lorsqu'il faut trancher et que les gens doivent savoir quelles sont les règles?

M. Evans : C'est pourquoi nous avons pesé nos mots dans le cadre de notre exposé, car il faut entreprendre un processus de consultation des collectivités. Une fois que ce processus sera terminé, il est plus que probable que nous changions le libellé des dispositions pour qu'elles énoncent avec plus de fermeté comment le processus de contestation, entre autres, fonctionnera vraiment. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, nous devons encore tenir des consultations auprès des collectivités. Nous voulons nous assurer qu'elles aient la possibilité d'apporter leurs commentaires. Nous ne voulons pas donner l'impression que nous avons déjà pris une décision et que nous disons : « Voilà ce que nous avons prévu pour vous. » Nous voulons nous assurer que les collectivités aient l'impression d'avoir eu leur mot à dire, autrement, nous ne saurions parler de consultation.

Le sénateur Hubley : Il est assurément intéressant pour nous de participer à un processus ou de prendre connaissance de vos attentes relatives à la gouvernance et au leadership et d'essayer d'apporter notre aide. Je souligne le mot « essayer ».

J'ai une question qui se rattache au processus de contestation et de destitution et à la manière dont vous l'envisagez. J'ai du mal à voir l'intérêt de ce processus lorsque vous avez une élection et qu'un chef et un conseil sont élus. Le processus de contestation et de destitution est-il alors un filet de sécurité? J'ai l'impression qu'on a insisté sur ce point. Je pense que c'est important à vos yeux. Les processus inhérents à une élection — en d'autres mots, le fait de tenir une élection et de faire voter vos membres pour choisir le chef et le conseil — ne font-ils pas office de mécanismes de destitution et de contestation?

L'autre question à laquelle vous voudrez peut-être réfléchir tient au fait que vous avez mentionné la possibilité qu'ont le chef et le conseil, dans le cadre d'un processus ouvert et transparent, d'établir un comité indépendant composé de trois à cinq membres ayant pour mandat de surveiller le processus de contestation et rendre des décisions. Je ne peux tout simplement pas concilier ces deux suggestions ou idées. J'aimerais savoir, premièrement, dans quelle mesure le processus de contestation et de destitution est nécessaire sous votre régime de gouvernement, et, deuxièmement, comment on établirait cet organe indépendant pour qu'il vous offre le soutien dont vous estimez avoir besoin à ce moment-là.

M. Evans : Actuellement, je crois qu'il y a contestation des résultats de presque toutes les élections qui ont lieu. Quant à notre façon d'envisager la situation, encore une fois, permettez-moi de vous rappeler que notre but principal, ou notre objectif prioritaire, est de tenir des élections à date fixe et d'uniformiser

Everything else is up to each community's sovereignty. They have their own autonomy; they are autonomous, so we are trying our best to stay away from making those kinds of decisions in terms of what they want to put in their own election codes.

When it comes to appeals and recalls, right now that is an ongoing concern for both leadership and its members. What we envision is an electoral officer, a First Nations electoral officer, who would oversee these elections. Right now, the appeals process is taking much too long, with INAC being responsible for overseeing the appeals. What we will attempt to do through our provincial First Nations electoral officer is to ensure that the appeals process is much more expedient. Perhaps communities should not need to wait too long to have their appeals dealt with. They need to be dealt with in a timely manner.

How do you marry the two? It is up to each community at that point whether they want to take part in that process within their election code. Do they want to leave that part about making those decisions to the provincial First Nations electoral officer or do they just want to keep it within their own band? We give them that choice. They can establish their own method, as most of them currently do.

I know my own community and others have their own appeal processes at this time whereby they can appoint other members to oversee that appeal process. Perhaps the membership itself might not be comfortable with having the chief and council appoint such members because they might feel that the chief and council could select people who might, perhaps, rule in their favour when an appeal is put forward. The community membership may decide at that point that they want to go for the provincial electoral appeals process, where it may seem to be more fair at that level. That is the option that we want to put forth to the communities. That is the reason for that wording.

As I have stated, we still need to go through the consultation process. That is how we envision what we want to present when the time comes.

Senator Hubley: Just to clarify, on the appeal and recall process, that has to do with how the election has been run, or does it mean that, after a chief and council has been elected, there is a process whereby people can air a grievance and maybe appeal a decision at that point? Or is it just in how the election is run? What is the scope of the appeal and recall process? Does it erode leadership in any way? Is it a challenge to the chief and council?

Mr. Evans: Yes. The recall process is put in place simply because there are communities that will have a concern as to whether they have chosen a good leader. If they have chosen a good leader, of course, that is not a problem, but if they feel that they have chosen bad leadership and they want to change it, that is when the recall process comes into play. That is what they have

les mandats pour qu'ils durent quatre ans. C'est notre priorité. Le reste est à la discrétion de chaque collectivité. Elles ont leur autonomie; elles sont autonomes, alors nous nous efforçons d'éviter de prendre ce genre de décisions au sujet de ce qu'elles voudraient inscrire dans leurs codes électoraux respectifs.

Quant aux contestations et aux destitutions, à l'heure actuelle, c'est une préoccupation constante pour les dirigeants et leurs membres. Nous envisageons la création d'un poste de président d'élection, un président d'élection des Premières nations qui surveillerait ces élections. Actuellement, le processus de contestation est beaucoup trop long, et AINC est chargé de surveiller les contestations. Par l'intermédiaire de notre président d'élection provincial des Premières nations, nous nous efforcerons de nous assurer que le processus d'appel est beaucoup plus expéditif. Les collectivités n'ont peut-être pas besoin d'attendre si longtemps pour que l'on traite leur contestation. On doit s'occuper de ces choses dans des délais opportuns.

Comment concilier les deux? Chaque collectivité est libre de décider, en vertu de son code électoral, dans quelle mesure elle souhaite participer à ce processus. Souhaite-elle s'en remettre au président d'élection provincial des Premières nations pour ces décisions, ou préférerait-elle que sa propre bande s'en occupe? Nous leur donnons ce choix. Elles peuvent établir leur propre méthode, et c'est souvent ce qu'elles font.

Je sais que ma propre collectivité ainsi que d'autres ont mis sur pied leur propre processus de contestation leur permettant de nommer d'autres membres de la collectivité pour surveiller le processus de contestation. Ce pouvoir peut éveiller des craintes chez la collectivité, du fait que le chef et le conseil seraient libres de choisir des gens qui pourraient être prédisposés à rendre une décision en leur faveur dans le cas d'une contestation. Les membres de la collectivité pourraient décider, à ce moment-là, qu'ils veulent recourir au processus de contestation électorale provincial, qui pourrait sembler plus juste à ce chapitre. C'est l'option que nous voulons soumettre aux collectivités. C'est la raison pour laquelle nous exprimons la chose de cette façon.

Comme je l'ai dit, nous devons encore mener le processus de consultation à terme. C'est ainsi que nous prévoyons présenter la chose lorsque le moment sera venu.

Le sénateur Hubley : Juste pour clarifier certains points du processus de contestation et de destitution. Est-ce que cela concerne la manière dont l'élection a été tenue, ou est-ce que cela signifie que, une fois qu'un chef et un conseil ont été élus, il y a un processus qui permet aux gens de soumettre leurs doléances et peut-être d'interjeter appel d'une décision à cette étape-là? Ou cela se rattache-t-il seulement à la façon dont l'élection est menée? Quelle est la portée du processus de contestation et de destitution? A-t-il une quelconque incidence sur le leadership? S'agit-il d'une contestation du chef et du conseil?

M. Evans : Oui. Le processus de destitution est en place tout simplement parce qu'il arrive parfois que des collectivités craignent de ne pas avoir choisi un bon dirigeant. Si la collectivité a choisi un bon dirigeant, bien sûr, il n'y a pas de problème, mais si elle estime avoir choisi un mauvais dirigeant et qu'elle veut rétablir la situation, le processus de destitution entre

to consider. Having considered that, what they need to consider at that point, then, is whether they want to continue to be part of the provincial First Nations electoral system. That is the work, or the process, that still needs to take place. That is the consultation. That is the question that has to be put forward to the community: Does your community just want to be part of the common election day and the term of office? That is the main objective. But we need to put in place the electoral officer.

Further, we will ask them to consider whether they want to further amend their own band custom election code to make sure that they can actually participate, where their custom election code allows them to continue to be involved, with the provincial First Nations electoral officer, and all the responsibilities and ramifications that would flow from that position, which means to oversee their whole election system, the overall election system. Or do they just want to keep within their own autonomy, which they can actually do at this point. That is the choice that the community will have to make when the time comes for us to consult with them. Am I clear? I have to make sure that I am clear.

The Chair: For clarification, a chief electoral officer, as we know it in Canada or in the province, merely looks after the election process.

Mr. Evans: Yes.

The Chair: There really is no recall system. There was in British Columbia, but it was so cumbersome that it did not work. Is there any thought of having an ombudsman and a type of an auditor general structure that could be called upon, that could be set up with a chief electoral officer? You want this to come from the bottom up as opposed to being imposed from the top down. I think that is where the committee feels the same. In anything, we would like to believe that what we are doing is not imposing anything.

Historically, the Indian Act was imposed on our First Nations people totally unfairly. The results are there to be seen. What you are saying is that you will have a chief electoral officer that certain First Nations bands in Manitoba could seek, could be part of such a system.

Are you saying that this chief electoral officer would be part of the recall system, or would you have an ombudsman, and possibly another structure within the system, that would allow a First Nation, if they have that leadership, to seek counsel or what have you?

Mr. Evans: There would have to be a structure under the whole election system. There would have to be a provision in there for that purpose.

The Chair: Very well.

Mr. Evans: The chief electoral officer would just ensure that that process and those structures are adhered to. If the community chooses to be overseen by the chief, or the whole elections system overseen by the provincial First Nations electoral officer, all of those alternatives would be in place; would be built

en jeu. C'est à ça que doivent songer les collectivités. La prochaine étape consiste à déterminer si elles veulent continuer à faire partie du système électoral provincial des Premières nations. C'est le travail, ou le processus, que l'on n'a pas encore accompli. C'est la consultation. C'est la question qui doit être soumise aux collectivités : la collectivité veut-elle seulement se conformer à la tenue d'élection à date fixe et à la durée du mandat? C'est le principal objectif. Mais nous devons établir un poste de président d'élection.

Ensuite, nous demanderons aux collectivités de déterminer si elles veulent modifier davantage le code électoral coutumier de leur bande pour qu'elles puissent s'assurer de vraiment pouvoir participer à un processus visant à confier à un président d'élection provincial des Premières nations la responsabilité — tout ce que cela suppose — de surveiller tout le système électoral, le système électoral global. Ou, au contraire, si elles veulent demeurer autonomes, ce qui est possible à l'heure actuelle. C'est le choix que la collectivité devra faire lorsque le temps sera venu de la consulter. Est-ce clair? Je dois m'assurer que mes propos soient clairs.

Le président : Pour préciser, un directeur général des élections, tel que nous le connaissons au Canada ou dans la province, ne fait que surveiller le processus électoral.

M. Evans : Oui.

Le président : Il n'y a vraiment pas de système de destitution. Il y en avait un en Colombie-Britannique, mais il était si lourd qu'il ne fonctionnait pas. Songe-t-on à établir un ombudsman et un type de structure de vérification générale vers laquelle on pourrait se tourner, et qui pourraient être associés au directeur général des élections? Vous voulez que les décisions viennent de la base, plutôt que d'être imposées par l'échelon supérieur. Je crois que le comité partage cet avis. Quel que soit le domaine, nous aimerions croire que nous n'imposons rien.

Par le passé, la Loi sur les Indiens a été imposée à nos peuples des Premières nations de façon tout à fait injuste. Les résultats sont manifestes. Ce que vous dites, c'est qu'il y aura un directeur général des élections auquel certaines bandes des Premières nations du Manitoba pourront avoir recours, que certaines bandes pourront faire partie d'un tel système.

Dites-vous que ce directeur général des élections ferait partie du système de destitution, ou mettriez-vous en place un ombudsman, et peut-être une autre structure dans le cadre du système, qui permettrait à une collectivité des Premières nations, une fois qu'elle a élu ses dirigeants, de demander des conseils ou je ne sais quoi?

M. Evans : Il faudrait que la structure soit uniforme à l'échelle du système électoral. Il faudrait qu'il y ait une disposition à cette fin.

Le président : Très bien.

M. Evans : Le directeur général des élections ne ferait que s'assurer que l'on respecte ce processus et ces structures. Si une collectivité veut être dirigée par le chef, ou si on veut que tout le système électoral soit dirigé par le président d'élection provincial des Premières nations, toutes ces options seraient en place; elles

into the system. If you have a grievance, and you sense that something is not right, then you could appeal to that particular officer or office.

The Chair: How would you choose a chief electoral officer?

Mr. Evans: How would we choose one?

The Chair: Yes, because historically, the chiefs vote for the AFN.

Mr. Evans: Right.

The Chair: I have heard concerns about that. How would you establish a chief electoral officer?

Mr. Evans: We have not yet begun to think that one through. We simply have not arrived there. That is information, or that is input that we hope will be supplied by the communities in options for us to consider once we arrive at that stage.

Senator Lovelace Nicholas: My concern would be with the chief electoral officer: Should that person be known to the community or should it be somebody independent from the community?

Mr. Evans: Senator, there are over 60 communities. That person at least needs to be knowledgeable of the challenges facing the First Nations communities in this province. As long as that person knows what the expectations are, whether they should have any first hand knowledge of the community, I think that would be expecting a little too much.

I would refer back to my earlier statement that what counts is input that we receive from the communities at this point. That is why we feel that there is a stronger need to have a consultative process with the communities, to see what their thoughts are on the situation. If that is their wish, then we certainly must see how we can accommodate it.

Senator Lovelace Nicholas: Yes. Maybe there could be a training program for these people to learn the process at some point.

I have another question. It has to do with the on- and off-reserve voters. Do they send in their ballots or do they come in and vote? Is it a mailed-in vote?

Mr. Evans: Currently, they are mailed in. Currently, I think many of the appeals are based on the mail-in ballots because there are questions about those. That needs to be looked at. That is one of the reasons we need to find other ways to accommodate the off-reserve membership.

Senator Lovelace Nicholas: Yes. That is a big problem in my area as well. Do you think it would be a good thing not to even have mail-in off-reserve voters?

Mr. Evans: There are those who have certainly recommended other ways. We really need to look at those types of recommendations. Anytime that anyone raises an appeal based

seraient intégrées au système. Si vous avez un grief et vous avez l'impression que quelque chose ne tourne pas rond, alors vous pouvez contester auprès de cet agent ou de ce bureau particulier.

Le président : Comment choisiriez-vous un directeur général des élections?

M. Evans : Comment le choisirions-nous?

Le président : Oui, car, par le passé, les chefs ont voté pour l'APN.

M. Evans : C'est vrai.

Le président : J'ai entendu des préoccupations à ce sujet. Comment établiriez-vous un directeur général des élections?

M. Evans : Nous n'avons pas encore arrêté tous les détails. Nous n'en sommes tout simplement pas encore à ce point. Nous espérons que cette information, ou que cet apport, nous viendra des collectivités, sous la forme d'options qu'elles nous proposeront soumises à notre considération une fois que nous en serons à cette étape.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Ma préoccupation se rattache au directeur général des élections : cette personne devrait-elle être connue par la collectivité ou devrait-elle être indépendante de celle-ci?

M. Evans : Sénateur, il y a plus de 60 collectivités. La personne devra au moins connaître les défis auxquels doivent faire face les collectivités des Premières nations de la province. Du moment que la personne connaît les attentes, je crois qu'il serait exagéré d'exiger qu'elle connaisse la collectivité directement.

Je vous renvoie aux propos que j'ai tenus plus tôt, à savoir que l'important, à l'heure actuelle, c'est de recevoir l'apport des collectivités. C'est pourquoi nous estimons qu'il est plus important de tenir des consultations auprès des collectivités pour connaître leurs idées à l'égard de cette situation. Si c'est ce qu'elles veulent, nous devons certainement essayer de voir comment y parvenir.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Oui. Il pourrait peut-être y avoir à un moment donné un programme de formation qui permettrait à ces gens d'apprendre comment fonctionne le processus.

J'ai une autre question. Elle porte sur les électeurs dans la réserve et ceux hors réserve. Envoient-ils leur bulletin de vote par la poste ou se rendent-ils sur place? S'agit-il d'un vote par correspondance?

M. Evans : Actuellement, on les reçoit par la poste. Actuellement, je crois que beaucoup de contestations sont fondées sur les bulletins de vote par correspondance, car ils éveillent des doutes. Il faut se pencher sur cette question. C'est une des raisons pour lesquelles nous devons trouver d'autres façons de répondre aux besoins des membres hors réserve.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Oui. C'est un gros problème dans ma région aussi. Croyez-vous qu'il serait préférable de ne pas avoir d'électeurs hors réserve qui votent par correspondance?

M. Evans : Certains ont assurément recommandé d'autres façons de faire. Il faut vraiment que l'on se penche sur ces recommandations. Chaque fois que quelqu'un réclame

on a mail-in ballot, one has to really look at the validity of that system. We need to lessen the misuse of mail-in ballots or the potential for appeals in terms of trying to accommodate the off-reserve membership.

l'annulation d'une élection en raison de bulletins de vote par correspondance, il faut vraiment s'interroger sur la validité du système. Nous devons lutter contre l'utilisation abusive des bulletins de vote par correspondance ou diminuer les possibilités de contestation en essayant de répondre différemment aux besoins des membres hors réserve.

Senator Lovelace Nicholas: Do they choose for themselves? You mentioned that there are 37 band electoral systems. Do they choose to have that themselves? Like the 25 that have an election maybe every other day, or whatever, was that their own choice?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Les collectivités font-elles ce choix par elles-mêmes? Vous avez mentionné qu'il y a 37 systèmes électoraux de bandes. Est-ce qu'elles le choisissent-elles d'elles-mêmes? Comme les 25 qui tiennent une élection tous les deux jours, peut-être, ou je ne sais quoi, est-ce que c'était leur choix?

Mr. Evans: Yes. That is something that the communities had already chosen through their own history. At what point in time they adopted that system, I do not know. I am not aware of the dates, just the most recent ones. Again, with those First Nations, the custom ones, the 37, there is nothing prohibiting them from doing that now. There is no structure in place right at this point. There is no chief electoral officers or anything else at this point.

M. Evans : Oui. Les collectivités avaient déjà adopté cette façon de faire au cours de leur histoire. J'ignore à quel moment dans l'histoire elles ont adopté ce système. Je ne connais pas les dates, seulement les plus récentes. Encore une fois, pour ce qui est de ces Premières nations, les 37 qui sont régies par un code coutumier, rien ne les empêche de faire cela maintenant. Aucune structure n'est en place à l'heure actuelle. Il n'y a pas de directeur général des élections ni quoi que ce soit d'autre à l'heure actuelle.

What we would ask them to do is, once the 37 bands have arrived at a vision, then the other 25 bands have an option to join and to participate. They would benefit from the structure that would be put in place as it relates to elections.

Ce que nous proposons, une fois que les 37 bandes seront arrivées à un consensus, c'est que les 25 autres bandes aient le choix de se joindre à elles et de participer. Elles profiteraient de la structure qui serait mise en place en ce qui concerne les élections.

The Chair: For clarification, this *Corbière* compliancy that was imposed, there are still custom code elections taking place at the present time to which the *Corbière* case does not apply. Now, apparently, there is a regulation in INAC that any present band, First Nation, that is currently under the Election Act and seeks to go to custom code, they would need to become *Corbière*-compliant, according to this regulation. Is that correct?

Le président : Pour préciser, on a imposé la conformité avec l'arrêt *Corbière*, mais il y a encore des élections tenues aux termes d'un code coutumier, à l'heure actuelle, sur lesquelles l'arrêt *Corbière* n'a aucune incidence. Maintenant, il semble que, selon un règlement d'AINC, toute bande des Premières nations actuellement régie par la Loi électorale qui cherche à adopter un code coutumier devrait prendre les dispositions nécessaires pour se conformer à l'arrêt *Corbière*, aux termes du règlement en question. Est-ce exact?

Mr. Evans: I would think so. I would think that that would be correct. That is probably the regulation which is, again, one of the reasons why we, as a community, have agreed to follow this procedure, because of the likely successful challenge of a member. Again, we would certainly seek a legal opinion on that as we move forward. That regulation is likely still there because no one has challenged it, I am assuming at this point, but again, there is a need for discussion on this matter, to look at all the things that we should still need to consider in order to make this system work for our First Nations communities.

M. Evans : Je crois que oui. Je crois que c'est exact. C'est probablement le règlement qui, encore une fois, explique en partie pourquoi notre collectivité a convenu de respecter ces procédures, en raison de la probabilité qu'un membre conteste le processus et obtienne gain de cause. Encore une fois, nous chercherons certainement à obtenir un avis juridique à ce sujet au cours de notre cheminement. Ce règlement est probablement toujours en vigueur — parce que personne ne l'a contesté, j'imagine, pour l'instant —, mais, encore une fois, il faut discuter de cette question, examiner toutes les choses que nous devons encore prendre en compte pour que le système fonctionne pour le bien de nos collectivités des Premières nations.

Senator Dyck: I want to follow up on the question with regard to on- and off-reserve members and voting. Are your concerns mostly related to the mail-in balloting system or are there other aspects to the on- and off-reserve members that you are concerned about in terms of elections?

Le sénateur Dyck : Je veux revenir sur la question du scrutin et des membres qui vivent sur la réserve et hors réserve. Vos préoccupations se rattachent-elles principalement au système de bulletin de vote par correspondance, ou y a-t-il d'autres aspects liés à la participation de ces deux groupes aux élections qui sont une source de préoccupations?

Mr. Evans: In terms of elections, certainly the concerns are there in terms of trying to bring stability, first of all, to the communities; stable leadership, which then gives a lot of credibility to the communities. If we do not address the current

M. Evans : Pour ce qui est des élections, certes, j'ai des préoccupations qui se rattachent à l'importance d'apporter de la stabilité, tout d'abord, aux collectivités; un leadership stable entraîne à son tour beaucoup de crédibilité à la collectivité. À

challenges and concerns, then it only further increases hardship in the communities because you have these appeals hanging over the leadership and pretty much rendering ineffective the decision-making process until these appeals are dealt with. Not only does it create a challenge for the current leadership whose election is being appealed but also for the business community and governments. They are hesitant to do any business with that community until those issues are resolved. It further just hurts the community, and puts the community back. It consumes time, whether it is weeks, months or even years.

Your question was with respect to the mail-in ballots. It is not so much only the mail-in ballots, it really has to do with the whole system itself, whether it is the mail-in ballots, the appeal, and so on. It is not focused in one area, but rather, that we need to look at revamping the whole electoral system.

Senator Dyck: For clarification, when you say "off-reserve," do you mean Bill C-31 members who live off-reserve or do you include members who might be living off-reserve because they are going to university?

Mr. Evans: No, no, I am not concerned with people living off-reserve. First of all, I would never say that First Nations people need to live on-reserve. That is just not the right way to think. We are concerned with making sure that we are actually addressing the election system itself. We want to ensure fairness; we want to make sure that it is efficient, and we want to make sure that it brings stability and credibility. How we accommodate that, how we ensure that that all happens is that we have to change the whole system. The off-reserve people need to be accommodated; they need to be accommodated in terms of how they participate. Right now, the mail-in ballot is not doing that. It is causing concerns for the communities because of the challenges from appeals because of the way it is handled at this time. There needs to be a better way of doing it.

Senator Dyck: When we are talking about off-reserve members and about elections that are under the Indian Act, as opposed to those bands that have gone on and developed their own custom codes, it sounds as if, for those bands still under the Indian Act, the *Corbière* decision still applies with regard to off-reserve members? Is that not correct?

Mr. Evans: Yes, the 37 bands, and also some of the custom codes.

Senator Dyck: And some of the custom codes?

Mr. Evans: Yes.

Senator Dyck: On your page 6, you say that this decision is expected to impact the governance of 23 out of the 37 bands, if I am reading that correctly?

Mr. Evans: Which decision is that, the *Corbière* decision?

l'heure actuelle, si nous ne relevons pas les défis et ne dissipons pas les préoccupations, les collectivités devront faire face à de nouvelles difficultés, car il y a des processus de contestation en cours qui menacent les dirigeants et sapent la crédibilité du processus décisionnel tant et aussi longtemps que ces contestations ne seront pas traitées. Cela crée des difficultés non seulement pour les dirigeants actuels dont l'élection est contestée, mais aussi pour le milieu des affaires et les gouvernements. On hésite à interagir avec toute entreprise de cette collectivité tant que ces problèmes ne sont pas résolus. Cela ne fait que nuire davantage à la collectivité et à la faire reculer. La démarche prend du temps, des semaines, des mois ou même des années.

Votre question se rattachait aux bulletins de vote par correspondance. Ce n'est pas tant les bulletins de vote par correspondance que l'ensemble du système, que ce soit les bulletins de vote par correspondance, la contestation ou autre chose. Le problème ne tient pas à un secteur particulier, il faut plutôt que nous songions à réaménager tout le système électoral.

Le sénateur Dyck : Pour préciser, lorsque vous dites « hors réserve », entendez-vous les membres hors réserve au sens du projet de loi C-31 ou seulement les membres qui vivent peut-être hors réserve parce qu'ils fréquentent l'université?

M. Evans : Non, non; je n'ai rien contre le fait que les gens vivent hors réserve. Tout d'abord, je n'affirmerais jamais que les membres des Premières nations doivent habiter dans une réserve. Ce n'est tout simplement pas la bonne façon de penser. Nous voulons nous assurer que nous nous attaquons vraiment au système électoral proprement dit. Nous voulons garantir l'équité; nous voulons nous assurer qu'il est efficient, et nous voulons nous assurer qu'il est source de stabilité et de crédibilité. La façon d'accomplir cela, la façon de nous assurer que tout cela se réalise consiste à modifier le système de fond en comble. Les gens qui vivent hors réserve ont des besoins auxquels il faut répondre; on doit prendre des mesures pour faciliter leur participation. À l'heure actuelle, le bulletin de vote par correspondance ne permet pas d'obtenir ce résultat. Il est source de préoccupations pour les collectivités en raison des problèmes occasionnés par les contestations, à cause de la façon dont il est géré en ce moment. Il doit bien y avoir une meilleure façon de faire.

Le sénateur Dyck : Lorsque nous établissons la distinction entre les membres hors réserve appartenant à une collectivité qui tient des élections aux termes de la Loi sur les Indiens et des bandes qui ont adopté leur propre code coutumier, cela donne l'impression que, chez les bandes qui sont encore régies par la Loi sur les Indiens, l'arrêt *Corbière* s'applique toujours aux membres hors réserve. N'est-ce pas exact?

M. Evans : Oui, les 37 bandes et aussi certaines des collectivités fondées sur un code coutumier.

Le sénateur Dyck : Et certaines fondées sur un code coutumier?

M. Evans : Oui.

Le sénateur Dyck : À la page 6, vous dites que l'arrêt devrait avoir une incidence sur la gouvernance de 23 des 37 bandes, est-ce que je comprends bien?

M. Evans : De quelle décision s'agit-il, de l'arrêt *Corbière*?

Senator Dyck: No, it has probably to do with the *Gull Bay* decision.

Mr. Evans: Yes, it has to do with the *Gull Bay* decision. The Indian Act stated that only those living on-reserve, residents on-reserve could be eligible to run for council. The *Gull Bay* decision did away with that. You do not have to be on-reserve to run as councillor.

Senator Dyck: Is that related to status in terms of residency, residency related to status or residency just related to living off-reserve?

Mr. Evans: That comes from the Indian Act itself. Under the Indian Act, only those resident could run for council. Actually, anyone could. You did not even have to be a status or First Nations to run for chief. Anyone could run for chief. That is the way the Indian Act was written up.

Gull Bay said that now anyone can run for council; anyone who is a member of that particular First Nations band. What we are saying is, under their own election code, when they participate, the question now becomes whether they have made provision in their code to ensure that there is representation from the off-reserve membership. It is up to the community to structure their own election code to ensure that there is fair representation for their membership who live on-reserve. You need to make sure that the people who live on-reserve also have representation, too, because you do not want a situation where the chief and council all live off the reserve, and then you have no representation on-reserve. By going to their custom code, it allows the community, the membership, to make the right decisions where everyone is included, where everyone has a representation on council.

The Chair: The question is would you establish an elections act, a provincial elections act, for First Nations people in Manitoba? I cannot, in my thinking, believe that a First Nation should be governed by people who do not live there. I have a strong feeling that people who live off-reserve should have representation because they still have ties, but the ones who are there, and have to live there, the governance impacts them more than it impacts the off-reserve people. Is there something that could be drafted? Are you thinking of drafting something in the style of an elections act that would determine how many on-reserve and how many off-reserve councillors there should be? Perhaps they could use such a draft as a guide if they did not want to make that decision on their own and establish that there would be a standardization. Do you think that that is possible?

I do not want to put you on the spot, Grand Chief, but somewhere along the line I am trying to formulate in my mind how such a system would work that would be fair to both sides and be functional.

Le sénateur Dyck : Non, on parle probablement de la décision *Gull Bay*.

M. Evans : Oui, cela se rattache à la décision *Gull Bay*. Aux termes de la Loi sur les Indiens, seuls les membres qui vivent dans la réserve sont éligibles au poste de conseiller. La décision *Gull Bay* a mis fin à tout ça. Une personne n'est pas tenue de vivre dans la réserve pour se porter candidat au poste de conseiller.

Le sénateur Dyck : Cette disposition se rattache-t-elle au statut qui découle de la résidence, à la résidence qui découle du statut ou à la résidence se rattachant simplement au fait que l'on habite hors réserve?

M. Evans : C'est une disposition de la Loi sur les Indiens. Aux termes de cette loi, seuls les résidents pouvaient se porter candidats au poste de conseiller. En réalité, tout le monde pouvait le faire. Vous n'aviez même pas besoin d'être un indien inscrit ou d'être membre des Premières nations pour vous porter candidat au poste de chef. N'importe qui peut convoiter le poste de chef. C'est ainsi que la Loi sur les Indiens est libellée.

La décision *Gull Bay* précise que n'importe qui peut se porter candidat au poste de conseiller; quiconque est membre de la bande de Premières nations en question. Ce que nous disons, c'est que, en vertu de son propre code électoral, lorsqu'elle participe au processus proposé, la question consiste maintenant à déterminer si le code contient une disposition visant à assurer une représentation des membres hors réserve. Il incombe à la collectivité d'aménager son propre code électoral pour assurer une représentation équitable des membres qui vivent hors réserve. Il faut veiller à ce que les gens qui vivent dans la réserve soient aussi représentés, car nous ne voulons pas nous retrouver dans une situation où le chef et le conseil vivent tous hors réserve et il n'y a pas de représentation de la population de la réserve. Grâce au code coutumier, la collectivité — les membres — peut prendre des décisions éclairées qui reflètent la volonté de tous et qui permettent à chacun d'être représenté au sein du conseil.

Le président : La question est de savoir si vous établiriez une loi électorale — une loi électorale provinciale — pour les peuples des Premières nations au Manitoba. Pour ma part, je ne peux me résoudre à croire qu'une collectivité des Premières nations devrait être gouvernée par des gens qui n'habitent pas là. Je crois fermement que les gens qui vivent hors réserve devraient être représentés, car ils ont toujours des attaches, mais, quant aux personnes qui sont là et qui doivent y vivre, la gouvernance a pour eux une incidence beaucoup plus importante que pour les gens hors réserve. Pourrait-on établir quelque chose? Songez-vous à rédiger un instrument assimilable à une loi électorale qui prévoirait le nombre de conseillers hors réserves et vivant dans la réserve qu'il devrait y avoir? Peut-être qu'une collectivité pourrait utiliser un tel instrument comme guide si elle ne veut pas prendre cette décision elle-même, il y aurait donc une certaine normalisation. Croyez-vous que cela est possible?

Je ne veux pas vous mettre dans une situation délicate, grand chef, mais, à un certain point, j'essaie de déterminer dans mon esprit le fonctionnement d'un système qui serait équitable aux deux côtés, tout en étant fonctionnel.

Mr. Evans: That is quite possible. There is a need for that to happen. Depending on the communities, they need to take account of the size of their populations and how many of their members actually live off the reserve; what proportion of their membership lives off the reserve. Then the community itself can decide together how many seats they want to allow for each group. If it is a community that elects six council members, perhaps they could assign one seat for off-reserve members to run for that seat. That is at the discretion of the community. That is why we did not want to go there.

These are the things that we will be talking about with the communities when we do the consultations with them. The things that they need to understand are no different than what we are doing here, trying to understand the complexities of why we need to change. Many of the communities are perhaps not as aware as we are of some of the changes: The *Gull Bay* decision and how it can impact them; the *Corbière* decision, and how it actually impacts them; the Charter of Rights, and how it applies to each one of us. They need to be aware that the legal system can challenge their decisions, since it applies to each person. That is why there needs to be a consultation process. That is why they need to think about how they can get around that, so that they can strengthen what they have; so that when their electoral code is challenged, for the most part it can stand strongly on its own.

Those are the discussions that we must have with them, and what we want to go into the communities to talk with them about. At the end of the consultation process, we will come out of there with information, and leave communities that are well-informed on the need for change, the need to change the way in which we are currently doing things. The status quo just simply is not working for the First Nations communities at this time.

Senator Lang: I can see, Grand Chief, where there is a big question mark out there. When you start talking about elections, that is a pretty complex area. It sounds fairly simple when you start, and then you take a look at all the intricacies of it to make sure that things are done properly and can stand the test of time. It is not easy.

I just want to go back to where we started from here. My understanding is that your assembly, in concert with the present Minister of Indian Affairs, was at one point very seriously going through the process of looking at the question of elections, and the extension of the time period for chiefs and councils, and this type of thing. Then that particular process stopped.

Now you yourself as a grand chief, in concert with your membership, are going out on your own, without the benefit of Indian Affairs and Northern Development, looking at whether or not there should be electoral change and, if so, what it should be. You are looking at a custom code.

Have you made the decision that any changes that are to be made will be made through a custom code that will no be federally legislated? In other words, that you will not need the federal government for this, is that correct?

M. Evans : C'est tout à fait possible. Il faut que cela se réalise. Chaque collectivité doit tenir compte de la taille de sa population et du nombre de ses membres qui, de fait, vivent à l'extérieur de la réserve — de la proportion des membres hors réserve. Ensuite, il reviendra à la collectivité de déterminer le nombre de sièges à consentir à chaque groupe. Si la collectivité élit six conseillers, elle pourrait réserver un siège aux candidats hors réserve. C'est à la discrétion de la collectivité. C'est pourquoi nous ne voulions pas aborder cet aspect.

C'est le genre de choses dont nous discuterons avec les collectivités au moment des consultations. Les choses qu'elles doivent comprendre ne diffèrent en rien de ce que nous réalisons ici; nous essayons de comprendre les raisons profondes pour lesquelles nous devons changer. Nombre de collectivités ne sont peut-être pas aussi sensibles que nous à certains des changements : la décision *Gull Bay* et son incidence sur elles; l'arrêt *Corbière* et son incidence sur elles; la Charte des droits et la façon dont elle s'applique à chacun de nous. Elles doivent comprendre que le système juridique peut renverser leurs décisions, puisqu'il s'applique à tous. C'est pourquoi il faut entreprendre un processus de consultation. C'est pourquoi elles doivent songer à la façon de contourner tous ces obstacles, pour qu'elles puissent renforcer leurs acquis; ainsi, lorsqu'on contestera leur code électoral, il sera généralement assez solide pour tenir bon.

Ce sont les discussions que nous voulons entreprendre avec elles, les sujets que nous voulons aborder lorsque nous irons dans les collectivités. À la fin du processus de consultation, nous reviendrons avec de l'information, et nous quitterons des collectivités bien informées sur la nécessité d'un changement, sur la nécessité de changer la façon dont nous faisons actuellement les choses. Le statu quo ne fonctionne tout simplement pas pour les Premières nations à l'heure actuelle.

Le sénateur Lang : Je vois bien, grand chef, où se trouve la question cruciale. Lorsque vous parlez des élections, c'est un sujet assez complexe. La chose semble plutôt simple au premier abord, puis vous vous penchez sur tous les détails qui s'y rattachent pour vous assurer que l'on procède correctement, que le processus établi résistera au temps. Ce n'est pas facile.

J'aimerais juste revenir au début de notre réflexion. Je crois comprendre que, à un certain moment, votre assemblée, de concert avec l'actuel ministre des Affaires indiennes, étudiait en profondeur la question des élections, comme la prolongation du mandat des chefs et des conseillers et ce genre de choses. Ensuite, ce processus s'est interrompu.

Maintenant, c'est vous, en votre qualité de grand chef, de concert avec vos membres, qui prenez l'initiative, sans l'aide d'Affaires indiennes et du Nord canadien, de déterminer si on devrait apporter des changements au processus électoral et, le cas échéant, lesquels. Vous songez à un code coutumier.

Avez-vous déjà décidé que tous les changements éventuels seront apportés au moyen d'un code coutumier qui ne sera pas assujetti à la législation fédérale? Autrement dit, vous n'aurez pas besoin du gouvernement fédéral à ce chapitre, est-ce exact?

Mr. Evans: That is a matter of opinion. The reason I say that is, yes, we have made the decision to change the status quo simply because it is not working; simply because of the growing number of bad statistics with which we are currently challenged. We see the results. We see why we are having a hard time succeeding in turning those numbers around. However, we are going out to rectify that situation, and we still need to unify our electoral systems.

The leadership feels at this time that there are two things that we still need. We still want to reach our objective, which is to have an election day on the same date. We want to make sure that our terms of office are in line with one another so that we all have a four-year term. We can work together for four years, whoever is elected at that time. Those goals still need to be reached.

In terms of legislation, there are those who feel that we do not need legislation. However you look at it, we still fall under legislation, no matter whether or not we want such legislation. In the absence of our own legislation we must fall under someone's legislation. Legislation will only expedite what we want to do. Nevertheless, because of the decision taken at the assembly, we cannot allow that to prevent us from going down that road.

When we do our consultations later this year then we will be better informed as to what the communities really want. We will be able to get their support for that, and we will then deal with those issues once we have done that. If there is strong community support, then I would think that the leadership would need to respond to their membership in terms of moving in that direction.

Once we have concluded our consultations, then we develop the code based on the information that we receive. We then would take a collective decision, once again at the assembly, as to how we plan to move forward on implementing what we have put together in terms of arriving at a common election date and a similar term of office.

The third way would have been to have the minister continuing to support the process so that we could actually arrive at that place with the support of the minister's office, knowing the challenges, knowing the complexities of us moving down that road. Whether or not we say we do not want legislation, we are still under legislation of some sort. It is like someone saying "This is what I believe. I do not want to be part of religion." However, it is all religion when it comes to faith. Therefore, whatever we do in government, we are always under some form of legislation. We cannot escape that.

Senator Lang: Correct me if I am wrong, but my understanding was that the federal government was working in conjunction with the organization. Then you, as an assembly, made the decision that you did not need the federal government; you did not necessarily need the legislation. You were looking at a custom code, perhaps a provincial-wide custom code, to apply to your electoral process.

M. Evans : C'est une question de point de vue. La raison pourquoi je dis cela, c'est que, oui, nous avons pris la décision de changer l'état actuel des choses tout simplement parce que la situation ne fonctionne plus; tout simplement à cause du des statistiques accablantes auxquelles nous faisons face actuellement. Nous voyons les résultats. Nous comprenons pourquoi nous avons du mal à renverser ces tendances. Toutefois, nous allons corriger la situation et nous devons toujours uniformiser nos systèmes électoraux.

Les dirigeants considèrent que, pour le moment, il y a deux choses dont nous avons encore besoin. Nous voulons toujours atteindre notre objectif de tenir des élections à date fixe. Nous voulons nous assurer d'uniformiser les mandats pour qu'ils durent tous quatre ans. Nous pouvons travailler ensemble pendant quatre ans, quiconque est élu à ce moment-là. Nous n'avons toujours pas atteint ces objectifs.

Sur le plan législatif, certains estiment que nous n'avons pas besoin de lois. Quelle que soit la façon dont vous abordez la situation, nous sommes toujours visés par la loi, que nous le voulions ou non. Faute d'une loi qui nous est propre, nous sommes soumis aux lois des autres. Une loi ne fera qu'accélérer les choses. Néanmoins, compte tenu de la décision prise par l'assemblée, nous ne pouvons pas laisser cela nous barrer la route.

Une fois que nous aurons tenu nos consultations — plus tard cette année —, nous connaîtrons mieux la volonté réelle des collectivités. Nous pourrons obtenir leur appui, et nous examinerons alors ces questions après coup. Plus le soutien communautaire est fort, plus les dirigeants devront réagir à la volonté de leurs membres et s'engager dans cette voie.

Quand nos consultations seront terminées, nous élaborerons le code à la lumière de l'information que nous aurons obtenue. Nous prendrons alors une décision collective, toujours dans le cadre de l'assemblée, pour déterminer la façon de mettre en œuvre ce que nous avons rédigé en vue de tenir des élections à date fixe et d'uniformiser les mandats.

La troisième solution aurait consisté à demander au ministre de continuer à soutenir le processus pour que nous puissions effectivement arriver à ce résultat avec le soutien du cabinet du ministre, conscient des défis et de la complexité de notre démarche. Nous avons beau dire que nous ne voulons pas de lois, mais nous serons toujours visés par une loi ou une autre. C'est comme si quelqu'un disait : « J'adhère à un système de croyances donné et je rejette la religion. » Toutefois, on ne saurait parler de foi sans religion. Ainsi, quoi que nous fassions au gouvernement, nous sommes toujours régis par une loi ou une autre. Nous ne pouvons pas y échapper.

Le sénateur Lang : Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois comprendre que le gouvernement fédéral travaillait en collaboration avec votre organisation. Ensuite, votre assemblée a décidé qu'elle n'avait plus besoin du gouvernement fédéral; vous n'aviez pas nécessairement besoin de la loi. Vous envisagiez un code coutumier, peut-être un code coutumier qui s'appliquerait à l'échelle de la province, qui régirait votre processus électoral.

From reading what I have read, and being new here, what I see is that that is the route we seem to be going thus far, towards a general custom code or a community custom code, or a combination of the two. Then subsequently you would be responsible yourselves, as opposed to the federal government being involved.

Mr. Evans: I strongly believe that further discussion with the minister's office would have lead us to a different conclusion, simply because the minister's office and ourselves as AMC had agreed on a process. We had agreed on establishing a table, a leadership governance table consisting of seven chiefs. Working with his office, we always had representatives from INAC sitting at the table, in partnership and developing the process, developing the code as we were moving along. Then somehow, things got confusing to some, perhaps.

However, before the minister's office made the decision that we were not going there, there should have been some dialogue. We had established a process already. There should have been consultations done with myself, the leadership table, to talk about why we should reconsider, perhaps, the decision that had been taken. We never had that opportunity. It was assumed that we no longer wanted to be part of that process, which was not true. That is perhaps what led us to the understanding that is currently in place at this time.

However, we still need to move there. We still need to reach the goal, which is to unify our elections here in this province. Abandoning it, simply walking away from it, knowing the challenges that are there for First Nations communities, that would be irresponsible of us to just throw our arms up in the air and say, "You know what? This is not going to work. Let's just forget about it." That is just not how we are viewing things, as Manitoba First Nations leadership.

Senator Lang: Just redirecting my question again to the custom code. I do not know whether you can answer this, or perhaps the chair can answer it. I am wondering how the law in respect to a court challenge applies, compared to federal legislation?

Mr. Evans: Legislation can be challenged, but I believe the minister must ratify a change from the Election Act to the custom code. However, as a First Nation, I am sure you can challenge anything in the courts, but that is the process. Say there are 37 bands: Under the Elections Act in Manitoba, if they all wanted to go to custom code, if I remember correctly that requires the minister's approval under the Indian Act.

Senator Lang: If I can just pursue this matter just a bit, then, with the chair. Then, with the approval of the minister, that is seen as legislation and subsequently is dealt with in a court of law?

The Chair: It is not legislation; it is regulation.

À la lumière de mes lectures et puisque je suis nouveau ici, je constate que c'est la voie que nous semblons avoir adopté jusqu'à maintenant : un code coutumier général ou un code coutumier communautaire, ou une combinaison des deux. Par la suite, la responsabilité n'incomberait qu'à vous, et le gouvernement fédéral ne participerait plus.

M. Evans : Je crois fermement que, si nous avions poursuivi la discussion avec le cabinet du ministre, nous aurions tiré une différente conclusion, tout simplement parce que le cabinet du ministre et nous-mêmes, l'AMC, avions convenu d'un processus. Nous nous étions entendus pour établir un groupe de travail, un groupe de travail sur la gouvernance composé de sept chefs. Nous collaborions avec le cabinet, et des représentants d'AINC participaient toujours aux travaux à titre de partenaires; ils contribuaient à l'élaboration du processus et à la rédaction du code à mesure que nous progressions. Ensuite, quelque chose a dû dérouter certaines personnes.

Cependant, avant que le cabinet du ministre décide que cette option n'était pas viable, il y aurait dû y avoir un dialogue. Nous avions déjà établi un processus. Il aurait dû y avoir des consultations auprès de moi-même, du groupe de travail sur le leadership, afin de discuter des raisons pour lesquelles nous devrions peut-être revoir la décision qui avait été prise. Nous n'avons jamais eu cette possibilité. On a supposé que nous ne voulions plus participer au processus, ce qui était faux. C'est peut-être ce qui nous a poussés à adopter notre interprétation actuelle des événements.

Toutefois, il faut poursuivre dans cette voie. Nous devons toujours atteindre l'objectif, qui consiste à uniformiser nos élections dans la province. Abandonner cet objectif, lui tourner le dos tout simplement, en connaissant les difficultés que connaissent les collectivités des Premières nations, serait irresponsable; nous ne pouvons pas simplement baisser les bras et dire : « Vous savez quoi? Notre projet ne fonctionnera pas. Oublions-le. » Ce n'est tout simplement pas ainsi que les dirigeants des Premières nations du Manitoba voient les choses.

Le sénateur Lang : Pour revenir encore au code coutumier. J'ignore si vous pouvez répondre, ou peut-être que le président peut le faire. Je me demande comment les dispositions relatives aux contestations judiciaires s'appliquent, comparativement aux lois fédérales.

M. Evans : On peut toujours contester une loi, mais je crois que le ministre doit ratifier un passage de la Loi électorale au code coutumier. Toutefois, en ma qualité de membre d'une Première nation, je suis certain que tout peut être contesté devant un tribunal, mais c'est le processus. Admettons qu'il y a 37 bandes : aux termes de la Loi électorale du Manitoba, si tout le monde veut adopter un code coutumier, si je me souviens bien, le ministre doit donner son approbation en application de la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Lang : Permettez-moi d'analyser cette question un peu plus en profondeur, avec le président. Alors, une fois que le ministre donne son approbation, le code est considéré comme une loi et relève donc d'un tribunal?

Le président : Ce n'est pas une loi; c'est un règlement.

Senator Lang: But it is seen as law in the court of law to which you would have to adhere, vis-à-vis the outline of an election process, if I challenge it as a First Nations member?

The Chair: I am not sure I understand your question.

Senator Lang: Where I am going is this: What standing in a court of law does that custom code have? Does that have the same standing as if you are challenging a provincial law or a federal law? This is your framework and it is set up to be fair. If it is not fair, somebody challenges it and they go to court, so the custom code then would be seen as legislation, like anything else, and dealt with accordingly in a court of law. Is that correct?

Tonina Simeone, Researcher, Library of Parliament: Senator, for instance, the *Corbière* decision applied only to Indian Act electoral bands. It did not apply to the custom bands, which has created some tension. I am not entirely sure that I follow your train of thought. If there were a custom code in place, an individual member of that First Nation could challenge the provisions of the custom code in the Federal Court, but it is not federal legislation, if that is what you mean, in the way that the Indian Act is federal legislation. It would not be federal legislation. The custom code would not have that status, but a member could challenge a provision of that code and go to the Federal Court. The Federal Court deals extensively with provisions of the custom bands.

The Chair: The grand chief says, regardless of what legislation is out there, it is still under the Indian Act until the Indian Act is either repealed or a new act would be implemented, because custom code is recognized under the Indian Act.

Mr. Evans: The communities, the 37 bands, can still go down the custom code route. It is just that it is a longer process. It is a very long process. That is why it was best to work with the minister's office so that we could ensure that we arrived much more quickly at where we wanted to go.

The Chair: For clarification, when a First Nations band goes from elections under the Indian Act to elections under the custom code, they are no longer under the provisions of the Indian Act, so far as elections are concerned. They set their own terms of reference.

Senator Lang: That was my question. When a First Nation sets up a custom code, then that is seen as separate legislation for the purposes of a court to deal with it, I am presuming.

The Chair: No. Any appeal under that custom code would be done through Federal Court, but that code is not viewed as legislation as such. It is an existing situation more than it is legislation, as far as my interpretation is concerned.

Ms Simeone: That is right, they remove themselves from federal legislation for the purposes of their elections.

Le sénateur Lang : Mais un tribunal compétent le traitera comme une loi si un processus électoral est déclenché et que je le conteste à titre de membre des Premières nations, non?

Le président : Je ne suis pas certain de comprendre votre question.

Le sénateur Lang : Voici où je veux en venir : quelle est la validité de ce code coutumier devant un tribunal? Est-ce la même chose que si vous contestiez une loi provinciale ou une loi fédérale? C'est votre cadre et vous l'établissez pour qu'il soit équitable. S'il n'est pas équitable, et quelqu'un le conteste devant un tribunal, alors le code coutumier serait considéré comme un instrument législatif, comme toute autre chose, et le tribunal trancherait en conséquence. Est-ce exact?

Tonina Simeone, attachée de recherche, Bibliothèque du Parlement : Sénateur, à titre d'exemple, l'arrêt *Corbière* ne s'appliquait qu'aux bandes qui observaient les dispositions électorales de la Loi sur les Indiens. Il ne s'appliquait pas aux bandes agissant selon leurs coutumes, ce qui est la source de certaines tensions. Je ne suis pas tout à fait certaine de bien comprendre votre raisonnement. Si on établissait un code coutumier, un membre des Premières nations pourrait contester les dispositions du code coutumier devant la Cour fédérale, mais il ne s'agirait pas d'une loi fédérale — si c'est ce que vous voulez savoir — au même titre que la Loi sur les Indiens. On n'aurait pas affaire à une loi fédérale. Le code coutumier ne revêtirait pas ce statut, mais un membre pourrait en contester une disposition devant la Cour fédérale. La Cour fédérale statue souvent sur des questions relatives aux coutumes des bandes.

Le président : Le grand chef précise que, peu importe les lois en vigueur, un code est toujours régi par la Loi sur les Indiens tant que cette loi ne sera pas abrogée ou remplacée par une nouvelle loi, car la Loi sur les Indiens reconnaît les codes coutumiers.

M. Evans : Les collectivités, les 37 bandes, peuvent encore aller dans la voie du code coutumier. Seulement, le processus est plus long. C'est un très long processus. C'est pourquoi il était plus avantageux de travailler avec le cabinet du ministre, afin que nous puissions nous assurer d'obtenir plus rapidement le résultat escompté.

Le président : Pour préciser, lorsqu'une collectivité des Premières nations passe des dispositions électorales de la Loi sur les Indiens au code coutumier, elle n'est plus visée par la Loi sur les Indiens, pour ce qui est de la tenue d'élections. Elle établit ses propres conditions.

Le sénateur Lang : C'était ma question. Lorsqu'une collectivité des Premières nations établit un code coutumier, alors, du point de vue d'un tribunal compétent, il s'agit d'un instrument législatif distinct, je suppose.

Le président : Non. Toute contestation aux termes du code coutumier aurait lieu devant la Cour fédérale, mais le code n'est pas considéré comme une loi à proprement parler. C'est un ensemble pré-existant de dispositions plutôt qu'une loi, d'après ce que je comprends.

Mme Simeone : C'est exact, la collectivité se soustrait à la loi fédérale en ce qui concerne ses élections.

Senator Lang: Right, I understand that.

Ms Simeone: There is no legislation.

Senator Lang: I hate to belabour this point, but I think it should be clarified, because my understanding is that the custom codes replace the provisions of the Indian Act as far as the electoral process is concerned. Now we have this custom code here. I want to get this clear in my mind. If I am a First Nations member and I want to challenge that code, then that is seen by the court as basically legislation that they deal with to see whether or not my rights have been infringed upon. It must be seen as the law, on the basis of the law, because the federal law no longer applies. Is that correct?

Ms Simeone: In a sense, yes, they will look at the code. The decisions that have gone to the Federal Court have been around charter compliance, you are right. Say, for the sake of argument, that I am an off-reserve member, and my custom band does not allow for off-reserve voting rights. I challenge that code in Federal Court. Therefore a lot of the decisions in the Federal Court have been around those types of issues. In a manner of speaking, I suppose you could see it that way.

The Chair: I think, if you want to call it legislation, you can, but I do not think it really is. It is an existing situation that is there that it is challengeable in the courts. It is not written. I would imagine that some bands may have a written custom code.

Senator Peterson: Sir, when you started your presentation, you said that there are really two issues we are dealing with here. One is a common election date and the other one is a four-year term of office.

Mr. Evans: Right.

Senator Peterson: I trust that this flowed from the resolution in January of this year by your assembly to do this? When would you hope that you would have this complete? Are you given a time line?

Mr. Evans: Yes. First of all, the resolution in January is only one of a few resolutions that instructs my office to assist the communities to move in that direction. The resolution in January only instructs us to make sure that there are community consultations and that there are referendums. The goal was to actually begin this fall, in the fall of 2009, for the communities that were in a position to start unifying some of them at this time. There was a four-year transition period.

The reality of that was, if we were successful in being able to do that this year, this fall, or even in 2010, let us say we get some of our communities on board in 2010, then the reality for all 62 First Nations communities — with the exception of the hereditary communities — would be that they would all have their election date. We would all be holding our elections in 2014. That is the transition time period.

Le sénateur Lang : D'accord, je comprends cela.

Mme Simeone : Il n'y a pas de loi.

Le sénateur Lang : Je suis désolé de m'attarder sur cette question, mais je crois qu'elle devrait être mise au clair, car je crois comprendre que les codes coutumiers remplacent les dispositions de la Loi sur les Indiens en ce qui concerne le processus électoral. Maintenant, le code coutumier est en place. J'aimerais que tout cela soit clair dans mon esprit. Si je suis membre d'une collectivité des Premières nations et que je veux contester une disposition de ce code, alors le tribunal considère que cet instrument est essentiellement une loi et il détermine à l'avenant si mes droits ont été violés. On doit le percevoir comme une loi, en fonction de la loi, car la loi fédérale ne s'applique plus. Est-ce exact?

Mme Simeone : En un sens, oui, le tribunal examinera le code. Les décisions qui ont été soumises à la Cour fédérale se rattachaient à la conformité avec la charte, vous avez raison. Admettons que je suis membre hors réserve et que la bande à laquelle j'appartiens, qui agit selon ses coutumes, n'accorde pas de droit de vote aux membres hors réserve. Je conteste le code devant la Cour fédérale. Par conséquent, la Cour fédérale a rendu beaucoup de décisions qui se rattachaient à ce genre de questions. D'une certaine manière, j'imagine que vous pourriez voir les choses ainsi.

Le président : Je crois que, si vous souhaitez appeler ça une loi, vous le pouvez, mais, à mon avis, ce n'est pas tout à fait exact. C'est un ensemble pré-existant de dispositions que l'on peut contester devant un tribunal. Ce n'est pas écrit. J'imagine que certaines bandes disposent d'un code coutumier écrit.

Le sénateur Peterson : Monsieur, lorsque vous avez commencé votre exposé, vous avez précisé que nous étudiions vraiment deux questions. La première est la tenue d'élections à date fixe, et la deuxième, le mandat de quatre ans.

M. Evans : Exactement.

Le sénateur Peterson : J'imagine que c'est quelque chose qui découle de la résolution adoptée en janvier par votre assemblée? Quand espérez-vous que cela soit terminé? Avez-vous un échéancier?

M. Evans : Oui. Tout d'abord, la résolution adoptée en janvier s'inscrit dans une série de résolutions qui demandent à mon bureau d'aider les collectivités à se rallier à cette démarche. La résolution de janvier nous demande seulement de nous assurer qu'il y ait des consultations communautaires et des référendums. À vrai dire, nous comptions commencer cet automne, à l'automne 2009, pour que nous puissions commencer à uniformiser certaines des collectivités en bonne position à cet égard. Il y avait une période de transition de quatre ans.

En réalité, si nous étions capables de commencer cette année, cet automne ou même en 2010, disons que nous obtenons l'adhésion de certaines des collectivités en 2010, alors les 63 Premières nations — à l'exception des Premières nations qui ont des chefs héréditaires — auraient toutes leur date d'élection. Elles tiendraient toutes leurs élections en 2014. Ce serait la période de transition.

We would have some communities that would actually fall into that date. Then in 2014 we would all have our elections. That was the need for the minister. That is why we needed the minister's office. However, because the elections are staggered throughout the whole year, we needed the minister's office to either grant extensions to term of office in some communities, or we just needed the minister's office because if someone is elected in a community, let us say someone's election period ends — let us say we have an election in March and someone's term ends in that January, what happens in those two months? Or someone's term ends two or three months after march, let us say June is when their term expires, what happens to those two or three months that they are supposed to still be in office? Those were the two kinds of problems. That was where the need arose for us to make sure we had the cooperation of the minister.

I am hoping I am answering your question, but that was the plan. That was always the plan, to begin implementing our goal by this fall. We now must move that goal to 2010.

Senator Peterson: Are there any other jurisdictions going through the same process, that you are aware of?

Mr. Evans: I think the Atlantic chiefs are going down that road. I think they are doing that. We still need to work with them, or we were supposed to have gone down there and explained to them where we are at with our process. However, I am hoping that someone down there is going forward on this plan.

Senator Hubley: When I reviewed the reform and the hope that a lot of issues would be resolved by stretching out the term, I am just wondering how you arrived at the four-year term. I think in most jurisdictions, in other municipalities, it is four years provincially. They have moved in that direction, so that might be the way to go.

I still have a problem with jurisdiction. As a chief and council, you will be elected and you will be challenged with looking after or delivering the services for that First Nations community. If you are also dealing with off-reserve issues and members at that point in time, do you see any way of bringing them together, to involving them, but letting the community itself, or the spokesmen or councillors within that community, deal directly with the issues of that community?

The one thing we have not discussed a great deal this morning is culture, and how you see the development or the continual development of your culture throughout your nation. I see that there is a strong relationship there to involve off-reserve and on-reserve members. I did not know if there might be a way of marrying that within your council so that there would be an involvement, but I also feel that it would be nice to have the parameters that, as a councilor, and in dealing with an issue such as perhaps sewer and water — and I know that that is within a

Il y aurait des collectivités dont les élections se tiendraient en fait durant cette période. Puis, en 2014, les Premières nations iraient toutes aux urnes. C'est pourquoi le ministre devait intervenir. C'est pourquoi nous avions besoin du cabinet du ministre. Toutefois, comme les élections s'échelonnent sur toute l'année, il fallait que le cabinet du ministre approuve la prolongation du mandat des élus dans certaines collectivités, ou il devait tout simplement intervenir parce que, si une personne est élue dans une collectivité, disons que son mandat se termine — par exemple, il y a une élection en mars et le mandat d'un élu se termine en janvier, que se passe-t-il pendant ces deux mois? Ou bien, le mandat d'un élu se termine deux ou trois mois après mars, disons en juin, qu'arrive-t-il pendant les deux ou trois mois où cet élu est censé rester en poste? Les collectivités faisaient face à ces deux types de problème. C'est pour cela que nous devions être certains que nous pouvions compter sur la collaboration du ministre.

J'espère que je réponds à votre question, mais c'était ça, le plan. Nous avions prévu amorcer le projet à l'automne. Nous devons maintenant attendre en 2010.

Le sénateur Peterson : Savez-vous s'il y a des organismes d'autres provinces qui ont entrepris la même démarche que vous?

M. Evans : Je crois que les chefs des provinces atlantiques se sont engagés dans la même voie. Je crois qu'ils mènent une initiative semblable. Nous devons toujours collaborer avec eux, ou nous étions censés nous rendre là-bas et leur expliquer où nous en sommes rendus dans notre démarche. Toutefois, j'espère que quelqu'un là-bas va de l'avant avec ce projet.

Le sénateur Hubley : Lorsque j'ai examiné votre projet de réforme et la possibilité qu'on résolve nombre de problèmes en prolongeant le mandat, je me suis demandé comment vous en étiez arrivé à proposer un mandat de quatre ans. Je crois que, dans la plupart des provinces, dans les autres municipalités, les élus restent en poste quatre ans. Ils sont allés dans cette direction, alors c'est peut-être la voie à suivre.

J'ai encore des réserves au sujet de la compétence. Le chef et les membres du conseil seront élus et devront se charger de la prestation de services à la collectivité qu'ils représenteront. S'ils doivent actuellement s'occuper aussi des membres qui vivent à l'extérieur des réserves et des préoccupations de ceux-ci, voyez-vous une façon de les rassembler, de les intégrer, tout en laissant la collectivité en question, ou les représentants ou les conseillers de cette collectivité, s'occuper elle-même des questions qui la concernent?

Votre culture, et la façon dont vous percevez son essor continu au sein de votre nation, est l'une des choses dont nous n'avons pas beaucoup discuté ce matin. Je constate que la culture constitue un moyen efficace de rassembler les membres qui vivent dans les réserves et ceux à l'extérieur. J'ignore s'il existe une façon de concilier la culture avec les activités du conseil en vue de favoriser la participation des membres, mais je crois qu'il serait bien de mettre en place des paramètres semblables qui aideraient un conseil à s'attaquer à une question comme les réseaux d'égouts et

defined area; I know that there is someone else dealing with the same issue on the other side of that area. I am just wondering whether any of those thoughts have been part of your discussions?

Mr. Evans: We still need to get into those discussions. I know that many of the communities are up working and are currently dealing with the off-reserve membership, with whatever means or resources are available to them that allow them to do that.

Again, in order to respond to the part of your question about culture and the need to include the off-reserve members, that is where the challenge lies in terms of First Nations leadership at this time, given the limited resources that we have and ensuring that we can meet the needs of the off-reserve membership. There are many jurisdictions. There are many conditions placed upon us in the agreements that are signed with the federal government that actually make it very difficult for First Nations leadership. That is why we need to examine and explore as to how we expand the role of chief and council in terms of how they deal with their off-reserve membership. We should not actually corral people into a position where they must live on a reserve. In other words, because I choose to live off the reserve, that means that I am no longer eligible for certain benefits, for instance. It is very limited as to what the communities have in trying to develop their people within the communities and, at the same time, trying to meet the needs of the people who move off the reserve. Because one is First Nations and has Treaty status should not limit one to living on-reserve.

Those are the things that need to be considered and factored in when we are negotiating agreements with First Nations, to deal with culture, to deal with language and everything else that stem from the devastating impacts of the residential schools.

Again, it goes back to family. We need to put a lot of emphasis on strengthening the families, on dealing with the dysfunction within the family itself and what that dysfuntion has created. Those are the challenges, when we talk about culture, when we talk about language, spirituality, and everything else, in terms of who we are as a people.

That is why we must get away from the situation in which we are now. We are in this situation because of the very fact that there were attempts made to ensure that we did not succeed. That is what you do: you divide and you conquer. That is what our election system is currently doing. We are unable to move forward at a pace that allows us to regain the very things that were lost.

Again, that is why there needs to be a great deal of cooperation, understanding and support for us to rebuild our unity, our governance and everything else that is rightfully ours.

d'aqueducs — et je sais que cela concerne un aspect bien précis; je sais en outre que quelqu'un d'autre doit se pencher sur cet aspect. Je me demande seulement si vos discussions avaient porté sur ces réflexions?

M. Evans : Nous n'avons pas encore abordé ces aspects. Je sais que nombre des collectivités travaillent en ce sens et s'occupent actuellement de la question des membres hors réserve, en recourant à tous les moyens ou toutes les ressources qui s'offrent à elles pour s'acquitter de cette tâche.

Encore une fois, pour répondre à votre question sur la culture et le besoin d'intégrer les membres hors réserve, c'est là que réside actuellement le problème en ce qui concerne les dirigeants des Premières nations, vu les ressources limitées dont nous disposons pour répondre aux besoins des membres vivant hors des réserves. Il y a de nombreuses responsabilités. Les ententes que nous avons conclues avec le gouvernement fédéral nous obligent à respecter une multitude de conditions qui compliquent la tâche aux dirigeants des Premières nations. Voilà pourquoi nous devons examiner et explorer la façon dont nous entendons élargir le rôle du chef et du conseil en ce qui a trait à leurs responsabilités à l'égard des membres vivant à l'extérieur des réserves. Nous ne devrions pas obliger les gens à vivre dans des réserves. Autrement dit, parce qu'une personne souhaite vivre à l'extérieur, elle n'aurait plus droit à certains avantages, par exemple. Les collectivités disposent de très peu de ressources pour tenter d'améliorer le milieu de vie de leurs membres et, en même temps, pour tenter de répondre aux besoins des personnes qui vivent à l'extérieur des réserves. Ce n'est pas parce qu'on est membre d'une Première nation visée par un traité qu'on est obligé de vivre dans une réserve.

Ce sont des choses qui doivent être prises en considération lorsqu'on négocie des ententes avec les Premières nations, à savoir tenir compte de la culture, de la langue et de tout autre aspect lié aux conséquences dévastatrices des pensionnats.

Encore une fois, cela nous ramène à la question de la famille. Nous devons beaucoup insister sur le renforcement des familles, sur la résolution des problèmes familiaux et sur l'élimination des causes de ces problèmes. Voilà en quoi consistent les défis lorsque nous parlons de la culture, de la langue, de la spiritualité et de tous les autres aspects qui nous définissent.

C'est pour cette raison que nous devons changer la situation actuelle. Si nous nous trouvons dans cette situation, c'est simplement parce qu'on a tenté de nous faire échouer. C'est comme cela qu'on procède : on divise pour mieux régner. C'est ce que fait actuellement notre système électoral. Nous sommes incapables de progresser à un rythme qui nous permettrait de recouvrer ce que nous avons perdu.

Encore une fois, c'est pourquoi nous devons pouvoir compter sur beaucoup de coopération, de compréhension et de soutien pour reconstruire notre unité, notre gouvernance et tout ce qui nous revient de droit.

Senator Dyck: I notice in your handout that you say two First Nations have hereditary chiefs. My understanding of that would be that these are First Nations that have never been under the Indian Act with respect to their elections. Is that correct?

Mr. Evans: That is correct.

Senator Dyck: It has been suggested that perhaps one of the best ways to move forward would be to opt to revise the Indian Act so that it no longer controls elections for First Nations, so that you would essentially have your own control, if the Indian Act did not cover it?

Mr. Evans: Yes. Well, we are trying to do that. My personal preference, of course, along with those who support our move, is that we really want to get out from under the Indian Act and not be connected to it in the area of elections. I know that the minister's desire was to have a Manitoba First Nations Election Act. I certainly do not have a problem with that, the way I understand it, the way that I see the challenges for that, but that is not for me. When I state that, I need to ensure that the people whom I represent, the First Nations leadership, support it. At this point in time, the support for that is just not there. That is not to say that it cannot happen in the future. It is just that there needs to be more discussion and more dialogue, and hence the need for the minister to continue to cooperate and support the process.

Senator Dyck: You are saying that the process that is being supported now is to go the custom code route?

Mr. Evans: That is correct, yes.

The Chair: I know what a balancing act you are under to try and effect something that does not appear to be top-down; it appears to be coming from the bottom up. I thank you again on behalf of the senators. We have received your information and suggestions concerning the subject at hand. Your testimony has been excellent and informative, and extremely helpful, I believe, to the committee. Again, I wish you well, because I know how challenging this all is and how important governance is. Right across North America, where any studies have been done in regard to improved governance for First Nations, whether it be in Canada or the U.S., they have improved. Those that have opted for good governance have improved their economic and social status considerably. It also enhances their ability to maintain their culture. Thank you very much.

Senators, our next witness is Chief Donovan Fontaine of the Sagkeeng First Nation. The committee was particularly interested in your views, chief, as we are in the process, as I believe you are in the process, of reverting to the custom elections code from the Indian Act elections process. Without further ado, the floor is yours, sir.

Le sénateur Dyck : Je constate que le document que vous nous avez remis mentionne qu'il y a deux Premières nations qui ont des chefs héréditaires. Je crois comprendre que ces Premières nations n'ont jamais été assujetties à la Loi sur les Indiens en ce qui concerne leurs élections. Est-ce exact?

M. Evans : C'est exact.

Le sénateur Dyck : On a laissé entendre que l'une des meilleures façons d'améliorer la situation consisterait peut-être à modifier la Loi sur les Indiens de façon à ce qu'elle ne régisse plus les élections et à ce que les Premières nations puissent décider elles-mêmes des modalités électorales.

M. Evans : Oui. Eh bien, c'est ce que nous essayons de faire. Évidemment, je préférerais, à l'instar de ceux qui appuient notre démarche, que nous ne tenions plus nos élections sous le régime de la Loi sur les Indiens. Je sais que le ministre souhaitait l'adoption d'une loi manitobaine sur les élections des Premières nations. Je ne m'opposerais certainement pas à une telle initiative, selon la compréhension que j'en ai, selon la façon dont je perçois les difficultés qui s'y rapportent, mais cela n'est pas pour moi. Avant de tenir de tels propos, je dois m'assurer que les personnes que je représente, les dirigeants des Premières nations, soutiennent ce genre d'initiatives. Or, actuellement, ce n'est pas le cas. Cela ne veut pas dire qu'un projet semblable ne se concrétisera pas dans l'avenir. C'est seulement qu'il doit y avoir davantage de discussions et de dialogue, d'où le besoin de la collaboration et du soutien continus du ministre dans le cadre de ce processus.

Le sénateur Dyck : Vous dites qu'on préconise actuellement le modèle du code électoral coutumier?

M. Evans : Exactement.

Le président : Je sais que vous devez trouver un juste équilibre et tenter de mettre en place un mécanisme qui n'est pas fondé sur une approche descendante; cela semble suivre une démarche ascendante. J'aimerais de nouveau vous remercier au nom des sénateurs. Nous avons pris note de vos observations et de vos propositions concernant le sujet qui nous occupe. Je crois que vous avez livré au comité un excellent témoignage, qui était très instructif et très utile. Encore une fois, je vous souhaite du succès, car je suis conscient de la difficulté d'une telle entreprise et de toute l'importance de la gouvernance. Partout en Amérique du Nord, on a réalisé des études sur l'amélioration de la gouvernance des Premières nations, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, et il y a eu des améliorations à cet égard. Les Premières nations qui ont adopté de bonnes pratiques de gouvernance ont amélioré de façon considérable leur situation socioéconomique. Elles ont également renforcé leur capacité de maintenir leur culture. Je vous remercie beaucoup.

Chers collègues, le prochain témoin est le chef Donovan Fontaine de la Première nation Sagkeeng. Monsieur, le comité s'intéresse particulièrement à votre point de vue, car il s'intéresse à la démarche consistant à délaisser le modèle électoral prévu par la Loi sur les Indiens pour revenir à un code électoral coutumier, et je crois savoir que vous avez amorcé une telle démarche. Sans plus tarder, la parole est à vous, monsieur.

Donovan Fontaine, Chief, Sagkeeng First Nation: Good morning, Mr. Chair and other members here.

Yes, we are in that process. We actually had our election on April 3. We had a regular Indian Act election. On that election, it is a mail-out process, taking six weeks. On the mail-outs, we sort of piggybacked. We included a referendum there in our community as to whether we should change the term of office to four years, and other things in the election code. We also attached an election code to that mail-out. That was okay, we were able to do that. It was passed, I do not want to say unanimously, but it was passed. I think two-thirds agreed that we wanted a four-year term, and to look at other options, like perhaps having six councillors as opposed to their traditional four council members. There was quite a few details in there. That referendum actually just said that we should proceed to do that. It did not say we will have that for our next election. It just said the committee wants to look at that, and do that. Does that mean that we want another referendum? Does that mean that we need to ratify the current election code? I think it is kind of a gray area, but our community does recognize two years as being very insufficient. Two years is too fast.

We talk about a stimulus budget. In our community, every second year is a stimulus budget. If you want to get re-elected, that is the reality. You talk about pinching pennies and being financially and fiscally accountable. Those things, along with democracy and everything else, are very tough. It is a challenging situation, at best, and it happens in many communities.

I know we are in third-party management for about eight and a half years. For us to get back into a system where we again have total control, I find it dangerous to our community once again because there are significant matters occurring within our community right now, such as claims and a lawsuit against us. That is a cloud that is hanging over us. Wing Construction is one case that was national, and they are suing us for $10 million.

I am always weary about the situation with stability. Every second year, because of the lack of stability, our governments cannot proceed and handle these things with, I would say, a consistent vision, a consistent plan for our community. It is always changing, so having elections every two years is ludicrous.

Donovan Fontaine, chef, Première nation Sagkeeng : Bonjour, sénateur St. Germain et autres membres du comité.

Oui, nous avons entrepris cette démarche. Nous avons tenu notre élection le 3 avril. Il s'agissait d'une élection conforme aux modalités électorales prescrites par la Loi sur les Indiens. Quand nous tenons une élection, nous faisons des envois postaux, et cela prend six semaines. Cette fois-ci, nous avons fait d'une pierre deux coups. Nous avons inclus dans les envois postaux des questions référendaires pour demander aux membres de notre collectivité s'ils souhaitaient que l'on porte le mandat des élus à quatre ans et que l'on apporte d'autres changements au code électoral. Nous avons également joint aux envois postaux le libellé d'un code électoral. Cela allait, nous pouvions le faire. Les membres se sont prononcés en faveur des modifications, je ne dirais pas à l'unanimité, mais ils les ont approuvées. Je crois que les deux tiers étaient en faveur d'un mandat de quatre ans et ont accepté d'envisager d'autres options, comme élire peut-être six conseillers plutôt que quatre, comme l'exige la tradition. Il y avait pas mal de détails dans ces envois. Les résultats du référendum ont en fait révélé que nous devrions procéder à ces changements. Nous n'avons pas dit que les nouvelles modalités entreraient en vigueur avant la prochaine élection. Nous avons simplement expliqué que le comité souhaitait examiner les options possibles. Cela signifie-t-il que nous voulons procéder à un autre référendum? Cela veut-il dire que nous devons ratifier le code électoral actuel? Je crois que ce n'est pas clair, mais notre collectivité reconnaît qu'un mandat de deux ans est très insuffisant. Deux années passent beaucoup trop vite.

Nous avons parlé d'un budget de relance économique. Dans notre collectivité, aux deux ans, on présente un budget de relance. Si on veut être réélu, on n'a pas le choix. On parle de faire des économies et d'être responsables sur le plan financier et budgétaire. Ces choses, combinées à l'exercice de la démocratie et à tout le reste, posent de nombreux défis. C'est une situation difficile, dans le meilleur des cas, et cela se produit dans nombre de collectivités.

Je sais que nous sommes soumis à un mode de gestion par des tiers depuis environ huit ans et demi. Je crois qu'il serait dangereux pour notre collectivité de revenir à une structure de gouvernance où nous disposons d'un plein pouvoir de décision, car, actuellement, notre collectivité est touchée par des affaires importantes, comme des revendications, et elle fait l'objet d'une poursuite. Il y a un nuage noir qui flotte au-dessus de nos têtes. L'affaire Wing Construction est connue à l'échelle nationale : cette société nous poursuit pour 10 millions de dollars.

Je suis fatigué du manque de stabilité dans nos collectivités. Tous les deux ans, en raison d'un manque de stabilité, nos dirigeants sont incapables de proposer, disons, une vision cohérente, un plan cohérent pour notre collectivité qui leur permettraient de s'attaquer à ces problèmes. Ils doivent constamment s'adapter, alors il est ridicule de tenir des élections tous les deux ans.

The provincial government or the federal government, I cannot see them having an election every two years. It would be too crazy, too expensive, too costly. There would be division, there would be dissension and everything else. We see that in our community every second year: dissension.

For the election process to take six weeks is too long. I know that was implemented because of *Corbière*, to reach the people out there, the mail-outs and all the other stuff. I realize that is why they throw another two weeks into the traditional four weeks. Six weeks is too long. Talk about spending again, talk about stimulus again, a lot of damage can be done in six weeks if there are no controls and measures in place for any community in terms of finances and approvals. That seems to be when the question of housing and other things are rolled out, and all these other commitments, around election time.

By the very the nature of the funding, too, with the government, and how things flow, you have seasonal construction, then winter, and then you are looking at spring again, so it is very hard to run a community. It is hard to plan a future for a community when you are always looking at only two years. It is really just one year, because your second year is how I described it, so you really have only one year. In that one year also you are looking at catch-up, you are looking at orientation, you are looking at figuring out what the previous chief and council and administration did, so for the new chief and council that first year is really an introduction to government, an introduction to First Nations Politics 101.

Bill C-31 did not make matters easier; in fact, it made things worse. Basically, it gave us more Indians but no more resources. We are probably more accountable than the mayor here, than the premier. Nobody has 24/7 access to their mayor or their premier. There is just a big layer of bureaucracy that you must get through. With us in the First Nations, we are right there; knock on the door, we are there; pick up the phone, we are there. That makes a big difference. We are expected to do so much. We are expected to do $10,000-worth of work with $10 from government. It is very challenging.

As with Bill C-31, if you look at all the policies that have been enacted throughout the years since the Treaty, we are expected to stay in this corral, as one chief put it way back when. He said, "We are like cattle, corralled in the reserve here, and we are not allowed to go out. When you stray out, you must come back in." The chief said, "I used to go to Ottawa and ask for some food, some hay for our people." In those basic terms, that is the analogy that we use. Until just recently, of course, we were not allowed to vote and to do a few other things. That policy of staying on the reserve, not being allowed to get your education, not being

Je m'imagine mal le gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral tenir une élection tous les deux ans. Ce serait trop fou, trop cher, trop coûteux. Il y aurait des divisions, des dissensions et tout le reste. C'est ce qui se produit dans notre collectivité tous les deux ans : des dissensions.

Un processus électoral de six semaines est trop long. Je sais qu'un tel système a été mis en place à cause de *Corbière*, pour rejoindre tous les membres, les envois postaux et tout le bataclan. Je me rends compte que c'est pour cela qu'on ajoute deux semaines aux quatre semaines habituelles. Six semaines, c'est trop long. On recommence à parler des dépenses, des mesures de relance; il peut se produire beaucoup de dommages en six semaines s'il n'y a ni contrôle ni mesure en place dans une collectivité en ce qui a trait aux finances et aux approbations. Il semble que ce soit au moment de la campagne électorale qu'on aborde la question du logement et d'autres préoccupations et qu'on prend tous ces engagements.

Par ailleurs, en raison de la nature même du financement que nous recevons du gouvernement et de la façon dont les choses se déroulent — il y a les travaux de construction saisonniers, puis l'hiver arrive, et ensuite c'est déjà le printemps —, il est très difficile d'administrer une collectivité. Il est dur de planifier l'avenir d'une collectivité lorsqu'un mandat ne dure que deux ans. En fait, on ne dispose que d'un an, car la deuxième année ressemble à ce que j'ai décrit, de sorte que, en réalité, on n'a qu'un an. Pendant la première année, on fait du rattrapage, on tente de trouver une orientation, on essaie de comprendre ce qu'ont fait les chefs, le conseil et l'administration qui étaient au pouvoir l'année d'avant, de sorte que, pour le nouveau chef et le nouveau conseil, la première année constitue surtout une introduction au gouvernement, une introduction à la vie politique chez les Premières nations.

Le projet de loi C-31 ne nous a pas facilité la tâche; en fait, il a empiré les choses. Essentiellement, nous devons nous occuper davantage d'Indiens, mais sans disposer de plus de ressources. Nous avons probablement plus de responsabilités que le maire de la ville, que le premier ministre de la province. Personne ne peut communiquer 24 heures sur 24, sept jours sur sept avec son maire ou son premier ministre provincial. Il faut franchir divers paliers administratifs avant d'arriver jusqu'à eux. Dans les collectivités des Premières nations, les dirigeants sont accessibles; frappez à la porte, et nous sommes là; prenez le téléphone, et vous pouvez nous joindre. Cela change la donne. On s'attend à ce que nous en fassions beaucoup. On s'attend à ce que nous réalisions pour 10 000 $ de travaux avec les 10 $ que nous recevons du gouvernement. La situation est très difficile.

En ce qui a trait au projet de loi C-31, si on regarde toutes les politiques qui ont été adoptées depuis la signature du traité, nous sommes censés rester à l'intérieur de cet enclos, comme le disait un chef à l'époque. Il expliquait : « Nous sommes comme du bétail, enfermés dans la réserve, et nous n'avons pas le droit d'en sortir. Lorsqu'on s'écarte du troupeau, on doit être ramené dans l'enclos. » Il disait également : « J'allais à Ottawa demander de la nourriture, du foin pour nos membres. » Essentiellement, c'est l'analogie que nous utilisons. Bien sûr, jusqu'à tout récemment, nous n'avions pas le droit de voter et de faire d'autres choses. La

allowed to vote, all those things are very detrimental. Basically, what is that saying? Stay in your reserve. This is probably more brutal for a community of, say, 100, 200 people: Stay in your community. Procreate, have children, expand, stay within your families. You would not do that to a Hutterite community. This happened in our communities of 100 or 150 people.

This whole government reserve system, I do not know where the model came from — perhaps Africa or wherever. It is time to abolish that. It is time to abolish the Indian Act. The policy is antiquated and it is time to change. It all goes to governance. It goes to two-year terms, it goes to recall, it goes to accountability. All those things have to be in place.

The process, how we are selected, is costly and we want to put it right. We always find that there are appeals; after every other election there is an appeal. It has to be done right but we want to do it ourselves. We want to govern ourselves; we want to maintain our own government systems. We want to have a constitution. We want to maintain membership and citizenship. It goes hand-in-hand with sovereignty and nation to nation.

Even right from the signing of the Treaty, the chief was often looked at as royalty, as head of state. That is how those agreements were administered, were undertaken. Treaties were signed on that basis, royalty to royalty, the Queen to the chiefs. The word "ogemah" in our language is like "king," and that is how it was seen.

Today we are viewed as being merely symbolic. We still maintain the traditions and the customs. We put on the headdresses and that is highly significant in our communities, the eagle feathers, and we still maintain that part of the past. Really many view us as agents administering poverty, Indian agents administering poverty and putting out the fights, putting out the fires — literally putting out the fires. Our housing situation, you all know what that is like.

I know that we wanted to pursue a four-year term in Manitoba. I sat on the council — I still sit on the council, the leadership council of the Assembly of Manitoba Chiefs. It was for those very reasons that I talked about earlier: stability, maintaining progress, maintaining the same vision for at least a number of years, having the same chiefs at the same table for a number of years, so that there is not always this orientation, this backtracking, taking one step forward then three steps back. We need to orientate this group of chiefs. There is dissension. With the two-year term, it is hard to maintain that group of people with

politique qui nous oblige à rester dans la réserve, sans pouvoir s'instruire, sans pouvoir voter, toutes ces choses ont des effets dévastateurs. Fondamentalement, qu'est-ce qu'on nous dit? Restez dans votre réserve. Une telle politique cause probablement plus de dommages à une collectivité de 100 ou 200 personnes : restez dans votre collectivité. Procréez, ayez des enfants, multipliez-vous, restez auprès de vos familles. On ne demanderait pas ça à une communauté huttérite. Mais c'est ce qu'on a demandé à nos collectivités de 100 ou de 150 personnes.

J'ignore d'où vient le modèle du système de réserves mis en place par le gouvernement — peut-être d'Afrique ou d'ailleurs. Il est temps d'abolir ce système. Il est temps d'abolir la Loi sur les Indiens. La politique est désuète, et le temps est venu de faire des changements. Tout cela se rapporte à la question de la gouvernance. Cela concerne les mandats de deux ans, les retraits et les destitutions, la responsabilité. Tous ces aspects doivent être pris en compte.

Le mécanisme, la façon dont nous sommes élus, est coûteux, et nous voulons y apporter des correctifs. Il y a toujours des contestations; une élection sur deux, il y a une contestation. Il faut améliorer ce mécanisme, mais nous souhaitons le faire nous-mêmes. Nous voulons nous gouverner nous-mêmes; nous voulons mettre en place notre propre régime gouvernemental. Nous voulons nous doter d'une constitution. Nous souhaitons maintenir le statut de membre et la citoyenneté. Cela va de pair avec la souveraineté et la relation de nation à nation.

Dès la signature du traité, le chef était souvent considéré comme un monarque, un chef d'État. C'est sur ce principe que les ententes ont été conclues et ont été mises en œuvre. La signature des traités reposait sur ce fondement : on négocie de monarque à monarque, soit la Reine et les chefs. Dans notre langue, « ogemah » signifie « roi », et on voyait les choses de cette façon.

Aujourd'hui, on perçoit notre rôle comme purement symbolique. Nous observons encore les traditions et les coutumes. Nous mettons la coiffure de guerre, ce qui est hautement significatif pour notre culture, nous arborons des plumes d'aigle, bref, nous perpétuons ces pratiques ancestrales. Nombre de personnes nous perçoivent en réalité comme des agents qui administrent la pauvreté, des agents Indiens qui gèrent la pauvreté et qui tentent d'éviter les affrontements et d'éteindre les feux — littéralement, d'éteindre les feux. Vous savez tous à quoi ressemble la situation du logement dans les collectivités des Premières nations.

Je sais que nous souhaitions fixer à quatre ans le mandat des chefs au Manitoba. J'ai siégé au conseil — je siège toujours au conseil qui regroupe les chefs, l'Assembly of Manitoba Chiefs. Nous souhaitions ce changement pour les raisons que j'ai mentionnées plus tôt : assurer la stabilité, favoriser le progrès, maintenir la même vision pendant au moins un certain nombre d'années, réunir les mêmes chefs à la même table pendant un certain nombre d'années, pour qu'on ne se retrouve pas tout le temps dans cette situation, c'est-à-dire ce recul, faire un pas en avant, puis trois en arrière. Nous devons fournir une orientation

a common vision. I think you can do that for over four years, build a good strategy, build a good approach and then build implementation and follow through.

commune à ce groupe de chefs. Il y a des dissensions. Lorsque le mandat n'est que de deux ans, il est difficile pour ce groupe de personnes de partager une vision commune. Je crois que, si le mandat durait quatre ans, nous pourrions élaborer une bonne stratégie, adopter une bonne approche, puis la mettre en œuvre jusqu'au bout.

One of the wrenches in the whole process was over this issue on sovereignty. Why must we need to ask the government to do that? This came up at our assembly in Long Plains. A couple of chiefs voiced their concerns as to why we were seeking legislative reform. Why not just get an amendment to the Indian Act? The whole thing is that we want to get out of the Indian Act.

L'ensemble du processus achoppait entre autres sur les questions de la souveraineté. Pourquoi devrions-nous être obligés d'obtenir l'approbation du gouvernement? Ce point a été soulevé au cours d'une réunion à Long Plains. Plusieurs chefs se demandaient pourquoi nous voulions une réforme législative. Pourquoi ne pas simplement modifier la Loi sur les Indiens? Pour la simple et bonne raison que nous voulons ne plus être assujettis à la Loi sur les Indiens.

My comment to one of the chiefs was, if you are under custom, if you are traditionally sovereign, you are under custom. When you have a vote in your community, where do your results go? They go to Indian Affairs, regardless of what process is involved. You still need that government-to-government, I said. Is that not what we are seeking, a recognition? It is as though they do not want any recognition, anywhere. They just want to maintain the status quo. Well, excuse me, where do you get your funding, or some of your funding? I know it is neither here nor there, but if it is funding, where do you get it? You get it from the government. I think you cannot have it both ways, was basically my message.

J'ai fait observer à l'un des chefs que, si on se conforme à un code coutumier, si on est traditionnellement souverain, on est soumis à la coutume. Lorsque se tient une élection dans une collectivité, où vont les résultats? Ils sont transmis à Affaires indiennes, peu importe le régime électoral qui est en place. Je lui ai dit qu'il devait tout de même y avoir une relation de gouvernement à gouvernement. N'est-ce pas ce que nous tentons d'obtenir, la reconnaissance? C'est comme s'ils ne souhaitaient pas être reconnus, à aucun égard. Ils veulent simplement maintenir le statu quo. Eh bien, excusez-moi, mais d'où provient votre financement? Ou une partie de votre financement? Je sais que cela n'a aucune importance, mais s'il s'agit du financement, où l'obtenez-vous? Vous l'obtenez du gouvernement. Essentiellement, mon message était le suivant : On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

At least if we can agree on two things, a four-year term and a common election day, the rest, all the little particulars, the recall, all those fine details, can each be adapted to the uniqueness of each community: the recall or accountability, the election process itself, how to engage the off-reserve members — all of these things in each community would be different.

Au moins, si nous pouvons nous entendre sur deux choses, un mandat de quatre ans et une date d'élection commune, le reste, tous les petits détails, le mécanisme de destitution, toutes ces modalités peuvent être adaptées aux particularités de chaque collectivité : la destitution ou la responsabilité, le processus électoral en lui-même, la façon de mobiliser les membres vivant à l'extérieur des réserves — tous ces éléments différeraient d'une collectivité à l'autre.

I would be different from the Dene up north. My community is an hour from Winnipeg. At some point, I guess those things would be looked at. I do believe it is almost an even split right now. In Manitoba, 27 bands are custom and 37 are Indian Act.

Ma collectivité diffère de celles des Dénés, au Nord. Nous vivons à une heure de Winnipeg. À un moment ou un autre, j'imagine que l'on prendrait en considération ces détails. Actuellement, je ne crois pas que l'on observe presque un partage égal. Au Manitoba, 27 bandes ont adopté un code coutumier, tandis que 37 bandes sont assujetties aux dispositions électorales de la Loi sur les Indiens.

The further we get away from the Indian Act, I think it bodes well for all the other things. It goes back to our sovereignty; it goes back to us being Crown to Crown, government to government, or whatever. It goes further in that way, and even gets us away from being an Indian agent.

Nous prenons davantage de distance par rapport à la Loi sur les Indiens, et je crois que cela est de bon augure pour tous les autres aspects. Cela nous ramène à la question de notre souveraineté; cela revient à la relation de chef d'État à chef d'État, de gouvernement à gouvernement, ou peu importe. Cela nous amène dans cette direction, et nous permet même de nous éloigner de notre rôle d'agent des Indiens.

I hold a position of great honour. I recognize what the ancestors before me, the chiefs before me went through, and I know things are probably going to get worse if we do not make the changes in the right direction. The way we have been going, it

Je suis très honoré d'occuper le poste de chef. Je comprends ce que mes ancêtres, ce que les chefs qui m'ont précédé ont vécu, et je sais que la situation empirera probablement si nous n'apportons pas des changements pour nous mener dans la bonne direction.

has been a process of slow erosion. The erosion after erosion of every right, piece by piece: This is not covered anymore; that is not covered anymore. It is a slow erosion. Rather than pull the wool over your eyes, they pull out a few threads at a time. That is the way it has been going.

Nous subissons un lent processus d'érosion. La disparition graduelle de tous nos droits, un après l'autre : vous n'avez plus ce droit, vous n'avez plus cet autre droit. Il s'agit d'une lente érosion. Plutôt que de nous priver de tous nos droits d'un seul coup, le gouvernement nous les retire un à la fois. C'est de cette façon que les choses fonctionnent.

I believe in independence. I believe in our people, and that we can make a contribution to Canada. Our population is booming. I do believe 60 per cent are under the age of 25 or 30. We want to be of benefit to this great land. We have so much to offer if given the chance. I have always said that. If you give them the chance, give them resources. It is easier to put someone through university than to incarcerate them and keep them there for eight or ten years. Give them the guidance, give the communities the support, through university training and trades.

Je crois en l'indépendance. Je crois en nos gens, je sais que nous pouvons apporter une contribution au Canada. Notre population connaît une forte croissance. Je crois que 60 p. 100 des Autochtones sont âgés de moins de 25 ou de 30 ans. Nous voulons être utiles à ce merveilleux pays. Si on nous en donnait la chance, nous aurions tant à offrir. Je l'ai toujours dit. Si on donne cette possibilité aux gens, on doit leur fournir les ressources nécessaires. Il est plus facile d'envoyer quelqu'un à l'université que de l'incarcérer pendant huit ou dix ans. Donnons aux gens l'encadrement approprié, donnons aux collectivités le soutien nécessaire, offrons-leur des formations universitaires et l'apprentissage des métiers.

That is why I say, sometimes you need to break the corral and let the people feel that they could come and go in society. I know we all want to go back to the reserve. That is where the bones of our ancestors are. That is where we want to ultimately rest. I mean, we can come and go, and people need to feel that the reserve is not the be all and end all, but there has to be supports for them.

Voilà pourquoi je dis que, parfois, on doit ouvrir l'enclos et montrer aux gens qu'ils peuvent aller dans la société. Je sais que nous voulons tous revenir à la réserve. C'est là où sont enterrés les restes de nos ancêtres. C'est là que nous voulons tous être enterrés. Je veux dire, nous pouvons aller et venir à notre guise, et les gens ne doivent pas avoir l'impression que la vie à la réserve est la seule option qui vaille, de sorte qu'on doit leur offrir du soutien.

This, then is the challenge: our people who are out there as well, to us, they feel as though they fell through the cracks in society, despite the so-called safety net. A lot of my people are on the homeless lines here in Winnipeg, the food banks, the shelters: a lot of people are there. Winnipeg, of course, being the largest reserve.

Voilà où est le problème : les membres de notre Première nation qui vivent à l'extérieur de la réserve ont l'impression d'être passés à travers les mailles du filet, malgré les prétendues mesures de protection sociale. Nombre d'entre eux sont des itinérants, ici à Winnipeg, et fréquentent les banques alimentaires et les refuges; il y a beaucoup de gens ici, car, bien sûr, Winnipeg est la plus grande réserve.

There are probably about 2,000 of our community members living here in Winnipeg, and many of them are in the core area, so the challenge is off-reserve as well. We do not get funding for them. We get 10 per cent funding. I think it works out to 90 per cent funding for on-reserve, 10 per cent funding for off-reserve. That 10 per cent covers some of the post-secondary stuff.

Il y a probablement environ 2 000 membres de notre collectivité qui vivent ici à Winnipeg, et nombre d'entre eux se trouvent dans le centre-ville. Nous faisons donc également face à des difficultés à l'extérieur de la réserve. Nous n'obtenons pas assez de financement pour les aider. Nous touchons un financement de 10 p. 100. Je crois que 90 p. 100 des fonds sont destinés aux membres qui vivent dans la réserve, tandis que 10 p. 100 des sommes sont consacrées aux personnes qui vivent à l'extérieur de la réserve. Ce 10 p. 100 couvre une partie des dépenses liées aux études postsecondaires.

The myth out there is, "You get funding for me. When I call, I expect to get it." Those are the demands of the people out there. They think we get funding for them, but in reality we do not. I cannot build a house downtown here with band capital money. I just cannot. However, that is the perception. There is a myth out there that we get all this money. That goes as well for the taxpayers' myth: We do not pay taxes. It is a vicious cycle. That is what we are up against.

Les membres de l'extérieur nous disent : « Vous obtenez du financement pour moi. Lorsque j'appelle, je m'attends à le recevoir. » C'est ce que nous demandent les gens de l'extérieur. Ils croient que nous touchons des fonds qui leur sont destinés, mais, en réalité, nous n'en recevons pas. Je ne peux construire une maison au centre-ville de Winnipeg en utilisant l'argent de la bande. Je ne peux tout simplement pas faire cela. Toutefois, c'est ce que les gens croient. Ils s'imaginent que nous recevons beaucoup d'argent. Il en est de même pour ce qui est de la perception des contribuables : nous ne payons pas d'impôts. C'est un cercle vicieux. Nous devons composer avec cela.

With regard to stress, I do not know what stress means anymore. I am past that point already. Overburdened, overextended — I am past that point. I just keep going. There is only one gear I have, and that is going forward. I am optimistic, I am hopeful. I think there are good people in government now. I see a light at the end of the tunnel. Senator St. Germain and others here, I know they, and you, have been working hard to try and make changes, but change not for the sake of change; change to make a difference, to include those things such as accountability.

We do not need something like CAP, the Congress of Aboriginal Peoples, yelling behind our backs and then turning around and cozying up with the government and getting all the funding and all the posh appointments that come out of the pork barrel politics and all these other things. If we are to be accountable, we will say it to ourselves: We need to be accountable, and I can say that to myself.

We are trying to do what is right for our children, our communities, our future. As I said, the reserve system has not worked. We must do something different. We need a new way to do things. All of the development that is about to be happen in this great country will probably be on First Nations lands, and we must be part of the equation.

I heard some wonderful things were happening in some of the communities up in Alberta that are wealthy, but that cannot happen at the expense of the environment. Looking out for the environment was traditionally our role, our stewardship role. Therefore we must try to maintain a delicate balance in developing our lands for our people, for developing the benefits for our people, and not just pick-and-shovel jobs, either. Some real benefits, some real royalties, some real share in these activities that are happening on our lands in conjunction with industry.

In our area alone, we have forestry, mining and hydro, just getting wealthy at our expense. There are six dams right from our community, right from the mouth of the river, right up to the Ontario border: six active dams. Our lands are eroding. We try to get help from Indian Affairs and they tell us, "Well, it is hydro's responsibility." Section 95, I do believe, says that Indian Affairs has to protect lands for Indians and other First Nations peoples, but we get little assistance from them. Another thing that always happens in that respect is the provincial-federal jurisdictional battle. That is one example. It is our erosion but who is responsible? The province, the Crown corporation, hydro or the federal government? These are just some of the things we are up against.

En ce qui concerne le stress, j'ignore maintenant ce que signifie ce mot. J'ai déjà dépassé ce stade. Surchargé, exténué — j'ai dépassé ce point. Je continue tout simplement d'avancer. Je n'ai qu'une seule direction, et c'est vers l'avant. Je suis optimiste, je continue d'espérer. Je crois que, actuellement, il y a de bonnes personnes au gouvernement. Je vois une lumière au bout du tunnel. Je sais que le sénateur St. Germain et d'autres membres du comité ici présents travaillent d'arrache-pied pour essayer de changer des choses, mais pas juste pour le plaisir de changer; des changements qui auront une incidence, qui tiendront compte d'aspects comme la responsabilité.

Nous n'avons pas besoin d'un organisme comme le CPA, le Congrès des peuples autochtones, qui prétend défendre notre cause, puis se met dans les bonnes grâces du gouvernement et obtient tout le financement et toutes les nominations de prestige : c'est la politique de l'assiette au beurre et toutes ces choses. Si nous voulons être responsables, nous nous dirons que nous devons être responsables; je suis pour ma part capable de me le dire.

Nous tentons de faire ce qui est bien pour nos enfants, nos collectivités, notre avenir. Comme je l'ai dit, le système des réserves n'a pas fonctionné. Nous devons trouver autre chose. Nous devons faire les choses autrement. Dans ce merveilleux pays, toutes les activités de développement qui sont sur le point d'être amorcées se dérouleront probablement sur des terres appartenant à des Premières nations, et nous devons faire partie de l'équation.

J'ai entendu dire que des choses merveilleuses se produisaient dans certaines des collectivités du Nord de l'Alberta qui sont prospères, mais on ne peut faire ces choses aux dépens de l'environnement. Traditionnellement, nous avons assumé le rôle de protecteurs de l'environnement. Par conséquent, nous devons essayer de maintenir un équilibre délicat et mettre en valeur nos terres pour que nos membres puissent en tirer profit à long terme et qu'ils n'aient pas à se contenter d'emplois peu spécialisés. De réels avantages, de réelles redevances, une réelle participation à ces activités qui se déroulent sur nos terres, c'est-à-dire une collaboration avec l'industrie.

Seulement dans notre région, il y a des activités forestières, minières et hydroélectriques effectuées par des entreprises qui s'enrichissent à nos dépens. Il y a six barrages sur le territoire de notre collectivité, de l'embouchure de la rivière jusqu'à la frontière avec l'Ontario : six barrages en activité. Nos terres s'érodent : nous essayons d'obtenir de l'aide d'Affaires indiennes, mais on nous dit : « Eh bien, c'est la responsabilité de la société hydroélectrique. » Si je ne me trompe pas, l'article 95 prévoit qu'Affaires indiennes doit protéger les terres des Autochtones et des autres Premières nations, mais le ministère nous donne très peu d'aide. Un autre aspect qui a une incidence à cet égard, c'est le conflit entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial en ce qui a trait aux compétences. Il s'agit d'un exemple. Les terres s'érodent dans notre réserve, mais qui en est responsable? La province, la société d'État, la société hydroélectrique ou le gouvernement fédéral? Voilà seulement quelques-uns des problèmes auxquels nous devons faire face.

With respect to the natural resource transfer, again, the carpet was pulled right out from under our feet on that one, and we are left. I also know there will be challenges to the changes, the amendments they are proposing to the Navigable Waters Act. Those amendments talk about small projects, but I heard now that you can break up a project into 10 little pieces and you do not have to go through any environmental assessment processes and the other different things. These are pretty challenging and frightening times, in that respect, also.

En ce qui concerne l'accord de transfert des ressources naturelles, encore une fois, on nous a coupé l'herbe sous le pied, et nous sommes laissés pour compte. Je sais également qu'on contestera certains des changements, certaines des modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur la protection des eaux navigables. Ces modifications portent sur les projets modestes, mais j'ai entendu dire qu'on peut diviser un gros projet en dix petits projets, et, de cette façon, éviter de se soumettre à l'évaluation environnementale et à d'autres mesures. À cet égard, nous vivons également des temps difficiles et inquiétants.

Change is good, as I say, but it has to be done right. It cannot be prescribed anymore. It cannot be something that is handed to us when it is complete. We need to be fully engaged in that process. We need to put real meaning into the section 35 consultation process. The act says to do this, but that does not really mean a lot. *Delgamuukw* and all these other cases talked about engaging and accommodating the interests of the First Nation, but it needs to go further. The government here has been saying, "Yes, we are consulting." Sure, we had a cup of coffee. That meets the standards, you are consulting, we had a cup of coffee, we had a meeting. In the end, we are still left in the same position. I believe in change, but I believe that we must be at the table for change.

Comme je l'ai dit, il est bien d'apporter des changements, mais on doit le faire comme il faut. On ne doit plus nous imposer des changements. On ne doit pas nous mettre devant le fait accompli. Nous devons participer pleinement au processus. Nous devons donner une réelle signification au processus de consultation prévu à l'article 35. La loi oblige le gouvernement à procéder à une consultation, mais, en réalité, cela ne veut pas dire grand-chose. L'arrêt *Delgamuukw* et les autres affaires semblables soulignent l'importance de la participation des Premières nations et de la prise en compte de leurs intérêts, mais cela doit aller plus loin. Le gouvernement d'ici dit : « Nous menons des consultations. » Bien sûr, nous avons pris une tasse de café ensemble. Cela répond aux normes, on fait des consultations, on prend une tasse de café ensemble, on tient une réunion. Au bout du compte, nous nous trouvons encore dans la même situation. Je crois au changement, mais je crois également que nous devons participer aux discussions qui mènent au changement.

I know the grand chief. I do not want to echo some of the points that the grand chief made, but I do believe that changing the election system will help. It will not solve everything, but it will help. The danger, some people say, is the chiefs are setting up themselves for a nice, cushiony position for four years. That is not it. The process has to be sold through public relations in such a way that the members see it in the way that we see it, as stability and continuity. Therefore, I think it is a step in the right direction.

Je connais le grand chef. Je ne veux pas me faire l'écho de certains des points qu'il a soulevés, mais je crois sincèrement que le fait de modifier le système électoral améliorera la situation. Cette initiative ne réglera pas tout, mais elle aidera. Certaines personnes laissent entendre que les chefs s'arrangent pour jouir confortablement de privilèges pendant quatre ans. Ce n'est pas le cas. On doit faire un travail de relations publiques pour promouvoir cette initiative et amener les membres à la percevoir telle que nous la percevons, comme un gage de stabilité et de continuité. Par conséquent, je crois qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction.

I know some communities have hereditary positions. I will share this with you. I was in B.C. at one time, and after this meeting I attended a social event. A friend of mine invited me out to a social event. We had a get-together. I saw a few young chiefs from B.C. doing some things that I probably would not be able to get away with if I ever did it in my community, or my home province, or in Winnipeg, or anywhere. I asked, "Are these guys chiefs? Is this guy a chief?" The answer was "Yes, he is hereditary." Well, that explained it. I would never get away with that because I am elected. It goes back to honour. I think respecting custom, respecting hereditary chiefs in positions are some good things. But then, if there is no recall, zero recall, I sometimes have mixed feelings about that one.

Je sais que certaines collectivités ont des chefs héréditaires. Je vais vous raconter quelque chose. Un jour, je me trouvais en Colombie-Britannique, et après avoir assisté à une réunion, j'ai participé à une activité sociale. Un de mes amis m'avait invité à me joindre à lui. Il s'agissait d'une petite rencontre informelle. J'ai vu quelques jeunes chefs de la Colombie-Britannique faire des choses que je ne pourrais probablement jamais me permettre de faire dans ma collectivité, dans ma province, à Winnipeg, ou ailleurs. J'ai demandé à mon ami : « Ces hommes sont-ils des chefs? Celui-ci est-il un chef? » Et il m'a répondu : « Oui, c'est un chef héréditaire. » C'était ça, l'explication. Je ne pourrais jamais agir de la sorte parce que je suis élu. Cela nous ramène à la question de l'honneur. Je crois qu'il est bien de respecter les coutumes et de respecter les chefs héréditaires qui sont en poste. Mais, s'il n'y a aucun mécanisme de destitution, absolument aucun, il arrive que mon avis soit partagé à ce sujet.

With four year terms, our people always said, what if you have a council, a leadership that is not the greatest? Then that puts the onus on the community to elect good people, because four years is a long time. But how can you put the onus on them to elect good people if the process is faulty, if it is flawed? That is why I say it has to be done right, it has to be done well. In order for the people to make knowledgeable decisions, they need to know all the issues that they are voting on. They need to know what each and every candidate brings to the table.

Nos membres demandent toujours, concernant le mandat de quatre ans, ce qui arriverait si un conseil, un dirigeant n'était pas à la hauteur. Il incomberait alors à la collectivité d'élire des personnes compétentes, car un mandat de quatre ans, c'est long. Mais comment peut-on prétendre qu'il leur appartient d'élire des personnes compétentes lorsque le mécanisme est défaillant, qu'il est lacunaire? Voilà pourquoi je dis qu'il faut procéder de la bonne façon, faire les choses dans les règles de l'art. Pour que les personnes prennent des décisions avisées, elles doivent savoir quels sont les enjeux électoraux. Elles doivent connaître le programme proposé par chacun des candidats.

There is another extreme where it is overdone. At least, I thought that ours was overdone. We had about six or seven candidate forums, which is way too much. I thought it was very good, but there needs to be rules on this process. The whole process needs to be looked at. An election process of six weeks is too long for little communities. Let us take the case, for example, of Shamattawa, or Sayisi Dene, which is a small, isolated community with small families, where everybody is interrelated. Six weeks is a long time for such communities to go through this process. If it is all handshakes, smiles and kissing babies, that is fine, but sometimes the reality is that these elections are ugly. That is another thing we need to look at, I suppose.

Par contre, on peut également verser dans l'exagération. Je crois à tout le moins qu'il y a eu des excès au cours de notre dernière élection. Il y avait environ six ou sept candidats, ce qui est beaucoup trop. Je trouvais que c'était très bien, mais il doit y avoir des règles qui régissent le processus. On doit examiner l'ensemble du processus. Une campagne électorale de six semaines est beaucoup trop longue pour de petites collectivités. Prenons, par exemple, le cas de Shamattawa ou de Sayisi Dene, qui sont de petites collectivités isolées composées de petites familles et où tous les membres sont apparentés. Pour des collectivités semblables, une période électorale de six semaines est très longue. Si on ne fait que serrer des mains, sourire et embrasser des bébés, tout va bien, mais, parfois, ces élections tournent mal. J'imagine qu'il s'agit d'un autre aspect dont nous devrons tenir compte.

That is basically my presentation. I see myself as wearing two hats, a headdress and an Indian Affairs hat, because people tell me "You are serving two roles." I have the traditional role, since there is still territory where we are "unextinguished." That is still the stuff I need to maintain and to hold on to my headdress, and the obligations I have as a leader on that front. Then there is the Indian Act, of course, because I am elected under the Indian Act, under a foreign system. I have dual roles, so to speak.

Voilà essentiellement mon exposé. Je me considère comme une personne qui cumule deux fonctions, celle de chef et celle d'agent d'Affaires indiennes, car les gens me disent : « Vous portez deux chapeaux. » J'assume un rôle traditionnel, puisqu'il existe encore des endroits qui sont visés par les titres ancestraux « non éteints ». Je dois donc préserver les traditions, conserver ma coiffure de guerre et honorer les obligations dont je suis chargé en ma qualité de chef. Et il y a bien sûr la Loi sur les Indiens, car je suis élu sous le régime de cette loi, sous un système étranger. J'ai un double rôle, pour ainsi dire.

Those are my comments. It was not formalized, and I have been jumping all over. This was not a formalized presentation. I do apologize for being a tad late. I received numerous e-mails on this meeting time. I think it changed by the day, it changed by the e-mail, by the hour. It was changing all the time. I thought to myself, "You know what? I will just leave it and try to show up around 10:30." My apologies, again. Welcome to Treaty One territory here in Manitoba.

Ce sont là mes commentaires. Mon exposé était informel, et je me suis éparpillé. Il ne s'agissait pas d'une déclaration officielle. Veuillez m'excuser d'avoir été quelque peu en retard. J'ai reçu nombre de courriels m'informant de l'heure de cette réunion. Je crois qu'elle changeait chaque jour, dans chaque courriel, chaque heure. On changeait sans cesse l'heure de la réunion. Je me suis dit : « Finalement, je ne vais pas me fier à ce qu'on me dit et je vais tenter de me présenter vers 10 h 30. » Encore une fois, je m'en excuse. Je vous souhaite la bienvenue dans le territoire visé par le Traité n° 1, ici au Manitoba.

The Chair: What is your off-reserve population versus your population on reserve?

Le président : Quelle est la proportion de vos membres qui habitent dans la réserve par rapport aux membres qui vivent à l'extérieur?

Mr. Fontaine: It is 60/40; 60 on-reserve, 40 off-reserve. We are in total about 7,300. I would say we have about 4,800 people on-reserve.

M. Fontaine : La proportion est de 60/40; 60 p. 100 des membres vivent dans la réserve, tandis que 40 p. 100 habitent à l'extérieur. Il y a 7 300 membres au total. Je dirais que la réserve compte environ 4 100 membres.

The Chair: Are you in the Pine Falls area over there?

Le président : Votre réserve se trouve-t-elle dans la région de Pine Falls?

Mr. Fontaine: Yes, right up by the mouth of the river; right at the lake.

The Chair: Winnipeg River?

Mr. Fontaine: Yes.

Senator Lovelace Nicholas: My question is with respect to your off-reserve members. Do they mail in their ballots or do they come into the community to vote? Second, is this an efficient way of doing the voting?

Mr. Fontaine: First of all, for someone who is living, say, in Vancouver, I think it is efficient. It is cost effective. It is good. On the other side is the comfort for them: "Do I really know who I am voting for? Do I know? Am I really confident or sure that my ballot will actually get into the box," and other such things. Those questions will always be there in regard to mail-outs, no matter what. I think that will always be there. I do not know how to fix that. Do you fly the people out from Vancouver to Sagkeeng? I do not know. I think there has to be —

Senator Lovelace Nicholas: No.

Mr. Fontaine: Yes, but that is what I am saying, that that is the way it is. People have to just trust the system. If they have trust in the system, I think there would not be any problems. Right now, though, I think there is still skepticism. Even the people in Winnipeg, they get mail-in ballots. They would rather drive that hour to go to the reserve. I think part of it, too, is just to participate. My vote means something. I want to participate physically, and I want to be there in person. I want to show that my vote counts. It is kind of informal just putting it in the mail, just licking a stamp. They want to be part of the process. There is a bit of mistrust still but, on the other hand, I think there are also people who want to participate physically.

Senator Lovelace Nicholas: Are you suggesting that there should be a better appeal system, and who would be in this appeal process?

Mr. Fontaine: I would think you would obviously need trustees, people who are neutral, unbiased; probably some from the community, some elders, and maybe a mix; maybe some from the government and maybe some from the general population.

With the appeal process, I think there is an attitude that an election will be appealed, and it will go eight months, six months, whatever. By that time, we are into the next year, so maybe they will not even call the next one. The appeal process is too long. Is it long because the investigative work that they are doing takes time, or is it because they are just dragging their feet and letting it drag out? I do not know.

M. Fontaine : Oui, tout juste à l'embouchure de la rivière; tout près du lac.

Le président : La rivière Winnipeg?

M. Fontaine : Oui.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Ma question concerne vos membres qui vivent à l'extérieur de la réserve. Est-ce qu'ils envoient leur bulletin de vote par la poste ou se rendent-ils dans la collectivité pour voter? Ensuite, est-ce un mode de scrutin efficient?

M. Fontaine : D'abord, pour quelqu'un qui vit, disons, à Vancouver, je crois que c'est un moyen efficient. Cela ne coûte pas cher, ce qui est très bien. Par contre, les gens qui votent de cette façon peuvent avoir des inquiétudes : « Est-ce que je sais vraiment pour qui je vote? Est-ce que je peux avoir la certitude que mon bulletin de vote sera déposé dans l'urne? » Ils se posent des questions semblables. Ces préoccupations à l'égard des envois postaux vont toujours exister, quoi qu'il arrive. Je crois qu'elles seront toujours là. J'ignore comment rassurer ces gens. Doit-on leur payer l'avion de Vancouver à Sagkeeng? Je l'ignore. Je crois qu'il doit y avoir...

Le sénateur Lovelace Nicholas : Non.

M. Fontaine : Oui, mais c'est simplement ce que je dis, que les choses sont comme ça. Les gens doivent faire confiance au système. Si le système leur inspire confiance, je crois qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes. Toutefois, actuellement, je crois que certaines personnes sont encore sceptiques. Même les gens qui vivent à Winnipeg reçoivent leur bulletin de vote par la poste. Ils préféreraient conduire pendant une heure pour se rendre jusqu'à la réserve. Je crois que cela tient en partie à la volonté de participer. Mon vote signifie quelque chose. Je veux participer activement, je veux être là, en personne. Je veux montrer que mon vote compte. Envoyer son bulletin de vote par la poste, mettre simplement un timbre sur l'enveloppe, cela ne fait pas très officiel. Ils veulent participer au processus. Les gens se méfient encore un peu, mais, d'un autre côté, je crois qu'il y a également des personnes qui veulent participer sur place.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Êtes-vous en train de laisser entendre qu'il devrait y avoir un meilleur mécanisme de contestation? Qui procéderait à la contestation d'une élection?

M. Fontaine : Je crois qu'il devrait s'agir évidemment d'administrateurs neutres et impartiaux, probablement des membres de la collectivité, des aînés, auxquels pourraient se joindre des gens de l'extérieur; peut-être des représentants du gouvernement et peut-être des personnes issues du grand public.

En ce qui concerne le mécanisme de contestation, je crois qu'on a tendance à penser qu'une élection sera contestée et que cela durera huit mois, six mois, ou peu importe. Lorsqu'on arrive enfin à une décision, nous sommes entrés dans l'année suivante, de sorte qu'ils pourraient même ne pas déclencher la prochaine élection. Le mécanisme de contestation est trop long. Il dure longtemps parce que le travail d'enquête prend du temps, ou c'est peut-être parce qu'ils se traînent les pieds et étirent la procédure? Je l'ignore.

Senator Lovelace Nicholas: Sitting on somebody's desk?

Mr. Evans: Yes.

Senator Lovelace Nicholas: You mentioned independence. Where would independence, where would accountability come in, and who would you account to if you did not want to account to the government?

Mr. Fontaine: Let us say an independent official: let us say a Commissioner of Oaths, let us say a minister, let us say an RCMP officer, maybe a principal, maybe a doctor, I do not know. Just people who must be true to their word when they put their pen to paper.

Senator Lovelace Nicholas: Yes. In many places, if there is an audit done and there is no accountability, the government might cease funding, so there has to be somebody there who would report to the government eventually, right?

Mr. Fontaine: Yes, the report, the final report, everything goes to the government. That is what I said about our elections, too. Eventually, it has to go to the government.

Senator Lang: I appreciate you coming forward, and I listened very carefully to what you had to say. There has been a lot said there. I have a great deal of sympathy for your position, that you want to take responsibility and control of your own affairs, and obviously within the community itself. The question I have is that it appears to me that you have already taken that step. The document I have here is your election log, December 1, 2008, and it goes from two years to four years. It covers the election process. All those things are in place. Am I to assume that in the next election, the next chief and council will be a four-year term?

Mr. Fontaine: That is the question?

Senator Lang: Because it is my understanding that you have reverted to custom code.

Mr. Fontaine: It was a referendum question, as I said. It was agreed upon by two-thirds in our community. The actual code itself, it was not ratified. They wanted four council members or six. It was just a straightforward, simple question. It was almost like the Clarity Act. The question was clear and simple: Do you want a four-year term? Do you want an election code? The community said "Yes." But the question did not say: Do you want this election code? That wasn't the question. The question was: Do you want an election code? Do you want a four-year term?

Senator Lang: This election law was put to your community and it was not ratified; is that correct?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Le dossier traîne sur le bureau de quelqu'un?

M. Evans : Exactement.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Vous avez parlé de l'indépendance. Comment s'exerceraient cette indépendance et cette responsabilité. À qui rendriez-vous des comptes, si ce ne serait pas au gouvernement?

M. Fontaine : Disons un agent indépendant : un commissaire à l'assermentation, un ministre, un agent de la GRC, peut-être un directeur, un médecin, je ne sais pas. Simplement des personnes qui doivent tenir parole lorsqu'elles signent quelque chose.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Oui. Dans nombre de cas, si on effectue une vérification et qu'on ne rend pas des comptes, le gouvernement peut cesser de verser des fonds, de sorte qu'il doit y avoir quelqu'un sur le terrain qui, au bout du compte, ferait rapport au gouvernement, n'est-ce pas?

M. Fontaine : Oui, le rapport, le rapport final, tout est transmis au gouvernement. C'est également ce que je dis à propos de nos élections. Au bout du compte, les résultats doivent être transmis au gouvernement.

Le sénateur Lang : Je suis heureux de votre venue devant notre comité, et j'ai écouté très attentivement ce que vous aviez à dire. Vous nous avez dit beaucoup de choses. J'éprouve beaucoup de respect pour votre position, pour le fait que vous voulez prendre la responsabilité et assumer la conduite de vos propres affaires, au sein de la communauté elle-même. La question que je me pose est la suivante : j'ai l'impression que vous avez déjà franchi cette étape. J'ai entre les mains votre registre d'élection du 1er décembre 2008, et votre mandat passe de deux ans à quatre ans. Il porte sur le processus d'élection. Tous ces éléments sont en place. Dois-je présumer qu'à la prochaine élection, le prochain chef et les prochains membres du conseil seront élus pour un mandat de quatre ans?

M. Fontaine : C'est votre question?

Le sénateur Lang : Parce que, d'après ce que j'ai compris, vous êtes revenu au régime coutumier.

M. Fontaine : Comme je le disais, cela a fait l'objet d'un référendum. Deux tiers des membres de notre collectivité étaient d'accord. Le régime lui-même n'a pas été ratifié. Ils voulaient quatre ou six membres du conseil. C'était tout bonnement une question simple et directe. C'était presque comme la Loi de clarification. La question était claire et simple : voulez-vous un mandat de quatre ans? Voulez-vous un code électoral? La collectivité a répondu « Oui ». Mais la question n'était pas : « Voulez-vous ce code électoral-ci? » Ce n'était pas la question. La question était : « Voulez-vous un code électoral? Voulez-vous un mandat de quatre ans? »

Le sénateur Lang : Cette loi électorale a été soumise à votre collectivité et n'a pas été ratifiée — est-ce exact?

Mr. Fontaine: It was also sent out in the mail-outs. Just like you, people assumed that I was voting for this. I do not want six on council. For people, the question was not clear.

Senator Lang: It is not clear to me. I just want to get it clear for the record here. This election law then subsequently was not ratified? It was voted on and voted down by your community, is that correct?

Mr. Fontaine: No, it was voted for; they were in favour. What they have seen, they liked it, they read it, and they wanted a four-year term. They wanted an election code. That is what they had on the one hand so it can be assumed, yes, this is what we want. But the question did not say that, on the vote in this election. That was not really the question.

Senator Lang: So then, just following this through, because it seems to me you are halfway down the trail here —

Mr. Fontaine: We are.

Senator Lang: — or maybe three-quarters of the way down the trail, depending on where you are. The question I have is, do you intend to put this to a referendum, and then be able to go to a four-year term?

Mr. Fontaine: Yes. If I had my way, it would have been clearer. If I had my way, there would not have been seven candidate forums. If I had my way, certain other things would have been done. But I stayed away because of the very real threat of appeals, appearance of conflict, appearance of bias, so I just stayed away from all of this stuff. If I had my way, it would have been clarified. Excuse my language, but when shit hits the fan, it comes to me anyway. I just left it at that. I knew something would come around and come back to me. People came to me and said, "Should we appeal? Is this grounds for appeal?" I said "Absolutely. Challenge it, question it. If you have a question about it, go ahead. I will not feel offended. It is not my process. This is not my position for life. I am here accountable to the people." So I did have questions about that.

My son, this is the first time he could vote. He is 18. He said, "Dad, what the hell did I vote on?" He read the question. "I voted 'Yes' anyway, just to be positive," he said, though he did not actually know what he was voting on, and I could not explain it to him, either. I just said, "The question just says, 'Do you want an election code and do you want a four-year term?' That is what that is, because that is what it speaks to, four-year term and rules and regulations and appeal mechanisms and all that, that is what the code speaks to." But that actual referendum was not voted on. We are signing off on it; it is done.

M. Fontaine : Elle faisait également partie des envois postaux. Tout comme vous, les gens ont présumé que je votais en faveur. Je ne veux pas que le conseil compte six membres. Pour les gens, la question n'était pas claire.

Le sénateur Lang : Ce n'est pas clair pour moi. Je veux m'assurer que les choses soient claires aux fins du compte rendu. Par la suite, cette loi électorale n'a pas été ratifiée? Votre collectivité a voté et ne l'a pas acceptée, est-ce correct?

M. Fontaine : Non, ils ont voté en faveur. Ils l'ont lue, ils ont aimé ce qu'ils ont vu et ils voulaient un mandat de quatre ans. Ils voulaient un code électoral. C'est ce qu'ils avaient sous la main, de sorte que l'on peut présumer que, oui, c'est ce que nous voulons. Mais ce n'était pas la question posée pendant le vote de cette élection. Ce n'était pas vraiment la question.

Le sénateur Lang : Donc, pour aller au bout de cette histoire, parce que j'ai l'impression que vous avez parcouru la moitié du chemin...

M. Fontaine : En effet.

Le sénateur Lang : ... ou encore les trois quarts du chemin, selon là où vous en êtes. Ma question est la suivante : avez-vous l'intention de faire un référendum autour de cette question, et d'ensuite passer à un mandat de quatre ans?

M. Fontaine : Oui. Si j'avais pu agir à ma guise, ça aurait été plus clair. Si j'avais pu agir à ma guise, il n'y aurait pas eu sept forums de candidats. Si j'avais pu agir à ma guise, certaines autres choses auraient été faites. Mais j'ai gardé mes distances en raison du risque très réel que sont les appels, les apparences de conflits, les apparences de parti pris. J'ai gardé mes distances de tout ça. Si j'avais agi à ma guise, les choses auraient été plus claires. Pardonnez la verdeur de mon langage, mais quand les choses tournent mal et qu'on se retrouve dans la merde, c'est moi qui dois m'en occuper de toute manière. J'ai laissé les choses comme elles étaient. Je savais que quelque chose allait se produire et que c'est à moi qu'il reviendrait d'agir. Les gens sont venus me voir pour me dire : « Devrions-nous interjeter appel? Est-ce un motif d'appel? » J'ai répondu « Certainement. Contestez, remettez le processus en question. Si vous doutez de quelque chose, allez-y. Je ne serai pas offensé. Ce n'est pas mon processus. Ce n'est pas une position que j'adopte pour la vie. Je dois rendre des comptes aux gens. » Alors oui, on est venu me poser des questions à ce sujet.

Mon fils, c'est la première fois qu'il pouvait voter. Il a 18 ans. Il a dit : « Papa, mais sur quoi est-ce que j'ai voté, bordel? » Il a lu la question. Il a dit « J'ai voté ' Oui ' de toute façon, juste pour être positif », même s'il ne savait pas vraiment sur quoi il votait et que je ne pouvais pas non plus le lui expliquer. J'ai simplement dit « La question dit seulement ' Voulez-vous un code électoral et voulez-vous un mandat de quatre ans? ' Voilà ce que c'est, parce que c'est ce à quoi il renvoie, un mandat de quatre ans et des règles et des mécanismes d'appel et tout ça, c'est ce à quoi le code renvoie ». Mais il n'y a pas eu de vote sur ce référendum. Nous l'approuvons; c'est fait.

Senator Lang: I am not clear, and I just want to pursue this a little further. We were provided with the number of First Nations under the Indian Act elections, and your First Nation is not included on that list. I am assuming you are custom code, or it said you are reverting to custom code?

The Chair: Fort Alexander.

Mr. Fontaine: Everybody thinks our next election is four years away, and it may be so; maybe we are in the system now. I designed it in such a way that I do not know.

The Chair: They are under Fort Alexander, it is not Sagkeeng.

Senator Lang: Very well. That is where I am a bit confused.

Mr. Fontaine: This is where I wear two hats again. You have Fort Alexander and Sagkeeng, but if you come to the reserve, I do not say "Welcome to Fort Alexander." It is "Welcome to Sagkeeng." It is the territory position that people put forward, and our official name is Sagkeeng. Our official Indian Affairs name is Fort Alexander.

Senator Lang: Are you intending to put this referendum to your community, to see whether or not you can go to a four-year term?

Mr. Fontaine: Yes. We have talked about it. We will put it to our community members.

Senator Peterson: Being under third party management, does that inhibit or hold you back from any of these initiatives that you are trying to pursue?

Mr. Fontaine: You know what? For me, I was not chief when we were under third party management. I was a council member. It is almost a hands-off thing. It is the easy way out. I found it sort of — I do not want to say the easy way, but there was disengagement with your people, because it was easy for the leadership to pass the buck. "It is out of our hands." It was easy to say no. Now with my being chief, there is no third party, and it is harder to say no. It is harder to pass the buck. You cannot do that. You need to be more accountable. You have to say, "I cannot do that, and here is why."

Being under third party management takes all the decisions out of your hands, but it is an intrusive mechanism. It was just bad for the community. It does not hold the feet of your leadership to the fire, as they should be all the time. It is also a very costly exercise. I think we put in almost $2.6 million — actually, no, almost $5 million in eight and a half years. Yes, very expensive.

What do we get out of it? What capacity do we get? Nothing. We did not get any more capacity, any more development. Just three, four months goes by before we hear, "We are doing a

Le sénateur Lang : Je n'ai pas tout à fait bien compris, et j'aimerais étudier davantage cette question. Nous avons reçu la liste des Premières nations qui tiennent leurs élections sous le régime de la Loi sur les Indiens, et votre Première nation n'en fait pas partie. Dois-je présumer que vous tenez vos élections sous un régime coutumier, ou encore que vous allez y revenir?

Le président : Fort Alexander.

M. Fontaine : Tout le monde pense que notre prochaine élection sera dans quatre ans; et ce sera peut-être le cas; peut-être sommes-nous dans le système maintenant. Je l'ai conçu de telle manière que je ne le sais pas.

Le président : Ils sont connus sous le nom de Fort Alexander, pas Sagkeeng.

Le sénateur Lang : Très bien. Voilà ce qui me déroutait un peu.

M. Fontaine : Voilà une autre situation où je porte deux chapeaux. Vous avez Fort Alexander et Sagkeeng, mais si vous venez sur ma réserve, je ne dis pas « Bienvenue à Fort Alexander ». Je dis « Bienvenue à Sagkeeng ». Les gens veulent se faire connaître en fonction de leur territoire, et notre nom officiel est Sagkeeng. Notre nom officiel auprès d'Affaires indiennes est Fort Alexander.

Le sénateur Lang : Avez-vous l'intention d'organiser un référendum dans votre collectivité pour déterminer si vous pouvez passer à un mandat de quatre ans?

M. Fontaine : Oui. Nous en avons parlé. Nous allons soumettre cette idée aux membres de notre collectivité.

Le sénateur Peterson : La gestion par de tiers administrateurs entrave-t-elle ou empêche-t-elle certaines des initiatives que vous cherchez à mettre en place?

M. Fontaine : Vous savez quoi? En ce qui me concerne, je n'étais pas chef sous la gestion de tiers administrateurs. J'étais membre du conseil. Ça revient presque à s'en remettre à un autre. C'est la solution de facilité. J'ai trouvé que c'était un peu — je ne veux pas dire que c'est la solution facile, mais il y avait une forme de désengagement envers votre peuple, parce que c'était facile pour les dirigeants de refiler la responsabilité. « Nous n'y pouvons rien ». C'était facile de dire non. Maintenant que je suis chef, il n'y a pas de tiers administrateurs, et c'est plus difficile de dire non, c'est plus difficile de refiler la responsabilité à un autre. Je ne peux pas faire ça. Je dois être plus responsable. Je dois dire : « Je ne peux pas faire ça, et voici pourquoi ».

Sous la gestion de tiers administrateurs, vous n'avez plus la responsabilité de prendre des décisions, mais c'est un mécanisme envahissant. C'était tout simplement mauvais pour la collectivité. Vous ne ressentez pas tout le temps la pression de la responsabilité de votre leadership, comme ça devrait être le cas. C'est, en outre, un exercice très onéreux. En huit ans et demi, je pense que cela nous a coûté presque 2,6 millions de dollars — en fait, non, presque cinq millions de dollars. Oui, c'est très onéreux.

Qu'en avons-nous tiré? Quelle capacité avons-nous obtenue? Rien du tout. Nous n'avons pas eu davantage de capacité, pas plus de développement. À peine trois ou quatre mois s'écoulent

transition here. We are going to transfer the books over to the community. You are on your own after that." Well, thanks a lot. It is kind of, "See you later."

During the time when we were under third party management, they looked after the dollars, they guarded the wallet, they guarded the purse. They did a good job of that. But there is more to it than that. There are all these decisions that are supposedly made by your band leadership. Meanwhile, it is the third party that is making these decisions. They are off scot free. They are making good money to be scot free. I did not like that.

We had one housing deal that went sour. We were still under co-management at that time. Why were they not on the hook for some of this deal? They are still guarding the purse and the wallet and the finances. Why were we left holding the bag on everything?

These questions are still out there. I have not fully pursued this matter yet. I do not know if we are taking a legal route, but I do not believe in third party management. I think it can be done in partnership with the community, somehow. With full blown third party management, I do not think that works. That is all.

Senator Dyck: I believe you said something about "During the election process, things can get ugly." What would you say the major concern would be during elections? From your point of view as chief, what is the major problem?

Mr. Fontaine: First of all, your community can be at a standstill for six weeks. Nobody wants to make decisions; they all want to appear to be fair. We do not want to make any decision, so things stand still for six weeks. We can miss opportunities. Community members have no way of addressing various things. It is almost like, "Okay, was I elected for 22.5 or 24 months?" I am elected for 24 months. There is that period there that it is too long where we sort of become powerless. On the other hand, in the worst extreme, some have too much power. They want too much power in that time in order to get re-elected, so it can go from one extreme to the next. I just think that is not good.

It has happened — in my case a couple of times — where family members run against each other. It is not healthy; it is not good. Things fester, and then there is a carryover. I just think that six weeks election period is too long for small communities. It is too long.

Senator Dyck: If you were to go under a custom code, would that period be reduced? Would you be able to change that period?

Mr. Fontaine: Personally, I would like to change it. I think there is probably room to do that. I think there is.

avant que nous entendions : « Nous procédons à une transition. Nous allons remettre les comptes à la communauté. Après ça, il faudra vous débrouiller par vous-même ». Eh bien, merci beaucoup. C'est comme si on se faisait dire : « À plus tard ».

Pendant que nous étions sous la gestion de tiers administrateurs, ils surveillaient les dollars, le portefeuille, la bourse. Pour ça, ils faisaient du bon travail. Mais ce n'est pas tout. Il y a toutes ces décisions qui sont supposément prises par les chefs de bande. Pendant ce temps, ce sont les tiers administrateurs qui prennent ces décisions. Ils s'en tirent indemnes, tout en faisant un bon profit. Je n'aimais pas ça.

Une de nos affaires d'habitation a mal tourné pendant que nous étions toujours en cogestion. Pourquoi n'étaient-ils pas pointés du doigt en partie pour cette situation? Ils surveillent toujours la bourse, le portefeuille et les finances. Pourquoi nous a-t-on laissés avec les pots cassés sur les bras?

Ces questions restent toujours en suspens. Je n'ai pas encore terminé de me pencher sur cette question. Je ne sais pas si nous allons nous engager sur la voie juridique, mais je ne crois pas en la gestion par des tiers administrateurs. Je pense qu'il est possible de trouver le moyen de le faire en partenariat avec la collectivité. Je ne crois pas que cela fonctionne sous la gestion entière et complète de tiers administrateurs. C'est tout.

Le sénateur Dyck : Je crois que vous avez dit quelque chose comme « Pendant le processus électoral, les choses peuvent prendre une sale tournure. » À votre avis, quelle est la principale préoccupation pendant les élections? En tant que chef, selon vous, quel est le principal problème?

M. Fontaine : Tout d'abord, votre collectivité peut se retrouver immobilisée pendant six semaines. Personne ne veut prendre de décisions, tout le monde veut paraître équitable. Nous ne voulons pas prendre de décisions, de sorte que rien ne bouge pendant six semaines. Nous pouvons rater des occasions. Les membres de la collectivité n'ont aucun moyen de régler diverses choses. C'est un peu comme dire : « Bon, ai-je été élu pour 22,5 mois ou 24 mois? » Je suis élu pour 24 mois. Il y a cette période trop longue où nous devenons presque impuissants. Par contre, dans le pire des cas, certains ont trop de pouvoirs. Pendant cette période, ils veulent obtenir trop de pouvoirs pour se faire réélire; on peut donc passer d'un extrême à l'autre. Je considère tout simplement que ce n'est pas bon.

On a déjà vu des situations — dans mon cas, à quelques reprises — où des membres d'une même famille se présentent l'un contre l'autre. Ce n'est pas sain; ce n'est pas bon. Le ressentiment couve, puis il y a un débordement. Je considère tout simplement qu'une période électorale de six semaines est trop longue pour de petites collectivités. C'est trop long.

Le sénateur Dyck : Si vous deviez adopter un régime coutumier, cette période serait-elle réduite? Seriez-vous en mesure de changer cette période?

M. Fontaine : Personnellement, j'aimerais la changer. Je pense qu'il serait probablement possible de le faire. C'est ce que je pense.

Senator Hubley: I just have a quick question on the appeal process. You had mentioned that it was very costly. That was one of your comments, and that it impeded somewhat the work of the chief and the council in getting on with the issues at hand. How does it differ? How does the appeal process differ under the custom code as opposed to under the Indian Act, and who pays for it?

Mr. Fontaine: That I do not know, because we are not under the custom code yet. However, with the current system under Indian Affairs, I think the department pays for the research, they pay for the staffing, they pay for the person hours that go into this. If there is any investigative work that needs to be done, I think the department pays for that, again. Maybe that is why they only look at one rather than at six or seven different appeals that come in. They send a package out to every candidate. Even I got a package for a couple of years. "Are you interested in appealing?" I said, "No, it is done. The elections are done; people spoke." I am just saying, if they opened it up to everyone, a different appeal for everyone, it is too costly. I am assuming you only look at one appeal. That is how it is done. But if we did it ourselves, I think it would have to be done amongst our peers, perhaps. It goes back to the question of maybe having some neutral people on board. Obviously, cost would need to be determined. What triggers an appeal? Because you can have an appeal — you can have many appeals, and it can be very costly. It needs to be clearly defined. If we are paying for the process, does that mean that we do not want to pursue one, because we are paying? Probably not. We still have to do what is right. Pay for it or not, we still have to do it because it is the right thing to do.

The Chair: Thank you very much, chief. You spoke of education, and I see that Aline is here from your nation, Mr. Fontaine. I would like to mention the fact that I saw her progress through the system. She was a page in the Senate, and she has done excellent work. Now I understand that she is working for Senator Dyck. I think that is living proof of the fact that First Nations people are taking advantage of education and they are doing great work. Aline did great work in the Senate. As we are in her own province and on her traditional land, I think it only right that I make mention of that.

I thank you, sir, for your presentation here today. Unfortunately you cannot be with us this afternoon, but the fact is that you presented well, and you answered the questions posed by the senators. For that, we thank you and we look forward to working with you. If there is anything that we can do, or anything that you feel would add to our ability in making a report more complete and you have anything that you would like to send to us, make sure that you do not hesitate to send it to us. We would certainly try and incorporate into our report any recommendation that you have.

Le sénateur Hubley : J'ai une petite question sur le processus d'appel. Vous avez mentionné qu'il était très onéreux. Vous avez fait un commentaire à ce sujet, ainsi que sur le fait que ce processus entrave quelque peu le travail du chef et du conseil quand il s'agit de régler les problèmes. En quoi est-il différent? En quoi le processus d'appel est-il différent sous le régime coutumier par rapport à celui sous le régime de la Loi sur les Indiens, et qui en assume les coûts?

M. Fontaine : Je l'ignore, parce que nous n'avons pas encore adopté le régime coutumier. Cependant, en ce qui concerne le système actuel en vertu de la Loi sur les Indiens, je pense que le ministère paie la recherche, le personnel et les heures-personnes liées au processus. Si une enquête doit être menée, je pense que le ministère en assume les coûts également. C'est peut-être la raison pour laquelle il n'examine qu'un seul appel plutôt que les six ou sept différents appels qui sont interjetés. Il envoie une trousse à chaque candidat. J'en ai même reçu une pendant quelques années. « Aimeriez-vous interjeter appel? » J'ai répondu : « Non, c'est terminé. Les élections sont terminées, le peuple a parlé. » Tout ce que je dis, c'est que si le processus d'appel est ouvert à chacun, un appel différent pour chacun, cela devient trop onéreux. Je présume que vous n'examinez qu'un seul appel. C'est comment cela se fait actuellement. Mais si nous le faisions nous-mêmes, je pense que cela devrait peut-être se faire parmi nos pairs. Cela revient à dire qu'il faudrait sans doute se tourner vers des personnes neutres. Manifestement, il faudrait déterminer le coût. Qu'est-ce qui déclenche un appel? Parce que, quand vous avez un appel, vous pouvez avoir de nombreux appels, et cela devient très onéreux. Il faut que ce soit clairement défini. Si c'est à nous de payer pour le processus, cela voudra-t-il dire que nous ne voudrons pas interjeter appel parce que nous ne voudrons pas payer? Sans doute pas. Il nous faut tout de même faire ce qui doit être fait. Peu importe qui paie, c'est la bonne chose à faire.

Le président : Merci beaucoup chef. Monsieur Fontaine, vous avez parlé d'éducation, et je vois parmi nous Aline, qui vient de votre nation. J'aimerais dire que j'ai eu l'occasion de la voir évoluer dans le système. Elle a été page au Sénat, et elle a fait de l'excellent travail. Il paraît qu'elle travaille maintenant pour le sénateur Dyck. Je considère que c'est la preuve vivante du fait que les peuples des Premières nations profitent de l'éducation et qu'ils font un travail fantastique. Aline a fait du travail fantastique au Sénat. Comme nous sommes dans sa propre province et sur son territoire traditionnel, je pense que je me devais de le souligner.

Monsieur, je vous remercie de votre exposé aujourd'hui. Malheureusement, vous ne pouvez rester avec nous cet après-midi, mais il demeure que vous avez présenté un bon exposé et que vous avez répondu aux questions des sénateurs. Nous vous en remercions et sommes impatients de travailler avec vous. S'il y a quoi que ce soit que nous puissions faire, ou si vous avez quoi que ce soit qui nous aiderait à produire un rapport plus complet, surtout n'hésitez pas à nous le faire parvenir. Nous essayerons certainement d'incorporer dans notre rapport toute recommandation que vous pourriez formuler.

Mr. Fontaine: Sure. My community is open for a tour on Thursday. I will be back on Tuesday night, but my community is open on Thursday. I have a community meeting Wednesday. Thursday, if any of you want to come for a tour, I will be available to take you.

The Chair: Thank you very much.

Mr. Fontaine: You are welcome.

The Chair: Colleagues, our last witness this morning is the head of the Southern Chiefs Organization. He is Grand Chief Morris J. Swan Shannacappo. He works to promote the interests of 33 southern First Nations. The Grand Chief is from Rolling River. He just informed me that he has been the chief there for the last 10 years. I have become acquainted with him personally, and he is a remarkable individual.

Sir, you have the floor.

Morris J. Swan Shannacappo, Grand Chief, Southern Chiefs Organization: Thank you very much. My name actually is (*The witness spoke in his native language*) My English nickname is Morris J. Swan Shannacappo, and my governmental name is — I am 274 from 291. I was just using my language to give you my real name or my spirit name.

I want to say good morning and wish everyone well today for your ceremonial practice here. I am a big man who believes in traditional ceremonies. I view this as a ceremonial practice, before you invoke something on our people again, or put something on our people that is very unnecessary again.

In the Rolling River First Nation, I am the ninth chief since the signing of Treaty 1874. I want to know how many leaders you have gone through in your Canadian government since then. What I am talking about is consistency. What I am talking about is open communication with your people, to your public, to your constituents, the ones who vote. We are one of the most democratic places in this world. Unfortunately, you do not get to see that because all you get to read is the frivolous things that are written by a majority of the newspapers and the news handlers that are in Canada here. All you hear about is the mismatches. All you hear about is the misfits. All you hear about is all the troubles that go on in our communities. You never get to hear the good stories of community development, of community roundtables that were resurrected; community roundtables that were our practice prior to any election code, or any election that existed for our people.

It was a common practice and a common courtesy to be able to look your people in the eye and put them in a circle such as this one, to ask them how they felt about the issues that you were dealing with, even the youth. I am proof of that. I am living proof of that.

In my community, back in 1872, they wanted to move our people into another area and just call it Indian territory. Our leader of the day was Shawiniginak, who was South Quill, our first recognized chief under this Election Act that you people put together. Under that, he was given recognition and he was asked

M. Fontaine : Certainement. Vous pouvez venir visiter ma collectivité jeudi. Je serai de retour mardi soir, mais ma collectivité pourrait vous accueillir jeudi. J'ai une réunion communautaire mercredi, mais, si vous voulez venir nous visiter jeudi, je serai disponible pour vous accompagner.

Le président : Merci beaucoup.

M. Fontaine : Il n'y a pas de quoi.

Le président : Chers collègues, ce matin, notre dernier témoin est le dirigeant de la Southern Chiefs Organization. C'est le grand chef Morris J. Swan Shannacappo. Il défend les intérêts de 33 Premières nations du sud de la province. Le grand chef vient de Rolling River, qu'il dirige depuis les dix dernières années, ainsi qu'il vient de me l'apprendre. J'ai eu l'occasion de faire sa connaissance, et c'est un remarquable personnage.

Monsieur, la parole est à vous.

Morris J. Swan Shannacappo, grand chef, Southern Chiefs Organization : Merci beaucoup. En réalité, mon nom est (*le témoin s'exprime dans une langue autochtone*). Mon surnom anglais est Morris J. Swan Shannacappo, et mon nom gouvernemental est — je suis le n° 274 de 291. Je me servais seulement de ma langue pour vous donner mon nom véritable ou nom spirituel.

J'aimerais vous dire bonjour et vous souhaiter mes meilleurs vœux dans le cadre de votre rituel cérémonial. Je suis un grand homme qui croit aux cérémonies traditionnelles. J'entrevois cette réunion comme un rituel cérémonial que vous menez avant d'imposer encore une fois quelque chose à notre peuple, quelque chose qui est encore très inutile.

Je suis le neuvième chef de la Première nation Rolling River depuis la signature du traité de 1874. J'aimerais connaître le nombre de dirigeants que le gouvernement canadien a compté depuis. Je vous parle de cohérence. Je vous parle de communication ouverte avec votre peuple, avec votre public, avec vos électeurs, avec ceux qui votent. Nous sommes l'un des endroits les plus démocratiques au monde. Malheureusement, vous ne voyez pas cela parce que tout ce que vous lisez, ce sont les articles frivoles publiés par la plupart des journaux et des médias au Canada. Tout ce dont vous entendez parler, ce sont les dissonances, les marginaux. Tout ce dont vous entendez parler, ce sont les difficultés dans nos collectivités. Vous n'avez jamais l'occasion d'entendre les bonnes histoires de développement communautaire, les résurrections de tables rondes communautaires; notre peuple pratiquait ces tables rondes communautaires bien avant l'arrivée de n'importe quel code électoral ou de n'importe quelle élection.

À l'époque, c'était une pratique répandue et une question de courtoisie que d'être capable de regarder les gens de son peuple dans les yeux et de les asseoir en un cercle comme celui-ci pour leur demander ce qu'ils pensaient des problèmes qui se posaient, même les jeunes. J'en suis la preuve. La preuve vivante.

En 1872, on a voulu déplacer le peuple de ma collectivité dans un autre secteur et l'appeler tout simplement territoire indien. À l'époque, notre leader était Shawiniginak, un South Quill, notre premier chef reconnu aux termes de cette Loi sur les élections que vous avez préparée. En vertu de cette loi, il a été reconnu chef et a

if he would move his people. At that time, we lived in what is known today as the Riding Mountain National Park. That is still my traditional territory. I still strongly and firmly believe that in my heart. I go and travel on those lands to reconnect back with my past and my history.

été prié de déplacer son peuple. À l'époque, nous vivions dans une région qui est maintenant connue sous le nom de parc naturel du Mont-Riding. Ce parc reste toujours mon territoire traditionnel, j'en suis fermement convaincu de tout mon cœur. Je me rends sur ce territoire et le parcours pour établir les liens avec mon passé et mon histoire.

When I look at the territory of our people, I can only imagine what a beautiful life my people had in the past. What a beautiful life they had just consulting one another and how they were going to go about their daily lives and how they were going to commit to the survival of their people. What a beautiful life it must have been to be able to travel anywhere within that traditional territory, without being asked for a licence to harvest in our own traditional grounds. What a beautiful day it must have been when you could pull fish out of that national park at any one time. Just wade in knee deep and be able to pull it out with a net that people made out of their own materials, out of their own ingenuity. What a beautiful time it must have been for our people to go in there and harvest animals so that they could make clothing and they could help build their shelters.

Quand je contemple le territoire de notre peuple, je ne peux qu'imaginer la vie magnifique de mon peuple par le passé. Quelle vie magnifique ils ont menée à simplement se consulter les uns les autres sur la manière dont ils allaient mener leur vie quotidienne et dont ils allaient s'engager pour assurer la survie de leur peuple. Quelle vie magnifique ce devait être que de pouvoir se déplacer n'importe où au sein de ce territoire traditionnel, sans que qui que ce soit demande un permis pour récolter le fruit nos propres terres traditionnelles. Quelle magnifique époque ce devait être quand vous pouviez pêcher un poisson dans ce parc national quand bon vous semblait. Marcher dans l'eau jusqu'aux genoux, et simplement le sortir de l'eau à l'aide d'un filet que les gens fabriquaient eux-mêmes, grâce à leur propre adresse. Quelle époque magnifique ce devait être quand notre peuple se rendait là pour chasser les animaux afin de fabriquer leurs vêtements et construire leurs abris.

Today, we need a park pass. Today, we need to pay your government money so that we can go and enjoy our traditional territory. Now you are trying to impose an election code on our people. Yes, it is true that it may be the wishes of some of our people.

Aujourd'hui, il nous faut détenir un laissez-passer du parc. Aujourd'hui, il nous faut payer le gouvernement pour pouvoir nous rendre sur notre territoire traditionnel et en profiter. Maintenant, vous cherchez à imposer un code électoral à notre peuple. Oui, il est vrai que cela peut être le souhait de certains des membres de notre peuple.

You know, I sent in this newspaper article, back in October 16, and I intend to read it to you:

> Many First Nations are the first democratic places in Canada, maybe even the world. And that, strange as it may sound, is a problem.
>
> With elections being every two years, it becomes hard for band councils to plan for the long-term. It is as if political campaigns never end.
>
> In contrast, when a Manitoba mayor is elected to a four-year term, a municipal council can confidently establish a four-year plan. The defeated candidates drop out of the picture at least until the final few months before the next election.
>
> The time frame is very different for First Nations on a two-year cycle. If the successful candidate for chief is new to the position, he or she spends several months getting familiar with what is involved. Then, several weeks before the next election, it is campaign time again.
>
> With elections so frequent, the candidates who almost win never seem to go away, but instead keep campaigning in the background. This adds to the pressure cooker for chiefs and councillors.

Vous savez, le 16 octobre, j'ai envoyé un article de journal, et j'ai l'intention de vous le lire :

> De nombreuses Premières nations sont les premiers endroits démocratiques au Canada, peut-être même au monde. Si étrange que cela puisse paraître, cela pose problème.
>
> Comme les élections se déroulent tous les deux ans, il devient difficile pour les conseils de bande de planifier à long terme. C'est comme si les campagnes électorales ne prenaient jamais fin.
>
> Par opposition, quand un maire du Manitoba est élu pour un mandat de quatre ans, un conseil municipal peut, en toute confiance, établir un plan de quatre ans. Les candidats défaits disparaissent du portrait au moins jusqu'aux derniers mois avant la prochaine élection.
>
> Le calendrier est très différent pour les Premières nations qui travaillent en fonction d'un cycle de deux ans. Si le chef élu est nouveau à ce poste, il ou elle doit passer plusieurs mois à se familiariser avec sa nouvelle fonction. Puis, plusieurs semaines avant la prochaine élection, il est temps de faire campagne à nouveau.
>
> Comme les élections sont très rapprochées, les candidats qui ont presque gagné semblent ne jamais se retirer, mais continuent plutôt de mener une campagne en arrière-plan, ce qui ajoute de la pression pour les chefs et les conseillers.

This isn't the situation for all First Nations, but it is for many. Some have elections every three or four years according a custom code; some even had traditional system with hereditary chiefs.

Toutes les Premières nations ne se retrouvent pas dans cette situation, mais c'est le cas de bon nombre d'entre elles. Certaines tiennent des élections tous les trois ou quatre ans, selon le code coutumier; certaines ont même un système traditionnel de chefs héréditaires.

This diversity is largely the legacy of the Indian Act, with its variety of standards, double standards and complicated opting out provisions. Even within First Nations that have two-year terms, the political situation isn't uniform. Some chiefs are re-elected 10 or 12 times, creating stability. Other First Nations change chiefs almost every election.

Cette diversité découle en grande partie de la Loi sur les Indiens, caractérisée par ses diverses normes, ses « deux poids, deux mesures » et ses clauses de désengagement complexes. Même chez les Premières nations qui ont des mandats de deux ans, la situation politique n'est pas uniforme. Certains chefs peuvent être réélus 10 ou 12 fois, ce qui crée de la stabilité. D'autres Premières nations changent de chef presque à chaque élection.

I provided the comparison to municipal governments because several years ago Manitoba increased terms from three years to four. First Nations and municipalities are very different. The federal government is a better legal equivalent.

J'ai fait une comparaison avec les administrations municipales parce que, il y a plusieurs années, le Manitoba a fait passer la durée des mandats de trois ans à quatre ans. Les Premières nations et les municipalités sont très différentes. Le gouvernement fédéral est un bien meilleur équivalent juridique.

Municipalities have clear functions and limited autonomy. They are the children of the province. Rules and funding policies change little from one year to the next. They are not really governments, but rather structures that make administrative choices.

Les municipalités ont des fonctions clairement définies et une autonomie limitée. Elles sont les enfants des provinces. Les règles et les politiques de financement changent peu d'une année à l'autre. Elles ne sont pas vraiment des gouvernements, mais sont plutôt des structures qui font des choix administratifs.

Prairie First Nations trace their history to treaties where they were recognized as sovereign. . . .

Les Premières nations des Prairies peuvent faire remonter leur histoire jusqu'à des traités où elles étaient reconnues comme étant souveraines...

They had an inherent right.

Elles avaient un droit inhérent.

Present situations are a jumble of clear responsibilities and contested jurisdictions.

Les situations actuelles sont des embrouillaminis de responsabilités claires et de compétences contestées.

Added to this is a network of mangled and ever-changing government programs related to health, education and economic development. All of these apply in different ways to on-reserve citizens and First Nation members living in towns and cities. Beyond that there is an international aspect to treaty understanding.

S'ajoute à cela un réseau de programmes gouvernementaux estropiés et toujours changeants en matière de santé, d'éducation et de développement économique. Tous ces programmes s'appliquent de différentes manières aux citoyens qui habitent les réserves et aux membres des Premières nations qui vivent dans les villes et les villages. Au-delà de ces questions, il y a tout l'aspect international de la compréhension des traités.

There are more than 600 First Nations in Canada with legal jurisdiction, but most lack the financial clout to successfully take Canada to court.

Il y a au Canada plus de 600 Premières nations qui détiennent une compétence juridique, mais la plupart n'ont pas la puissance financière nécessaire pour réussir à traîner le Canada devant les tribunaux.

Umbrella organizations, like the Southern Chiefs' Organization and Assembly of First Nations, don't have this legal standing. We can advise and represent, but the responsibility for making choices rests with First Nations.

Les organisations qui chapeautent ces Premières nations, comme la Southern Chiefs' Organization et l'Assemblée des Premières Nations, n'ont pas cette compétence juridique. Nous pouvons conseiller et représenter les Premières nations, mais c'est à elles que revient la responsabilité de faire des choix.

I would like readers to understand the demands placed on chiefs and councils and the need for terms longer than two years."

J'aimerais que les lecteurs comprennent les demandes auxquelles les chefs et les conseils font face, et la nécessité de prolonger les mandats au-delà de deux ans. »

Again, I go back to my community. When I was elected, I knew I would be in office there for two years definitely. But with the knowledge and the wealth of traditional knowledge from my people, I knew for a fact, from my point of view, that I would sit there for 10 years, because that was what was told of me. That is traditional governance at work. That is consultation with your traditional peoples and those who help govern your community at work.

It was in that consultation that I sat with my elders, when they pulled me out of another job where I worked very hard and very well in economic development. The elders came to see me. On their third visit, when they approached me with tobacco, they asked if I would run for chief. I said, "What a great honour. I do believe it is my turn to walk through that doorway, but I will let you know within a month, before the elections are announced."

Within that month, I had a lot of time to talk with my own family and consult with my own family. They gave me the go-ahead. My family said "Go ahead. If they ask you to run, you might as well run and accept the tobacco of the elders."

When the elders came to meet me on that final visit, I said "I will accept your tobacco and I will run for chief, but I will do it for no less than 10 years." We have now had five terms and five elections, but within those five elections my name still stood at the top. The ones who did not want me there, there was clear opposition, and it was clear that they were people who would be the type, maybe, to mismanage funds, but certainly the type to relay all kinds of bad activities or do different things and be able to stir up this kind of trouble within your own community.

What I asked from my people was a clear mandate on how they wanted to develop a ten-year plan, so we did that. On my first election, that was the platform that I laid down. "If you are to be self-sufficient within 10 years, if you are to look after your own people and govern yourselves accordingly, in what fashion and what manner do you want to do this?" The room was quiet, just like this one, until one of our young people put up their hand. Now, that is consultation at work. The child said, "I do not know if this is economic development, but, chief, if you are going to be our new chief, I would appreciate something for our young people. Perhaps a gym to facilitate our meetings, to facilitate our recreational activities, to be able to facilitate better consultation. We know where the elderly people of this community are taking us, and we want to participate, much like the stories you tell us of old with our last chief, (Native language spoken) our first leader."

It was that first leader who said to his people, "If the women in our community, the life-givers, do not want to move, and feel it is safer here in the Riding Mountain Territory, then this is where we will stay. If our children are telling us to listen to the words of our

Une fois de plus, je reviens à ma collectivité. Au moment de mon élection, je savais que je serais en poste pour deux ans assurément. Mais, grâce à la connaissance et à la richesse des connaissances traditionnelles de mon peuple, j'étais certain, de mon point de vue, que je siégerais pendant dix ans, parce que c'était là ce que l'on attendait de moi. C'est ça, la gouvernance traditionnelle. C'est ça, la consultation auprès de ceux qui connaissent les usages traditionnels et de ceux qui aident à gouverner votre collectivité.

C'est au cours de cette consultation que je me suis assis avec mes aînés, quand ils sont venus me chercher alors que j'occupais un autre emploi en développement économique, où je travaillais très fort et très bien. Les aînés sont venus me voir. À leur troisième visite, ils m'ont offert du tabac et m'ont demandé de me présenter comme chef. J'ai répondu : « Quel immense honneur. Je crois en effet que c'est à mon tour d'occuper ce siège, mais je vous répondrai dans les 30 prochains jours, avant l'annonce des élections ».

Au cours de ce mois, j'ai eu beaucoup de temps pour parler avec les membres de ma propre famille et pour les consulter. Ils m'ont donné leur approbation. Les membres de ma famille m'ont dit « Vas-y. Si les aînés t'ont demandé de te présenter, pourquoi ne pas y aller et accepter le tabac offert qu'ils t'offrent ».

À la dernière visite que les aînés m'ont rendue, j'ai dit : « Je vais accepter votre tabac et je me présenterai comme chef, mais je le ferai pour au moins dix ans ». Depuis, il y a eu cinq mandats et cinq élections, mais au cours de ces cinq élections, mon nom était toujours au sommet. Certains ne voulaient pas de moi, il y avait une opposition manifeste; il était clair que c'était des gens qui auraient été le genre, peut-être, à mal administrer les fonds, certainement le type qui aurait attiré toutes sortes de mauvaises activités, ou différentes choses, et de susciter ce type de problèmes au sein de leur propre collectivité.

J'ai demandé aux gens de mon peuple de me confier un mandat clair sur la manière dont ils voulaient élaborer un plan sur dix ans, ce que nous avons fait. C'est la plateforme que j'ai préparée pour ma première élection. « Pour être autonome dans dix ans, pour être en mesure de vous occuper de votre propre peuple et de vous gouverner en conséquence, de quelle manière voulez-vous procéder? » La salle était silencieuse, comme c'est le cas maintenant, jusqu'à ce que l'un de nos jeunes lève sa main. C'est ça, la consultation. L'enfant a dit : « Chef, je ne sais pas si c'est une question de développement économique, mais, si vous devez être notre nouveau chef, j'aimerais que vous fassiez quelque chose pour nos jeunes. Peut-être un gymnase pour nous permettre de nous rencontrer, de mieux se consulter, de faciliter nos activités récréatives. Nous savons où les aînés de cette communauté veulent nous mener, et nous voulons participer, comme dans les histoires que vous nous racontez, de l'ancien temps avec notre dernier chef (le témoin s'exprime en langue autochtone), notre premier leader ».

C'est ce premier leader qui a dit à son peuple : « Si les femmes de notre collectivité, celles qui donnent la vie, ne veulent pas se déplacer et pensent que nous serons plus en sécurité ici sur le territoire du Mont-Riding, alors c'est ici que nous resterons. Si

old and to listen to the words of our elders and to their wisdom, then this is where we shall stay." It was the words of those elders who told them to stay in that territory and not be moved to another area which was covered with valley and probably had a lot of flooding. I know that there is flooding in that territory now.

The last people whom our chief consulted were his "traditionals," his traditional people, who had insight, who had ceremony, to be able to go in and ask, "Is it the proper thing to do for our people to move?" His answer was "No."

Much like what we are doing here, with this ceremonial exercise, I asked my traditional people, "Is this the right thing to do?" Then we went into ceremony and talked about it and asked, and the end question was, "You need to ask each community. It is up to each community. It is not up to the Southern Chiefs' Organization to intervene and say, 'We intend to adopt this policy,' and hope that all will have uniform elections for the three to 33 First Nations. That you will have to ask of each community. Anything in the order of specific governance of that community rests with that community, and there has to be consultations with all those people, the women, the children, the men and the elderly of that community. That is where the sole responsibility lies on how we are to govern ourselves, within those communities that want to be governed in that fashion."

We called it ceremonial because, to me, it looks as though a long line of tables will again be put in place to ask our people, "What is it you want to do and how is it you want to go about doing it?" but in the end, being a prescribed result or a prescribed election code that our people have to handle.

What happened in the community of Cross Lake, when the people there decided to take their livelihoods into their own hands, to talk and to be consulted on how they were to deal with elections? They drafted up their own election code, but they also witnessed what was in the Indian Act. They also gave some respect to what was written in the Indian Act. But at the end of the day, the people said, "This is our community and we will govern ourselves accordingly, in a manner that is put forth by our people." The people delivered an election code and sent it to your people in Ottawa. What did your people say? "We will not accept this." Is that not what they said? I am posing a question. Does anybody here know the answer to that?

The Chair: I am sure the answer was that it was not accepted.

Mr. Shannacappo: That is right. However, our community went on to say, "This is our community. We will govern ourselves in the way we want to be governed." We did not send you that election draft to look at and ask for your permission. We said "This is how we will do it." I believe, in my heart and in my mind, but more over my heart, that it must be every person in each one

nos enfants nous disent d'écouter les paroles de nos vieillards et de nos aînés et de nous appuyer sur leur sagesse, alors c'est ici que nous resterons. » Par leurs paroles, ces aînés leur ont dit de rester sur ce territoire et de ne pas se déplacer dans une autre région dans une vallée, probablement souvent inondée. Je sais qu'il y a des inondations sur ce territoire maintenant.

Les dernières personnes que notre chef a consultées étaient celles qui connaissaient les usages traditionnels, qui avaient de l'intuition, qui avaient le sens du cérémonial; il est allé les voir et a demandé : « Est-ce la bonne chose à faire pour notre peuple que de se déplacer? » La réponse a été « Non ».

Cela ressemble beaucoup à ce que nous faisons ici, pendant cet exercice cérémonial; j'ai demandé aux personnes de mon peuple qui connaissent les usages traditionnels : « Est-ce la bonne chose à faire? » Nous avons alors commencé la cérémonie, nous en avons parlé et nous avons posé la question. À la fin, on nous a dit : « Il vous faut demander à chaque collectivité. C'est à elles de décider. Il ne revient pas à la Southern Chiefs' Organization d'intervenir et de dire : ' Nous avons l'intention d'adopter cette politique ' et d'espérer que chacune des 3 à 33 Premières nations auront des élections uniformes. C'est une question que vous devrez poser à chaque collectivité. C'est à chaque collectivité de décider de tout ce qui relève de sa gouvernance spécifique, et il faut mener des consultations avec tous les membres de ces peuples, les femmes, les enfants, les hommes et les aînés de cette collectivité. C'est là où se trouve l'unique responsabilité de la manière dont ces collectivités veulent se gouverner elles-mêmes, dont nous voulons nous gouverner nous-mêmes ».

Nous avons appelé cela une cérémonie parce que, selon moi, il semble que, encore une fois, une longue rangée de tables sera dressée pour demander à notre peuple : « Que voulez-vous faire et comment voulez-vous le faire? » mais, au bout du compte, ce sera un résultat prescrit ou un code électoral prescrit que notre peuple devra gérer.

Qu'est-il arrivé à la collectivité de Cross Lake, quand le peuple a décidé de prendre en main ses moyens de subsistance, de parler et d'être consulté sur la manière dont il voulait tenir les élections? Les membres ont préparé une ébauche de leur propre code électoral, mais ils ont également examiné ce qui se trouvait dans la Loi sur les Indiens. Ils ont également pris en considération ce qui était écrit dans la Loi sur les Indiens. Mais, au bout du compte, le peuple a dit : « C'est notre collectivité, et nous allons nous gouverner en conséquence, de la manière décidée par notre peuple. » Le peuple a préparé un code électoral et l'a envoyé à votre peuple à Ottawa. Qu'a répondu votre peuple? « Nous n'accepterons pas cela. » N'est-ce pas là ce qu'ils ont dit? Je pose une question. Est-ce que quelqu'un ici connaît la réponse à cette question?

Le président : Je suis certain que la réponse, c'est que ça n'a pas été accepté.

M. Shannacappo : C'est exact. Cependant, les gens de notre collectivité ont dit : « C'est notre collectivité. Nous allons la gouverner comme nous l'entendons. » Nous ne vous avons pas envoyé ce document sur le processus électoral pour que vous l'examiniez et pour que vous nous donniez votre permission. Nous avons dit : « Voilà comment nous allons procéder. » J'ai la

of those communities who should say how their elections are to be run. It is not for any grand chief, it is not for any treaty chief to say; it is for those very people who give direction to their leadership in that community. That is how things are done.

Before we saw this table set up, we had seen many tables that were set up in the past. The fondest one I remember is the big fight we had with Robert Nault over the First Nations Governance Act. Again, a similar table that was being pushed, uniform elections, things that have to be done, and a suite of legislation that was being created by Robert Nault, someone who sits in an office and who has only been to the reserve for cutting ribbons and for all the good stories that he saw there, but never coming to live in a community, never coming to see the turmoil that can happen during election time, when you have your traditionals opposed to the ones who came out of residential school.

Now, I am not calling down the people from the residential school. What we had here was a community of people with inherent rights prior to the Treaty. This inherent right, all our rights, were given to us and afforded to us by our Creator, giving us our rules and regulations on how we must live in harmony, not only with people but in harmony with nature, the birds, the animals, the winged ones, the four-legged and the ones that crawl. That was natural law. We each had an existence on this territory and we each respected that existence on this territory.

We asked for permission; when we went on our fasts, and the ants bothered you, you put out tobacco for those ants and told them that you would share their territory, and asked them for the honour that you can share their territory and live in harmony for that brief while. You also asked for forgiveness from the birds, from all of God's creation that are there, things that your people forget are alive, things your people forget are still very alive today, that breathe life from our Creator, that have an inherent right as well. Today they are only looked at as materialistic goods with a dollar price on them. That is the difference between our cultures. That is the difference between our life. Nobody with that type of difference should have the power to come and tell our people how to live or how to elect our leaders. That has to be done by the people within that community.

We looked at the suite of legislation that was created. We looked again at a practice where Bob Nault wanted to bring in and establish uniform elections. What was next on that ceremonial practice, the blessings to be municipal governments or to be given the power to act like a municipal government? I think not. I think what has to be done here is to go back to those people with inherent rights, the Dakota Nations in Manitoba, to go back to the ones that were given Treaty rights that derive from our inherent right, that were derived from the visitors that came

conviction, dans mon cœur et dans mon esprit, mais surtout dans mon cœur, qu'il appartient à chacun des membres de ces collectivités de décider du déroulement des élections qui y ont lieu. Ce n'est ni à un grand chef, ni à un chef dont l'autorité découle d'un traité de décider; c'est aux gens des collectivités de le faire, ceux-là mêmes qui disent à leurs dirigeants ce qu'il faut faire. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

Nous avons vu dans le passé de nombreux débats comme celui que vous tenez en ce moment. Celui qui me laisse le meilleur souvenir, c'est le débat houleux que nous avons eu avec Robert Nault au sujet de la Loi sur la gouvernance des Premières nations. C'est le même genre de choses qui était proposé dans le cadre de ce débat-là, c'est-à-dire des élections uniformes, des mesures à prendre et une série de projets de loi élaborés par Robert Nault, quelqu'un qui passe la journée dans un bureau et qui ne s'est rendu dans les réserves que pour couper des rubans et pour parler de toutes les bonnes histoires qui se déroulent là-bas selon lui, mais qui n'a jamais vécu dans l'une de nos collectivités, qui n'est jamais venu voir comment la vie peut être chamboulée en période électorale, lorsque se crée une opposition entre les gens au mode de vie traditionnel et ceux qui ont vécu dans les pensionnats.

Je ne suis pas en train de blâmer les gens des pensionnats. Avant le Traité, nous formions une collectivité ayant des droits inhérents. Ces droits inhérents — tous nos droits — nous ont été donnés et accordés par notre Créateur, qui nous a donné des règles et des règlements que nous devons respecter pour vivre en harmonie, non seulement avec les gens, mais aussi avec la nature, avec les oiseaux, les animaux, ceux qui ont des ailes, ceux qui ont quatre pattes et ceux qui rampent sur le sol. C'était la loi naturelle. Nous avions chacun une existence sur ce territoire, et nous respections tout ce qui existait sur ce territoire.

Nous demandions la permission; lorsque nous allions jeûner et que les fourmis nous dérangeaient, nous leur donnions du tabac et leur disions que nous allions partager leur territoire, et nous leur demandions l'honneur de partager leur territoire et de pouvoir vivre en harmonie avec elles pendant un moment. Nous demandions aussi pardon aux oiseaux, à toutes les créatures de Dieu, dont les gens de votre collectivité oublient qu'elles existent, oublient qu'elles sont toujours très vivantes, ces créatures qui doivent la vie à notre Créateur, qui ont des droits inhérents elles aussi. Aujourd'hui, on ne les voit que comme des biens matériels auxquels on peut attribuer une valeur en dollars. C'est la différence entre nos cultures. C'est la différence entre nos modes de vie. Personne ayant ce point de vue différent ne devrait avoir le pouvoir de venir nous dire comment vivre ou comment élire nos dirigeants. Il faut que ce soit les gens de la collectivité qui le fassent.

Nous avons examiné la série de lois qui ont été adoptées. Nous avons examiné encore une fois la pratique que Robert Nault voulait faire adopter, pour établir des élections uniformes. Quel était le prochain élément de cette pratique cérémoniale? La bénédiction pour former des administrations municipales ou pour obtenir le pouvoir d'agir comme une administration municipale? Je ne pense pas. Je pense que ce qu'il faut faire, c'est de revenir à ces gens aux droits inhérents, aux nations Dakota du Manitoba, revenir à ces gens qui ont obtenu par traité des droits découlant de

here, that were derived by meetings and consultation. That is what we must go back to, to be able to talk to those people who will be affected adversely or be affected in a good way.

As for this table, I myself certainly do not have the power to give the go-ahead to say that this is how elections are to be run.

I thank you very much and I am open for questions.

The Chair: Thank you, grand chief.

I do not think that anybody at this table, and I think I can speak quite safely, wants to impose anything on our First Nations people. We do not want to impose an election code on the First Nations people in any way, shape or form. What we are aiming to do is improve the plight of First Nations people in any way possible through our recommendations. It is by talking to people like yourself, grand chief, and others that we hope we will be able to come up with a recommendation that is applicable and acceptable.

Anything that this committee has done in recent years has been in consultation, and I mean sincere consultation. It is not a question of formalities, or us coming out here just to listen and go back and write a report on what we think. We try our hardest but we are human; we do err, and I am sure and we will err. However, if we do nothing, nothing will change.

As you have indicated to us, it is important that things change, that perhaps we, as a nation, should start recognizing the inherent right of our First Nations people in a more practical and suitable way so that First Nations can find their rightful place in our society.

I preface the questions from my colleagues by saying this, because we are very respectful of the inherent rights of our First Nations. Unfortunately, it has not always been interpreted in the courts, but I can assure you that there are many at this table who recognize your inherent rights. It is hoped that the day will come when they will be able to be exercised fully.

Mr. Shannacappo: I hope my inherent rights are really visible and are there, rather than the parental rights that Canada has been holding over my people. I respect what you say, senator, but I myself have talked with my children — and I think you know where I am going with this — I have had respectful talks with them, but if I say "No" to my kids, it is "No." If I tell my kids, "Yes, you merit being able to go to Brandon, to go to the fair because you did all your work and you acted like a good little Indian in your household, then maybe as part of your reward we will give you permission to go to the Brandon Fair and go on the rides." Do you understand where I am coming from?

The Chair: I hear where you are coming from. I know. As long as the government acts like the parent, there is not a hope.

nos droits inhérents, qui ont été définis par les visiteurs qui sont venus ici, par le moyen de réunions et de consultations. C'est à cela qu'il faut revenir, pour pouvoir discuter avec ces gens qui seront affectés ou pour qui les répercussions seront positives.

Pour ce qui est du présent débat, pour ma part, je n'ai assurément pas le pouvoir de donner une autorisation quant à la façon dont les élections doivent se dérouler.

Merci beaucoup. Je suis prêt à répondre à vos questions.

Le président : Merci, grand chef.

Je pense que je peux dire sans craindre de me tromper que personne ici ne veut imposer quoi que ce soit à nos Premières nations. Nous ne voulons absolument pas imposer un code électoral aux Premières nations. Notre objectif, c'est d'améliorer la situation des Premières nations par tous les moyens possibles en formulant des recommandations. C'est en discutant avec des gens comme vous, grand chef, et avec d'autres que nous espérons en arriver à formuler une recommandation applicable et acceptable.

Tout ce que le comité a fait au cours des dernières années s'est fait dans le cadre de consultations, et j'entends par là des consultations sincères. Ce n'est pas une question de formalités, ou que nous ne venions ici que pour écouter avant de rentrer pour rédiger un rapport sur ce que nous pensons. Nous faisons de notre mieux, mais nous sommes humains; il nous arrive de nous tromper, et je suis sûr que ça va nous arriver encore. Cependant, si nous ne faisons rien, rien ne va changer.

Comme vous nous l'avez dit, c'est important que les choses changent, et peut-être que nous, comme pays, commencions à reconnaître les droits inhérents de nos Premières nations de façon plus concrète plus viable, de façon que les Premières nations puissent occuper la place qui leur revient au sein de notre société.

C'est une préface aux questions de mes collègues que je suis en train de faire, parce que nous sommes très respectueux des droits inhérents de nos Premières nations. Malheureusement, ce n'est pas toujours ainsi que les choses ont été vues par les tribunaux, mais je peux vous dire qu'il y a beaucoup de gens ici qui reconnaissent vos droits inhérents. Nous espérons que le jour viendra où ces droits pourront être versés pleinement.

M. Shannacappo : J'espère que mes droits inhérents sont réellement visibles et sont là, à la place des droits paternalistes que le Canada impose à mon peuple. Je respecte votre opinion, sénateur, mais j'ai discuté avec mes enfants — et je pense vous voyez où je veux en venir —, j'ai eu des discussions empreintes de respect avec eux, mais lorsque je leur dis non, c'est non. Si je leur dis : « Oui, vous méritez d'avoir la permission d'aller à Brandon, d'aller à la foire, parce que vous avez fait tout votre travail et parce que vous vous êtes comportés comme de bons petits Indiens à la maison, alors peut-être qu'une partie de la récompense que nous allons vous donner, c'est la permission d'aller à la foire à Brandon, pour aller dans les manèges. » Voyez-vous ce que je veux dire?

Le président : Oui. Je sais ce que vous voulez dire. Tant que le gouvernement aura une attitude paternaliste, il n'y aura pas d'espoir.

Mr. Shannacappo: That is right.

The Chair: We need to change that.

Senator Peterson: I think I have it correct that you agree that changes should be made to the process of elections, but only in a proper process of consultation?

Mr. Shannacappo: With the people; with the people of the community.

Senator Peterson: By the people, with the people, is that what you are saying?

Mr. Shannacappo: Yes.

Senator Lovelace Nicholas: I totally agree with you, but do you receive government funding to run elections and to train your electoral people to handle the elections right now?

Mr. Shannacappo: I can only speak for the community I am from, but yes, we do receive some monies to be able to run our elections and to train our electoral officer.

Senator Lovelace Nicholas: The electoral officer, is he or she from the same community, or is she from another community, someone who comes in?

Mr. Shannacappo: It is our responsibility, applicable to that community, so we use everybody in our own community as our electoral officer and people to run the election.

Senator Lovelace Nicholas: I believe there should be accountability, whether you are self-governing or under the Indian Act, under the federal government, or whatever; there should be always accountability. In your view, if it is self-government, where would the accountability come from and who would you account to?

Mr. Shannacappo: As a resident of that First Nation, you must be accountable to that First Nation. That is what we have been teaching our community. We had a ten-year plan on community development. One of the last things on that plan was election codes. I will tell you why it was the last thing on there. People did not want to tinker with it, and there were a lot of things that were going on in our communities. When things are like that, people think — I think — from the top of their minds, "Let us just leave well enough alone." I think that is why they were able to live with the Indian Act elections because that suited the community sufficiently. I will not say it was the best thing, but it did suit the community sufficiently.

The accountability you are talking about comes from the leadership. The accountability that you talk about is instilled in the community because it was not the chief and council who said, "You will be the electoral officer." It was at the band meeting

M. Shannacappo : Voilà.

Le président : Nous devons faire en sorte que ça change.

Le sénateur Peterson : Je pense que j'ai raison de dire que vous êtes d'accord pour que les modifications soient apportées au processus électoral, mais seulement dans le cadre de consultations adéquates.

M. Shannacappo : Avec les gens; avec les gens de la collectivité.

Le sénateur Peterson : Par les gens, avec les gens; est-ce ce que vous dites?

M. Shannacappo : Oui.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je suis tout à fait d'accord avec vous, mais est-ce que vous recevez du financement de la part du gouvernement pour les élections et pour former des gens parmi vous pour s'en occuper?

M. Shannacappo : Je ne peux vous répondre que pour la collectivité de laquelle je viens, mais, oui, nous recevons de l'argent pour organiser nos élections et pour former notre agent d'élection.

Le sénateur Lovelace Nicholas : L'agent ou l'agente d'élection vient-il de la même collectivité, ou s'agit-il d'une personne qui vient d'une autre collectivité, qui vient pour les élections?

M. Shannacappo : C'est notre responsabilité, applicable à notre collectivité, alors nous avons recours à des gens de notre propre collectivité pour la fonction d'agent d'élection et pour diriger le processus électoral.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je pense qu'il devrait y avoir une responsabilité, que vous ayez l'autonomie gouvernementale ou que vous soyez visé par la Loi sur les Indiens, encadrée par le gouvernement fédéral, et ainsi de suite; il devrait toujours y avoir une responsabilité. Selon vous, en autonomie gouvernementale, où se situe la responsabilité, et à qui rendriez-vous des comptes?

M. Shannacappo : À titre de résident du territoire d'une Première nation, on doit rendre des comptes à cette Première nation. C'est ce que nous enseignons dans notre collectivité. Nous avons un plan de développement communautaire pour 10 ans. L'une des dernières choses, dans ce plan, c'est les codes électoraux. Je vais vous dire pourquoi c'est la dernière chose dans ce plan. Les gens ne voulaient pas toucher à ça, et il se passait beaucoup de choses dans nos collectivités. Quand c'est comme ça, les gens pensent — d'après moi — spontanément que le mieux est l'ennemi du bien. Je pense que c'est de cette façon qu'ils ont pu accepter les élections organisées dans le cadre de la Loi sur les Indiens, parce que c'était suffisamment adapté aux collectivités. Je ne dirais pas que c'était ce qu'il y avait de mieux, mais c'était suffisamment adapté aux collectivités.

La responsabilité dont vous parlez vient des dirigeants. La responsabilité dont vous parlez est instiguée dans la collectivité, parce que ce ne sont pas le chef et le conseil qui ont dit : « Vous allez être l'agent d'élection. » C'est à la réunion de la bande,

where the tables were put in a circle, where the community agreed, "Yes, that community member wants to take on that duty. Let us allow her to do so."

Senator Lovelace Nicholas: Do you have any women councillors in your First Nation?

Mr. Shannacappo: No, we do not. We had some in the past. In fact, our last one was back in 1961, which was my mother.

Senator Lovelace Nicholas: Are the women not interested in running for council?

Mr. Shannacappo: You know what? I am not certain there. I think with this last election we had, there were no women running for council. The election prior to that, we had two. The election prior to that, there were two. They just could not get in, or they were not being active enough out on the trail, the campaign trail. We had a lot of good candidates, too, among the women. We had school teachers and one who was going into nursing, so there were good candidates. However, I do want to say that predominantly the women in our community make a lot of decisions for the community, and they do not need to be elected.

Senator Dyck: You spoke a lot about natural law and traditional law versus what was inherited through the Indian Act. Apparently there are two First Nations here in Manitoba that have hereditary chiefs. Is that system of hereditary chiefs what would have happened on your reserve had the Indian Act not been imposed upon it?

Mr. Shannacappo: On my reserve, it was hereditary a while back, yes. It was hereditary where it was passed through. But in our community, when I listen to the elders speak, they always sat at the table like heads of a family state, which was why we tried to bring back our clan system within our community. The clan system was forgotten, but it could be retaught. In my community, what we did was we went by family last names and developed a roundtable, and when we do decision-making we make sure that those heads of state, of those families, are there. In fact, that is who heads up our roundtable back home.

Senator Dyck: In a sense, you almost have what sounds like a hybrid system of the clan system plus the Indian Act, sort of working the two together?

Mr. Shannacappo: Yes.

Senator Dyck: In terms of inherent rights to self-governance, I am wondering whether that sort of traditional system would be the system that people would prefer to go to? Probably in the past, as you know, what was extant throughout the system had built-in mechanisms of accountability and transparency and all the things in the modern language, but those things must have been present?

lorsque les tables ont été placées en cercle, que les membres de la collectivité ont dit : « Oui, cette personne de la collectivité veut se charger de cette tâche. Permettons-lui de le faire. »

Le sénateur Lovelace Nicholas : Y a-t-il des conseillères au sein de votre Première nation?

M. Shannacappo : Non, il n'y en a pas. Il y en a déjà eu. En fait, la dernière fois, c'était en 1961, et c'était ma mère.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Les femmes ne sont pas intéressées à poser leur candidature pour devenir membres du conseil?

M. Shannacappo : Vous savez quoi? Je ne suis pas sûr. Je pense que, à la dernière élection, il n'y a pas eu de femmes qui ont posé leur candidature pour devenir membres du conseil. L'élection d'avant, il y en a eu deux. L'autre d'avant, il y en avait eu deux aussi. Elles n'ont tout simplement pas réussi à se faire élire, ou encore elles n'ont pas été suffisamment actives pendant la campagne électorale. Il y avait de bonnes candidates, d'ailleurs, chez les femmes. Il y avait des enseignantes, et aussi une femme qui souhaitait travailler dans le domaine des soins infirmiers, alors c'était de bonnes candidates. Cependant, je veux dire que, de façon générale, les femmes prennent beaucoup de décisions dans notre collectivité, elles n'ont pas besoin de se faire élire pour le faire.

Le sénateur Dyck : Vous avez beaucoup parlé de l'opposition entre le droit naturel et traditionnel et ce qui a découlé de la Loi sur les Indiens. Il paraît qu'il y a deux Premières nations, ici, au Manitoba, qui ont des chefs héréditaires. Est-ce que c'est ce système de chefs héréditaires qui aurait été en place dans votre réserve si la Loi sur les Indiens n'y avait pas été imposée?

M. Shannacappo : Oui, il y a assez longtemps, c'était un processus héréditaire dans ma réserve. C'était le système des chefs héréditaires lorsque la loi a été adoptée. Mais dans notre collectivité, lorsque j'écoute parler les aînés, ils s'assoyaient toujours à la table comme des chefs de famille-État, et c'est la raison pour laquelle nous avons essayé de remettre sur pied notre système de clans. Les gens ont oublié ce système, mais on pourrait le leur rappeler. Dans ma collectivité, ce que nous avons fait, c'est que nous avons formé une table ronde en fonction des noms de famille et, lorsque nous prenons des décisions, nous nous assurons que ces chefs d'État, de ces familles, sont là. En fait, ce sont eux qui dirigent nos tables rondes chez nous.

Le sénateur Dyck : Dans un sens, c'est un peu comme si vous aviez un système hydride de clans et de la Loi sur les Indiens, comme si les deux fonctionnaient ensemble.

M. Shannacappo : Oui.

Le sénateur Dyck : Pour ce qui est des droits inhérents à l'autonomie gouvernementale, je me demande quelle sorte de système traditionnel les gens souhaiteraient adopter. Il est probable que, dans le passé, comme vous le savez, ce qui existait dans l'ensemble du système comportait des mécanismes pour garantir la responsabilité et la transparence et toutes ces choses de la langue moderne, mais elles devaient exister?

Mr. Shannacappo: Yes, certainly. My father was a chief for 13 and a half years, my brother was chief for 19 years, and I have done almost 10 years, nine and a half years. But, you know, my son, if my son played in a band and did all the carousing and all that, do you think they would want to make him the leader? Absolutely not. I had to go to university. I had to have schooling for what I learned, economic development, community development, because I wanted to help my people. Now, if I had taken another life path and had been an entertainer and stayed as a person playing in a band, do you think I would have been the chief in my community? Absolutely not. There is nothing hereditary there. We look at the education of our people in our community and whether they merit any of these elected positions. Then that is how we nominate them and vote for them.

M. Shannacappo : Oui, assurément. Mon père a été chef pendant 13 ans et demi, mon frère, pendant 19 ans, et je le suis depuis près de 10 ans, depuis neuf ans et demi en fait. Mais, vous savez, si mon fils jouait dans un groupe, faisait la fête et ainsi de suite, pensez-vous qu'ils le choisiraient pour être leur chef? Absolument pas. Il a fallu que j'aille à l'université. J'ai dû aller à l'école pour apprendre ce que j'ai appris dans les domaines du développement économique, du développement communautaire, parce que je voulais être utile à mon peuple. Si j'avais fait d'autres choix et que j'étais devenu un artiste et que j'avais continué de jouer dans un groupe, pensez-vous que j'aurais été chef de ma collectivité? Absolument pas. Il n'y a rien d'héréditaire là-dedans. Nous tenons compte de la formation qu'ont les gens de notre collectivité et nous déterminons s'ils méritent d'être élus pour l'un ou l'autre de ces postes. C'est ainsi que nous les nommons et que nous votons pour eux.

Senator Dyck: I think the term "hereditary" would have one definition in mainstream culture but it might have another definition within your own community. I think it is difficult to pick words that mean the same thing for different cultures.

Le sénateur Dyck : Je pense que le terme « héréditaire » est défini d'une certaine façon par la population en général, mais que la définition n'est peut-être pas la même dans votre collectivité. Je trouve qu'il est difficile de trouver des mots qui signifient la même chose au sein de cultures différentes.

Mr. Shannacappo: My understanding is that hereditary is passed down through the family.

M. Shannacappo : Pour moi, ce qui est héréditaire, c'est ce qui se transmet dans la famille.

Senator Dyck: When you became chief, you were saying that you ran on the platform of a ten-year plan. In essence, that is almost like saying "We are moving to a custom code with 10 years, because the platform is sort of saying that I want a ten-year period." I think that was very strategic and a good way to go about it, because it allowed your community to develop that long-range planning. In the future, then, do you see your community moving to the four-year term? Is that what your community is leaning towards?

Le sénateur Dyck : Lorsque vous êtes devenu chef, vous disiez que votre plateforme électorale consistait en un plan pour dix ans. Essentiellement, c'est un peu comme si vous disiez que vous alliez adopter un code particulier assorti d'une période de dix ans, parce que la plateforme électorale disait un peu que vous vouliez une période de dix ans. Je trouve que vous avez fait un bon travail de stratège et que c'est une bonne façon d'aborder la chose, parce que cela a permis à votre collectivité de faire des plans à long terme. Envisagez-vous donc que votre collectivité adopte un mandat de quatre ans? Est-ce que c'est ce que les gens de votre collectivité souhaitent?

Mr. Shannacappo: I am hoping that the talks could go that way, yes.

M. Shannacappo : J'espère que les discussions vont aller en ce sens, oui.

Senator Dyck: When you were talking about consultation, I noticed that you mentioned that consultation involves youth in the community. Would that mean that you are consulting people whom we would not normally consider of legal age to vote, so it is more inclusive?

Le sénateur Dyck : Lorsque vous avez parlé des consultations, j'ai remarqué que vous avez mentionné que les jeunes de votre collectivité y participent. Cela signifie-t-il que vous consultez des gens qui, selon nos normes, ne seraient pas considérés comme ayant l'âge minimal légal pour voter, de façon à ce que les consultations soient plus inclusives?

Mr. Shannacappo: Some things have to stay the norm, and I would not want to tinker with the age group. However, in my community, one of the things that we developed was a business camp for the summer students. I walked outside one day as a chief, and saw these kids cutting grass and painting a building that I painted as a summer student 20 years ago. I asked myself, where is the change in this? How come we are not doing things differently? We designed a business camp where kids can come during the summer to learn exactly how our First Nation operates, to know exactly what kind of budget the First Nation has to suffer under, to know exactly what their housing dollars are, what their social dollars are, how they have been rallying or how they have been displayed over the past four years. I do not

M. Shannacappo : Il y a des choses qui doivent respecter les normes, et je ne toucherais pas au groupe d'âge. Cependant, dans ma collectivité, nous avons notamment créé un camp d'affaires pour les étudiants, qui a lieu pendant l'été. J'étais déjà chef, un jour, quand je me promenais et j'ai vu des jeunes qui tondaient le gazon et qui peinturaient un édifice que j'avais moi-même peinturé quand j'étais étudiant, 20 ans avant. Je me suis demandé : qu'est-ce qui a changé? Comment se fait-il que nous ne fassions pas les choses différemment? Nous avons créé un camp d'affaires auquel les jeunes peuvent participer pendant l'été pour apprendre comment notre Première nation fonctionne exactement, avec quel genre de budget exactement notre Première nation a dû se débrouiller dans les temps difficiles, de

know why we use that term but we went back four years and showed the children the stability of what good leadership can contain and what it can hold for your community.

One of the things, the first things that they learned in this business camp was how to budget on $200 a month. They were being paid $300 a week, the reason being that when they did not want to do the exercise, we said "This is your reality. You will either end up on-reserve living on $200 a month, or you can expand your knowledge and get a good job somewhere and make up to $300 a week." That was shock treatment. I guarantee you that all those children who went through business camp, half of them are employed.

Senator Hubley: I will talk to you about leadership because obviously you know about leadership. You have been a grand chief for almost 10 years now.

Mr. Shannacappo: No, I am in my last year of this three-year term.

Senator Hubley: It is a three-year term, but you are chief of your community?

Mr. Shannacappo: Yes. I have been chief in my community for nine and a half years.

Senator Hubley: During that time, the council would change on a periodic basis?

Mr. Shannacappo: One or two.

Senator Hubley: One or two, so generally, the four year term is of no problem to you, so far as being in this system?

Mr. Shannacappo: No. My chief right now sat on council for 20 years. I had absolutely no problem in supporting him.

Senator Hubley: Then you must see the advantages in your community compared to other communities. Can you share a little bit of those very positive things that you have talked to us about today, with that kind of stability within the leadership and that stability within government for your community?

Mr. Shannacappo: I will be honest with you: I probably could have spent 20 years in that community role, but who wants to do 20 years? You know, you probably do not even know what it is like being a leader in our community.

Senator Hubley: No.

Mr. Shannacappo: None of you at the table, you must not know. What I mean is you have to have the thickest skin, because it is your own relatives at times that you are saying "No" to. It is your own relatives that you have to tell, "Buy your own doorknob. If you can buy a freaking 12 or a 24 on a Friday, then you have enough for a doorknob." You ask what that does

quelle somme ils disposent exactement pour le logement, de quelle somme ils disposent pour les programmes sociaux, comment on a rallié des gens ou comment on a présenté ça au cours des quatre dernières années. Je ne sais pas pourquoi nous utilisons ce mot, mais nous sommes remontés quatre ans en arrière et nous avons montré aux enfants la stabilité qui vient du bon leadership et les vertus de ça pour la collectivité

L'une des choses, l'une des premières choses qu'ils ont apprises pendant ce camp d'affaires, ça a été la façon d'établir son budget avec 200 $ par mois. Ils touchaient 300 $ par semaine, parce que, lorsqu'ils ont refusé de faire l'exercice, nous leur avons dit : « C'est votre réalité. Vous allez soit finir par vivre dans la réserve avec 200 $ par mois, soit acquérir des connaissances, trouver un emploi quelque part et gagner jusqu'à 300 $ par semaine. » Ça a été une thérapie de choc. Je vous garantis que tous ces enfants qui ont participé au camp d'affaires... la moitié d'entre eux ont un emploi.

Le sénateur Hubley : Je vais vous parler de leadership, parce qu'il est clair que vous savez ce que c'est le leadership. Vous êtes grand chef depuis près de dix ans.

M. Shannacappo : Non, j'en suis à la dernière année d'un mandat de trois ans.

Le sénateur Hubley : C'est un mandat de trois ans, mais vous êtes chef de votre collectivité?

M. Shannacappo : Oui. Je suis chef de ma collectivité depuis neuf ans et demi.

Le sénateur Hubley : Pendant cette période, le conseil a été renouvelé périodiquement?

M. Shannacappo : À une ou deux reprises.

Le sénateur Hubley : À une ou deux reprises, ce qui veut dire que, de façon générale, le mandat de quatre ans ne pose pas problème pour vous, pour ce qui est de faire partie de ce système?

M. Shannacappo : Non. Mon chef actuel a siégé au conseil pendant 20 ans. Je n'avais absolument aucune réticence à l'appuyer.

Le sénateur Hubley : Vous devez donc voir les avantages dans votre collectivité, comparativement aux autres collectivités. Pouvez-vous nous parler un peu de ces choses très positives dont vous nous avez parlé aujourd'hui, avec ce genre de stabilité au sein des dirigeants et cette stabilité au sein de l'administration de votre collectivité?

M. Shannacappo : Je vais être honnête avec vous : j'aurais probablement pu passer 20 ans à jouer ce rôle au sein de ma collectivité, mais qui veut faire ça pendant 20 ans? Vous savez, vous ne savez probablement même pas ce que c'est d'être le chef de notre collectivité.

Le sénateur Hubley : Non.

M. Shannacappo : Personne ici ne doit le savoir. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut avoir la couenne très dure, parce que c'est parfois aux membres de sa propre famille qu'il faut dire non. C'est aux membres de votre famille que vous devez dire : « Achète ta poignée de porte toi-même. Si tu es capable de te payer une maudite 12 ou une 24 le vendredi, t'as assez d'argent pour acheter

to the family reputation. You ask what that does to your communal life, when people call you a hardass, or they tell you that you have no heart. Meanwhile, you are trying to have the biggest heart in the community so that you do not see the young ones suffer, so that you do not see the young ones taking on the responsible roles that some of our parents should have.

When I say that, I am being facetious, of course. There were a lot of very bad things that were taught to my people in residential school. My own mother, who just turned 80 this year, in her seventy-eighth year finally stated to my family — can you imagine being quiet for 78 years and then all of a sudden coming out and saying, "You know, I was one of those girls who was handpicked by a nun so that the priests could have their way with me"? Can you imagine trying to have a dinner conversation with the very mother that you loved, that breathed life and gave you life and put you into this world, but sitting there dumbfounded and struck dumb with horror, and her being unable to speak because of something in the back of her life that will not let her?

A man of God, a man of God from the Catholic Church told her, and mistrusted her, and misused her, and abused her, and raped her. She still has to be the motherly head of state of that family, with all of this pressure wearing on her. Watching her children grow up, trying to tell her children how to act like good human beings, how to perform in school, how to try and be number one. Yet what she went through, what our people went through, men my age who are now coming out saying they were sexually abused, going through all that pain and all that bullcrap, through a government, that was put upon us by a government and of all places by a church, the church, a place where there was supposed to be this man called Jesus Christ, the Saviour of everyone, and who came and gave us all these good stories, while the men of the cloth were doing this to our people.

My father was Presbyterian; my mother was Catholic. If you want to hear arguments about the Creator and about God, just sit at our dinner table one night. You want to hear, and I will tell you, when it came to talking, you know what happened? People would just shut up and you had to figure out everything for yourself. That is what life is like on the reserve, when you have parents who were brought up through that system, when you have parents who were molested and raped by people of God. This is something that we have held with affection, that kept our lives harmonious in the past. But what transpired and what happened is that they came in and literally stole our God. The same God that we were talking to, the same God that we said was a loving God and who put us on this earth to be able to walk and show what we had, and how capable we all were of contributing to what is the Creator's world and to society, only to be told by someone else, who seemed to have brought a different God here, that we were sub-human, that we were not allowed to live like human beings.

une poignée de porte. » Imaginez le tort que ça fait à la réputation de la famille. Imaginez l'effet sur votre vie commune, lorsque les gens vous disent que vous êtes un dur, que vous n'avez pas de cœur. Pendant ce temps-là, vous essayez de mettre tout votre cœur au travail que vous faites pour la collectivité pour ne pas voir les jeunes souffrir, pour ne pas voir les jeunes assumer les rôles et les responsabilités qui devraient être assumés par certains des parents de notre collectivité.

Je blague, bien entendu. Beaucoup de mauvaises choses ont été enseignées aux gens de mon peuple dans les pensionnats. Ma propre mère, qui vient juste d'avoir 80 ans, a fini par dire à ma famille, lorsqu'elle avait 78 ans — pouvez-vous imaginer ce que c'est que de se taire pendant 78 ans puis de déclarer tout à coup : « Vous savez, je suis l'une de ces filles qu'une sœur avait choisie pour satisfaire les prêtres. » Pouvez-vous imaginer ce que c'est que d'essayer d'avoir une conversation normale pendant le souper avec votre mère que vous aimez et qui vous a donné la vie, mais d'être incapable de dire quoi que ce soit et d'être abasourdi par l'horreur, pendant qu'elle n'arrive pas à parler à cause de son passé qui la hante?

Un homme de Dieu, un homme de Dieu de l'Église catholique lui a parlé, l'a trompée, a abusé d'elle et l'a violée. Elle doit quand même continuer d'être la figure de la mère et de jouer le rôle de chef d'État de cette famille, malgré le poids énorme sur ses épaules. Elle a regardé ses enfants grandir, elle a essayé de leur enseigner à bien agir comme êtres humains, à réussir à l'école, à essayer d'être les meilleurs. Pourtant, ce qu'elle a subi, ce que notre peuple a subi... Des hommes de mon âge disent aujourd'hui qu'ils ont été victimes de violence sexuelle, qu'ils ont subi tant de douleur et de mensonges, à cause d'un gouvernement, que tout ça nous a été imposé par un gouvernement, et, encore pire, par une église, l'église, l'endroit où il était censé y avoir cet homme qu'on appelle Jésus Christ, le Sauveur universel, qui est venu et qui nous a raconté toutes ces belles histoires, pendant que les hommes portant la soutane faisaient ça à notre peuple.

Mon père était presbytérien, ma mère, catholique. Si vous voulez entendre des débats sur le Créateur et sur Dieu, vous n'avez qu'à venir souper avec nous un soir. Vous voulez entendre, et je vais vous le dire, lorsqu'est venu le temps de parler, vous savez ce qui est arrivé? Les gens se sont simplement tus, et il fallait tout deviner par soi-même. C'est ainsi que les choses se passent dans les réserves, lorsque vos parents ont été élevés dans le système, lorsque vos parents ont été maltraités et violés par les gens de Dieu. C'est quelque chose que nous avions préservé avec affection, qui avait assuré l'harmonie de notre vie dans le passé. Mais ce qui est ressorti de tout ça et ce qui s'est passé, c'est qu'ils sont venus et nous ont volé notre Dieu. Ce même Dieu auquel nous parlions, ce même Dieu dont nous disions qu'il était un Dieu aimant, qui nous avait mis sur la terre pour que nous puissions y marcher et montrer ce que nous avions, à quel point nous étions tous capables de contribuer à ce qui fait le monde du Créateur et à la société, tout ça pour que quelqu'un d'autre, qui semblait avoir amené un autre Dieu ici, nous dise que nous étions moins qu'humains, que nous n'avions pas le droit de vivre comme des êtres humains.

We were told that we were wanderers and gatherers and savages. Then I find out, when I make my own way back as a traditional man to find out the beauty and the teachings of the eagle feather, the beauty in the teachings of the sweatlodge, which I am told is made out of nine poles, just like the nine months that your mother carries you, or I am told that we are celebrating the water, something that was given to the woman to be responsible for, or I am told that we come out and go in as family, that it is so dark in there, in the womb of our mother, that we cannot recognize one another but only know each other as family relatives, regardless of the skin colour in those lodges.

On nous a dit que nous étions des nomades, des cueilleurs et des sauvages. Plus tard je découvre, lorsque j'essaie de retrouver le mode de vie traditionnel pour trouver la beauté dans les enseignements de la plume d'aigle, la beauté dans les enseignements de la suerie, qui, d'après ce qu'on m'a dit, comportent neuf poutres, qui rappellent les neuf mois pendant lesquels la mère porte l'enfant, ou encore on nous dit que nous célébrons l'eau, chose dont la responsabilité a été confiée à la femme, ou on me dit qu'on entre et qu'on sort comme une famille, qu'il y fait si noir, dans l'utérus de notre mère, que nous ne pouvons pas nous reconnaître les uns les autres, que nous savons seulement que nous sommes parents, peu importe la couleur de la peau, dans ces sueries.

My God, what beautiful teachings our people had to throw away, only to take on mistrust, only to take on a cycle of sexual abuse that is still practised today in our communities that hurts and affects our people, that still goes on in our communities but is still kept up hush-hush. These are what the people of the Creator or the churches brought to my people, and you wonder why we are in such turmoil today? My God, teaching us to be like hillbillies, from the way I look at it, anyway.

Mon Dieu, quels beaux enseignements notre peuple a dû abandonner, pour les remplacer par la tromperie, par un cycle de violence sexuelle qui se poursuit aujourd'hui dans nos collectivités et qui fait du tort à notre peuple, qui se poursuit dans nos collectivités, mais qui est gardé sous silence. Voilà ce que les gens du Créateur ou des églises ont apporté à mon peuple, et vous vous demandez pourquoi tout est si chamboulé chez nous aujourd'hui. Mon Dieu, on nous a enseigné à vivre comme des arriérés, à mon sens, en tout cas.

You wonder why we are angry, and you wonder why we speak the way we do. You wonder why we speak with a passion. I will tell you: because I am sick and tired of being just that: sick and tired. I am sick and tired of hearing about my young people hanging themselves and killing themselves, and wondering why.

Vous vous demandez pourquoi nous sommes en colère, et vous vous demandez pourquoi nous parlons ainsi. Vous vous demandez pourquoi notre discours est si passionné. Je vais vous le dire. Parce que je suis vraiment à bout d'être à bout. Je suis à bout d'entendre dire que des jeunes de ma collectivité se sont pendus et se sont suicidés, et de me demander pourquoi.

I will tell you why. They were probably sexually abused because of all the bullshit that we have to live through. People are still wearing this and practising it within their own communities. That is why. Those are the things that we must do something about. A simple election, changing an election to four years certainly is not the answer. It has to be in relation to getting back, historically, our resources so that we can plan and do things the way we want to do them; to be able to participate.

Je vais vous dire pourquoi. Ils ont probablement été victimes de violence sexuelle en raison de tous les mensonges que nous avons subis. Les gens sont encore marqués, et le cycle se poursuit dans nos collectivités. C'est pour ça. Voilà les choses pour lesquelles nous devons agir. Une simple élection, le fait de tenir les élections aux quatre ans ne va certainement pas régler les problèmes. Il faut que ce soit en rapport avec le fait de récupérer les ressources que nous avions dans le passé pour que nous puissions élaborer des plans et faire des choses comme nous l'entendons, pour que nous puissions participer.

Did you know, in this province alone, with Manitoba Hydro, we cannot participate in the production of wind energy that the Indian people want to do, or go into business with funders who are on-side saying, "Will you open the Manitoba Hydro Act so that you can pump energy?" We have to say "I do not know. Our parents will not let us; we have to ask them first." That is how we feel in our own territory, on our own land, and with our own resources. That is why we are angry and frustrated.

Savez-vous que, seulement au Manitoba, avec Hydro Manitoba, nous ne pouvons pas participer à la production d'énergie éolienne que les Indiens veulent produire, ni faire des affaires avec les bailleurs de fonds participant au projet qui disent : « Allez-vous modifier la Loi sur l'Hydro Manitoba pour que nous puissions produire de l'énergie? » Nous devons répondre : « Nous ne savons pas. Nos parents ne veulent pas nous laisser le faire, il faut que nous leur demandions la permission. » C'est ainsi que nous nous sentons sur notre propre territoire, sur nos propres terres, lorsqu'il s'agit de nos propres ressources. C'est la raison pour laquelle nous sommes fâchés et frustrés.

Senator Hubley: I think anything I would add to that would take away from it. I think perhaps, if we take to heart what you have said, that might be my most important question. Thank you.

Le sénateur Hubley : Je crois que quoi que ce soit que j'ajouterais atténuerait la force de ce que vous venez de dire. Je pense que, peut-être, si nous prenons à cœur ce que vous venez de dire, ça aura peut-être été ma question la plus importante. Merci.

The Chair: Thank you, grand chief. We have listened, and we hope that it has sunk in deep enough that we as a committee can make a difference, because we are not here to impose or invoke, by any stretch of the imagination. We are here to consult.

The issue is fairly narrow. I know it extends far beyond four years, based on the history of the Canadian Government and First Nations people.

I want to thank you for appearing before us. I know we have learned a lot today from your presentation, and we hope that our decision will be guided by the Creator and we will do the right thing. Thank you and God bless you.

Mr. Shannacappo: Thank you and God bless you, too.

(The committee adjourned.)

Le président : Merci, grand chef. Nous avons écouté, et nous espérons que vos propos ont une portée suffisante pour que le comité puisse faire changer les choses, parce que nous ne sommes ici ni pour imposer ni pour invoquer quoi que ce soit, loin s'en faut. Nous sommes ici pour vous consulter.

Nous nous penchons sur quelque chose d'assez précis. Je sais que ça va beaucoup plus loin que la question du mandat de quatre ans, en raison de l'histoire du gouvernement canadien et des Premières nations.

Je tiens à vous remercier d'avoir comparu devant nous. Je sais que nous avons appris beaucoup de choses aujourd'hui dans le cadre de l'exposé que vous avez présenté, et nous espérons que notre décision sera guidée par le Créateur et que nous allons faire le bon choix. Merci, et Dieu vous bénisse.

M. Shannacappo : Merci, et Dieu vous bénisse aussi.

(La séance est levée.)

WINNIPEG, Monday, May 25, 2009

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day at 1:18 p.m. to study the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Metis peoples, and on other matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada (topic: issues pertaining to Indian Act elections).

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I am Senator Gerry St. Germain from British Columbia. As chair of the Standing Senate Committee on Aboriginal peoples, it is my pleasure to welcome you to this afternoon's hearings.

Please allow me to introduce the members of the committee who are present. On my left is the vice-chair, Nick Sibbeston. Senator Sibbeston is from the Northwest Territories. Next to him is Senator Dan Lang from the Yukon. On my right is Senator Robert Peterson from the Province of Saskatchewan.

Honourable senators, elders, guests and members of the audience, our mandate on this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal Peoples of Canada generally.

On April 1 of this year, the committee decided to launch a study to examine issues related to Indian Act elections. The committee is looking at outstanding concerns related to the two-year term of office for chiefs and council as currently prescribed by the Indian Act. Our committee is here in Manitoba to seek the views of First Nations' leaders and citizens regarding what changes, if any, should be made in these areas to strengthen governance of First Nations and political accountability.

WINNIPEG, le lundi 25 mai 2009

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui à 13 h 18 pour étudier les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis et d'autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada (sujet : questions relatives aux élections selon la Loi sur les Indiens).

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je suis le sénateur Gerry St. Germain, de la Colombie-Britannique. En ma qualité de président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue aux audiences de cet après-midi.

Si vous le permettez, je vais présenter les membres du comité ici présents. À ma gauche se trouve le vice-président, le sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest. À ses côtés, il y a le sénateur Dan Lang, du Yukon. À ma droite se trouve le sénateur Robert Peterson, de la Saskatchewan.

Sénateurs, aînés, invités et membres de l'auditoire, je souligne que notre comité a pour mandat d'examiner les mesures législatives et les autres questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada.

Le 1er avril de la présente année, le comité a décidé d'entreprendre une étude sur des questions liées aux élections dans le cadre de la Loi sur les Indiens. Le comité examine des problèmes non réglés touchant le mandat de deux ans des chefs et conseils de bande prévu actuellement aux termes de la Loi sur les Indiens. Nous sommes venus ici, au Manitoba, pour entendre le point de vue des dirigeants et des membres des Premières nations quant aux changements qui devraient être apportés, s'il y a lieu, pour renforcer la gouvernance et la reddition de comptes politiques des Premières nations.

Our role then, as a Senate committee, is to consult and listen to what First Nations' citizens have to say, and to work together towards finding better ways to help First Nations' communities determine better governance relationships for their citizens and their government.

It is important to note that 252 First Nation band council governments conduct and hold elections in accordance with the Indian Act. This is roughly 40 per cent of all First Nations in Canada. The committee's elections study is primarily concerned with the First Nations whose elections procedures are governed by the Indian Act. The other 350-plus First Nations select their governance leaders as a result of self-government agreements or follow other leadership-selection mechanisms, such as hereditary or clan systems.

To discuss this topic, we have before us Chief Terrance Nelson from the Roseau River First Nation and Councillor Paul Chief from the Brokenhead Ojibway Nation.

I understand that both of you gentlemen have a short statement to make. My colleagues and I will have questions for you once your presentations are completed. If you are prepared, Chief Nelson, the floor is yours.

Chief Terrance Nelson, Roseau River First Nation:

[*The witness spoke in his native language*.]

I begin this afternoon by thanking the senators for their time. I am Chief Terrance Nelson and I am a representative of Treaty One. I speak today not so much as the representative of Treaty One, with a single Treaty One position or thought, but more with respect to my own feelings and view of the issue before your committee. The issue your committee is looking into is First Nation elections.

To understand why elections are so divisive in many First Nation communities, you have to look at the economy of First Nations people and communities. First Nations in Canada are at the 63rd level of the United Nations living index. Many First Nation communities are extremely impoverished, with some having up to 95 per cent unemployment.

Roseau River has more than 400 unemployed adults, nearly 77 per cent unemployment. Hence, becoming a chief and/or member of council not only means a guaranteed income, but if you want it, it also means the control of most of the wealth in the community. It is, therefore, easy to understand why elections in our community are so intense.

The over 633 First Nations in Canada hold elections in various ways, but the real issue is not about democracy, it is about control. I was once told an incredible story about how the British

Le rôle du Comité sénatorial consiste donc à consulter les Premières nations, à écouter ce qu'elles ont à dire et à collaborer avec elles pour aider plus efficacement leurs collectivités à établir de meilleurs rapports de gouvernance entre les citoyens et leur gouvernement.

Il convient de souligner que 252 Premières nations — ce qui représente environ 40 p. 100 de l'ensemble des Premières nations du Canada — élisent leur conseil de bande dans le cadre d'élections organisées et tenues aux termes de la Loi sur les Indiens. L'étude du comité sur les élections concerne principalement les Premières nations dont les procédures électorales sont régies par la Loi sur les Indiens. Les autres Premières nations, à savoir plus de 350, choisissent leurs dirigeants en fonction d'ententes d'autonomie gouvernementale ou selon d'autres mécanismes, par exemple des systèmes héréditaires ou des systèmes de clan.

Pour discuter de cette question, nous accueillons le chef Terrance Nelson, de la Première nation Roseau River, et le conseiller Paul Chief, de la Première nation ojibway de Brokenhead.

Si j'ai bien compris, messieurs, chacun de vous a une courte déclaration à présenter. Après cela, mes collègues et moi aurons des questions à vous poser. Si vous êtes prêt, chef Nelson, la parole est à vous.

Le chef Terrance Nelson, Première nation Roseau River :

[*Le témoin s'exprime dans une langue autochtone*.]

Aujourd'hui, je tiens tout d'abord à remercier les sénateurs de prendre le temps de nous écouter. Je suis le chef Terrance Nelson et je représente une Première nation visée par le Traité n° 1. Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas tant pour présenter la position ou l'opinion bien définie d'un représentant d'une Première nation visée par le Traité n° 1 que pour vous faire part de mes sentiments et de mon point de vue personnels à propos de la question sur laquelle se penche le comité, à savoir les élections menées par les Premières nations.

Pour comprendre pourquoi les élections constituent une source aussi importante de dissension dans une pléthore de collectivités des Premières nations, il faut examiner la situation économique des peuples et des collectivités des Premières nations. Les Premières nations du Canada se classent au 63e rang de l'indice du niveau de vie des Nations Unies. Bon nombre de collectivités des Premières nations sont extrêmement pauvres et, dans certaines d'entre elles, le taux de chômage s'élève jusqu'à 95 p. 100.

La collectivité de Roseau River compte plus de 400 chômeurs — le taux de chômage s'élève à près de 77 p. 100. Ainsi, la personne qui devient chef ou membre du conseil s'assure non seulement d'un revenu, mais également, si je peux m'exprimer ainsi, du contrôle de la plupart des richesses de la collectivité. Par conséquent, il n'est pas difficile de comprendre pourquoi les élections déchaînent les passions dans notre collectivité.

Il y a plus de 633 Premières nations au Canada, et le système électoral varie d'une Première nation à l'autre. Toutefois, le véritable enjeu est non pas la démocratie, mais le pouvoir. On m'a

controlled a vastly larger population in India with just 14 British people. They did it by buying and controlling the maharajahs.

If you want to know the real history of how elected chiefs and councils are beholden to the Government of Canada, you have to look at the structure left behind by the British. The British learned how to control indigenous people by elevating some of them to positions of delegated power, power that answered not to their own people but to the occupying foreign nation.

What you have in most First Nation communities that elect their leadership under the Indian Act are elected dictatorships that ensure division and can facilitate corruption. To understand that statement, you have to study and understand how the British were able to colonize so many other people.

To be blunt, it is all about distracting the indigenous people with fluff and mirrors while the immigrants to our lands take the wealth of our lands and resources. The issue is still about who owns the land. Electing chiefs and councils is about ensuring Canada has a group that is fed money and power and can be blamed for all of the problems in the indigenous community.

The United States and Canada encompass an area of more than 7.5-million square miles. In the United States, American Indian reservations are 64 times larger than Canadian Indian reservations.

While Canadians and Americans see democracy as a Godsend, one must remember that Canada is the ninth richest country in the world, with nearly 3 per cent of the world economy, and the United States is the number one country in the world economy, with over 28 per cent of the world's GDP. Canada and the United States are the only two countries of the top 10 GDP countries that make it onto the list of the highest per capita GDP — the 10 highest per capita GDP. So democracy may be good in itself, but it is also clear that any system is better when the people have a good economy and have hope for the future.

Dissension in the United States, as the economy fails, goes into recession, and may possibly be headed to depression, is a real threat. Imagine if Canada and the United States had 75 per cent unemployment. Would democracy be safe? At the height of the great depression in 1932, the national unemployment rate was 25 per cent.

Your quest to stabilize the First Nations with elections on the same day, the promise of self-government and political stability has already been promised in the failed framework agreement initiative — FAI. On December 7, 1994, then Minister of Indian

déjà raconté une histoire incroyable à propos de la manière dont les Britanniques ont pu exercer une autorité sur une très vaste population en Inde avec seulement 14 personnes en place. Pour faire cela, ils ont soudoyé les maharajahs pour les contrôler.

Si vous voulez comprendre véritablement pourquoi les chefs et les conseils élus sont redevables au gouvernement du Canada du pouvoir qui leur est conféré, vous devez examiner la structure qui a été mise en place par les Britanniques. Ceux-ci ont appris à contrôler les peuples autochtones en accordant des pouvoirs à quelques-uns de leurs membres. Comme ce pouvoir était délégué par l'occupant, c'est à ce dernier que les dirigeants autochtones devaient rendre des comptes, et non pas à leur population.

Ainsi, dans la plupart des collectivités des Premières nations où les dirigeants sont élus aux termes de la Loi sur les Indiens, le système électoral aboutit à la mise en place d'une dictature garantissant les dissensions et favorisant la corruption. Pour comprendre cela, il faut examiner et saisir les méthodes qu'ont employées les Britanniques pour coloniser tant d'autres peuples.

Pour parler sans détours, la tactique a consisté essentiellement à jeter de la poudre aux yeux des peuples autochtones pour détourner leur attention pendant que les personnes immigraient sur nos territoires et s'emparaient de nos ressources et des richesses de nos terres. La question est toujours de savoir à qui appartient le territoire. En accordant de l'argent et du pouvoir à des chefs et des conseils élus, le Canada crée des boucs émissaires qu'il pourra blâmer de tous les problèmes des collectivités autochtones.

Le territoire des États-Unis et du Canada s'étend sur plus de 7,5 millions de milles carrés. Aux États-Unis, le territoire couvert par les réserves amérindiennes est 64 fois plus vaste que le territoire couvert par les réserves amérindiennes au Canada.

Les Canadiens et les Américains considèrent la démocratie comme un don de Dieu. Il faut toutefois se rappeler que le Canada vient au 9e rang des pays les plus riches du monde et qu'il compte pour près de 3 p. 100 de l'économie mondiale, et que les États-Unis, la première puissance économique mondiale, compte pour plus de 28 p. 100 du PIB mondial. Le Canada et les États-Unis sont les deux seuls pays figurant à la fois sur la liste des 10 pays au PIB le plus élevé et sur celle des 10 pays dont le PIB par habitant est le plus élevé. Ainsi, la démocratie est peut-être bonne en soi, mais il est également évident que n'importe quel système devient meilleur lorsqu'il est mis en place dans un pays où l'économie est prospère et où la population peut entrevoir l'avenir avec optimisme.

Aux États-Unis, à mesure que l'économie s'effondre et s'enlise dans la récession, et que la menace d'une dépression économique plane toujours, la dissension est une menace véritable. Imaginez ce qui se passerait si le taux de chômage du Canada et des États-Unis était de 75 p. 100. La démocratie serait-elle à l'abri du danger? En 1932, au plus fort de la Grande Crise, le taux de chômage national s'élevait à 25 p. 100.

Vous cherchez à stabiliser les Premières nations en instaurant un système où les élections se tiennent le même jour et en promettant l'autonomie gouvernementale et la stabilité politique. Ces promesses ont déjà été faites dans le cadre de l'Initiative sur

Affairs Ron Irwin was seated alongside then Assembly of Manitoba Grand Chief Phil Fontaine in a pipe ceremony at the Fort Garry Hotel, a ceremony that was witnessed by more than 1,000 First Nation people. In a solemn pledge, Minister Irwin promised native self-government, dismantling of Indian Affairs and a wish to be the "last Minister of Indian Affairs." He said, "As I go out the door at Indian Affairs, I want to turn off the lights."

l'Entente-cadre, qui a échoué. Le 7 décembre 1994, le ministre des Affaires indiennes de l'époque, Ron Irwin, a pris part à la cérémonie du calumet à l'hôtel Fort Garry aux côtés de Phil Fontaine qui était alors le grand chef de l'Assemblée des chefs du Manitoba. Devant plus de 1 000 membres des Premières nations, le ministre Irwin a pris l'engagement solennel d'accorder l'autonomie gouvernementale aux peuples autochtones et de démanteler le ministère des Affaires indiennes. Il a indiqué qu'il souhaitait être le dernier ministre des Affaires indiennes et mettre la clé dans la porte du ministère qu'il dirigeait.

Personally, I saw Minister Irwin as a man of integrity and vision, but he may not have understood the system he was working in. While ministers, MPs and senators may truly want to see progress in First Nations and the economies of First Nations prosper, the reality of the bureaucracy that feeds on the poverty of First Nations must be acknowledged and understood, if a new system of governance is to have any hope for success.

Pour ma part, je considérais M. Irwin comme un homme intègre et doté d'une vision, mais il n'a peut-être pas compris le système au sein duquel il évoluait. Il est possible que les ministres, les parlementaires et les sénateurs veuillent véritablement que les Premières nations progressent et que leur économie soit florissante, mais pour qu'un nouveau système de gouvernance puisse être mis en place de façon fructueuse, il faut prendre acte du fait que la bureaucratie prospère grâce à la pauvreté des Premières nations et comprendre ce phénomène.

The huge bureaucracy of Indian Affairs, who saw Minister Irwin as a threat, simply implemented the time-honoured process of distraction — that is, they gave the Indians money to study the FAI. The outcome: $55 million and a decade later, FAI was dead. Today, the promises of that initiative are almost forgotten.

L'énorme bureaucratie du ministère des Affaires indiennes, pour qui le ministre Irwin représentait une menace a simplement employé la méthode traditionnelle qui consiste à détourner l'attention des Premières nations. Dans ce cas précis, on leur a versé 55 millions de dollars pour qu'elles étudient l'Initiative sur l'Entente-cadre. Le résultat? Une dizaine d'années plus tard, l'Initiative sur l'Entente-cadre tombait à l'eau. Au moment où l'on se parle, les promesses faites dans le cadre de cette initiative sont presque oubliées.

Your proposed initiative must be set differently if it is to have any chance of success. The less you have to do with Indian Affairs, the better. The less the Minister of Indian Affairs is allowed to oversee the elections of First Nations' chiefs and councils, the better.

Pour avoir la moindre la chance de réussir, l'initiative que vous proposerez devra être élaborée d'une manière différente. Moins vous aurez affaire au ministère des Affaires indiennes, mieux ce sera. Moins le ministre des Affaires indiennes sera autorisé à surveiller les élections des chefs et des conseils des Premières nations, mieux ce sera.

Treaty One should have elections all on the same day. They should be able to appoint electoral officers, have a single, overall appeal process and a judicial system to review the outcome. In order to do this, a Treaty One constitution must be developed and approved by the people of Treaty One. There must be time for each of the seven First Nations of Treaty One to opt into the system.

Les Premières nations visées par le Traité n° 1 devraient toutes tenir leurs élections le même jour. Elles devraient avoir la capacité de nommer des agents d'élection. Elles devraient être dotées d'un processus d'appel global et disposer d'un système de contrôle judiciaire du résultat. À cette fin, une constitution découlant du Traité n° 1 doit être élaborée et approuvée par les peuples visés par ce traité. Chacune des sept Premières nations visées par le Traité n° 1 devra disposer du temps nécessaire pour adopter le régime.

The most important factor in all of this is to ensure that the Government of Canada has no oversight or approval of the internal governance of Treaty One.

Le facteur le plus important dans tout cela, c'est de veiller à ce que le gouvernement du Canada n'ait aucun pouvoir de surveillance ou d'approbation sur la gouvernance interne des Premières nations visées par le Traité n° 1.

Treaties were sacred agreements between nations. Treaty One was signed with the British Crown on August 3, 1871, at Stone Fort. Our ancestors signed the treaty with clear intentions — to preserve our way of life, to ensure our sovereignty within our reserved territories, to ensure shared benefits from all 16,700 square miles of our territory and to have peaceful, respectful co-existence with Her Majesty's white and other subjects.

Les traités étaient des accords sacrés conclus entre les Nations. Le Traité n° 1 a été conclu entre les Premières nations et la Couronne britannique le 3 août 1871 au Fort de Pierre. Nos ancêtres ont signé le traité avec des intentions claires : préserver notre mode de vie, assurer notre souveraineté sur nos territoires de réserve, garantir des avantages partagés relativement à la totalité des 16 700 milles carrés de notre territoire et avoir une cohabitation pacifique et respectueuse avec les sujets blancs ou autres de Sa Majesté.

Today, 900,000 people inhabit our 10.7-million-acre traditional territory. The immigrants to our lands have enjoyed immense benefits from our 10.7-million-acre traditional territory. The entire City of Winnipeg, where you are today, is in our territory.

Our position as Treaty One is clear. Before the immigrants got to our lands, we owned all the land. Our rights were inherent, not granted by any other race or people. The Crown did not give us any land in treaty. The Crown had no land to give us. The Crown could not give us what was already ours.

We never ceded or surrendered our traditional territory. We agreed to share the benefits of our lands. To gain the consent of indigenous people to allow Crown access to our 16,700-square-mile Treaty One territory, the Crown promised and undertook definite and binding obligations, some of which were documented in the treaty text.

The Crown promised in the 1871 treaty negotiations to meet with us in the future to clarify the benefits of treaty. That promise is written in treaty as: ". . .and that they may know and be assured of what allowance they are to count upon and receive year by year from Her Majesty's bounty and benevolence."

Today, the governments of Canada try to convince the public that the First Nations exist on the good graces of the taxpayers. We never agreed to impoverish ourselves, to give everything to the white man and keep nothing for our own benefit. For the government to take that position is ridiculous. No people would ever agree to such conditions, unless it was at gun point.

Our governments are our own. We have a right to self-determination, to self-government on our own merits. We are a distinct people, with land, with language, and with all the other traits of nations as defined in international wording.

What you propose in your deliberations will succeed if you start from a position of respect for the rights of First Nations, respect for the conditions of treaty, respecting the right to peaceful co-existence.

We want a share of the wealth of our own lands, the ability to finance our own governments from the wealth of our lands. We want respect for the treaty agreement. The city you are in today is in our lands. In order to use any of these lands, you pay somebody for that right. All the immigrant governments collect benefits from our lands, but they do not pay us any share of those benefits.

Aujourd'hui, 900 000 personnes habitent sur notre territoire traditionnel de 10,7 millions d'acres. Les personnes qui ont immigré sur nos territoires ont soutiré d'énormes avantages de notre territoire traditionnel de 10 700 000 acres. La totalité de la ville de Winnipeg, où nous nous trouvons aujourd'hui, est située sur notre territoire.

Notre position à l'égard du Traité n° 1 est claire. Avant que les immigrants n'arrivent sur nos terres, nous possédions tout le territoire. Nos droits étaient inhérents, et non pas accordés par une autre race ou un autre peuple. La Couronne ne nous a octroyé aucune terre en vertu d'un traité — elle n'avait pas de terres à nous donner puisque ces terres nous appartenaient déjà.

Nous n'avons jamais cédé ni abandonné notre territoire traditionnel. Nous avons accepté de partager les bénéfices de nos terres. En vue d'obtenir le consentement des peuples autochtones pour permettre l'accès public aux territoires de 16 700 milles carrés visés par le Traité n° 1, la Couronne a fait des promesses et contracté des obligations exécutoires et formelles, comme en fait état le texte du traité.

Dans le cadre des négociations entourant le traité de 1871, la Couronne a promis de rencontrer dans l'avenir les peuples autochtones afin de préciser les avantages découlant du traité. Dans le traité, cette promesse est formulée en ces termes : « [...] et pour qu'ils connaissent et soient assurés de ce qu'ils recevront annuellement en retour de la générosité et bienveillance de Sa Majesté. »

À présent, le gouvernement du Canada tente de convaincre la population que les Premières nations existent grâce à la bienveillance des contribuables. Nous n'avons jamais consenti à nous appauvrir nous-mêmes, nous n'avons jamais accepté de tout donner aux hommes blancs sans rien garder pour nous-mêmes. Il est grotesque de la part du gouvernement d'adopter un tel point de vue. Jamais un peuple n'accepterait de signer une entente à de telles conditions, sauf sous la menace d'un fusil.

Nos gouvernements nous appartiennent. Nous avons un droit intrinsèque à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale. Nous formons un peuple distinct et nous possédons un territoire, une langue et tous les autres traits qui caractérisent une nation selon les textes internationaux.

Les recommandations que vous présenterez à l'issue de vos travaux seront fructueuses si votre position est fondée sur le respect des droits des Premières nations, le respect des conditions du traité et le respect du droit à une cohabitation pacifique.

Nous voulons une part de la richesse issue de nos propres terres, et nous voulons avoir la capacité de financer nos propres gouvernements à l'aide de la richesse issue de nos terres. Nous voulons que le traité conclu soit respecté. La ville où vous vous trouvez aujourd'hui est située sur nos terres. Pour avoir le droit d'utiliser quelque terre que ce soit, vous devez verser une somme à son propriétaire. Tous les gouvernements immigrants retirent des avantages de nos terres, sans nous en verser la moindre part.

You have a choice. You can initiate another FAI process, which is doomed to fail, or you can use the treaty and implement payment to the indigenous party to the treaty. If it is the latter, we will have the ability to finance our own governments.

We look forward to your report, to see if there is any real hope for change.

That is my personal statement, as Chief of Roseau River.

We have gone through all of this process before. Elections are not the only important thing. When there is 77 per cent unemployment in my community, elections are important only because people need a job. I guess that is what we are talking about here. How do you create? How do you lift the economic sanctions, even if they are undeclared in our communities? To have 77 per cent unemployment in a community and to expect that democracy is going to save it is unrealistic.

Meegwetch.

Paul Chief, Councillor, Brokenhead Ojibway Nation: Good Afternoon. Thank you, senators, for being here today. Welcome to our territory, ladies and gentlemen, elders, guests.

I would like to begin by talking about the one-day election and some of its hindrance in regards to us. It is hard for us to maintain continuity within our own tribal councils when there are seven bands that work collaboratively with each other, when our elections are yearly, monthly, and sometimes daily. It is hard to achieve continuity in regard to the programs that we are trying to run effectively by working together. With respect to our First Nation, on reserve, the average turnout on election days is about 97 per cent; it is about 26 per cent off reserve, increasing annually, every year.

With that said, in Manitoba, whether we are talking about municipal government or federal elections, I do not believe that more than 13 per cent of its total constituency votes.

When we have large votes in regards to our First Nations communities and we need 51 per cent to actually make them eligible for our community, it is damn near impossible to make it. We always go to the second vote, which is just the majority of whether it is a nay or a yea.

I would like to point out some of the things that hinder our community from progressing. Brokenhead is comprised of 1,500 members, 500 of whom reside on the reserve and the remainder within Winnipeg and other urban areas.

Vous avez le choix. Vous pouvez enclencher un nouveau processus pour mettre en place une autre entente-cadre, entreprise vouée à l'échec. Ou alors, vous pouvez vous en remettre au traité et commencer à verser des paiements aux peuples autochtones qui sont parties au traité. Si vous optez pour cette dernière solution, nous aurons la capacité de financer nos propres gouvernements.

Nos avons hâte de lire votre rapport pour voir s'il existe un véritable espoir de changement.

C'est la déclaration que je voulais présenter à titre de chef de la Première nation Roseau River.

Nous sommes déjà passés par tout ce processus. Les élections ne sont pas la seule chose importante. Dans ma collectivité, le taux de chômage s'élève à 77 p. 100, et si les élections revêtent une quelconque importance, c'est que les membres de ma collectivité ont besoin d'un emploi. J'imagine que c'est là le cœur du problème. Comment créer des emplois? Comment lever les sanctions économiques même tacites qui sont imposées à nos collectivités? Il est irréaliste de s'attendre à ce que la démocratie puisse sauver une collectivité où le taux de chômage est de 77 p. 100.

Meegwetch.

Paul Chief, conseiller, Première nation ojibway de Brokenhead : Bonjour. Merci à vous, sénateurs d'être ici aujourd'hui. Mesdames, messieurs, aînés et invités, je vous souhaite la bienvenue sur notre territoire.

J'aimerais tout d'abord aborder la question de la tenue d'élections à date commune et de quelques-uns des obstacles auxquels nous faisons face à cet égard. Il est difficile pour nous d'assurer la continuité au sein de nos propres conseils tribaux lorsque sept bandes doivent travailler en collaboration et lorsque nos élections se tiennent de façon annuelle, mensuelle et parfois même quotidienne. Il est difficile d'assurer la continuité des programmes que nous tentons d'exécuter de manière efficace en travaillant en collaboration. En ce qui concerne la Première nation que je représente, le taux de participation aux élections s'élève, en moyenne, à environ 97 p. 100 à l'intérieur de la réserve. À l'extérieur de la réserve, le taux de participation est de 26 p. 100 environ, et il augmente chaque année.

Cela dit, au Manitoba, je crois que le taux de participation des membres de notre Première nation aux élections municipales ou fédérales s'élève tout au plus à 13 p. 100.

Lorsque nous tenons des votes importants touchant les affaires des collectivités de nos Premières nations, il est à peu près impossible d'obtenir la majorité de 51 p. 100 qui est nécessaire pour rendre le résultat du vote légitime. Nous devons toujours tenir un deuxième tour, où une simple majorité est nécessaire à l'adoption ou au rejet de la question mise aux voix.

J'aimerais souligner quelques-uns des obstacles qui empêchent notre collectivité de progresser. La Première nation de Brokenhead compte 1 500 membres — 500 d'entre eux vivent sur la réserve, et le reste, à Winnipeg et dans d'autres régions urbaines.

I was born in Pine Falls, Manitoba. I am allowed to vote for Brokenhead Ojibway Nation but I am not entitled to vote in Pine Falls, Manitoba, where it is actually the opposite for a First Nation person, where they have never resided within the community the majority of their life and yet they are still given a vote.

Brokenhead Ojibway Nation is implementing a plan to become self-sustaining within 25 years. Our community is comprised of approximately 1,400 acres of land, 60 per cent swamp, 10 per cent highway right-of-ways, railroad right-of-ways, transmission lines and internal road infrastructure, and 15 per cent current businesses, school and housing development, which leaves approximately 15 per cent of our land for future development and housing projects. Keep in mind, we are proposing that twinning the highway throughout our community will be utilizing an additional 90 acres of our right-of-way.

Brokenhead Ojibway Nation signed an individual treaty land entitlement agreement on September 9, 1998, which entitled Brokenhead to an additional 14,000 acres under the treaty land entitlement framework agreement. Brokenhead had an opportunity to address the shortfalls to accomplish this goal set out by the chief and council for future needs of economic development. After the signing of the Brokenhead agreement, there was a two-year process in which our council members changed dramatically. It is difficult to maintain continuity and to stay involved, which the process of treaty land entitlement involves.

It is hard to work with any other First Nation, because councils keep changing year after year. The continuity of working with each other in partnership is almost impossible because we spend a majority of our time updating and educating new and outgoing council members.

Our First Nation has followed the rules and has done its best to accommodate and implement the agreement. However, without the full support of other parties, strategies or agreements, our entire First Nation is kept at a standstill. Our First Nation has less than four years to accommodate the 15-year agreement, which requires 10,000 acres of land, which seems like an impossible task given our current situation.

Currently, we have just made 4.6 per cent of our total allocation of treaty land entitlement, as a result of election promises, partnerships and the annual election process.

Je suis né à Pine Falls, au Manitoba. J'ai le droit de voter dans le cadre des élections de la Première nation ojibway de Brokenhead , mais je n'ai pas le droit de voter à Pine Falls, au Manitoba. À cet endroit, lorsqu'il s'agit d'un membre d'une Première nation, c'est le contraire — une personne qui n'a pas vécu dans la collectivité pendant la majorité de sa vie peut quand même avoir le droit de vote.

La Première nation ojibway de Brokenhead a mis en œuvre un plan en vue d'accéder à l'autosuffisance d'ici 25 ans. Le territoire de notre collectivité s'étend sur 1 400 acres environ. Les marécages couvrent 60 p. 100 du territoire; les emprises routières, les emprises de chemin de fer, les lignes de transport et le réseau de routes internes couvrent 10 p. 100 du territoire; enfin, les entreprises, l'école et le parc de logements couvrent 15 p. 100 du territoire. Il reste donc environ 15 p. 100 du territoire pour les projets d'avenir en matière de développement et de logement. Il faut également garder présent à l'esprit que notre proposition d'élargir à quatre voies la route qui traverse notre collectivité rognera 90 acres supplémentaires sur notre emprise routière.

Le 9 septembre 1998, la Première nation ojibway de Brokenhead a signé un accord particulier sur les droits fonciers issus de traités. L'Accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités reconnaît que la Première nation ojibway de Brokenhead a droit à 14 000 acres de terres supplémentaires. Cela devait permettre à notre collectivité de combler les lacunes en favorisant l'atteinte de l'objectif fixé par le chef et le conseil en matière de développement économique. Au cours du processus de deux ans suivant la signature de l'accord, la composition du conseil de notre collectivité a changé du tout au tout. Dans ces circonstances, il est malaisé d'assurer une continuité et une participation constante, ce qu'exige le processus de droits fonciers issus de traités.

Il est difficile de travailler avec quelque autre Première nation que ce soit puisque la composition des conseils ne cesse de changer d'une année à l'autre. Il est à peu près impossible d'assurer la pérennité des partenariats conclus avec les autres Premières nations puisque nous passons le plus clair de notre temps à informer et à renseigner les nouveaux membres et les membres sortants de nos conseils.

Notre Première nation a respecté les règles et a fait de son mieux pour répondre aux exigences de l'accord et le mettre en œuvre. Cependant, l'ensemble de notre Première nation fait du surplace parce que nous n'avons pas l'appui total des autres parties et que les stratégies et les accords ne nous fournissent pas tout le soutien dont nous avons besoin. Il nous reste moins de quatre ans pour répondre aux exigences de l'accord de 15 ans, en vertu duquel 10 000 acres de terre doivent être converties. Compte tenu de notre situation actuelle, cette tâche paraît impossible.

Actuellement, en raison des promesses électorales, des partenariats et du processus d'élections annuelles, nous n'avons converti que 4,6 p. 100 de l'ensemble des terres allouées en vertu de l'accord sur les droits fonciers issus de traités.

The commitment to convert 1,500 acres a year has been allocated to the north, seeing that large targets of land can be converted to reserve, to maintain a commitment by then INAC Minister Jim Prentice when he was in Manitoba.

The commitment falls short, to acknowledge that more difficult parcels that may be acquired revert to the south, due to third-party interests, such as municipalities, provincial parks, Manitoba Hydro, MTS, mining, forestry allocations, and cottage associations and so on.

We, as First Nations, have spent an enormous amount of time educating municipalities on treaty land entitlement. Given the comings and goings of individuals, it is hard to maintain continuity and friendships and relationships.

Once our land is acquired and submitted to INAC, we have to wait and be allocated a slot on the dashboard — INAC's vision of what they see as a priority with respect to lands, as well as funding permits that are outlined. The addition to reserve policy needs to be revised to assist in implementing the Manitoba TLE framework agreement and not impede the implementation.

It is so hard and difficult to do this, when, I hate to say it, we only have one good year of working as a council member, because the next year we are in election mode. As I say, with a high turnout in the election process, we are spending the majority of our time, not so much campaigning, but raising awareness for the membership to see the things that we are trying to accomplish. It is difficult also when we try to work with our neighbouring municipalities and they are going through an election. The work that we have accomplished within the year is useless, when it comes to next year, and we start all over again. That might change in the next year because our councils might be going and our chief might be going.

It is chaotic working with our tribal councils. We cannot even commit to finishing our constitution, because councils change monthly, every six months, every year. This year, two of our tribal council members are up for election within this year. Hence, it is very difficult to maintain continuity and to focus on what we actually want to attend to, when visions, people and priorities change almost monthly.

I would like to go further and further into the treaty land entitlement process, but I just want to point out those large issues related to it to this committee, that it does bother us, it does hurt us. If we had the same opportunity as municipalities have, such as a one-day election, we would have a stronger working relationship. We would have a four-year window to work with our municipalities, villages, town-sites and so forth, to actually accomplish some of these things.

Nous nous sommes engagés à convertir 1 500 acres par année dans le Nord, où nous avons ciblé de vastes portions de terres pouvant être converties en réserve, pour donner suite à l'engagement pris par l'ancien ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, Jim Prentice, lorsqu'il se trouvait au Manitoba.

L'engagement à reconnaître que des parcelles plus litigieuses situées au Sud pourraient être rétrocédées n'a pas été tenu en raison des intérêts de tiers comme les municipalités, les parcs provinciaux, Manitoba Hydro, MTS, les entreprises minières, les entreprises forestières, les associations de propriétaires de chalet et bien d'autres encore.

Les Premières nations ont consacré un temps considérable pour informer les municipalités à propos des droits fonciers issus de traités. Toutefois, compte tenu des changements constants de représentants, il est difficile de maintenir des amitiés et des relations durables.

Une fois que nous avons acquis une terre et que nous avons présenté la documentation à AINC, nous sommes placés sur une liste d'attente et nous devons attendre notre tour. En effet, AINC dresse une liste de ce qui est considéré comme les priorités en matière d'attribution de terre et de permis de financement. La politique en matière d'ajout aux réserves doit être révisée de manière à éliminer les obstacles qui nuisent à la mise en œuvre de l'Accord-cadre sur les droits fonciers issus de traités du Manitoba.

C'est malheureux à dire, mais il est extrêmement malaisé de faire cela lorsque vous n'avez qu'un an pour occuper utilement votre poste de membre du conseil parce que l'année suivante, vous êtes en mode élection. Comme je l'ai mentionné plus tôt, compte tenu du taux élevé de participation électorale, nous passons le plus clair de notre temps non pas tant à mener une campagne électorale qu'à sensibiliser les autres membres du conseil aux objectifs que nous tentons d'atteindre. De surcroît, nous devons composer avec le fait que les municipalités avoisinantes avec lesquelles nous tentons de collaborer tiennent elles aussi des élections. Tout le travail que nous effectuons pendant l'année est inutile, puisque l'année suivante, tout doit être recommencé. Et tout cela risque de recommencer l'année d'après, puisque les membres de notre conseil et notre chef pourraient changer.

Au sein de nos conseils tribaux, le travail est chaotique. Nous ne pouvons même pas nous engager à mener à bien l'élaboration de notre constitution, puisque les conseils changent tous les mois, tous les six mois, tous les ans. Cette année, le poste de deux membres de notre conseil tribal fera l'objet d'élections. Il est donc très ardu d'assurer une continuité et de nous concentrer sur ce que nous devons faire lorsque les visions, les gens et les priorités changent presque tous les mois.

Je pourrais continuer bien longtemps à parler du processus des droits fonciers issus de traités, mais je me contenterai de souligner au comité que les problèmes de nature générale que j'ai mentionnés nous dérangent et nous causent du tort. Si, comme les municipalités, nos élections se tenaient toutes à la même date, nous pourrions établir des relations de travail plus solides. Nous disposerions d'un créneau de quatre ans pour travailler avec les municipalités, les villages, les lotissements urbains, et cetera, pour mener à bien quelques-uns de nos projets.

First Nations have always been looked upon as the cause of the problem. I am here to say that we do not want to be the cause of the problem, rather, that we are here to be the way out of this problem. We want to be an asset to Manitoba and Canada, and the only way we can do that is with good governments. The only way we can be true good governments is to have an equal share and equal stake in the way the governments of Canada run, the municipalities and so forth.

We are undermined by Indian Affairs, the Indian Act, and the way its process is settled. Again, two thirds of my constituency does not live on reserve, but they are all entitled to a vote. My constituency is spread throughout Canada and yet they are still entitled to a vote.

The Internet is wonderful thing, but it is only as good as the people who are utilizing it and spending time on it. We lack resources in keeping in contact with our constituency; we lack resources in getting mail-outs to them, so they understand what is happening in their own backyard, in their community, their home.

There are members who have never lived in our community that still hold a card that says Brokenhead Ojibway Nation. When you meet those individuals, whether it be in Vancouver or elsewhere, and you ask them where they are from, they never say Vancouver, they say Brokenhead, even though they have never resided in that community. Their heart is where their community is. It does not necessarily have to say on the back of a treaty card.

Our community and our membership make us more accountable than do regular citizens of Canada, Manitoba, and the municipalities. This is apparent by the number of people who come out to vote on our election days.

I was hoping that Canada could learn from our process and thereby get more than the 13 or so per cent of eligible voters in the various elections across the country.

I will stop now. I look forward to your questions.

Meegwetch.

Chief Glenn Hudson, Peguis First Nation: Welcome to our Treaty One territory. I am very glad to be able to make a presentation here today.

We appreciate the senators' willingness to come here to discuss our concerns and your concerns relating to governance matters. We hope that, before you leave, we will have a better understanding of one another.

As senators, you are part of the Crown's Parliament and, as such, propose, pass and amend laws that Canadians must follow and laws that the federal government must follow. We realize the system is complicated, but we would remind you that you do have the ability and the power to initiate, to advocate and eventually to obtain the support of your colleagues in Parliament. Frankly, we

On a toujours considéré les Premières nations comme la cause du problème. Aujourd'hui, je tiens à dire que nous voulons faire partie non pas du problème, mais de la solution. Nous voulons être considérés comme un atout pour le Manitoba et le Canada, et nous ne pourrons y arriver que si nous nous dotons de bons gouvernements. Pour que nos gouvernements soient efficaces, il faut absolument qu'ils aient voix au chapitre et qu'ils puissent participer à parts égales aux décisions des différents gouvernements du Canada, des administrations municipales, et cetera.

Le ministère des Affaires indiennes nous nuit, tout comme la Loi sur les Indiens et son processus fixe nous nuisent. Je répète que les deux tiers des électeurs de notre collectivité vivent hors réserve, mais qu'ils ont tous le droit de vote. Les électeurs de notre collectivité vivent un peu partout au Canada, et pourtant, ils ont tout de même le droit de vote.

L'Internet est un outil merveilleux, mais il n'est utile que si on sait l'utiliser et qu'on a le temps de le faire. Nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour rester en communication avec nos électeurs. Nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour leur envoyer des courriels de façon à les tenir au courant de ce qui se passe chez eux, à la maison, dans leur collectivité.

Il y a des gens qui n'ont jamais vécu dans notre collectivité, mais qui détiennent tout de même une carte de la Première nation ojibway de Brokenhead. Lorsque vous rencontrez ces personnes, à Vancouver ou ailleurs, et que vous leur demandez d'où elles viennent, elles répondront non pas Vancouver, mais toujours Brokenhead , même si elles n'y ont jamais vécu. C'est là que leur cœur se trouve. Il n'est pas nécessaire que cela soit inscrit à l'endos de leur carte de statut.

Compte tenu du taux élevé de participation électorale dans notre collectivité, nous avons davantage de comptes à rendre aux membres de notre Première nation que le gouvernement du Canada, le gouvernement du Manitoba et les administrations municipales n'en ont à l'égard de leurs électeurs.

J'espère que le Canada saura tirer des leçons de notre processus et ainsi faire en sorte que plus de 13 p. 100 des votants admissibles participent aux diverses élections qui se tiennent partout au pays.

Je vais m'arrêter ici. J'attends vos questions avec impatience.

Meegwetch.

Chief Glenn Hudson, Première nation de Peguis : Bienvenue sur notre territoire qui nous appartient en vertu du Traité n° 1. Je suis ravi d'avoir la possibilité de présenter un exposé ici aujourd'hui.

Sénateurs, nous vous sommes reconnaissants d'avoir eu la volonté de venir ici aujourd'hui pour discuter de nos préoccupations respectives en matière de gouvernance. Il est à souhaiter qu'à l'issue de la réunion, nous nous comprendrons mieux les uns les autres.

En votre qualité de sénateurs, vous êtes des parlementaires au service de la Couronne et, à ce titre, vous proposez, adoptez et modifiez des lois que doivent respecter les Canadiens et le gouvernement fédéral. Nous sommes conscients du fait qu'il s'agit d'un système complexe, mais nous tenons à vous rappeler que vous avez la capacité et le pouvoir de porter une question à

hope we are successful in convincing you that what we are seeking is just and reasonable and good both for our people and Canadian citizens in general.

We hope you are successful in motivating to get action and hope you will continue to act vigorously until you are satisfied that our mutual objectives are met and there is a new reality, for the benefit of Canada and all our peoples.

I want to talk about some of the priorities that need to be addressed regarding governance about election rules. It is important for you to know what is being governed and what the situation is with those rules that are being used. It is very difficult for us here today to talk about something that is important but not a priority as compared to other priorities that press on our lives day after day after day.

We are in a state of constant crisis and constant trauma. A court ruled weeks ago that unless Parliament takes remedial action within 12 months, the entire Indian Act will be smashed to shambles. The federal government has not consulted with us with regard to the action that should be taken. Despite the alarming situation, the federal government has not even had the courtesy of telling us what it is contemplating.

Our people are dying before their time. Our children are committing suicide. I pulled an article out of the *Winnipeg Free Press* recently that talked about the root causes of suicide by children, and specifically a report that was done and concluded by Michael Chandler. It was found that commonly cited characteristics — levels of poverty, location of reserve, number of children in care, unemployment rates and family structure — are not reliable predicators of community suicide rates. According to the article, suicide rates are closely tied to the degree to which a community is involved in self-government, land claims, education, health services, cultural programs and language preservation. The more control a community has in these areas, the fewer suicides. Obviously, the first one is self-government.

Assumptions were made that a community with greater control over its affairs would be more likely to have the resources and the resilience to meet its social and economic problems; likewise for the individuals within the community. That is what we are here today to present and, obviously, to understand in terms of our issues as far as governance is concerned.

We, as chiefs of Treaty One, are developing a constitution that will govern the collective Treaty One First Nations. Only by us governing ourselves under our rules will we be able to deal with this situation that we have inherited from the Indian agent.

l'attention de vos collègues du Parlement, de plaider en sa faveur et, en fin de compte, d'obtenir leur appui. Nous espérons franchement réussir à vous convaincre du fait que nos demandes sont justes, raisonnables et avantageuses tant pour notre peuple que pour les citoyens canadiens en général.

Nous souhaitons que vous réussissiez à mobiliser les gens pour faire bouger les choses et que nous continuerez à déployer des efforts vigoureux jusqu'à ce que vous ayez la conviction que nos objectifs mutuels ont été atteints et que la réalité a été transformée dans l'intérêt du Canada et de tous nos peuples.

Je veux parler de quelques-unes des priorités qui doivent être prises en considération pour ce qui est de la gouvernance et des règles électorales. Pour vous, il est important de savoir qui est gouverné et quelles sont les règles qui sont utilisées. Pour nous, il est très pénible d'être ici aujourd'hui pour discuter d'un problème, certes important, mais moins impérieux que d'autres auxquels nous faisons face chaque jour, tous les jours.

Nous sommes constamment en état de crise et en état de choc. Il y a quelques semaines, un tribunal a statué que, si le Parlement ne prend aucune mesure corrective dans les 12 mois, la Loi sur les indiens disparaîtra complètement. Le gouvernement fédéral ne nous a pas consultés en ce qui concerne les mesures qui doivent être prises. La situation est alarmante, mais le gouvernement fédéral n'a même pas eu la courtoisie de nous indiquer ce qu'il envisageait de faire.

Notre peuple est en train de disparaître. Nos enfants se suicident. Récemment, dans le journal *Winnipeg Free Press*, j'ai découpé un article où il était question des causes fondamentales du suicide chez les enfants, et plus particulièrement d'une étude réalisée par Michael Chandler. Selon cette étude, les facteurs fréquemment cités — les niveaux de pauvreté, l'emplacement de la réserve, le nombre d'enfants placés en garderie, les taux de chômage et la structure familiale — ne sont pas des indices permettant de prévoir de façon fiable les taux de suicide dans les collectivités. Selon l'article, les taux de suicide sont étroitement liés au degré d'engagement d'une collectivité dans des domaines comme l'autonomie gouvernementale, les revendications territoriales, l'éducation, les services de santé, les programmes culturels et la préservation de la langue. Le taux de suicide est inversement proportionnel à l'engagement d'une collectivité dans ces secteurs. De toute évidence, le premier est l'autonomie gouvernementale.

On a formulé l'hypothèse selon laquelle une collectivité qui exerce un plus grand contrôle sur ses affaires est plus susceptible de disposer des ressources et de la vigueur nécessaires pour faire face à ses problèmes sociaux et économiques. Cela vaut également pour les individus au sein de la collectivité. C'est pour dire cela que nous sommes venus ici aujourd'hui et, évidemment, pour comprendre nos problèmes en matière de gouvernance.

À titre de chefs de Premières nations visées par le Traité n° 1, nous sommes en train d'élaborer une constitution collective pour régir nos activités. Ce n'est qu'en nous gouvernant nous-mêmes, selon nos propres règles, que nous pourrons faire face à la situation qui nous a été laissée en héritage par l'agent des Indiens.

Our last speaker will discuss this further.

The constitution is not intended to replace the system of governance adopted by any of the Treaty One First Nations to govern their own community. Obviously, we have our different processes. I know Roseau River First Nation is different than Peguis First Nation, which we are currently developing.

To reflect on some of the issues that were presented earlier by Chief Nelson and Councillor Chief, just take the example of Roseau River. There are some issues that came as a result of our stand in Treaty One. As chiefs, we feel that there is a lot of control placed in the hands of the federal government, more specifically the Minister of Indian Affairs, in calling elections.

Take the example of Chief Nelson: He won the previous election and there was a call to have a re-election. Well, guess who came out on top? Chief Nelson, the very first choice in that initial election.

The same is true in Peguis. I went through a process of many appeals under the Indian Act. In the end, it found that there were problems with the existing electoral system. In fact, there was corruption as a result of the practices of the former leadership. When it came down to having to go through due process under the Indian Act, and under band elections, we ended up having to resort to judicial review, which we paid for by fundraising throughout the community. In the end, that was the result. There was corruption. How long was it before the next election that that result came out — about a month and a half before the next election. So the judge decided not to displace the existing chief and council at that time, just because it was a month and a half out from the next election. It did not address the problem associated with, obviously, the root cause, that being corruption there.

Now, when I have been in office, obviously there are appeals that have been launched. The first one was dismissed and there is a second appeal now. Some of the problems that we face associated with this process in terms of ending corruption — obviously, we have our structures in place, and there are practices in place. However, traditionally, as leadership in our First Nation communities, when you have a problem as an individual, who do you go to? Who do you go to? You go to the chief and council. In the federal government and, obviously, within the provinces, right down to the municipalities, if you have a problem with social services, for example, you do not go to the prime minister, you do not go to the premier, you do not go to the mayor, you go see an administrator of social services.

So the mentality within our community of implementing and adopting a non-First Nation, non-indigenous, system does not work for us. It has to be developed and evolved by our own communities and by our peoples. That is the only way it can work.

Notre dernier intervenant examinera cette question de façon plus approfondie.

La constitution en question n'a pas pour objet de remplacer le système de gouvernance adopté par l'une ou l'autre des Premières nations visées par le Traité n° 1 pour gouverner leur propre collectivité. De toute évidence, chaque Première nation dispose de ses propres processus de gouvernance. Je sais que les processus de la Première nation Peguis, que nous sommes en train d'élaborer, sont différents de ceux de la Première nation Roseau River.

Pour illustrer quelques-uns des problèmes évoqués plus tôt par le chef Nelson et le conseiller en chef, prenons l'exemple de la Première nation Roseau River. Certains des problèmes découlent du statut qui nous est conféré en vertu du Traité n° 1. En tant que chefs, nous estimons que le gouvernement fédéral, plus particulièrement le ministre des Affaires indiennes, détient beaucoup de pouvoirs en ce qui a trait au déclenchement d'élections.

Prenez le chef Nelson, par exemple. Il avait remporté une élection, et une autre a été déclenchée. Eh bien, d'après vous, qui a récolté le plus grand nombre de suffrages? Le chef Nelson, celui-là même qui avait remporté l'élection initiale.

La même chose vaut pour la Première nation Peguis. J'ai interjeté de nombreux appels aux termes de la Loi sur les Indiens. Au bout du compte, il s'est révélé qu'il y avait des problèmes avec le système électoral en place. En fait, il y avait des problèmes de corruption, qui étaient le fruit des pratiques de l'ancienne administration. Nous nous sommes engagés dans le processus prévu par la Loi sur les Indiens et les règles régissant les élections des bandes et, en fin de compte, nous avons dû recourir à un contrôle judiciaire. Pour payer les frais liés à cette procédure, nous avons organisé une collecte de fonds dans la collectivité. Toute cette procédure a abouti à la conclusion selon laquelle il y avait des problèmes de corruption. Une élection devait avoir lieu environ un mois et demi après que cette conclusion a été tirée. Pour cette seule raison, le juge a décidé de ne pas évincer le chef et de ne pas dissoudre le conseil qui étaient en place à ce moment-là. Finalement, on ne s'est pas attaqué à la cause fondamentale du problème, à savoir la corruption.

Bien sûr, depuis que je suis à la tête du conseil, des appels ont été interjetés. Le premier a été rejeté, et le deuxième est en cours. Certains des problèmes auxquels nous faisons face sont liés au fait que nous tentons d'enrayer la corruption. Évidemment, des structures et des pratiques sont en place. Cependant, depuis toujours, les dirigeants des collectivités des Premières nations jouent un rôle important. Lorsqu'une personne a un problème, à qui fait-elle appel? À qui s'adresse-t-elle? Elle s'adresse au chef et au conseil. À l'échelon fédéral, provincial ou municipal, les choses ne se passent pas ainsi. Si vous avez un problème avec les services sociaux, par exemple, vous ne vous adressez pas au premier ministre du Canada, au premier ministre de votre province ou au maire de votre municipalité — vous vous adressez à un administrateur des services sociaux.

Ainsi, compte tenu de la mentalité qui règne dans notre collectivité, nous ne pouvons pas adopter et mettre en œuvre un système qui n'a pas été mis au point par les Premières nations, un système qui n'a pas été conçu par des Autochtones. Cela ne

I certainly do not promote somebody stepping in, in terms of knowing what our best interest is. In the community, we undertake a system that is open and transparent, and obviously there is redress there also. That redress has to come from our individual members and our First Nation, because they know when there are issues involving our governance. With the existing structure, that system does not work.

That is why, at Peguis, we are in the process of establishing our own custom governance and our own custom process. We feel it is coming from the people, from the community; it is coming from the people that, in their hearts, they want to see good governance and they want to see us move forward and move forward together, collectively. With the existing structures — I would not say it is out in left field, but it is not reasonable for us. In order to undertake good governance, it has to come from our communities.

As part of this presentation, I would like to comment on our rights to govern ourselves. It was given to us in our treaty and through the Creator. We have had it from the beginning, and we have it today to a certain degree. We have never ceded or surrendered that.

Obviously, we want to exercise our right in terms of knowing and proceeding with respect to our governance structures. We have never agreed with any government in Canada to relinquish our right to govern ourselves. Never. It has just been implemented and imposed on us.

Our rights are implicitly and explicitly recognized in our treaty with the Crown, and we would deal with no one other than the Crown, as mentioned in the earlier presentations.

If the federal government believes it has the right to govern us, we would ask it to show us how and when such a preposterous proposition could become fact, a matter of law.

In addition to the treaty, section 35 of the Constitution of Canada limits the House of Commons and the Senate from passing any law that will invalidate our rights. Any legislation that would interfere with our rights, including our rights of self-government, is invalid and is of no power.

Those are some of the comments I wished to make here today.

In conclusion, to expand a bit more on the international law, article 18 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous People states, as follows:

fonctionnerait pas. Notre système doit être élaboré et mis au point par nos propres collectivités et par nos gens. C'est la seule façon d'agir pour obtenir du succès.

Je n'encourage certainement pas quiconque à intervenir pour nous dire ce qu'il est dans notre intérêt supérieur de faire. Le système que nous avons mis en place dans notre collectivité est ouvert et transparent, même si, de toute évidence, il y a des choses à corriger. Il revient à nos membres et à notre Première nation d'apporter ces correctifs, puisque ce sont eux qui savent quels sont les problèmes de la collectivité au chapitre de la gouvernance. Dans le cadre de la structure existante, cela est impossible.

C'est la raison pour laquelle la Première nation de Peguis est en train de mettre sur pied son propre système de gouvernance selon la coutume et ses propres procédures coutumières. Nous avons le sentiment qu'il s'agit d'un système conçu par la collectivité, par des gens qui ont à cœur d'être bien gouvernés, de voir leurs dirigeants aller de l'avant et de contribuer au progrès collectif. Quant aux structures qui sont en place, je n'ose pas dire qu'elles sont complètement à côté de la plaque, mais elles ne nous conviennent pas. Pour que nos systèmes de gouvernance soient efficaces, ils doivent émerger de nos collectivités.

Dans le cadre de mon exposé, j'aimerais formuler des commentaires en ce qui concerne notre droit à l'autodétermination. Ce droit nous a été accordé dans le traité que nous avons signé et il nous a été donné par le Créateur. Il s'agit d'un droit intrinsèque, que nous possédons encore aujourd'hui à un certain degré. Nous n'avons jamais cédé ce droit, nous n'y avons jamais renoncé.

Bien sûr, nous voulons exercer ce droit au moment de mettre en place nos structures de gouvernance. Nous n'avons jamais accepté qu'aucun gouvernement du Canada ne nous retire ce droit à l'autodétermination. Jamais. Les structures qui ont été mises en place nous ont été imposées.

Nos droits sont énoncés implicitement et expressément dans le traité que nous avons conclu avec la Couronne et, comme les intervenants précédents l'ont souligné nous ne traiterons qu'avec la Couronne.

Si le gouvernement fédéral prétend avoir le droit de nous gouverner, nous lui enjoignons de nous indiquer sur quels fondements juridiques s'appuie une assertion aussi grotesque.

En plus des droits issus du traité, la Chambre des communes et le Sénat ne peuvent pas, aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle du Canada, adopter quelque loi que ce soit pouvant porter atteinte à nos droits. Toute mesure législative pouvant empiéter sur nos droits, y compris notre droit à l'autodétermination, est nulle et non avenue.

C'était ce que je voulais vous dire aujourd'hui.

En conclusion, pour continuer un peu sur la question du droit international, je veux citer des extraits de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'article 18 énonce ce qui suit :

> Indigenous peoples have the right to participate in decision-making in matters which would affect their rights, through representatives chosen by themselves in accordance with their own procedures, as well as to maintain and develop their own indigenous decision-making institutions.

Article 20 states:

> Indigenous peoples have the right to maintain and develop their political, economic and social systems or institutions. . .

Finally, article 23 states as follows:

> Indigenous peoples have the right to determine and develop priorities and strategies for exercising their right to development. In particular, indigenous peoples have the right to be actively involved in developing and determining health, housing and other economic and social programmes affecting them and, as far as possible, to administer such programmes through their own institutions.

I believe that is what we are here today to achieve.

I do want to thank you for the opportunity to present some of my experiences and to share how we wish to proceed in terms of effecting the policies, the legislation, et cetera. Thank you.

The Chair: Treaty One is seven First Nations — and I know it is hard, I wish the seven chiefs were here. Unfortunately, we had Chief Fontaine here earlier and he had to leave. Nevertheless, do you think there is consensus amongst the Treaty One chiefs to proceed as an amalgamated group and possibly set up a pilot project on this particular issue?

Mr. Nelson: I think one of the things that is critical is to see the benefits of something. If there is a benefit in it, obviously, people will come to that proposition and say, "Okay, let us get this thing done."

I know for us, as Treaty One, what we are saying very clearly is that we are much better as a unit, as a united group, as Treaty One.

In the past, the INAC bureaucracy and the governments, provincial or federal, have picked this off one at a time. Treaty One has stated very clearly that we are going to develop the constitution, we are going to develop the judiciary, we are going to develop as a government. At some point, we even want to license our own automobiles — have our own Autopac, have our own driver's licence — basically, have our own Treaty One government within our territory, the 10.7-million acres of land.

> Les peuples autochtones ont le droit de participer à la prise de décisions sur des questions qui peuvent concerner leurs droits, par l'intermédiaire de représentants qu'ils ont eux-mêmes choisis conformément à leurs propres procédures, ainsi que le droit de conserver et de développer leurs propres institutions décisionnelles.

L'article 20 dit :

> Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de développer leurs systèmes ou institutions politiques, économiques et sociaux [...]

Enfin, selon l'article 23 :

> Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions.

Selon moi, c'est pour réaffirmer ces droits que nous nous sommes présentés ici aujourd'hui.

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de certaines de mes expériences et de vous indiquer la manière dont nous souhaitons procéder pour mettre en œuvre les politiques, les mesures législatives, et cetera. Merci.

Le président : Le Traité n° 1 vise sept Premières nations. J'aurais aimé que les sept chefs de ces Premières nations soient présents, mais je sais que cela est difficile. Le chef Fontaine était avec nous un peu plus tôt, mais malheureusement, il a dû nous quitter. Quoi qu'il en soit, j'aimerais savoir si, d'après vous, les chefs des Premières nations visées par le Traité n° 1 se sont entendus pour procéder de façon collective et pour éventuellement mettre sur pied un projet pilote sur la question que nous examinons en ce moment?

M. Nelson : Ce qui est crucial, selon moi, c'est de pouvoir constater les avantages qui découlent d'une mesure. De toute évidence, si les gens voient qu'un projet est à leur avantage, ils y adhéreront et y participeront.

Ce que nous affirmons très clairement, c'est que nous, les Premières nations visées par le Traité n° 1, sommes beaucoup plus fortes lorsque nous unissons nos efforts et formons un groupe uni.

Dans le passé, les bureaucrates d'AINC et les gouvernements provinciaux ou fédéral ont traité isolément avec chacune des Premières nations. Les Premières nations visées par le Traité n° 1 ont affirmé sans équivoque qu'elles allaient rédiger une constitution, mettre sur pied un appareil judiciaire et mettre en place un gouvernement. Nous aimerions même, à un moment donné, établir notre propre système d'immatriculation des automobiles, c'est-à-dire créer notre propre régime d'assurance automobile et délivrer nos propres permis de conduire. Essentiellement, nous voulons mettre en place notre propre gouvernement sur le territoire des Premières nations visées par le Traité n° 1, qui couvre une superficie de 10,7 millions d'acres.

The election issue is certainly something that we need to tackle. It cannot be imposed. One of the things I made clear in my statement is that we would appreciate the government coming to us and saying, "Yes, you have the right to look after yourself." It is ridiculous really, if you really think about it, that the Minister of Indian and Northern Affairs can actually say: "You are no longer the Chief of Roseau River," or "You are no longer the Chief of Peguis; I hereby nullify your election."

What municipality would allow a First Nation to do that to them? Would the City of Winnipeg allow somebody else to have overriding power over it? The province would not accept that. The federal government would not accept that. No other group would ever accept that. Yet, it is done consistently to First Nations.

The Chair: Well, if there were the will, do you think that it could proceed on an incremental basis — for example, start with the election process? I realize there are many issues out there that affect you, but in recent times this committee has tried to focus on recommendations. What we are doing here is listening, and we will merely make recommendations to government.

Mr. Nelson: What I have said in the prepared statement is that Treaty One should have elections all on the same day. They also should be able to appoint electoral officers and have a single, overall appeal process and a judicial system to review the outcome.

In order to do this, a Treaty One constitution must be developed and approved by the people of Treaty One. There must be time for each of the seven First Nations of Treaty One to opt into the system, which is critically important. As Chief Hudson stated, the seven First Nations are different. They elect differently. Some of them are under custom of the band, some of them go through six weeks in the Indian Act elections. We have two weeks. We have a constitution that we follow at Roseau River. However, if there was a constitution that we could go to at Treaty One such that we would hold elections all on the same day, we would opt into it at some point. However, that would be a decision of the First Nation.

Mr. Chief: I would love to say, yes, but there again, consultation is a big issue. Just because we hold the title of chief and council within our community — we still have to go to our constituency to assess what they feel is correct for the

Sans aucun doute, nous devons nous attaquer à la question des élections. Toutefois, rien ne doit nous être imposé. Comme je l'ai indiqué clairement pendant mon exposé, nous serions reconnaissants au gouvernement de reconnaître que nous avons le droit de gérer nos propres affaires. En y réfléchissant bien, il serait tout à fait ridicule que le ministre d'Affaires indiennes et du Nord puisse nous dire : « Vous n'êtes plus le chef de la Première nation de Roseau River » ou « Vous n'êtes plus le chef de la Première nation de Peguis. Par les présentes, je déclare votre élection nulle et non avenue. »

Quelle municipalité accepterait qu'une Première nation s'immisce dans ses affaires de cette façon? La ville de Winnipeg accorderait-elle à quelque instance que ce soit un quelconque pouvoir qui prévaudrait sur les siens? La province n'accepterait pas cela. Le gouvernement fédéral n'accepterait pas cela. Aucun autre groupe n'accepterait jamais cela. Pourtant, on agit constamment de cette façon à l'égard des Premières nations.

Le président : Croyez-vous que, si la volonté est là, il serait possible de procéder de façon progressive, en commençant, par exemple, par la réforme du processus électoral? Je suis conscient du fait que vous êtes touché par de nombreux problèmes, mais ces derniers temps, le comité a tenté de concentrer ses efforts sur la formulation de recommandations. Nous sommes ici pour écouter, et nous présenterons simplement nos recommandations au gouvernement.

M. Nelson : Ce que j'ai dit pendant mon exposé, c'est que les Premières nations visées par le Traité n° 1 devraient toutes tenir leurs élections le même jour. Elles devraient également pouvoir nommer leurs propres agents d'élection et disposer d'un seul processus d'appel global et d'un système judiciaire pour examiner les résultats des élections.

À cette fin, nous devons rédiger une constitution visant les Premières nations concernées par le Traité n° 1 et approuvée par elles. Il est crucial que chacune des sept Premières nations visées par le Traité n° 1 dispose d'un certain temps pour adopter le système. Comme le chef Hudson l'a déclaré, les sept Premières nations en question sont différentes. Leurs systèmes électoraux sont différents. Certaines de ces Premières nations tiennent leurs élections selon la coutume de la bande, d'autres mènent une campagne de six semaines et respectent les dispositions en matière électorale de la Loi sur les Indiens. Pour notre part, nos élections durent deux semaines. À Roseau River, nous avons une constitution et nous la respectons. Cependant, si une constitution chapeautant les Premières nations visées par le Traité n° 1 était adoptée et qu'elle prévoyait la tenue d'élections à date commune, nous finirions par nous y conformer à un moment ou à un autre. Par contre, la décision devrait être prise par la Première nation.

M. Chief : J'aimerais beaucoup vous répondre par l'affirmative, mais là encore, la consultation est un enjeu important. Même si nous détenons le titre de chef ou de conseiller, nous devons quand même consulter nos mandants

community. As such, having this date and the political will of having it there does not necessarily mean that the community wants it.

For some communities, four years is not enough; for others, four years is way too long. That being said, it has to be left with the people to make that choice.

It is a lot simpler for our community to get in people where there is high interest, because we have a large turnout. If it was in the hands of Canada, I think you would have a harder time to drive this home and it would take longer to actually become legislation. Our people keep us accountable in one way, by casting a vote. You are either in or you are gone. It is all because of what you have done in those past two years.

That being said, I think Treaty One is up to the task. We would like to have this at our plate first and have the first opportunity to do it. However, as I say, we have to have consultation, and our consultation is with our membership, which Canada should learn from, because the rules are so much different when it comes to First Nations passing laws and so forth compared to the regular government.

The Chair: How long would it take to do this, though? I am looking for solutions, for practical solutions.

Mr. Chief: As Terry said, everybody has a different process. We have monthly meetings within our community; we could identify one of the monthly meetings as the vote process, the election process. From there, we can get back. I really could not say for Peguis, Roseau and our other communities.

Mr. Hudson: I would just like to add to that. I have been following — and obviously leading this process as far as establishing a custom process at Peguis First Nation — other First Nations on how their implementation goes. Currently, we are under the Indian Act. To achieve that consensus, in terms of amalgamating elections under Treaty One, is reasonable and I think it can be done.

I know we have our own processes. However, when you look at the seven bands, within a one-month time frame four of them will call their elections. I believe Sagkeeng, Roseau, Peguis and Long Plain — all of their elections currently are within a one-month period.

I think it is possible. However, when it comes to interruptions and decisions by the minister in terms of overturning elections, that may cause some problems in terms of by-elections. However, having that common election date stand is something that will need to be addressed.

pour savoir ce qui, d'après eux, est acceptable pour la collectivité. Ainsi, même s'il y a une volonté politique de fixer une date commune pour les élections, cela ne signifie pas nécessairement que c'est ce que souhaite la collectivité.

Dans certaines collectivités, un mandat de quatre ans n'est pas suffisant; dans d'autres, cela est beaucoup trop long. Cela dit, c'est la population qui doit décider.

Dans notre collectivité, il est beaucoup plus simple de mobiliser la population lorsque l'intérêt est élevé, car notre taux de participation est très élevé. Si la question relevait du Canada, je pense qu'il serait plus difficile de faire passer l'idée et qu'il serait plus long avant que cela ne soit inscrit dans une loi. Notre population dispose d'un moyen pour nous responsabiliser : le vote. Notre réélection dépend de ce que nous avons fait au cours des deux années pendant lesquelles nous avons occupé notre poste.

Cela dit, j'estime que les Premières nations visées par le Traité n° 1 sont prêtes à relever le défi. Nous aimerions commencer par examiner cette question et la régler à la première occasion. Cependant, comme je l'ai dit, nous devons mener un processus de consultation. Nous devons consulter les membres de notre population, et le Canada devrait s'inspirer de cette façon de faire. En effet, en ce qui a trait à l'adoption de lois et à bien d'autres égards, les Premières nations agissent de manière tout à fait différente des gouvernements conventionnels.

Le président : Combien de temps faudra-t-il pour faire cela? Je suis à la recherche de solutions, de solutions concrètes.

M. Chief : Comme Terry l'a indiqué, les processus varient d'une Première nation à l'autre. Dans notre collectivité, nous tenons des réunions de façon mensuelle. Au cours de l'une des réunions mensuelles, nous pourrions décider de procéder au vote, à l'élection. À partir de là, nous pouvons reprendre le travail. Je ne sais vraiment pas comment les choses se passent dans la Première nation de Peguis, dans la Première nation de Roseau et dans nos autres collectivités.

M. Hudson : J'aimerais ajouter quelque chose là-dessus. J'ai suivi de près la façon dont les autres Premières nations ont mis en œuvre leur processus électoral, et j'ai évidemment moi-même dirigé la mise en place d'une procédure selon la coutume dans la Première nation de Peguis. À l'heure actuelle, nous sommes assujettis à la Loi sur les Indiens. Quant à l'uniformisation des procédures électorales des Premières nations visées par le Traité n° 1, je pense que cela est raisonnable, et qu'il est possible d'en arriver à un consensus.

Je suis conscient du fait que chaque Première nation dispose de ses propres processus. Cependant, quatre des sept bandes tiendront des élections en un mois. Si je ne m'abuse, au cours du même mois, les Premières nations de Sagkeeng, de Roseau, de Peguis et de Long Plain, tiendront des élections.

J'estime que cela est possible. Par contre, le fait d'autoriser le ministre à interrompre une élection ou à en invalider les résultats pourrait provoquer des problèmes sur le plan des élections partielles. Il n'en demeure pas moins que nous devons nous pencher sur la question de l'établissement d'une date commune d'élections.

As far as Treaty One First Nations are concerned, we are looking at examining specifically that, but also in terms of short-, medium-, and long-term issues, the government of Treaty One First Nations, a council of chiefs, for example, a council of elders, a council of youth, of women, and also of men. There are many things that we certainly need to take into consideration in realizing these. Amalgamating our elections certainly would be a start.

Il s'agit là d'une question à laquelle les Premières nations visées par le Traité n° 1 portent une attention particulière, mais elles se penchent également sur des questions à court, à moyen et à long terme, par exemple celles de la création d'un gouvernement des Premières nations visées par le Traité n° 1, l'établissement d'un conseil des chefs, d'un conseil des aînés, d'un conseil de la jeunesse, d'un conseil des femmes et aussi d'un conseil des hommes. Sans aucun doute, une pléthore de facteurs doivent être pris en considération pour en arriver là. La tenue d'élections à date commune constitue à coup sûr un point de départ.

I know, as mentioned, there are different processes in place. Roseau has theirs, we have ours that we are establishing, and then there is the Indian Act. In terms of the time frame around it, I think your best chances of success would be calling amalgamated elections within Treaty One.

Comme je l'ai indiqué, je suis conscient du fait que chaque Première nation dispose de ses propres processus. La Première nation de Roseau a les siens, nous sommes en train de mettre en place les nôtres, puis il y a les processus prévus par la Loi sur les Indiens. Pour ce qui est des délais, pour augmenter les chances de réussite, je pense qu'il faudrait mettre en place un régime d'élections à date commune au sein des Premières nations visées par le Traité n° 1.

Senator Lang: It is a fairly complex question. It is important to realize, as I think the chairman has said before, that we are here to listen, to try to understand what we could do to help, as well as give a good examination — if federal legislation were necessary — of what could we recommend, in part or in policy.

Le sénateur Lang : Il s'agit d'une question passablement complexe. Comme l'a souligné le président, si je ne m'abuse, il est important de prendre conscience du fait que nous sommes ici pour écouter, pour tenter de comprendre ce que nous pouvons faire pour fournir de l'aide et, dans le cas où des mesures législatives fédérales sont nécessaires, pour examiner attentivement les recommandations que nous pourrions formuler ou les politiques que nous pourrions proposer, du moins en partie.

I would just like to ask a question right off the bat here, because we are talking longevity of office here, whether a longer period in office would be better for the community. My question is for Chief Hudson, Chief Nelson and Councillor Chief.

D'emblée, j'aimerais simplement poser une question au chef Hudson, au chef Nelson et au conseiller en chef à propos de la question de la durée du mandat, c'est-à-dire la question de savoir si le fait de prolonger la durée du mandat serait avantageux pour la collectivité.

Chief Hudson, how long have you been the chief of your First Nation?

Chef Hudson, depuis combien de temps êtes-vous chef de votre Première nation?

Mr. Hudson: This is my second term, going on the third year.

M. Hudson : J'en suis à la troisième année de mon deuxième mandat.

Mr. Chief: This is my eleventh year, which makes, I believe, six terms, and I have never campaigned once, for the record.

M. Chief : J'occupe le poste de chef depuis 11 ans, ce qui veut dire que j'en suis à mon sixième mandat, je crois. Pour les fins du compte rendu, je souligne que je n'ai jamais mené de campagne électorale.

Mr. Nelson: I just got through my fifth election, and I will speak more about it tomorrow. However, in Roseau River, we have had four elections since 2003, where, for the first three elections, the exact same council was elected. This last election, we had one change, one council member change.

M. Nelson : Je viens tout juste d'être réélu pour une cinquième fois. Je vous fournirai plus de détails à ce sujet demain. Cela dit, à Roseau River, il y a eu quatre élections depuis 2003, et la composition du conseil est demeurée inchangée au cours des trois premières élections. Au cours de la dernière élection, il y a eu un changement. Un nouveau membre s'est joint au conseil.

Senator Lang: This leads me to my next question. If the term were extended to four, how would it make it that much different for you, because you do have, obviously, a constant membership as far as the councils are concerned?

Le sénateur Lang : Cela m'amène à la question suivante : si la durée du mandat était prolongée à quatre ans, qu'est-ce que cela changerait pour vous, puisque de toute évidence, la composition de vos conseils change peu d'une élection à l'autre?

Mr. Nelson: Actually, no. In Manitoba, there are 64 First Nations, all electing at different times. So you get to see, especially at this time, the Manitoba chiefs or the Southern Chiefs' Organization, or MKO — you see so many different faces regularly. You do not get to hear a lot or understand a lot of the

M. Nelson : En fait, cela est faux. Le Manitoba compte 64 Premières nations, qui tiennent toutes leurs élections à des moments différents. Ainsi, plus particulièrement par les temps qui courent, de nouveaux visages se joignent régulièrement à l'Assemblée des chefs du Manitoba, à la Southern Chiefs'

issues. It is all a constant re-educating, getting some of the chiefs up to speed on some of what is happening in terms of policy. So there does need to be consistency where chiefs and council are elected.

Organization ou la MKO. Il est rare que les questions puissent faire l'objet d'un débat ou que nous ayons l'occasion de les approfondir. Nous sommes constamment en train de former des nouveaux chefs ou de les mettre au courant de ce qui se passe au chapitre des politiques. Nous avons donc besoin de stabilité en ce qui concerne l'élection des chefs et des membres des conseils.

There is some merit in this idea; it needs to be followed. However, you cannot simply impose things on people, because they must see the benefits of it. That is why I am saying that they should opt into it. In fact, we should look at not having big brother government, the federal government, saying, "Let us legislate this and we will impose it on 603 First Nations across the country." I think what they need to do is show them it actually does work. Treaty One is, in fact, prepared, as far as I know, to do a pilot project. That would probably be the best solution.

Cette idée n'est pas tout à fait dénuée de fondement. Elle doit être examinée. Cependant, on ne peut pas tout simplement imposer une idée aux gens — ils doivent voir quels avantages ils en retireront. C'est pourquoi j'affirme que les gens devraient adopter cette idée. En fait, nous devons prendre garde à ce que le gouvernement fédéral n'agisse pas de façon dictatoriale en essayant d'adopter des mesures législatives et de les imposer aux 603 Premières nations du Canada. Ce que le gouvernement doit faire, c'est de montrer aux Premières nations que ce système fonctionne. En fait, à ma connaissance, les Premières nations visées par le Traité n° 1 sont prêtes à entreprendre un projet pilote. Il s'agit probablement de la meilleure solution.

The Chair: How do we do this, though? How can we recommend to the government that this get done? To have people opt in, you must have a structure. If you develop something, there has got to be membership through the initial developers. Then, whoever wanted to opt in would opt in. How do you see that developing? That, to me, is important, as to how the first step is taken, and then the second and the third, to get to the point that we are speaking of.

Le président : Mais comment faire pour en arriver là? Comment devons-nous nous y prendre pour faire savoir au gouvernement que cela est possible? Pour que les gens adoptent ce système, il faut disposer d'une structure. Il faut que les personnes qui mettent la structure sur pied obtiennent l'adhésion des membres à cette structure. Ensuite, ceux qui voulaient s'y joindre le feront. Comment envisagez-vous les choses à cet égard? Pour moi, il est important de déterminer comment nous franchirons la première étape, puis la deuxième, et la troisième, pour en arriver au point dont nous parlons.

Mr. Nelson: My concept is first that the people have to accept it. It has to be by referendum of the people. Hence, the people must be educated and must be involved in the process. So this concept that Treaty One is developing a constitution of uniform elections would have to be taken over to the community of Roseau River, and people would have to be shown what is being proposed.

The people would then ask, "How do we get accountability in this process? How do we get an appeal process? How do we appeal the election of certain people? How do we get electoral officers that are fair and unbiased," and all that kind of stuff. For example, in the election at Roseau River, my cousin is not my electoral officer.

The people have to believe that an election is unbiased. I think that is one of the things they are looking for. I think that is critical.

M. Nelson : À mon avis, il faut tout d'abord que la population accepte la proposition. Il faudra tenir des référendums. Il faudra donc renseigner les gens et les faire participer au processus. L'idée d'élaborer une constitution qui uniformiserait les systèmes électoraux des Premières nations visés par le Traité n° 1 devrait être présentée à la collectivité de Roseau River, pour que la population sache ce qui lui est proposé.

Les gens voudront savoir comment le nouveau processus garantira la reddition de comptes, en quoi consistera la procédure d'appel, comment contester l'élection de telle ou telle personne, comment faire pour s'assurer que les agents d'élection sont justes et impartiaux, et ainsi de suite. Par exemple, dans le cadre de l'élection à Roseau River, mon cousin n'est pas mon agent d'élection.

La population doit être convaincue qu'une élection n'est entachée d'aucune corruption. Selon moi, c'est ce que veut la population. J'estime que cela est crucial.

Mr. Hudson: I would just like to comment on terms of office going from two to four years. Just recently, two months ago, we went through that process in terms of an election every two years. The entire council was re-elected. There was a lot of heated campaigning going on and it seemed to divide our community even more than bringing it together, just by going through that process, even though the same people were returned to office.

M. Hudson : J'aimerais simplement faire un commentaire à propos de l'idée de faire passer la durée du mandat de deux à quatre ans. Tout récemment, il y a deux mois, nous avons adopté un régime d'élection aux deux ans. Tous les membres de notre conseil ont été réélus. Au cours de la campagne, la question a fait l'objet d'âpres débats et a plutôt divisé que rassemblé les membres de notre collectivité. Malgré cela, les membres du conseil qui ont enclenché ce processus ont été réélus.

My personal opinion of why elections were placed on two-year mandates in Indian country is to do exactly that, create a disruption. It was not to promote harmony, it was to create, obviously, problems within our First Nation communities.

I think the only way we can proceed, and certainly this is the way that I am planning on proceeding, along with our council and our community, is to have that mandated over a four-year term. In terms of two years, you spend six months getting reacquainted, or being acquainted with what you are faced with, the problems and issues. The next year is spent trying to address the problems and issues. Then, in the final six months, you are back on the campaign mode. So it just does not work in terms of wholeheartedly solving the problems within the community. Sure, you scratch the surface, but you cannot dig in.

Mr. Chief: You asked how it would help. First and foremost, money. Election processes are not free. As I said, two thirds of our membership live off reserve, so the vote is done through a mail-in ballot, through a courier service, which is costly. If there is a by-election, then it is done again.

Money is the main reason. The other reason is saleability. How can my community live up to a four-, five- or six-year agreement when elections take place every two years? The political will is not there, because of the two-year time frame. We would accomplish a much larger commitment, whether it be with the Province of Manitoba or Canada, on long-term agreements because the individuals will be there through most of the process, maintaining its commitment.

Right now, nobody wants to get into a long-term commitment because they do not know who is going to be the chief next year or the year after, or if they are going to be council members.

That said, nobody is willing to give a commitment after their two-year period. The commitment is not only to the individual, it is for the community. That is the problem. The community gets left out because people are only looking after their own interest, the two-year commitment.

Senator Lang: I do not disagree with anything that Councillor Chief has just said. I think a lot of what you said makes a lot of sense. However, I am kind of confused here. On the one hand, I have continuously heard criticism of the federal government — criticism that is probably quite justified in a lot of instances. At the same time, I am told that we have the ability, for the purpose of elections, through the custom code. So you have the ability as chiefs and councillors to, at least from that point of view, take that step away from the Indian Act and set up your own mandate, your own four-year mandate for your elections and for the terms of your election.

À mon avis, si on a imposé des mandats de deux ans dans les territoires autochtones, c'est exactement pour cette raison : créer le désordre. Une telle mesure ne favorise pas l'harmonie — de toute évidence, elle crée des problèmes au sein des collectivités des Premières nations.

Selon moi, la seule solution est de prolonger à quatre ans la durée du mandat. À coup sûr, c'est la solution que notre conseil, notre collectivité et moi-même entendons adopter. Dans le cadre d'un mandat de deux ans, vous passez les six premiers mois à vous familiariser ou à vous refamiliariser avec les problèmes et les enjeux auxquels vous devez faire face. Au cours des 12 mois suivants, vous tentez de régler les problèmes et les enjeux. Enfin, au cours des six derniers mois, vous êtes de nouveau en mode électoral, Ainsi, un mandat de deux ans ne permet pas aux élus de se consacrer à fond à la résolution des problèmes de la collectivité. Bien sûr, vous abordez les problèmes en surface, mais vous ne pouvez pas les régler en profondeur.

M. Chief : Vous voulez savoir quoi faire pour nous aider. D'abord et avant tout, nous avons besoin d'argent. Les procédures électorales sont coûteuses. Comme je l'ai indiqué, les deux tiers de nos membres vivent hors réserve — ces gens nous envoient donc leur bulletin de vote par messagerie, et cela coûte cher. Nous procédons de la même manière dans le cas des élections partielles.

L'argent est le principal problème. L'autre problème est le peu d'attraits que présente une telle mesure. Comment ma collectivité peut-elle respecter une entente de quatre, de cinq ou six ans si des élections ont lieu tous les deux ans? S'il n'y a pas de volonté politique, c'est en raison du mandat de deux ans. La prolongation du mandat nous permettrait de nous engager à beaucoup plus long terme avec le gouvernement du Manitoba ou du Canada, puisque les mêmes personnes seraient en place pendant la plus grande partie du processus pour respecter leur engagement.

À l'heure actuelle, personne ne veut s'engager à long terme parce qu'on ignore qui sera chef ou membre du conseil l'année suivante ou deux ans plus tard.

Cela dit, personne n'est disposé à prendre un engagement pour plus de deux ans. La personne qui prend un engagement le fait non pas seulement en son nom personnel, mais pour le compte de la collectivité. C'est là que le bât blesse. La collectivité est laissée de côté parce que les gens ne pensent qu'à leur intérêt personnel et refusent de prendre un engagement de plus de deux ans.

Le sénateur Lang : Je ne suis pas en désaccord avec ce que le conseiller en chef vient de dire. D'après moi, bon nombre des choses que vous avez dites sont tout à fait sensées. Cependant, je suis quelque peu perplexe. D'une part, j'entends continuellement des critiques à l'endroit du gouvernement fédéral — critiques qui sont probablement tout à fait justifiées dans bien des cas. D'autre part, on m'a dit que le code coutumier contenait des pouvoirs en matière électorale. Les chefs et les conseillers ont donc la capacité, du moins à ce chapitre, de passer outre à la Loi sur les Indiens et de fixer eux-mêmes les modalités des mandats, de mettre en place leur propre mandat de quatre ans et de déterminer à quel intervalle se tiendront les élections.

What I do not understand is, in part, why we are even having these hearings, to be quite frank. If you have that authority, why do not you exercise it?

Mr. Nelson: We exercised it at Roseau River in 1990. One of the things that is critically important is to understand that there is 77 per cent unemployment in our community. In terms of oversight from the Department of Indian Affairs, regarding the economy of Roseau River, it is pretty clear that we spend much of our time as chiefs and councils just doing reports for the government. We are doing reports for INAC. It is not about just the election, as I said in my document here to senators. We are trying to educate the people, saying, "Yes, we can implement our own government, but if we do not have an economy to pay for the government, how do you expect the government to function?"

Senator Lang: I just want to go back a little bit further, because Councillor Chief said elections are expensive, which they are. There are a number of reasons why you could not logically say I should have a longer term.

My question is to Chief Nelson, because you do have some history. How come your First Nation has not actually exercised your right to have a four-year mandate?

Mr. Nelson: We did put in a four-year mandate at the beginning of 1990, when we put the custom election in place. I can cover it more tomorrow. I am appearing here personally on the Roseau River side of things.

However, as regards Treaty One, in terms of the solutions that we are looking at, we are all elevating it from a community election. Municipalities do not just oversee themselves. The province looks after the entire election process, right through the whole province. The same should be occurring with the seven First Nations that are Treaty One, who have a distinct territory.

So that there is no hint of bias, an electoral officer could come from Peguis to Roseau River, or vice versa — elevated to the point that people are saying it is not just a local election. I think we have the capability to do it.

As to what you are asking in terms of why the Senate is looking at this, I do not know. We are also talking about consultation and accommodating the Senate, some form of trying to educate the Senate as to why the system is not working.

Senator Lang: My understanding is that you already have the authority to do, in part, what is being considered by quite a number of your First Nations. Some of you are in the process of doing it and some of you are not, the way I understood it.

Mr. Nelson: That is the point I am making.

Pour être bien franc, je ne comprends pas pourquoi nous tenons les présentes audiences. Si vous détenez ce pouvoir, pourquoi ne l'exercez-vous pas?

M. Nelson : Nous avons exercé ce pouvoir à Roseau River en 1990. L'une des choses qu'il est extrêmement important de comprendre, c'est que notre collectivité a un taux de chômage de 77 p. 100. Le ministère des Affaires indiennes surveille l'économie de Roseau River, et les chefs et les conseillers passent manifestement la majeure partie de leur temps à rédiger des rapports pour le gouvernement. Nous produisons des rapports à l'intention d'AINC. Comme je l'ai souligné dans le document que j'ai remis aux sénateurs, ce n'est pas simplement une question d'élection. Nous tentons d'informer la population et de lui faire comprendre que nous sommes capables de mettre en place notre propre gouvernement, mais qu'il faut également mettre en place une structure économique pour financer ce gouvernement et lui permettre de fonctionner.

Le sénateur Lang : Je veux revenir sur quelque chose qui a été dit un peu plus tôt. Le conseiller en chef a affirmé que le processus électoral était coûteux, ce qui est vrai. Bon nombre de raisons logiques peuvent être présentées pour contester l'idée de prolonger la durée du mandat.

Ma question s'adresse au chef Nelson, car il possède une certaine expérience. Pourquoi votre Première nation n'a-t-elle pas exercé son droit de prolonger à quatre ans la durée du mandat?

M. Nelson : Nous l'avons fait au début des années 1990, au moment où nous avons mis en place un régime d'élections selon la coutume. J'en dirai davantage à ce propos demain. Je serai présent pour présenter le point de vue de la Première nation de Roseau River.

Toutefois, pour ce qui est des Premières nations visées par le Traité n° 1, les solutions que nous envisageons dépassent le simple cadre d'une élection dans la collectivité. Les municipalités ne se surveillent pas elles-mêmes. Le gouvernement provincial supervise l'ensemble du processus électoral dans toute la province. C'est ainsi que les choses devraient se passer pour les sept Premières nations visées par le Traité n° 1, qui occupent un territoire distinct.

Ainsi, pour s'assurer de l'impartialité du processus, un agent d'élection de Peguis pourrait se présenter à Roseau River, ou vice-versa, pour que les gens comprennent qu'il ne s'agit pas simplement d'une élection locale. Je pense que nous sommes capables de faire cela.

Quant à savoir pourquoi le Sénat se penche sur la question, je l'ignore. Il est également question de mener une consultation pour rendre service aux sénateurs en essayant de leur expliquer pourquoi le système ne fonctionne pas.

Le sénateur Lang : Si j'ai bien compris, vous avez déjà le pouvoir de faire, du moins en partie, ce qu'un bon nombre de vos Premières nations envisagent de faire. D'après ce que je crois comprendre, quelques-unes des Premières nations ont commencé à agir, et d'autres non.

M. Nelson : C'est précisément ce que je voulais dire.

The Chair: I think Chief Nelson said he will explain why, in 1990, they went to four years, and now they have gone to two years. He will explain that, with the Roseau River. I think everything is unique. I do not think one size fits everybody, by any stretch of the imagination.

Le président : Je crois que le chef Nelson a indiqué qu'il expliquerait pourquoi sa collectivité a adopté un mandat de quatre ans en 1990 pour ensuite revenir à un mandat de deux ans. Il nous expliquera cela et nous donnera le point de vue de la Première nation de Roseau River. J'estime que chaque cas est unique. Il serait tout à fait erroné de croire qu'il existe une solution universelle.

Mr. Chief: I want to talk about the custom election. It is a great word. The membership is going to ask, "Is this custom election geared to you or the council of the day, or are we talking about custom election for the community?" This is one of the biggest questions we face when we bring this question up to the community. People think the political will is there, but is it focused on the political people that are there right now?

M. Chief : Je veux parler du code électoral coutumier. Il s'agit d'une excellente expression. Les mandants voudront savoir si le code électoral coutumier sera conçu pour répondre aux besoins du conseil en place ou à ceux de la collectivité. C'est l'une des questions qui reviennent le plus souvent lorsque nous parlons du code électoral coutumier avec les membres de la collectivité. Les gens pensent qu'il y a une volonté politique d'agir, mais ils veulent savoir si cette mesure a pour objet de servir les intérêts des politiciens qui sont en place à l'heure actuelle.

One of the biggest questions that we are facing is what is our — the word comes from the Harvard project — cultural match? What is your community's cultural match? We have Christians, we have heathens, we have traditional people, and we have people that do not care. Hence, having a cultural match for that is a somewhat difficult task — to actually make it encompass all of our membership. That being said, people only look at the word "custom" and not so much "custom election."

L'une des questions les plus épineuses auxquelles nous devons répondre concerne la notion — le terme est tiré du rapport du projet Harvard — de concordance culturelle. Quelle est la concordance culturelle de notre collectivité? Certaines personnes sont chrétiennes, d'autres sont athées, d'autres ont des croyances traditionnelles et d'autres ne se soucient pas de ces questions. Il est donc quelque peu malaisé de dresser un profil culturel de notre collectivité qui rende compte de l'ensemble de nos membres. Cela dit, dans l'expression « code électoral coutumier », les gens mettent davantage l'accent sur le mot « coutumier » que sur les mots « code électoral ».

Senator Lovelace Nicholas: In any Indian Act reform initiative, I am concerned about what measures might ensure gender-based protection?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Dans le cadre de toute initiative de réforme de la Loi sur les Indiens, ce qui me préoccupe, ce sont les mesures permettant d'assurer la protection des femmes.

Mr. Nelson: As far as the First Nations are concerned, I think we have protected a lot of our own people quite a bit more. When the gender thing is being talked about, the Indian Act is the one that actually did that. We ended up getting the blame for it. I think that is one of the things that happened, not only in the housing issues, but also all of the other stuff. For example, women being kicked out of First Nation membership — that came from the Indian Act.

M. Nelson : Je pense que les Premières nations ont protégé davantage les membres de leur population. Pour ce qui est de la discrimination fondée sur le sexe, je pense qu'il faut la mettre sur le compte de la Loi sur les Indiens, même si, au bout du compte, on nous en a rendus responsables. J'estime que la même chose s'est passée dans tous les autres domaines, non pas seulement dans le secteur du logement. Par exemple, si des femmes ont perdu leur statut de membres d'une Première nation, c'est en raison de la Loi sur les Indiens.

One of the things that happened after these women were kicked out, when they talked about fairness and equality, they said, "Let us put the women back into the First Nation, in membership." The treaty allocated said 160 acres of land per family of five. Did this new membership come in and say, "Is there going to be an increase, an equal increase in terms of the land, in terms of the funding, in terms of the housing?" No.

Après que ces femmes se sont vu retirer leur statut, il a été question d'équité et d'égalité, et on a dit : « Laissons ces femmes redevenir membres des Premières nations. » En vertu du traité conclu, chaque famille de cinq recevait une terre de 160 acres. Ces nouveaux membres ont-ils demandé une augmentation équivalente au chapitre de la superficie de la terre allouée, du financement ou du logement? La réponse est non.

What happened was that, when they came in, they ended up dividing the poverty that we had. So I think one of the things that happens in the elections, like what we had done in our community, the Government of Canada did not have to come in and tell us to allow off-reserve people to vote. We did that. We did it long before the Indian Act or anybody else tried to tell us to do it. We did that internally.

Ce qui s'est produit lorsque ces femmes ont été admises, c'est que la pauvreté qui nous touchait déjà a été répartie. Ainsi, en ce qui concerne les élections, le gouvernement n'a pas eu à intervenir pour nous dire que nous devions permettre aux membres hors réserve d'exercer leur droit de vote. Nous l'avions déjà fait. Nous l'avions fait bien avant que la Loi sur les Indiens ou que quiconque nous dise que nous devions le faire. Nous l'avions fait nous-mêmes, à l'interne.

I think what we are proposing right now would be very fair to everybody, and all of our tribal members. Good governance is for the benefit of everybody. I think we would make sure that gender did not matter; I know it would be giving everybody equal opportunity to run.

Je pense que ce que nous proposons actuellement serait très équitable pour tous, et particulièrement pour tous les membres de nos tribus. Il est dans l'intérêt de tous que nous ayons une bonne gouvernance. Selon moi, nous nous assurerons que le sexe n'entre pas en ligne de compte, ce qui accorderait à tous une chance égale de se présenter aux élections.

Mr. Hudson: That is certainly something that we need to have a look at. As to the future of Treaty One First Nations, I would like to register this document — one being a council of women of Treaty One First Nations and ensuring that we do have gender representation. As well, there are additional items in here that I think the committee should look at.

M. Hudson : Il s'agit à coup sûr d'une question sur laquelle nous devons nous pencher. En ce qui concerne l'avenir des Premières nations visées par le Traité n° 1, j'aimerais déposer le document que j'ai entre les mains, dans lequel un conseil de femmes des Premières nations visées par le Traité n° 1 indique qu'il faut veiller à ce que les hommes et les femmes soient également représentés. Ce document contient également d'autres renseignements que, selon moi, le comité devrait examiner.

The Chair: This is a draft of your constitution that you are working on for Treaty One; correct?

Le président : Il s'agit d'une version préliminaire de la constitution que vous êtes en train d'élaborer pour les Premières nations visées par le Traité n° 1, n'est-ce pas?

Mr. Hudson: It is an examination of the different entities that we are looking at establishing there, and the council of women is part of that.

M. Hudson : Il s'agit d'une étude des différentes instances que nous envisageons de mettre en place, y compris le conseil des femmes.

The Chair: Would you allow us to table that for information?

Le président : Permettez-vous que nous déposions ce document à titre informatif?

Mr. Hudson: Sure, yes.

M. Hudson : Oui, bien sûr.

The Chair: Is it in agreement, senators, that this be tabled for information?

Le président : Sénateurs, êtes-vous d'accord pour que ce document soit déposé à titre informatif?

Hon. Senators: Agreed.

Des voix : Oui.

Mr. Chief: I just want to add something about equality. I want to point out that in the last five elections we have had female chiefs. Since the early 1960s, a woman has always been part of council. Our women are very strong and vocal within our community. There is an old saying that behind every good man is a woman as a boss.

M. Chief : J'aimerais ajouter quelque chose sur la question de l'égalité. Je veux souligner que, au cours des cinq dernières élections, des femmes ont été élues comme chef. Depuis le début des années 1960, il y a toujours eu une femme au sein du conseil. Dans notre collectivité, les femmes occupent une place importante et font entendre leur voix. Comme le dit le dicton, derrière chaque grand homme, se trouve une femme.

In our community, there is no such statement as "a man said," or "a woman said." We say, "the community said."

Dans notre collectivité, il n'est jamais question d'une opinion masculine ou d'une opinion féminine. Ce qui compte, c'est l'opinion de la collectivité.

Another thing I want to point out is this: It is not so much what your last name is; it is about what you represent within the community. Our community has been very vocal, very strong, and our women actually make up about 90 per cent of the program staff within our community. Women are very strong within our community.

Je tiens également à signaler ceci : ce qui compte, ce n'est pas votre nom de famille, mais ce que vous représentez au sein de la collectivité. Notre collectivité est très forte et ne craint pas d'exprimer ses opinions. Les femmes comptent pour environ 90 p. 100 de notre personnel de programme. Elles occupent une place très importante dans notre collectivité.

Senator Dyck: The more I listen, it seems, the more I get confused, so pardon me. I picked up on something that you said, Councillor Chief, and that related to the confusion with the word "custom," that it means something. Maybe it means something different to the people in your community versus what it might mean according to the Indian Act. The system that you are working with is so complex. You have the Indian Act, then you have all the iterations that you are working within your community, and then you have a couple that have their hereditary system.

Le sénateur Dyck : Je vous prie de m'excuser, mais plus je vous écoute, plus je suis déconcertée. J'ai relevé quelque chose que vous avez dit, conseiller en chef, à propos de la confusion entourant la signification du terme « coutumier ». Pour les membres de votre collectivité, ce terme a peut-être une signification différente de celle qui lui est donnée dans la Loi sur les Indiens. Le système à l'intérieur duquel vous fonctionnez est extrêmement complexe. Vous devez prendre en considération la Loi sur les Indiens, puis l'ensemble des dispositions adoptées par votre collectivité, sans compter le fait que deux ou trois Premières nations doivent composer avec leur système héréditaire.

When I heard the word "custom" originally, I thought that meant reverting back to the system we had before contact. Apparently, that is not what it means.

Mr. Chief: Somewhere along the line the definition got lost.

Senator Dyck: Yes.

Mr. Chief: Yes, because they feel that we are customizing it, not so much custom.

Senator Dyck: It is words like that that are so important, because one word can have several different meanings. So when you are having a conversation, it is sometimes difficult to know which meaning is being used.

Mr. Hudson: I wish to provide an answer on that also. In terms of our customs, pre-contact or maybe even up to 200 years ago, obviously things have changed since then. In our community, as far as language is concerned, we are very fluent in the Ojibway language. However, today, less than probably 1 per cent of our community speaks that language. Obviously, those things change. The same is true with our governance system.

The bottom line is that it has to come internally, as Chief Nelson put it. It has to be the people who decide, not somebody coming in and exercising a right or intervention over us.

One of the things, and not to dismiss your question, on the intervention policy, is it part of the mandate of this committee to take away the minister's discretion in terms of intervening on our elections?

Senator Dyck: In fact, I was going to ask a question similar to that, because you raised section 35 rights. Using that argument then, Indian Affairs should have no business at all determining how elections are conducted within First Nations. I am not a lawyer, but I would think one must then challenge the Indian Act as and say that the Indian Act itself is unconstitutional and has not been brought up to 1982 standards — because the Indian Act was incorporated in 1874 or 1876, or something like that.

In essence, because the Indian Act covers Indian elections, then really it is not following the 1982 constitution.

Mr. Nelson: This is why, in my presentation, I said that you have to understand how the British put the system in place in the beginning. It was colonization. It was in the 1800s that this system was put in place.

Au départ, lorsque j'ai entendu parler de l'établissement d'un code « coutumier », je pensais que cela signifiait un retour au système qui était en place avant l'arrivée des Européens. Selon toute vraisemblance, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

M. Chief : La définition s'est perdue en cours de route.

Le sénateur Dyck : Oui.

M. Chief : Oui, parce que d'aucuns ont l'impression qu'il s'agit non pas d'un système selon la coutume, mais d'un système adapté selon les besoins.

Le sénateur Dyck : Il est essentiel de définir les mots de ce genre, car un même mot peut avoir plusieurs significations différentes. Au cours d'une conversation, il est parfois malaisé de déterminer le sens attribué par chaque personne aux termes qui sont utilisés.

M. Hudson : J'aimerais également dire quelque chose à ce sujet. Depuis l'arrivée des Européens, ou même au cours des 200 dernières années, les choses ont évidemment bien changé. Sur le plan de la langue, les membres de notre collectivité sont très à l'aise dans la langue ojibway. Toutefois, actuellement, la proportion des membres de notre collectivité qui parlent cette langue s'élève probablement à moins de 1 p. 100. Sans aucun doute, les choses changent. Cela vaut également pour notre système de gouvernance.

L'essentiel, comme l'a indiqué le chef Nelson, c'est que les changements doivent provenir de l'intérieur de nos collectivités. C'est à notre population de décider. Personne n'a le droit d'intervenir pour nous dire quoi faire.

Sans vouloir faire fi de la question que vous avez posée, j'aimerais savoir, en ce qui concerne la politique d'intervention, si le comité a été chargé d'examiner la possibilité de supprimer le pouvoir discrétionnaire permettant au ministre d'intervenir dans nos élections?

Le sénateur Dyck : En fait, j'allais poser une question semblable puisque vous avez soulevé la question des droits énoncés à l'article 35. Si l'on tient compte de ces dispositions, il en découle que le ministère des Affaires indiennes ne devrait pas avoir le droit de déterminer dans quelque mesure que ce soit la façon dont les Premières nations mènent leurs élections. Je ne suis pas juriste, mais j'estime qu'il serait possible de contester la validité de la Loi sur les Indiens en faisant valoir qu'elle est anticonstitutionnelle puisqu'elle ne répond pas aux critères énoncés dans la Loi constitutionnelle de 1982. En effet, la Loi sur les Indiens a été adoptée en 1874 ou en 1876, dans ces eaux-là.

Essentiellement, la Loi sur les Indiens ne respecte pas la Loi constitutionnelle de 1982 dans la mesure où elle s'applique aux élections indiennes.

M. Nelson : C'est la raison pour laquelle j'ai mentionné, dans mon exposé, qu'il fallait comprendre comment les Britanniques s'y sont pris pour mettre en place leur système. Il s'agissait d'un processus de colonisation. Ce système a été établi au cours du XIXe siècle.

In the beginning, in the Ojibway culture, you became a chief, and people put you in as a chief. The chiefs did not have power. You became a chief, you had a little bit of power — for example, what they call a rice chief. In the times of picking rice, you would become chief, or somebody would be selected to be a chief only for rice-picking time. In time of war, a war chief was selected. The chiefs did not have power in the way we have power now.

As a chief in my community, an elected chief, I get to say what we do with the government money that comes into the community. I could be a dictator in my community, if I wanted to be. I can determine who gets a house, who gets welfare, who gets educated. I can do a lot of things. I do not do it that way because that is not the way I want to govern.

However, the British way was that a few people were elevated, and you never had to deal with the masses and all of the other people. A little group of people would impose government policies on their own people. They were paid to do it. That is the system you have in place today.

Senator Dyck: To follow up on this subject, if the Indian Act can say to you, you are allowed to go to this custom code style of election, is that constitutional? You are saying that under section 35 it is up to you. So, really, how can they give you permission to do that when they should not be in there at all?

It has been suggested previously — I forget by which witness — that the parts of the Indian Act that deal with election should be removed. Actually, maybe they cannot be in there in the first place.

Mr. Nelson: I think if you go to the Indian Act — and my advice to the Senate is that to try to resolve the Indian Act would involve a long process — again, court challenges and everything else. If you want some success in this particular issue that you are trying to deal with, you need a model of success. This is what Treaty One is offering. Why not a pilot project, and just do it with a small group of people?

At that point, if you can show people that this does work, better that than trying to beat them over the head with a hammer, as Senator St. Germain was trying to do to. I think it is critically important to show them the success of it. We are prepared, as Treaty One, to enter into a pilot project.

Having spent $55 million on FAI to study how to implement — it is ridiculous, to have no results on that after a decade. It is important, if we are going to get this process done, that Treaty One should have the dollars to be able to do the constitution, to be able to get the electoral process, to have a model concept that is saleable to the people in the communities. They have to accept it at the community level.

À l'origine, dans la culture ojibway, vous deveniez chef lorsque les membres de la tribu vous accordaient ce titre. Les chefs n'avaient aucun pouvoir. Les personnes désignées comme chef se voyaient accorder quelques pouvoirs — par exemple, une personne était désignée comme chef pendant la période de la récolte du riz, et pour cette période seulement. En période de guerre, un chef de guerre était choisi. Le pouvoir que possédaient les chefs à cette époque n'a rien à voir avec les pouvoirs qu'ils possèdent aujourd'hui.

En ma qualité de chef de ma collectivité, à titre de chef élu, j'ai le droit de décider comment nous utiliserons l'argent qui nous est versé par le gouvernement. Si je le voulais, je pourrais agir comme un dictateur dans ma collectivité. J'ai le pouvoir de décider qui aura une maison, qui recevra de l'aide sociale et qui ira à l'école. J'ai de nombreux pouvoirs. Si je n'agis pas en dictateur, c'est que je ne veux pas gouverner de cette façon.

Cependant, la façon de faire des Britanniques consistait à porter quelques personnes au pouvoir de manière à ne jamais avoir à traiter avec la masse et toutes les autres personnes. Un groupe restreint de personnes étaient chargées d'imposer les politiques gouvernementales à leur propre peuple. Elles étaient payées pour le faire. C'est ce système qui est en place en ce moment.

Le sénateur Dyck : Pour poursuivre sur le même sujet, si la Loi sur les Indiens vous autorise à mettre en place un code électoral coutumier, peut-on considérer que cette autorisation est constitutionnelle? Vous affirmez que, selon l'article 35, ce choix relève de vous. Ainsi, comment traiter une autorisation qui vous est donnée alors que personne n'a le droit de vous dire quoi faire?

Un peu plus tôt, je ne sais plus qui a laissé entendre que les dispositions de la Loi sur les Indiens touchant les élections devraient être supprimées. En fait, ces dispositions n'auraient jamais dû figurer dans cette loi.

M. Nelson : En ce qui concerne la Loi sur les Indiens, je conseille aux sénateurs de ne pas tenter de régler les problèmes qu'elle pose — cela ferait intervenir un long processus de contestations judiciaires et tout le tralala. Pour réussir à cet égard, vous devez vous appuyer sur un modèle de réussite. C'est ce que proposent les Premières nations visées par le Traité n° 1. Pourquoi ne pas mener un projet pilote au sein d'un groupe restreint?

Il vaut mieux agir ainsi et montrer aux gens que le système peut fonctionner plutôt que de tenter à toute force d'obtenir leur adhésion, comme le sénateur St. Germain essayait de le faire. D'après moi, il est d'une importance cruciale de démontrer que le système peut porter ses fruits. Les Premières nations visées par le Traité n° 1 sont prêtes à entreprendre un projet pilote.

Quelque 55 millions ont été dépensés pendant l'Initiative sur l'Entente-cadre pour étudier les modalités de mise en œuvre — il est ridicule que, 10 ans plus tard, cela n'ait donné aucun résultat. Si nous déclenchons ce processus, il est important que les Premières nations visées par le Traité n° 1 disposent des sommes nécessaires pour rédiger une constitution, mettre en place des procédures électorales et élaborer un modèle conceptuel présentant un attrait pour les membres de nos collectivités. Le modèle doit être accepté par la collectivité.

Senator Peterson: I think most of my issues have been covered. However, there is one thing we can all agree on, that the Indian Act is certainly the root of a lot of ills out there. For us to try to change that might be like trying to change the Income Tax Act. It could take us another generation or two.

One point I would like to make is this: It is certainly not our intention to impose anything on First Nations people. Anything that is going to be done will be done with your consultation and with your people. The only thing I would like to see from this — I would like your opinion on it — is that this election renewal could be a first step in moving down the road to economic development and self-sufficiency. It is just one step. Could it be viewed as that in looking long range rather than just one issue?

Mr. Chief: I agree that it is the first step towards good governance. Currently, in our communities, we do not have opposition. Our opposition is basically people that run against the council of the day, and they are self-appointed opposition. We currently do not have parties with constitutions across this beautiful country. I believe that it is a step in working towards that.

Now, trying to get 633 First Nations to agree on that when everybody is going through an election that year — it is difficult to look at those large meaningful steps of good governance. So, for me, it is a step in the right direction, a start. We have got a long way to go in regards to good governance, but I think it is an initial step that has to be taken.

Senator Hubley: I think it is important to look at putting a structure in place, so that if you are only there for two years, you can at least address it before the next group comes in. We did have some witnesses suggest that by 2014 — is that correct? Do I have that figure correct, that that might have given you the time to go through the consultation, deciding that it was doable, and put the election in place at that time? I am sure that also must include the constitution and so on. Is that doable in that time frame?

Mr. Nelson: One of the things that needs to be done is concrete steps, first steps. Number one, I think there should be an agreement to do a five-year plan with Treaty One. Let us put some time frames on this. Let us put some achievable results in this. I do not want to end up in a framework agreement initiative with unrealistic expectations. Let us go to one achievable result — that is, that we have a constitution, we have a model, and take a good look at it. As I say, it has got to be saleable to the people in the communities.

Le sénateur Peterson : Je pense que nous avons abordé la plupart des questions qui me préoccupaient. Toutefois, s'il y a une chose sur laquelle nous sommes tous d'accord, c'est que la Loi sur les Indiens est certainement à l'origine de bien des maux. Mais tenter de modifier cette loi serait comme essayer de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu — cela pourrait nous prendre une autre génération, voire deux.

Il y a une chose que je tiens à dire : nous n'avons certainement pas l'intention d'imposer quoi que ce soit aux Premières nations. Avant de prendre quelque mesure que ce soit, nous consulterons les dirigeants et les peuples des Premières nations. Tout ce que je souhaite — et j'aimerais connaître votre opinion à cet égard —, c'est que le renouvellement de votre régime électoral soit la première étape du parcours qui vous mènera à un essor économique et à l'autosuffisance. Il ne s'agit que d'une étape. Est-il possible de considérer le renouvellement de votre régime électoral non pas comme un but en soi, mais comme une étape d'un plan à long terme?

M. Chief : Je conviens du fait qu'il s'agit d'une première étape en vue d'instaurer une bonne gouvernance. À l'heure actuelle, dans nos collectivités, il n'y a aucun parti d'opposition. Essentiellement, les membres de l'opposition sont ceux qui se présentent contre les membres du conseil en place, et ils se sont eux-mêmes donné ce titre. En ce moment, dans les collectivités de notre beau pays, nous n'avons pas de partis dotés d'un programme en bonne et due forme. À mon avis, ce dont nous parlons constitue un pas dans cette direction.

Cela dit, il sera difficile d'établir un consensus sur cette question entre 633 Premières nations qui s'apprêtent à déclencher des élections au cours de la même année — nous avons du mal à imaginer que nous pourrons franchir toutes ces étapes importantes vers l'instauration d'une bonne gouvernance. Pour moi, il s'agit donc d'un pas dans la bonne direction, d'un point de départ. La route vers la bonne gouvernance sera longue, mais j'estime qu'il s'agit d'une première étape à franchir.

Le sénateur Hubley : Selon moi, si vous n'êtes en place que pour deux ans, il est important d'envisager de mettre en place une structure de manière à ce que vous puissiez à tout le moins régler le problème avant qu'un nouveau conseil ne prenne le pouvoir. Des témoins ont laissé entendre que, d'ici 2014 — est-ce exact? Est-ce que ce délai vous laisserait le temps de mener le processus de consultation, de déterminer si tout cela est faisable et d'organiser une élection? Sans aucun doute, à l'intérieur de ce délai, vous élaborerez la constitution et tout le reste. Ce délai est-il réaliste?

M. Nelson : L'une des choses que nous devons faire, c'est de prendre des mesures concrètes, des mesures initiales. D'abord et avant tout, j'estime que les Premières nations visées par le Traité n° 1 devraient s'entendre pour adopter un plan quinquennal. Nous devons fixer des délais. Nous devons nous fixer des objectifs réalisables. Je ne veux pas que nous nous retrouvions avec une autre initiative sur l'entente-cadre assortie d'objectifs irréalistes. Voici un résultat que nous pouvons atteindre : élaborer une constitution. Nous disposons d'un modèle, alors examinons-le. Comme je l'ai déjà indiqué, cette constitution doit être attrayante pour les membres de nos collectivités.

Our communities want unbiased elections, and we want an appeal process that is valid, such that my cousins are not on the appeal committee and it is not just internal in the community where we end up. We can go to a level that, at Treaty One, we know it is a good election. You cannot have good governance without a good economy. You cannot expect that the First Nations are all of a sudden going to be really nice and good and everything is all good in the community if your economy is at 77 per cent unemployment. There is no way.

If there were 25 per cent unemployment in this country, the government would have a revolution on its hands. If you take a look at what is happening in the United States, the recession, lost jobs, there is news of mass killings and everything else, just because there are people in economic turmoil.

In my community of Roseau River, elections are just one issue. There is a $100-million settlement in our specific claims that we are still waiting for the government to act on. It is 160 years later. Some of the treaty land entitlements are 138 years later. Therefore, we cannot expect that elections are going to solve the problem. I think we need to deal with the economics of how to finance this, and not just go to our funding services officer and ask for a few more dollars to fund our government.

Senator Hubley: I believe it was Chief Hudson who mentioned strength in numbers. Working together, having a number of nations and a number of bands that have a similar governance structure allows them to network and work on similar projects, tackle projects; it makes the whole governance system a little bit larger. I am wondering if you feel that that is an advantage and whether it would be helpful to you as well?

Mr. Chief: Your first question about meeting that date of 2012 — I believe you mentioned that date, right?

Senator Hubley: I think 2014 was mentioned.

Mr. Chief: 2014.

Senator Hubley: I just wanted to know how realistic that was?

The Chair: Ron Evans brought that forward this morning.

Mr. Chief: Treaty One is the vehicle to make that possible. If we relied on our own individual communities — priorities change year by year. The focus has to be at a larger political body, in making that one of our main priorities, making it a mandate for Treaty One to meet those dates. It is our responsibility as affiliates of the treaty organization to make sure that, if there is a change in council, they are aware of these dates, aware that these are our

Nos collectivités veulent des élections impartiales, et nous voulons mettre en place un processus d'appel légitime, c'est-à-dire un processus où, par exemple, mes cousins ne peuvent pas faire partie du comité d'appel et où les résultats ne sont pas reconnus qu'à l'intérieur de notre seule collectivité. Nous pouvons en arriver à un point où le résultat d'une élection est reconnu par toutes les autres Premières nations visées par le Traité n° 1. Par ailleurs, une bonne gouvernance est impossible sans une économie en santé. Avec un taux de chômage de 77 p. 100, on ne peut pas s'attendre à ce que, tout d'un coup, tout soit pour le mieux dans le meilleur des mondes pour les Premières nations. Cela est impossible.

Si le taux de chômage du Canada s'élevait à 25 p. 100, le gouvernement serait aux prises avec une révolution. Regardez ce qui se passe aux États-Unis : la récession, les pertes d'emplois, les meurtres en série et tout le bataclan : tout cela est attribuable à la crise économique.

Dans ma collectivité de Roseau River, les élections ne constituent qu'un des nombreux enjeux. Nous attendons toujours que le gouvernement nous verse une somme de 100 millions de dollars découlant du règlement de nos revendications particulières. Nous attendons depuis 160 ans. Certaines de nos revendications découlant de traités sont en suspens depuis 138 ans. Nous ne pouvons pas nous attendre à ce que des élections règlent ces problèmes. D'après moi, nous devons trouver une manière de financer cela. Il ne suffira pas de nous adresser à notre agent des services de financement et de lui demander quelques dollars de plus pour financer notre gouvernement.

Le sénateur Hubley : Je pense que c'est le chef Hudson qui a souligné que l'union fait la force. Les Premières nations et les bandes qui disposent d'une structure de gouvernance semblable doivent collaborer de manière à créer un réseau qui leur permettra d'entreprendre et de mener à bien des projets de même nature — cela permet d'accroître quelque peu l'ampleur de l'ensemble du système de gouvernance. J'aimerais savoir si, à votre avis, cela serait avantageux et si cela serait utile pour vous également?

M. Chief : Votre première question portait sur l'échéance de 2012 — c'est bien cette date que vous avez mentionnée, n'est-ce pas?

Le sénateur Hubley : Je pense avoir parlé de 2014.

M. Chief : 2014.

Le sénateur Hubley : Je voulais simplement savoir si ce délai vous semblait réaliste.

Le président : Ron Evans a soulevé cette question ce matin.

M. Chief : L'union des Premières nations visées par le Traité n° 1 rend cela possible. Il ne faut pas que nos collectivités travaillent en vase clos — nos priorités changent d'une année à l'autre. Nous devons nous consacrer à la création d'un organisme politique de plus grande envergure, et faire en sorte que le respect de ces délais représente l'une des priorités, ou la mission des Premières nations visées par le Traité n° 1. Il nous incombera, en

priorities. Unless you have that political body or that organization in place forcing that issue, it can get dropped like a hot potato.

What I am getting at is this: If the community is not aware, and if they are all by their lonesome, it might not be a priority when you have 75 per cent unemployment. It might not even be on the radar. If I have a political body such as Treaty One making it a mandate, I think it is achievable.

Mr. Hudson: I also want to add to that. I guess as far as the first question goes, 2014 is obviously a target date. I think at Peguis we will be looking at trying to implement that within the next year and a half. In terms of having the amalgamated elections across Treaty One, yes, I believe it is achievable. There is strength in numbers, in terms of having the similar structures in place. I know within Treaty One, the document that I provided there, it does examine the different processes and the different structures. Obviously, this common election is a start.

Also, reflecting on Terry's comments and what I commented on earlier, land claims give us a chance to realize those obligations that have been long outstanding to us, specifically, the land claims.

If we could implement that by 2014, it would take us a heck of a long way toward achieving some of the true benefits that we should realize as First Nations people, including good governance and strengthening our economies and moving forward together as nations, and that being First Nations and Canada.

The Chair: What do you need to start this pilot program process? What would you ask us to recommend to government? What do you need? Is this a fair question? If this is what you are thinking, and it makes sense to me, and I am not going to speak for the other members, but I see more heads nodding in the affirmative, what do you need to start this process? You have got a document that you filed, a constitution or a convention — where do we go from here? We are at the point that we have to ask you this sooner or later. It is better to ask it in full committee.

Mr. Nelson: You should ask the elder statesman.

The Chair: The elder statesman.

Mr. Nelson: What number are we talking about there? What is doable within the government system? We have spent $55 million on an FAI and a failed process for 10 years. It is critically

tant que membres de cette organisation des Premières nations visées par le Traité n° 1, de nous assurer que, dans l'éventualité de l'élection d'un nouveau conseil, les nouveaux membres soient au courant de ces délais et avisés du fait que leur respect est une de nos priorités. En l'absence d'une organisation ou d'un organisme politique de ce genre, tous nos efforts pourraient tomber à l'eau.

Ce que je veux dire, c'est que si la collectivité n'est pas informée, et si chaque collectivité travaille seule dans son coin, même avec un taux de chômage de 75 p. 100, toute cette question ne sera pas une priorité. On n'en entendra peut-être même pas parler. Selon moi, si un organisme politique comme une union des Premières nations visées par le Traité n° 1 décide d'en faire une mission, cet objectif sera réalisable.

M. Hudson : Je veux ajouter quelque chose là-dessus. En ce qui concerne la première question, je suppose que 2014 est évidemment une date cible. Dans la collectivité de Peguis, je pense que nous allons examiner la possibilité de mettre cela en œuvre au cours des 18 prochains mois. Quant aux élections à date commune pour l'ensemble des Premières nations visées par le Traité n° 1, à mon avis, cela est réalisable. L'union fait la force — nous devons donc mettre en place des structures semblables. Dans le document que je vous ai fourni, les différents processus et les différentes structures des Premières nations visées par le Traité n° 1 sont passés en revue. À coup sûr, l'instauration d'élections à date commune constitue un point de départ.

Par ailleurs, pour faire suite aux commentaires de Terry et à mes propres propos, les revendications territoriales sont pour nous l'occasion de nous rappeler que des obligations de longue date à notre égard n'ont toujours pas été respectées.

Si nous parvenons à mettre tout cela en œuvre d'ici 2014, nous aurons fait un bon bout de chemin dans l'atteinte des véritables objectifs des Premières nations, notamment l'instauration d'une bonne gouvernance, le renforcement de notre économie et l'union de nos nations, j'entends par-là les Premières nations et le Canada.

Le président : De quoi avez-vous besoin pour entreprendre ce programme pilote? Que voulez-vous que nous recommandions au gouvernement? De quoi avez-vous besoin? Est-ce une question raisonnable? Si vous estimez qu'il s'agit d'une question raisonnable, ce qui est mon avis et, sans vouloir présumer de l'opinion des autres membres, je vois que bon nombre d'entre eux approuvent de la tête, j'aimerais que vous me disiez ce dont vous avez besoin pour enclencher ce processus. Vous avez déposé un document, à savoir une constitution ou une convention — que faire ensuite? Nous en sommes rendus au point où nous devons vous poser cette question. Je pense qu'il est préférable de la poser devant tous les membres du comité.

M. Nelson : Vous devriez poser la question au doyen.

Le président : Au doyen.

M. Nelson : De quel montant parlons-nous ici? Qu'est-ce qui est faisable au sein du système gouvernemental? Nous avons dépensé 55 millions de dollars pour l'Initiative sur

important, when you are dealing with seven First Nations, that we look at a five-year process, at $1 million a year, somewhere in that neighbourhood.

Mr. Chief: What we really need is regional commitment, and I am talking about Manitoba. It is almost a joke here in Manitoba when we talk about our department, because everybody is in an acting position. It is almost like Hollywood — everybody is up for an Oscar. No one stays in a position longer than six months, including our regional director.

That being said, what we really need is a commitment from our office to make this possible, not to hinder the process by changing faces, changing people for the sake of changing. We need them to work alongside us, with the commitment not only of dollars, but of resources, to make this possible. To me, if we got that, that is the first step towards success.

The Chair: Chief Nelson, do you have anything more that you would like to say?

Mr. Nelson: Yes. It is important that the Senate understand — if we end with the INAC bureaucrats going through an FAI-type process again, where the dollars are going to end up being looked at and there are so many reports we have to go through with the Department of Indian Affairs — that if the government is going to commit any dollars to this that the monies go to a Treaty One group. Again, I put it in my presentation, the less we have to do with Indian and Northern Affairs, the better.

The Chair: I want something that we can go back to the minister with.

Mr. Nelson: This is what we did, and look at the success we have. That is the kind of thing we want to see happen.

The Chair: Chief Hudson, have you got any comment to make on this?

Mr. Hudson: I would concur with the comments about establishing a council of elders. Obviously, we have our council of chiefs currently, the Treaty One, but a mandate to involve our men, women and youth in this in moving forward is important. Obviously, we need the resources to do it.

As the largest community in Manitoba, as far as our land claim goes under TLE, we do have the largest acreage, and I know four other First Nations in Treaty One that have long outstanding claims there. Let us see those through also. Without the land, people in our home communities — and this is coming from an

l'Entente-cadre, un processus qui a échoué et nous a fait perdre 10 ans. Dans le cadre d'un processus qui fera intervenir sept Premières nations, il est d'une importance capitale d'envisager un processus quinquennal et d'investir un million de dollars par année, dans ces eaux-là.

M. Chief : Ce dont nous avons réellement besoin, c'est d'un engagement régional, et je parle ici du gouvernement du Manitoba. Au Manitoba, ce qui se passe au sein de notre ministère est presque une farce — tout le monde occupe un poste intérimaire. On se croirait presque à Hollywood : tout un chacun veut remporter un Oscar. Personne n'occupe son poste plus de six mois, pas même notre directeur régional.

Cela dit, nous avons vraiment besoin que notre bureau s'engage à rendre cela possible et à ne pas entraver le processus en effectuant des changements de personnel pour le simple plaisir de le faire. Pour que tout cela soit possible, nous avons besoin de la collaboration des fonctionnaires et d'un engagement non seulement de sommes d'argent, mais également de ressources. À mes yeux, il s'agit là d'un premier pas dans la voie de la réussite.

Le président : Chef Nelson, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Nelson : Oui. S'il se révèle que nous sommes de nouveau engagés dans un processus du type de l'Initiative sur l'Entente-cadre, où nous avons affaire à des bureaucrates d'AINC, où toutes les sommes d'argent sont surveillées et où nous devons produire une myriade de rapports à l'intention du ministère des Affaires indiennes, il est important que les sénateurs comprennent que les sommes éventuelles engagées par le gouvernement devraient être versées directement à un groupe représentant les Premières nations visées par le Traité n° 1. Là encore, comme cela est indiqué dans mon document, moins nous aurons affaire à Affaires indiennes et du Nord, mieux ce sera.

Le président : Dites-nous ce que vous voulez que nous recommandions au ministre.

M. Nelson : Nous l'avons déjà fait, et regardez à quel point nous avons connu du succès. C'est le genre de chose que nous voulons voir se produire.

Le président : Chef Hudson, avez-vous quelque commentaire que ce soit à ce sujet?

M. Hudson : Je suis d'accord avec la proposition d'établir un conseil des aînés. Bien sûr, les Premières nations visées par le Traité n° 1 ont mis en place un conseil des chefs, mais pour la suite des choses, il est important de faire participer nos hommes, nos femmes et nos jeunes au processus. Évidemment, pour faire cela, nous avons besoin de ressources.

Si l'on tient compte de nos revendications territoriales en vertu des droits fonciers issus de traités, nous sommes la plus importante collectivité du Manitoba et nous possédons le plus vaste territoire. Je sais que quatre autres Premières nations visées par le Traité n° 1 sont toujours en attente d'un règlement

elder — do not care about the money, they want their land back. This is how we are going to move forward. Achieving that will certainly set us in the right direction.

concernant leurs revendications territoriales. Faites en sorte de régler ces questions. Comme l'a dit un de nos aînés, sans territoire, l'argent n'a aucun intérêt pour les gens de nos collectivités. Ce que veulent les gens, c'est récupérer leurs terres. C'est ce qui nous permettra d'aller de l'avant. La récupération de nos terres constituera assurément un pas dans la bonne direction.

The Chair: Well, there is no question, I think this entire committee is committed to that, because we studied it, we made recommendations, we came up with the specific claims legislation, and we are riding herd on it as well. We are asking for updated reports as to where this actually stands. The minister was in here speaking to this issue of elections and what have you, and apparently there was a question of legislation, that the department wanted legislation to deal with this, whereas the Manitoba chiefs did not see legislation as being necessary. Is there any comment on that?

Le président : Eh bien, je pense qu'il n'y a aucun doute que tous les membres du comité adhèrent à cette idée. Nous avons étudié la question, nous avons présenté des recommandations, nous avons élaboré des mesures législatives relatives aux revendications particulières et nous avons aussi fait campagne pour défendre cette cause. Nous aimerions recevoir des rapports à jour pour connaître l'état de la situation. Le ministre s'est présenté devant le comité et a fait des commentaires à propos de la question des élections et de tout le reste. Il semble que le ministère voulait mettre en place des mesures législatives pour régler cette question, tandis que les chefs du Manitoba estimaient que cela était inutile. Quelqu'un veut-il faire un commentaire là-dessus?

Mr. Nelson: Senator, under the treaty, "peaceful co-existence" — co-existence meaning that we end up having respect for each other. We do not interfere with the Government of Canada in saying who should be elected, nor do we interfere with the appeal process. I think one of the things we are saying is that we want to be able to take a look at fairness in our community of elections, getting ourselves out of the election process, that custom that they talked about here. We had government prior to non-Native people coming here. That was a much fairer system than what we got through the Indian Act.

M. Nelson : Sénateurs, selon le Traité, nos nations doivent avoir une « cohabitation pacifique », ce qui signifie que nous devons établir une relation de respect mutuel. Nous ne nous immisçons pas dans les affaires du gouvernement du Canada pour lui dire qui devrait être élu, et nous ne nous ingérons pas dans son processus d'appel. Selon moi, l'une des choses que nous disons, c'est que nous voulons avoir la capacité d'examiner l'équité du régime électoral de notre collectivité. Nous ne voulons plus être assujetti au présent processus électoral — nous voulons mettre en place le système coutumier dont il a été question précédemment. Avant l'arrivée des hommes blancs, nous avions notre propre système de gouvernement. Ce système était beaucoup plus équitable que celui qui a été instauré par la Loi sur les Indiens.

The Indian Act is about dictatorship, it is about communism, it is about having the lands all in common. It is about making sure that the First Nation people continue to be impoverished.

La Loi sur les Indiens est une loi de nature dictatoriale et communiste — elle a pour objet la mise en commun de toutes les terres. La raison d'être de la Loi sur les Indiens, c'est de veiller à l'appauvrissement des Premières nations.

For success, go back to what is critically important, fairness in elections, fairness in terms of the economic base for the First Nation people. If we cannot finance our own — if we have to come begging for a few dollars to finance our government, that is not going to work. We have to be able to finance our own government.

Pour obtenir du succès, il faut revenir à l'essentiel : des élections impartiales et une économie équitable pour les Premières nations. Si nous ne pouvons pas financer notre propre gouvernement et si nous devons supplier votre gouvernement de nous verser de l'argent à cette fin, cela ne fonctionne pas. Nous devons être capables de financer nous-mêmes notre propre gouvernement.

I do not know if you rented a vehicle here, but we had to park on the street here and pay $1 an hour minimum. If I do not pay that $1 an hour, I will get fined. If I do not pay that $15 fine, it comes back at $65 for parking for an hour on a piece of land, my vehicle.

J'ignore si vous avez déjà loué une voiture par ici, mais nous avons dû nous garer en face et payer au moins 1 $ l'heure pour cette place de stationnement. Si je ne paie pas ce tarif, je recevrai une amende. Si je ne paie pas cette amende de 15 $, je devrai payer 65 $ l'heure pour garer ma voiture sur un bout de terrain.

The 10.7-million acres of land that we have as Treaty One, who pays for it? There are 700,000 people in the City of Winnipeg. How much is being collected by the Government of Canada for the use of our lands? There is no payment. Neither does the province pay us anything. There are pipelines coming through our territory, two new pipelines — 1.9-million barrels of oil per day. We, as Treaty One, are sitting down with Enbridge. They are saying, "We would like to pay you guys two, maybe five cents a

Qui paie pour les 10,7 millions d'acres de terre que possèdent les Premières nations visées par le Traité n° 1? La Ville de Winnipeg compte 700 000 habitants. Combien d'argent le gouvernement du Canada perçoit-il pour l'utilisation de nos terres? Le gouvernement fédéral ne nous verse aucune somme, et le gouvernement provincial ne nous verse rien non plus. Deux nouveaux oléoducs traversent notre territoire et transportent 1,9 million de barils de pétrole par jour. Les

barrel for crossing Treaty One territory." It did not sound like a lot, especially when oil was at $147 a barrel last year. Two to five cents for Treaty One per barrel. You know what the government said? The government said "There is no way you are going to pay anything directly to the First Nations."

Premières nations visées par le Traité n° 1 ont rencontré les représentants d'Enbridge. Ils nous ont dit qu'ils voulaient nous payer de deux à cinq cents pour chaque baril de pétrole qui passe par notre territoire. Cela nous semblait peu, particulièrement si l'on tient compte du fait que l'an dernier, le baril de pétrole valait 147 $. On voulait nous payer de deux à cinq cents pour chaque baril de pétrole. Quelle a été la réaction du gouvernement? Le gouvernement a dit : « Il est hors de question que vous versiez quelque somme que ce soit directement aux Premières nations. »

They took us, you know. We ended up in court. We had a big court battle on it. Two cents a barrel was $13 million a year to Treaty One; five cents a barrel was $35 million a year for crossing our lands.

Ils se sont opposés à cela, vous savez. Nous nous sommes retrouvés devant les tribunaux, et une importante bataille judiciaire a eu lieu. Pour les Premières nations visées par le Traité n° 1, deux cents par baril traversant nos terres représentaient 13 millions de dollars par année, et cinq cents par baril, 35 millions de dollars par année.

The farmers get paid, the municipalities get paid, the province gets paid, the federal government gets paid, every level of the industry gets paid. The Americans get the benefit of the oil. What do the First Nations get? Nothing. Zero.

Les agriculteurs reçoivent de l'argent, les municipalités reçoivent de l'argent, les provinces reçoivent de l'argent, le gouvernement fédéral reçoit de l'argent et tous les échelons de l'industrie reçoivent de l'argent. Les États-Unis tirent profit du pétrole. Et les Premières nations, que reçoivent-elles? Rien. Zéro.

How do you expect us to finance our governments or education or do anything if the benefits from our lands are not accrued to us?

Comment voulez-vous que nous financions nos gouvernement ou nos écoles ou que nous fassions quoi que ce soit si on ne nous verse aucune somme pour l'utilisation de nos terres?

With respect to direct payments from the pipelines going to First Nations, Minister Prentice, when he was in the Northwest Territories, was saying, no, they have to go to Ottawa first, and then you apply as indigenous people for some funding. That is what is happening in the Northwest Territories and Nunavut. All of the resources flow to Ottawa and then you have to apply back again. It is a ridiculous system. It is a system to make sure that we have to come asking for money.

Pour revenir à la question des paiements directs pour le passage des oléoducs sur les terres des Premières nations, le ministre Prentice a déclaré, lorsqu'il se trouvait dans les Territoires du Nord-Ouest, que cela était hors de question, que les paiements devaient être versés d'abord à Ottawa et que les Autochtones devraient ensuite présenter des demandes de financement. C'est comme ça que les choses se passent aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut. Toutes les ressources sont envoyées à Ottawa, et les Autochtones doivent présenter des demandes pour en toucher une partie. C'est un système ridicule. Un tel système a été mis en place pour faire en sorte que nous soyons obligés de nous présenter au gouvernement pour lui demander de l'argent.

First of all, I will not accept the fact or the idea that Indian Affairs has control over this thing. If you go down that road, it is a failed system right from day one.

D'abord et avant tout, je tiens à mentionner que je n'accepterai pas que le ministère des Affaires indiennes soit à la tête du processus. Si c'est là l'intention du gouvernement, on peut d'ores et déjà prévoir que le système sera un échec.

Mr. Hudson: As far as legislation not being required, I do not think it is required in terms of us moving forward. As one of the senators said — I did not catch his last name.

M. Hudson : En ce qui concerne les mesures législatives, à mon avis, il n'est pas nécessaire d'en adopter pour aller de l'avant. Comme l'un des sénateurs l'a dit — je n'ai pas entendu son nom.

The Chair: Senator Lang.

Le président : Le sénateur Lang.

Mr. Hudson: Yes. His comment was that it has to be done in consultation with us and that that is how we have to proceed. The issue that Terry is talking about as far as our resources are concerned is that that should have been done in consultation with us, but now we are stuck with the system that we are faced with today. If you want legislation, legislate the government to give us our money in terms of natural resources and you will see us moving forward in a big way and getting us out of this precarious position.

M. Hudson : Oui. Comme l'a dit ce sénateur, cela doit être fait en consultation avec les Premières nations. La question qu'a voulu soulever Terry en parlant de nos ressources, c'est que nous aurions dû être consultés, mais que nous sommes maintenant pris avec le système que nous connaissons. Si vous voulez adopter une loi, adoptez une loi pour que le gouvernement nous verse de l'argent pour nos ressources naturelles. Vous verrez alors que nous pourrons réaliser d'énormes progrès et nous sortir de notre position précaire.

The way I look at, it is legislated genocide for us as First Nations people. We should not be going down that road. We are the original people here and we are going to be here forever. When we have legislation in place like that, it only hinders us, and it creates the problems that we have today. As to legislation on the governing system, I do not think it is required. We just do it in consultation.

À mes yeux, les Premières nations sont victimes d'un génocide autorisé par la loi. Nous devons mettre un terme à cela. Nous sommes les premiers occupants du territoire et nous serons ici jusqu'à la fin des temps. Les mesures législatives de ce genre ne servent qu'à nous mettre les bâtons dans les roues et à engendrer les problèmes avec lesquels nous sommes aux prises aujourd'hui. J'estime qu'il est inutile d'adopter des mesures législatives relatives au système de gouvernance. Nous procédons tout simplement par consultation.

The Chair: That is what we wanted to know. If there are no other comments from the senators, I thank the three of you for appearing on behalf of Treaty One. I am sure we will be speaking to each other as this process proceeds.

Le président : C'est ce que nous voulions savoir. Je pense qu'aucun sénateur n'a quelque chose à ajouter. Je vous remercie tous les trois de vous être présentés ici pour le compte des Premières nations visées par le Traité n° 1. Je suis certain que nous nous reparlerons à mesure que le processus avancera.

If there is anything else you would like us to know, that you feel was not presented strongly enough, you can always get a hold of the committee clerk or researcher and they will bank all the information and bring it forward to us. Thank you, again.

S'il y a quoi que ce soit que vous aimeriez ajouter ou si vous estimez ne pas avoir suffisamment insisté sur une quelconque question, vous n'avez qu'à communiquer avec le greffier ou le recherchiste du comité, qui recueilleront vos propos et nous les transmettront. Je vous remercie de nouveau.

Senators, our next witness is Chief David Meeches from the Long Plain First Nation.

Sénateurs, notre prochain témoin est le chef David Meeches, de la Première nation de Long Plain.

The committee wanted to hear specifically from this community since they have recently reverted, my understanding is, to custom elections. Chief Meeches, you are free to proceed, if you have a presentation. You are accompanied by the former Chief of Swan Lake and now a executive boss at the Ojibway Tribal Council and a good friend, Robert Daniels.

Le comité tenait à recevoir les membres de cette collectivité en particulier où, si j'ai bien compris, on est récemment revenu à un code électoral coutumier. Chef Meeches, si vous avez une déclaration à présenter, vous pouvez commencer. Je souligne que vous êtes accompagné d'un bon ami, Robert Daniels, ancien chef de Swan Lake et aujourd'hui directeur exécutif du conseil tribal de la nation Ojibway.

If you have a presentation, kindly proceed, and then we will ask you some questions, if we are permitted to do so on your behalf.

Ayez l'obligeance de présenter votre déclaration, si vous en avez une à présenter, puis nous allons vous poser des questions, si vous nous permettez de le faire.

David Meeches, Chief, Long Plain First Nation: First of all, thank you for the opportunity to be here and make a presentation to you and speak to the issue of elections.

David Meeches, chef, Première nation de Long Plain : D'abord, merci de me permettre de présenter un exposé et de traiter de la question des élections.

I will provide you with a little bit of background about myself. On April 9, I was elected chief of my community. I must correct you, Senator St. Germain; our community reverted to custom in 1989-90.

Je vais vous parler un peu de moi. Le 9 avril, j'ai été élu chef de ma communauté. Je dois vous corriger, sénateur St. Germain; notre communauté est retournée à la coutume en 1989-1990.

The Chair: Thank you for correcting me; I was given false information. You have got it on the record, chief, so proceed. It was 1989, did you say?

Le président : Merci de me corriger; on m'avait donné des renseignements erronés. Ce sera versé au compte rendu, chef. Allez-y. C'était en 1989, disiez-vous?

Mr. Meeches: Yes, we started the process in 1989.

M. Meeches : Oui, nous avons entamé la démarche en 1989.

The Chair: When did it actually take place?

Le président : À quel moment est-ce que ça s'est réellement fait?

Mr. Meeches: In 1990. I will speak to the issues of why that occurred, to provide a little bit of background about myself. As I indicated, April 9, just past, I was elected chief of the community. Prior to that, I was employed by the Dakota Ojibway Tribal Council for a period of nine years. The significance of that I will get into, in terms of my experience.

M. Meeches : En 1990. Je vous parlerai des raisons pour lesquelles cela s'est fait, de façon à vous donner un peu plus de renseignements sur moi-même. Comme je l'ai affirmé, le 9 avril qui vient de passer, j'ai été élu chef de la communauté. Avant cela, j'ai été à l'emploi du Dakota Ojibway Tribal Council pendant neuf ans. Je vous dirai quelle importance cela a pu avoir, quant à l'expérience que j'ai acquise.

I held three positions within the tribal council — policy analyst, director of operations, and most recently, for a five-year period, chief executive officer.

During that time, with respect to the obligations of the tribal council, we were obligated to our member nations to provide advisory services with respect to reverting to custom and, in the process and explaining our process, to develop templates with respect to election codes, things of that nature. We also conducted section 74 elections in the communities, and there were a number of them that we had done that for. Again, it is an obligation of a tribal council to provide that service.

In 1989, we undertook the process to revert from section 74 to band custom. We did that because we felt it was important to gain control of our own electoral processes. More important, we did that to provide to our people the things that section 74 did not, namely, allowing our off-reserve community members to vote. So we undertook that and it worked well for us. In the first stages of that, we allowed them the vote; what we did not do was allow them to run.

Again, the process that we underwent in terms of developing our own code was very cumbersome; it was very difficult for our community.

In 1990, we had a referendum and we conducted our first election under our new election code. Our terms were four years. I, at that point, was elected to oversee our elections and I was elected chairman of our election appeal committee. Gaining that experience, in 1994, I ran for council member and was successful under a four-year term. In 1989 — it kind of got to my head, I suppose — I lost in an election for chief at that time.

During that period of time, from 1989 to now, our election code has undergone probably four or five changes. When we first went into a process, when you identify custom, what we adopted was certainly not our custom. It was just a term that we gave it, you know, in terms of developing our own process.

Our only restriction at that point in time was that criminal record checks were required. Throughout the decade, we have changed it and made it more complicated to run. Today, I feel our code — I was not part of the development of it — is too restrictive. There are a number of things, a child abuse registry check and a criminal record check. We have to pay a non-refundable fee to become elected or to be nominated. We have to go under a number of things that, within our process, I think is too difficult.

When we first started the process, we had of course the usual number of chiefs run, but up to 24 to 38 council members run. Today, we have 13, because we have restricted that by way of our own process.

J'ai occupé trois postes au conseil tribal — analyste des politiques, directeur des opérations et, récemment, pendant une période de cinq ans, chef de la direction.

Durant cette période, pour nous acquitter des obligations du conseil tribal, nous devions conseiller nos nations membres sur le retour au régime coutumier et, de ce fait et pour expliquer notre démarche, élaborer des modèles de code électoral, des tâches du genre. Nous avons également organisé des élections sous le régime de l'article 74 dans les communautés elles-mêmes, dans plusieurs d'entre elles. Encore une fois, le conseil tribal a pour obligation de fournir ce service.

En 1989, nous avons entrepris de nous soustraire à l'application de l'article 74 de la Loi sur les Indiens pour revenir aux coutumes de la bande. Si nous l'avons fait, c'est que, à nos yeux, il importait de prendre en main notre démarche électorale. Fait encore plus important, nous avons voulu donner à nos gens ce que l'article 74 ne leur donne pas, soit de permettre aux membres de la communauté en dehors de la réserve de voter. Nous avons donc entrepris cette démarche-là, qui a très bien fonctionné pour nous. Aux premiers stades, nous avons permis aux gens en question de voter; nous leur avons toutefois interdit de se porter candidats aux élections.

Encore une fois, la démarche que nous avons entreprise en vue d'élaborer notre propre code était très lourde; cela a été très difficile pour notre communauté.

En 1990, nous avons tenu un référendum et organisé nos premières élections sous l'application de notre nouveau code électoral. Les mandats étaient de quatre ans. À ce moment-là, j'ai été élu contrôleur des élections et j'ai été élu président du comité d'appel électoral. Fort de cette expérience-là, en 1994, j'ai été élu membre du conseil pour un mandat de quatre ans. En 1989 — ça m'a monté à la tête, j'imagine —, j'ai présenté ma candidature comme chef, mais sans succès.

Durant cette période, de 1989 à ce jour, notre code électoral a probablement été modifié quatre ou cinq fois. Au départ, au moment où il s'agit de déterminer quelles sont les coutumes, les usages que nous avons adoptés ne relevaient certainement pas de notre coutume à nous. C'est juste un terme que nous avons donné à la démarche, voyez-vous, pour élaborer notre façon de procéder à nous.

Notre seule restriction, à ce moment-là, c'était la vérification des antécédents criminels. Durant toute la décennie, nous avons modifié les règles et fait en sorte qu'il soit plus compliqué de se présenter aux élections. Aujourd'hui, je suis d'avis que notre code — que je n'ai pas aidé à élaborer — est trop restrictif. Il y a plusieurs choses, dont une vérification dans le registre de l'enfance maltraitée et une vérification des antécédents criminels. Pour être élus ou nommés, nous devons acquitter des frais non remboursables. Nous devons nous prêter à plusieurs choses qui, selon moi, font que la démarche est trop difficile.

Au départ, c'était le nombre habituel de candidats qui se présentaient pour être élus chefs, mais il y avait de 24 à 38 personnes qui voulaient devenir membres du conseil. Aujourd'hui, il y en a 13, étant donné que nous avons restreint le nombre.

I know it may be unusual for me to criticize an election code that I ran under, but again, I think the process that is currently in place creates a lot of problems for us. In trying to improve things, sometimes we make things a little more difficult on ourselves.

Under section 74, with respect to the elections that we have conducted on behalf of our member First Nations, what I do appreciate — and maybe it is wrong for me as the chief to say that — about the section 74 process is that it provides a process that is understandable. I say that because of my experience in running elections and training staff to run elections.

There are a number of things within the Indian Band Election Regulations that are difficult too. What I mean by that is the fact that it is a 79-day process. It is difficult in that 35 of those days is from the time of nomination to the time of election. In those 30 to 35 days, we do a lot of damage to ourselves.

When you look at a federal election or a provincial election, there are 30 days from the time of dissolving government to the point of an election; ours is 79, and 35 days. The fundamental difference is the fact that we see and interact daily with our constituents, whereas an MP or an MLA will not.

I was talking to who I consider to be one of our most respected chiefs in our province the other day. He has done a significant amount of work nationally, a significant amount of work provincially, and now he does that as a chief of his community. He is a man I have a lot of respect for. We were sharing our experiences, and he was talking about getting a call from one of his community members with respect to needing Pampers. How often would an MP or the Prime Minister get a call like that?

So, for us, it is fundamentally different. In my opinion, if you truly want to hear what happens in our communities with respect to elections, I think you should hear from the tribal administrators and the people of our communities.

I am elected to a three-year term. When my term is almost up, I am going to be concentrating on getting re-elected, not on administrating an act.

In terms of the frustrations I see at the community level with respect to the term of office, we are looking at a two-year term; it does not do justice for what needs to be done at the local level.

I am a fortunate in that I have the experience and I have worked with many chiefs and councils, but there are those who are getting elected that do not have that opportunity and do not have that experience. In the first year, they are learning the job. In the second year, election year, they are preparing to get re-elected.

Je sais qu'il est peut-être inhabituel pour quelqu'un de critiquer un code électoral en vertu duquel il a été élu, mais, encore une fois, je crois que la démarche qui est actuellement en place nous cause beaucoup de difficultés. Pour essayer d'améliorer les choses, parfois, il faut se rendre la vie un peu plus difficile.

À propos de l'article 74 de la loi, là où j'apprécie quand même les élections que nous avons organisées au nom de nos Premières nations membres — et je ne devrais peut-être pas dire cela en tant que chef —, c'est que la démarche sur laquelle elles reposent se conçoit aisément. C'est du fait de mon expérience quand il s'agit d'organiser des élections et de former le personnel électoral que je dis cela.

Le Règlement sur les élections au sein des bandes d'Indiens comporte également des éléments difficiles. J'entends par là que c'est une démarche de 79 jours. La difficulté, c'est les 35 jours entre le moment de la présentation des candidatures et le moment du scrutin. Dans les 30 à 35 jours en question, nous nous causons à nous-mêmes beaucoup de tort.

Si on regarde une élection fédérale ou une élection provinciale, on voit qu'il y a 30 jours qui s'écoulent entre le moment où le gouvernement est dissous et le moment du scrutin; dans notre cas à nous, c'est 79, puis 35 jours. La différence fondamentale réside dans le fait, pour nous, de fréquenter quotidiennement nos commettants, ce qui n'est pas le cas d'un député fédéral ou provincial.

Je parlais à un homme que je considère comme un de nos chefs les plus respectés de la province l'autre jour. Il a fait beaucoup de travail à l'échelle nationale, une bonne part de travail aussi à l'échelle provinciale et, maintenant, il travaille comme chef de sa communauté. C'est un homme pour qui j'ai beaucoup de respect. Nous échangions sur nos expériences respectives, et il me disait avoir reçu un appel d'un membre de sa communauté qui avait besoin de Pampers. Est-ce que cela arrive souvent à un député ou au premier ministre?

Pour nous, la situation est tout à fait différente. Selon moi, si vous voulez vraiment savoir ce qui se passe au sein de nos communautés du point de vue des élections, vous devriez écouter les administrateurs tribaux et les membres de nos communautés.

J'ai reçu un mandat de trois ans. Lorsque le mandat sera presque achevé, je vais chercher surtout à être réélu et non pas à m'occuper de l'application d'une loi.

La frustration dont je suis témoin au sein de la communauté porte sur la durée du mandat, qui est de deux ans; c'est simplement insuffisant, étant donné ce qui doit se faire localement.

Je suis chanceux dans le sens où je possède une expérience utile, j'ai travaillé auprès de nombreux chefs et conseils, mais ceux qui se font élire n'ont pas cette possibilité-là, ils ne possèdent pas cette expérience-là. Durant la première année, ils apprennent comment faire leur travail. Durant la deuxième, l'année du scrutin, ils se préparent à être réélus.

As I said, I served under a four-year term. That is also very complicated. During the four-year term, politically and strategically, we ended up calling an election early because four years was too long for us in Long Plain.

The Chair: You said four years was too long?

Mr. Meeches: Too long for us — with respect to the appeal process.

In all the elections I have overseen and conducted, from my staff and the elections that I have ran, I do not think there was one that was not appealed. In the early stages of our election process, it was a very long, cumbersome process.

In the elections that were appealed, it took anywhere from six months to two years before an election was heard. The instability and chaos that that creates is something else. It is very difficult for a chief and council, as well as community members, to proceed, knowing that, at any given time, they can get a letter saying a new election is called.

Surprisingly, under our process, my election was appealed. What I was very grateful for was the fact that our election process took five days. We heard quickly the end result of our election. I was very grateful for that, because I understood and recognized the fact that that was a process that could have taken some time.

Again, as I said earlier with respect to the term "custom," with contemporary process, our election act in the early stages also spent a lot of time in federal court. We had our elders speak, too, and one, in particular, an uncle of mine who was chief. He remembered that, as a boy, he was playing in a tree and sitting below that tree was the chief of our community of the day. My uncle was before the judge testifying what it was like when a chief was recalled. He spoke of a time when, in his early days, off in the distance a wagon was coming over the hill. In it was a group of people. They went to the chief, walked behind him and took his blanket off his back and told him that the people no longer wanted him as chief. Then they rode away and that was it. That was that for his tenure of chief.

Today, you cannot merge that with contemporary law; it is just not possible. So I have always had a bit of difficulty with the term "custom." The reality is, it is the practice of the First Nation in terms of conducting elections for a chief and council.

That concludes my presentation to you. I do not know if my friend here wants to add anything to what I have said.

The Chair: You were not here with the previous witnesses, but you are part of Treaty One?

Mr. Meeches: Yes, I am.

The Chair: You have been part of the discussions that have been taking place in regards to elections and terms of office?

Comme je l'ai dit, j'ai reçu un mandat de quatre ans. Ça aussi, c'est très compliqué. Durant le mandat de quatre ans, pour des raisons politiques et stratégiques, nous avons fini par déclencher les élections plus tôt que prévu, étant donné que quatre ans, c'est trop long pour nous, à Long Plain.

Le président : Vous avez dit que quatre années, c'était trop long?

M. Meeches : C'était trop long pour nous — pour ce qui est du processus d'appel.

Parmi toutes les élections que j'ai organisées et dont j'ai dirigé le déroulement, et celles où j'ai été candidat, il n'y a pas un seul cas, je crois, qui n'a pas donné lieu à un appel. Durant les premiers stades de notre démarche électorale, c'était très long, très lourd.

Lorsqu'une élection donnait lieu à un appel, il fallait entre six mois et deux ans pour être entendu. L'instabilité et le désordre que cela crée sont incroyables. Il est très difficile pour le chef et le conseil de même que les membres de la communauté d'aller de l'avant en sachant que, à tout moment, ils peuvent recevoir une lettre qui dit que de nouvelles élections sont déclenchées.

Fait étonnant, sans le cadre de notre démarche à nous, mon élection a été contestée. J'ai été très reconnaissant du fait que notre processus électoral s'est échelonné sur cinq jours seulement. Nous avons connu rapidement le résultat du scrutin. J'ai été très reconnaissant de cela, car je savais que c'est un processus qui aurait pu s'éterniser.

Encore une fois, comme je l'ai dit plus tôt en ce qui concerne le terme « coutume », il s'agit d'une démarche moderne, et notre loi électorale, à ses premiers stades, s'est retrouvée souvent devant la Cour fédérale. Nous avons notamment demandé à nos aînés de prendre la parole; il y a un oncle à moi qui était chef et qui a parlé, en particulier. Il se souvient de l'époque où, garçon, il jouait dans un arbre. Assis au pied de l'arbre en question, il y avait le chef de notre communauté à l'époque. Mon oncle racontait devant le juge comment ça se passait lorsqu'un chef était révoqué. Il parlait de l'époque où il était jeune et que, au loin, il y avait un chariot qui arrivait sur la colline. Un groupe de gens s'y trouvaient. Après avoir approché le chef, le groupe lui ôtait la couverture qu'il avait sur le dos et lui disait qu'on ne voulait plus de lui comme chef. Puis, les gens s'en allaient, et tout était fait. Ç'en était fait du règne de ce chef-là.

Aujourd'hui, on ne saurait faire une place à cette pratique en droit moderne; ce n'est tout simplement pas possible. Le terme « coutume » m'a donc toujours posé un peu de difficulté. En réalité, il s'agit de la façon dont, en pratique, les Premières nations organisent un scrutin pour élire un chef et un conseil.

Voilà qui conclut ma déclaration. Je ne sais pas si mon ami veut ajouter quelque chose à ce que j'ai dit.

Le président : Vous n'étiez pas là lorsque les témoins précédents ont parlé, mais vous relevez du Traité n° 1?

M. Meeches : Oui.

Le président : Vous prenez part aux discussions qui ont lieu à propos des élections et des mandats?

Mr. Meeches: Unfortunately, just the most recent. I have not attended all the meetings. My priority is my people and my community. I believe, when it comes to governance, that you cannot have good governance if your governance at home is not working well.

The Chair: Well, a document was filed.

Mr. Meeches: Yes, I have seen that document.

The Chair: A proposal. Did you have any views on this? When we do look at this — I realize it is just a draft document, that it is not cast in stone in any way — do you have any comments about it, or do you feel it is a good start?

Mr. Meeches: I think controlling your own process is good, but I think going into that process with your eyes wide open and ensuring that what is in there is in the best interest of your people — if I am able to assess that, then I think it is a good idea. I have not had the opportunity to review.

In terms of a common election, as I indicated, I have undertaken a conversion process to custom. It is difficult enough to conduct one. Doing them in a multiple scale is something I have yet to see that would make anything easier. However, that is not to say it is not doable. Going into it, in my opinion as Chief of Long Plain, I would not make that decision without consulting my people. I think what needs to occur is a consultation process.

The Chair: I think that is consistent with the prior witnesses — that is, that consultation of their people is an absolute necessity.

Senator Sibbeston: In the North where I am from, up in the Northwest Territories amongst the Dene people, when people talk of custom, they mean things the way they used to be, you know, before a modern era and before the Indian Act came along. So one of the things, when they talk about custom elections, is to recognize that people used to live along different parts of the river and lakes and on different parts of the land. So you have different family groupings where everybody has moved to town now — but different families. Maybe you will have 10 different family groupings.

One of the ideas of custom elections was to have a representative from each of the major families. If it is a big family, maybe they can have more than one. There has been an attempt to recognize — and in our area, too — the role of elders. Elders are respected — hence, to have some role for the elders in our process.

At the moment, they are in the process of having an election for grand chiefs. They have an elders council who vets, who looks over all the candidates, not to veto, but to give an opinion on their beliefs as to who are suitable candidates. So, to me, those are the

M. Meeches : Seulement aux plus récentes, malheureusement. Je n'ai pas assisté à toutes les réunions. Les membres de ma communauté passent en premier. Du point de vue de la gouvernance, je crois que gouvernance bien ordonnée commence chez soi.

Le président : Eh bien, il y a un document qui a été déposé.

M. Meeches : Oui, j'ai vu ce document-là.

Le président : Une proposition. Avez-vous un point de vue là-dessus? Lorsque nous allons y jeter un coup d'œil — je sais que ce n'est qu'un document préliminaire, qui n'est aucunement coulé dans le bronze —, cela vous inspire-t-il des observations, croyez-vous que c'est un bon point de départ?

M. Meeches : À mon avis, il est bien de contrôler sa propre démarche, mais s'y lancer les yeux bien ouverts et s'assurer que la proposition correspond à ce qu'il y a de mieux pour les membres de sa communauté — si je suis en mesure de le déterminer, je crois que c'est une bonne idée. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner le document.

Quant à des élections communes, comme je l'ai souligné, j'ai entamé le processus de retour à la coutume. Il est déjà difficile d'organiser un scrutin. Je ne vois pas en quoi le fait d'en organiser plusieurs à la fois nous simplifierait la vie. Tout de même, ce n'est pas dire que ça ne peut se faire. En tant que chef de Long Plain, je ferai valoir que je ne prendrai pas cette décision-là sans consulter les gens. C'est ce qu'il faut, à mon avis, une consultation.

Le président : Je crois que cela concorde avec les propos des témoins précédents — c'est-à-dire que consulter les gens est absolument nécessaire.

Le sénateur Silverstone : Dans le Nord, d'où je viens, dans les Territoires du Nord-Ouest, chez les Dénés, par coutume, les gens entendent la façon dont les choses se faisaient, voyez-vous, avant l'ère moderne et avant l'arrivée de la Loi sur les Indiens. Là où il s'agit d'élections fondées sur les coutumes de la bande, il s'agit donc entre autres de reconnaître que les gens ont déjà vécu sur divers segments de la rivière et des lacs, sur divers segments des terres. Il y a là différents groupements familiaux, dont les membres se retrouvent tous aujourd'hui en ville — mais ce sont des familles différentes. Il y a peut-être une dizaine de groupements familiaux différents.

Avec des élections fondées sur la coutume, il s'agissait entre autres d'avoir un représentant de chacune des familles principales. Si c'est une grande famille, il pourrait y avoir plus d'un représentant. On a essayé de reconnaître — dans notre région à nous aussi — le rôle des aînés. Les aînés sont respectés; par conséquent, les aînés doivent avoir un rôle à jouer dans notre démarche.

En ce moment, on s'occupe d'élire les grands chefs. Il y a un conseil des aînés qui donne son approbation, qui vérifie toutes les candidatures, non pas pour exercer un droit de veto, mais pour signaler quels candidats sont convenables selon eux. À mes yeux,

things that are different from the modern rules, that you incorporate northern or traditional approaches and try to make them work in today's society.

I was going to ask you — I do not know how many members you have in your band council. Canadians' experience with democracy is just people in a town. It is not a tribe or a group of people. People come to Canada from all parts of the world. So it is totally different from the First Nations who are, for the most part, all related and come from families. You are trying to have a democratic system in a setting where there are lots of families, relations and so forth.

Would you be interested in or willing to describe that situation and how it is so different from what would be the situation of a regular Canadian? It is different and it needs perhaps special ways of dealing with the question of leadership and representation and so forth. It is complicated.

Mr. Meeches: I think there are two points. First, geographically, you must recognize the difference between elections and the term "custom" in remote areas, where custom is retained and more prevalent, compared to the southern part, where there is a tendency to get away from custom due to things being more accessible to us. It is fundamentally different between a remote community and where we are.

If you look at what I will call the standard election process today, where everything is governed by riding, riding after riding, everybody within that riding votes for a candidate — each party usually runs a candidate; there are also independents, from time to time. Where we are significantly different is the fact that our community members vote no matter where they are.

In the election we just conducted in our community, ballots came in from all over Canada. That is the fundamental difference between the standard election and what we do under custom and what we do under the Indian Act.

Senator Sibbeston: Could you say something about the families, where First Nations usually consist of big families. It is hard to get away from that. A member of a family that has lots of members has a good chance of getting elected. Sometimes there is rivalry between families.

Mr. Meeches: Well, there is always going to be that. A real good example of that is myself. The last name of the chief I ran against, the respected individual I ran against, was Meeches also.

I think I heard the former witness talk about — with all due respect, I have to say that the only reason I was not sitting with the Treaty One group is that, as usual, I was late. That is the only reason.

ce sont là des choses qui diffèrent des règles modernes, qui découlent de la combinaison d'approches traditionnelles ou propres au Nord et que l'on essaie d'appliquer dans la société d'aujourd'hui.

J'allais vous demander quelque chose. Je ne sais pas combien de membres compte votre conseil de bande. L'expérience que les Canadiens ont de la démocratie, ça se ramène à des gens rassemblés dans une ville. Ce n'est pas une tribu ou un groupe de personnes. Des gens de partout dans le monde viennent s'installer au Canada. C'est donc tout à fait différent du cas des Premières nations dont la plupart des membres sont parents et qui sont liés à une famille. C'est d'essayer d'appliquer un régime démocratique dans un milieu où il y a beaucoup de familles, de relations et ainsi de suite.

Êtes-vous prêt à décrire cette situation-là et à nous dire en quoi elle est différente de la situation des Canadiens ordinaires? Elle est bel et bien différente, et il faut peut-être aborder la question du leadership et de la représentation et ainsi de suite de façon particulière. C'est compliqué.

M. Meeches : Je crois qu'il y a deux points à retenir. Premièrement, sur le plan géographique, il faut savoir, que dans les régions éloignées, il y a les élections et il y a la « coutume »; là, la coutume a été préservée et demeure plus importante, par rapport au Sud, où on a tendance à s'éloigner de la coutume, étant donné que tout nous est plus accessible. Il y a une différence fondamentale entre la communauté en milieu éloigné et notre communauté à nous.

Si on regarde la démarche électorale type qui vaut aujourd'hui, où tout repose sur la circonscription, il y a circonscription sur circonscription, on voit que tous les commettants à l'intérieur d'une circonscription votent pour un candidat — chaque parti présente habituellement un candidat; il peut y avoir aussi des indépendants, de temps à autre. Là où il y a une différence importante, c'est que les membres de notre comité votent, où qu'ils se trouvent.

Pour le scrutin que nous venons d'organiser dans notre communauté, nous avons reçu des bulletins de vote provenant de toutes les régions du Canada. Voilà la différence fondamentale entre l'élection type et notre scrutin fondé sur la coutume et ce qui est prévu pour nous dans la Loi sur les Indiens.

Le sénateur Sibbeston : Pourriez-vous parler des familles, du fait que les Premières nations se composent habituellement de grandes familles. Il est difficile de passer à côté de ce fait. Le membre d'une famille nombreuse a beaucoup de chance d'être élu. Parfois, il y a une certaine rivalité entre les familles.

M. Meeches : Eh bien, il en sera toujours ainsi. J'en suis moi-même un très bon exemple. Le dernier chef contre lequel je me suis présenté aux élections, que je respectais par ailleurs, s'appelait lui aussi Meeches.

Je crois avoir entendu le témoin précédent parler de... avec tout le respect que je vous dois, je dois dire que, si je ne suis pas assis avec les membres du groupe visé par le Traité n° 1, c'est que, comme d'habitude, je suis arrivé en retard. C'est la seule raison.

In our community, in terms of opposition of each other, we need to become more structured. As it is right now, it is a free-for-all. Again, I go back to the point that we have 35 days from nomination to election day. Our community has 3,500 people. Four of us ran for chief in our community. During the campaign process, we were crisscrossing each other and cutting off each other to get to the first house. So it is not an easy process.

In terms of the families, there is not much you can do about that, other than the traditional type of campaigning, knocking on the door, whether you are turned away or not. I do not know if you mean it is an advantage that you come from a big family, or a disadvantage. I do not know if it is, as I indicated.

Senator Sibbeston: Let me explain that, in families, it is very difficult to see things in an objective way, because are your cousins going to vote against you or are they going to vote for you automatically because you are a Meeches?

In the community that I live in, Fort Simpson, there are two or three big families. Invariably, the chief's position is switched between the major families. That seems to be how it works. So family becomes important and it is a factor in every election.

That is something that does not happen in Edmonton or Winnipeg, where there are not big families. Maybe there are French people, maybe there are Ukrainian people, these sorts of things that have an influence on the elections. However, in the First Nations, the biggest factor is families. The size of a family determines to a certain extent whether a person gets elected. Is that true, do you think?

Mr. Meeches: Look at Long Plain. Our former chief was closely related to me; he was elected in 1998. In 1998, I lost to him. It is safe to say, if you were to look at our band membership, the Meeches family is a very huge family. So, yes, that is true. However, when you look at a population of 3,500, there is a significant difference in family size — with a population of 3,500 versus a First Nation with 500, where the family breakdown or size will make a significant difference.

Senator Lang: At the beginning, in 1989, you had gone to what we call custom code and there were four-year terms. You said that this last time you had a three-year term. Did you amend your custom code to reflect three years?

Mr. Meeches: Yes.

Senator Lang: So now your terms will be three years for both the band and councillors?

Mr. Meeches: Three years, yes.

Senator Lang: You said that it was too long. What did you mean by that?

Au sein de notre communauté, pour parler des candidats qui s'opposent aux élections, nous devons nous structurer davantage. En ce moment, c'est tout un fatras. Encore une fois, je reviens au fait qu'il s'écoule 35 jours entre le moment de la mise en candidature et le moment du scrutin. Notre communauté compte 3 500 personnes. Quatre personnes voulaient être élues chef. Durant la campagne, on se croisait et on se coupait le chemin pour savoir lequel allait se rendre en premier à la maison. Ce n'est donc pas une démarche facile.

Quant aux familles, il n'y a pas grand-chose à faire à ce sujet, sinon de mener une campagne classique, d'aller cogner aux portes, qu'on vous renvoie sur votre chemin ou non. Je ne sais pas si vous voulez dire qu'il est avantageux de provenir d'une grande famille, ou encore désavantageux. Je ne sais pas très bien si ce l'est, comme je l'ai dit.

Le sénateur Sibbeston : Permettez-moi d'expliquer qu'il est très difficile, dans les familles, de voir les choses de manière objective. Vos cousins vont voter contre vous ou voter pour vous automatiquement étant donné que ce sont des Meeches, non?

Dans la communauté que j'habite, Fort Simpson, il y a deux ou trois grandes familles. Invariablement, le poste de chef passe des mains d'un membre d'une grande famille à un autre. Ça semble fonctionner de cette façon-là. La famille devient donc importante; elle est un facteur dans toute élection.

Cela ne survient pas à Edmonton ou à Winnipeg, là où il n'y a pas de grandes familles. Peut-être qu'il y a des Français, peut-être qu'il y a des Ukrainiens, c'est le genre de choses qui a une influence sur les élections. Cependant, au sein des Premières nations, les familles représentent le facteur le plus important. La taille de la famille détermine dans une certaine mesure si une personne sera élue ou non. C'est vrai, n'est-ce pas?

M. Meeches : Regardez le cas de Long Plain. Notre ancien chef est un proche parent à moi. Il a été élu en 1998. En 1998, il m'a défait aux élections. On ne s'y trompe pas en regardant la liste des membres de notre bande : la famille Meeches est très, très nombreuse. C'est donc vrai, oui. Par contre, si on étudie une population de 3 500 habitants, on voit qu'il y a une différence importante du point de vue de la taille des familles — dans une population de 3 500 personnes, par opposition à une Première nation qui compte 500 personnes, où la répartition familiale ou la taille des familles sera un facteur déterminant.

Le sénateur Lang : Au début, en 1989, vous avez appliqué un code dit fondé sur la coutume, qui prévoyait des mandats de quatre ans. Vous dites que, aux dernières élections, vous avez été élu pour un mandat de trois ans. Avez-vous modifié votre code coutumier pour que ce soit trois ans?

M. Meeches : Oui.

Le sénateur Lang : Ce sont donc des mandats de trois ans, maintenant, pour la bande et pour les conseillers à la fois?

M. Meeches : Trois ans, oui.

Le sénateur Lang : Vous avez dit que c'était trop long. Qu'est-ce que vous vouliez dire?

Mr. Meeches: Well, look at today's minority government — when the time is right, you call an election.

What we observed at that time was that, strategically, it was in our best interest to do that. What I did not explain in that process is that our election, for the most part — I would say probably for the first half of the decade — was under controversy. We spent a lot of that time in federal court.

They talk about a recall provision. In our tradition, it has always been our practice to go to our elders. At that time, we went to our elders and we said, "We cannot work together; we need your recommendation in terms of what to do."

They told us to go back to work and to try for six more months. They told us to come back if it did not work. We went back. They directed us to dissolve ourselves and call a new election, and we did that. As a result of doing that, we were in federal court on a challenge to the elder's authority. The judge agreed that the elders had the authority to do that within our community. It was our custom, our practice.

Today, our code has kind of gotten away from that process. However, our recall provisions are very significant, so that is why we did that.

Senator Lang: I just want to pursue this for a second, if I could. I think you said there was an appeal to your election but that it only took five days. Now, are we talking about a recount to ensure that all the votes were valid, or are we talking a recall from the point of view of whether or not you were eligible or there had been some corruption or something?

Mr. Meeches: I guess there was a question with respect to the administration of our act. I will give you little bit of insight. Six months leading up to our election, we had had a referendum revising our election code. In order to accommodate our off-reserve community members, we undertook to have a poll in the major centres within Manitoba. We had a poll in Brandon first day. We had a poll in Winnipeg the following day. Then we had a poll in Portage la Prairie, and then a poll in our community where people were allowed to come in and vote. We also did a mail-in. We took every step to accommodate our off-reserve people. There was success there, because we had almost 1,000 people participate in our election. It was very exciting and very challenging. I was successful by 16 votes.

So, naturally, when you are talking about a close election, what came into play was our mail-in ballot issue. I sit before you as the Chief of Long Plain, so everything worked out well.

M. Meeches : Eh bien, regardez le gouvernement minoritaire qu'il y a aujourd'hui — quand le moment est bien choisi, vous allez déclencher des élections.

Ce que nous avons remarqué à ce moment-là, c'est que, sur le plan stratégique, il était dans notre intérêt de le faire. Ce que je n'ai pas expliqué, c'est que nos élections, pour la plupart, étaient controversées — cela vaut probablement, je dirais, pour la première moitié de la décennie. Nous avons passé beaucoup de ce temps-là à la Cour fédérale.

Il est question d'une disposition relative à la destitution. Dans notre tradition à nous, nous nous sommes toujours tournés vers nos aînés. À ce moment-là, nous nous sommes adressés à nos aînés en disant : « Nous n'arrivons pas à travailler ensemble; nous voulons savoir ce qu'il faudrait faire, selon vous. »

Ils nous ont dit de nous remettre au travail et d'essayer encore pendant six mois. Ils nous ont dit de revenir si ça ne marchait pas. Nous sommes retournés les voir. Ils nous ont donné pour consigne de dissoudre l'administration et de déclencher de nouvelles élections, ce que nous avons fait. Résultat, nous nous sommes trouvés à la Cour fédérale dans une affaire où l'autorité des aînés était contestée. Le juge a convenu du fait que les aînés avaient l'autorité nécessaire pour faire cela au sein de notre communauté. C'était notre coutume, notre usage.

Aujourd'hui, notre code s'éloigne de ce processus-là. Tout de même, nos dispositions relatives à la destitution sont très importantes; voilà pourquoi nous avons fait cela.

Le sénateur Lang : Je voudrais creuser ce sillon pour un instant, si vous le permettez. Je crois que vous avez dit que votre élection a donné lieu à un appel, mais que ça n'a duré que cinq jours. Parlez-vous d'un nouveau dépouillement qui viserait à s'assurer que tous les bulletins de vote étaient valides ou d'une destitution éventuelle visant à savoir si vous étiez éligible ou non, s'il y avait eu corruption ou quelque autre acte répréhensible?

M. Meeches : J'imagine que vous parlez de l'application de notre loi. Je vais vous donner quelques renseignements là-dessus. Durant les six mois précédant notre élection, nous avons tenu un référendum sur la révision de notre code électoral. Pour faciliter la vie des membres de notre communauté qui se trouvent en dehors de la réserve, nous avons organisé un scrutin dans les grands centres du Manitoba. Nous avons organisé un scrutin à Brandon, le premier jour. Nous en avons organisé un à Winnipeg, le lendemain. Puis, un scrutin à Portage la Prairie, et un autre encore dans notre communauté, où les gens pouvaient venir voter. Nous avons aussi permis le vote par correspondance. Nous avons pris toutes les mesures possibles pour que les gens en dehors de la réserve puissent voter. Cela a porté fruit, étant donné que presque 1 000 personnes ont participé à notre scrutin. C'était très exaltant, très stimulant. Je l'ai emporté par seulement 16 voix.

Naturellement, comme le résultat a été si serré, ce sont les votes par correspondance qui ont été mis en doute. Tout de même, je témoigne devant vous en tant que chef de Long Plain; tout s'est donc réglé.

Senator Lang: Just to clarify, Mr. Chairman — the question was not unlike any other election, whether it be municipal or provincial or federal. If there is a short, very narrow election victory, then there is a recount. That is why you had five days and it was recounted.

Mr. Meeches: No. Our provisions are such — and I could be wrong — that if it is 1 to 10, there is an automatic recount.

Senator Sibbeston: Right.

Mr. Meeches: And if it is beyond 10, then it has to be requested.

Senator Lang: Requested by the opponent.

Mr. Meeches: Yes. No, it was not an issue of the recount. It was a question of the electoral officer using judgment that was not spelled out in the act with respect to mail-in ballots.

Senator Lang: Or interpreting them.

Mr. Meeches: Yes. Like discretion, and it is the same discretion that is applied under section 74.

Senator Lang: Mr. Chairman, I do not want to dominate this time for questions, but there is one area that seems to be coming up on a pretty consistent basis, this question of the ability to recall or to appeal either the election, number one, or two, the ability to recall the sitting members if the majority of people within the community do not particularly like the decision that was made last week. What would your position be if that provision were taken away?

I do not think there is any provision, at least in my part of the world, for a recall of those that have been elected. Obviously, people can protest, but I see this as being very divisive in the community — if a group of dissenters at any given day can call for a recall, given the low population numbers. Do you think that that particular section should be removed?

Mr. Meeches: I personally do not have a problem with it. I think if the circumstances support doing so, an election official should be recalled, not only among our First Nations, but everybody right across the land. However, you have to be strategic in terms of developing. I think the process should be such that people need to exercise judgment. I think criteria need to be established, such that the recall is based not on an allegation but rather concrete information and concrete conditions.

It depends, I think, in terms of the recall of an elected official. Our process is such that if there are certain things we do, conduct-based, on becoming a member of council or certainly within our community, harming a community member, those are provisions for recall. However, it is not automatic, not within our provisions.

Le sénateur Lang : Une précision, simplement, monsieur le président : c'était comme dans toute autre élection, que le scrutin soit municipal ou provincial ou fédéral. Dans le cas d'un résultat très serré, les bulletins de vote sont dépouillés de nouveau. C'est pourquoi cela s'est fait en cinq jours et que le dénombrement des bulletins s'est fait encore une fois.

M. Meeches : Non. Selon nos dispositions — et je pourrais me tromper — si c'est de un à dix, il y a automatiquement un nouveau dépouillement.

Le sénateur Sibbeston : Voilà.

M. Meeches : Et si c'est plus que 10, il faut présenter une demande en ce sens.

Le sénateur Lang : L'adversaire doit présenter une demande.

M. Meeches : Oui. Non, ce n'est pas le nouveau dépouillement qui est en cause. C'est que l'agent d'élection a appliqué son jugement pour trancher un cas qui n'était pas prévu expressément, en pensant au vote transmis par la poste.

Le sénateur Lang : Ou c'est une question d'interprétation.

M. Meeches : Oui. Comme un pouvoir discrétionnaire, et c'est le même pouvoir discrétionnaire que celui qui s'applique sous le régime de l'article 74.

Le sénateur Lang : Monsieur le président, je ne veux pas dominer la période prévue pour les questions, mais il y a un point qui semble revenir assez souvent, soit la possibilité de destituer le candidat ou d'en appeler autrement de l'élection, premièrement; deuxièmement, la possibilité de destituer les membres élus si la majorité est en désaccord avec la décision qui vient d'être prise la semaine dernière. Que diriez-vous si cette disposition-là était éliminée?

Selon moi, il n'y a pas de disposition prévoyant la destitution d'un élu, du moins là où je vis. Évidemment, les gens peuvent protester, mais cela entraînerait beaucoup de divisions au sein de la communauté — si un groupe de dissidents peut en appeler n'importe quand à la destitution d'un élu, étant donné la population peu nombreuse. Croyez-vous que cet article particulier devrait être éliminé?

M. Meeches : Cela ne me pose pas de difficulté. Si cela se justifie, je crois qu'il faudrait pouvoir destituer un agent d'élection, non seulement dans le cas des Premières nations, mais dans tous les cas, partout au pays. Cependant, il faut appliquer un sens stratégique à la conception de la mesure. À mon avis, il faut concevoir la démarche de manière que les gens puissent exercer leur jugement. Je crois qu'il faut établir des critères pour que la destitution se fonde non pas sur des allégations, mais plutôt sur des renseignements concrets et des conditions concrètes.

Pour ce qui est de la destitution de l'élu, cela variera selon les cas, à mon avis. Selon la démarche que nous avons, dans la mesure où la personne a posé certains actes, qu'elle a eu telle ou telle conduite, en devenant membre du conseil ou en nuisant à un membre de la communauté, on peut dire qu'il y a des dispositions qui s'appliquent en matière de destitution. Par contre, ce n'est pas automatique.

With respect to the conduct of a councillor — or with respect to my own conduct, via one of the councillors — I can make an application and submit it to our election appeal committee and a hearing will be called. I have to be there to defend myself. The allegation has to be heard at the table. A panel of three individuals who are not from our community will hear it and pass judgment on us.

I do not ever recall, except the incident when I was on council before, that we ever had to do that. However, we have done it.

Senator Lang: Was that during the election, or was that after you, or he or she, was elected, such that a year into the mandate a complaint was lodged and you go to a committee to determine whether you can stay in office?

Mr. Meeches: Yes, historically. Today, we have not exercised that, but in 1996 we did.

Senator Peterson: Along the same lines, we have heard a number of chiefs today express concern about these appeals. Are they categorized? Can you call an appeal on anything? Can you give us some examples?

Mr. Meeches: There are discretionary appeals, say, at the discretion of the electoral officer respecting mail-in ballots. There are appeals with respect to mail-in ballots in terms of counts. I have seen that. There are appeals with respect to corruption, where people have accused elected individuals of bribery. I think section 74 and under custom for Long Plain provide a number of reasons that an election can be appealed.

Senator Peterson: So, it is all fine, but then what? Is there a process? Most of this can be driven by people who are not happy, they just did not like you, so they decide to appeal. Is there a requirement to substantiate corruption, say, by bringing someone forward to testify to corruption?

Mr. Meeches: Under the section 74 Indian Band Election Regulations, you are not provided with the opportunity to make a presentation on your allegation. If I were to appeal, I would not be provided the opportunity under the act to say, "This is my allegation." There is no structure to appeals. As an individual that has been accused by somebody, if I am successful, there is no opportunity for me under section 74 of Indian Band Election Regulations to defend myself.

What generally happens is this: Under the Indian Act, if somebody appeals an election, the appeal is sent in. There is a waiting period of 30 to 35 days. Then everybody who has been affected by the election is notified. They are given an opportunity to respond, and that is it. Then you wait for the results. If something significant occurs — and I know a couple of instances where people have come in and investigated the allegations. However, you are talking anywhere from 30 days to, in some cases, two years.

Senator Peterson: Who oversees this structure? Is it Indian Affairs?

À propos de la conduite d'un conseiller — si c'est ma conduite à moi qui est en cause, ce sera un conseiller qui le fera —, je peux présenter une demande à notre comité d'appel électoral, qui organisera une audience. Je devrai être présent pour me défendre. Les faits reprochés doivent être exposés. Un comité de trois personnes provenant de l'extérieur de notre communauté entend l'affaire et prend une décision.

Sauf pour l'incident où je me trouvais au conseil, avant, je ne me souviens même pas que nous ayons eu recours à cela. Tout de même, ça s'est déjà fait.

Le sénateur Lang : Est-ce que c'était au moment du scrutin ou par la suite, une fois que vous avez été élu ou une fois qu'il ou elle a été élu, qu'une plainte a été déposée et que vous avez été contraint de vous adresser à un comité pour déterminer si vous pouviez continuer à siéger?

M. Meeches : Oui, historiquement. Pas aujourd'hui, mais en 1996, oui.

Le sénateur Peterson : Dans le même ordre d'idées, plusieurs chefs expriment aujourd'hui des préoccupations à propos de ces appels. Sont-ils catégorisés? L'appel peut-il porter sur n'importe quoi? Pouvez-vous nous donner quelques exemples?

M. Meeches : Il y a les appels discrétionnaires, disons, qui relèvent du pouvoir discrétionnaire de l'agent d'élection à propos des bulletins transmis par la poste. Il y a des appels concernant le dénombrement des bulletins transmis par la poste. J'ai déjà vu cela. Il y a des appels relatifs à la corruption, où des gens ont accusé les élus d'avoir accepté un pot-de-vin. Je crois que l'article 74 de la loi et nos coutumes à Long Plain prévoient tous deux plusieurs raisons pouvant fonder un appel de l'élection.

Le sénateur Peterson : Tout est très bien, donc, mais que se passe-t-il alors? Y a-t-il une marche à suivre? Dans la plupart des cas, il peut s'agir de mécontents, de gens qui ne vous apprécient tout simplement pas, de sorte qu'ils décident d'en appeler. Est-ce qu'il faut corroborer l'accusation de corruption, par exemple, en convoquant un témoin?

M. Meeches : L'article 74 du Règlement sur les élections au sein des bandes d'Indiens ne prévoit pas l'occasion d'exposer son allégation. Si vous en appelez du résultat, vous n'aurez pas l'occasion, selon la loi, de dire : « Voici ce que j'allègue. » Il n'y a pas de structure d'appel. Si on m'accuse, si j'obtiens gain de cause, l'article 74 du Règlement sur les élections au sein des bandes d'Indiens ne me donne pas l'occasion de me défendre.

Voici comment les choses se déroulent, de manière générale. D'après la Loi sur les Indiens, si quelqu'un en appelle du résultat d'un scrutin, il envoie d'abord son document. Il y a une période d'attente de 30 à 35 jours. Puis, tous ceux qui ont été touchés par le scrutin sont avisés. Ils ont l'occasion de réagir, et c'est tout. Puis, on attend les résultats. Si quelque chose d'important se produit — et je suis au courant de quelques cas où des gens sont venus faire enquête sur les allégations... tout de même, cela prend entre 30 jours et, dans certains cas, deux ans.

Le sénateur Peterson : Qui veille sur cette structure? Est-ce Affaires indiennes?

Mr. Meeches: The region.

Senator Peterson: That is probably an area that should be looked into, moving forward on this whole idea of elections.

Mr. Meeches: You certainly need to revisit the appeal process. It is a process that creates a lot of uncertainty and chaos. As I indicated, I have run in elections that were appealed, and you do not know if you should be making any kind of decisions, uncertain as to whether you truly have the authority to do so.

Senator Hubley: In 1989 and 1990, when the Long Plain First Nations opted to revert to the custom leadership election process, what happened in that year? Did you go back to your people at that time? Did that year include consultation with communities? Perhaps you could explain that process to us.

Mr. Meeches: Well, because it was a new process for us — again, I go back to a structured opposition. We developed a structured opposition. We developed election act A and election act B and took both proposals to the people and asked them which one they preferred. We sat down at a table and argued about what should be included and excluded from our act.

The people were given a choice between two proposed acts. One act restricted who could run. An individual had to be age 30 to run under custom — of course, being a 19 year old sitting at that table, I opposed it. So it allowed us the opportunity to become structured and sit across the table from each other. We had an opposition at that point. That is what was created for us.

Ultimately, one act was chosen and sent off, and an order-in-council came in and we had a new election under custom. However, it was a difficult time for us. It was not easy.

Senator Hubley: You also suggested that you have made four or five changes since then. Did that have to do with having criminal checks and things like that? Were those the changes that you felt were necessary at the time, or still are?

Mr. Meeches: Well, yes.

I took a bit of a break and pursued other things. I was not part of the changes. However, the communication process within our community is such that, regardless of where a person resides, he or she was fully informed of what was going on in the community and why things were being changed. Every time there was a change, it went to the people. More important, the purpose was to improve the kind of candidates that were running.

M. Meeches : La région.

Le sénateur Peterson : C'est probablement une question qu'il faudra approfondir, en allant de l'avant avec toute cette idée d'élections.

M. Meeches : Il faut certainement revoir le processus d'appel. C'est un processus qui crée beaucoup d'incertitude et de désordre. Comme je l'ai souligné, j'ai été candidat à des élections qui ont fait l'objet d'un appel. À ce moment-là, vous ne savez pas si vous pouvez prendre telle ou telle décision, car vous ne savez pas si vous avez vraiment l'autorité de le faire.

Le sénateur Hubley : En 1989 et en 1990, lorsque les Premières nations de Long Plain ont choisi de retourner à la démarche électorale coutumière pour élire un chef, qu'est-ce qui s'est passé? Vous êtes vous tournés vers vos gens à ce moment-là. Cette année-là, avez-vous consulté les membres des communautés? Vous pouvez peut-être nous expliquer la démarche.

M. Meeches : Eh bien, c'est que la démarche était nouvelle pour nous — encore une fois, je reviens à la question de l'opposition structurée. Nous avons mis au point une opposition structurée. Nous avons mis au point la loi électorale A et la loi électorale B, puis nous avons proposé les deux aux gens et demandé laquelle ils préféraient. Nous nous sommes assis et nous avons discuté vivement de ce qu'il faudrait inclure dans notre loi et ce qu'il faudrait en exclure.

Les gens ont eu le choix entre deux projets de loi. Le premier limitait les candidatures. Le candidat devait avoir au moins 30 ans pour être éligible selon la coutume — bien entendu, comme j'avais 19 ans, je me suis opposé à cela. C'était donc l'occasion de devenir structuré et de discuter face à face. Nous avions une opposition à ce moment-là. C'est ce qui a été créé pour nous.

Au bout du compte, une loi a été retenue et transmise aux autorités, puis il y a eu le décret, et voilà, une nouvelle élection suivant la coutume. Tout de même, c'était pour nous une période difficile. Ce n'était pas facile.

Le sénateur Hubley : Vous dites aussi avoir apporté quatre ou cinq changements depuis ce temps-là. Est-ce que c'était pour la vérification des antécédents criminels et les autres trucs du genre? Est-ce que ce sont les modifications qui vous paraissaient nécessaires à ce moment-là ou qui le paraissent encore aujourd'hui?

M. Meeches : Eh bien, oui.

J'ai pris congé pendant un certain temps et je me suis adonné à d'autres activités. Je n'ai pas participé aux changements en question. Par contre, le processus de communication au sein de notre communauté est tel que, où que vous résidiez, vous allez être tout à fait renseigné sur ce qui se passe au sein de la communauté et connaître les raisons pour lesquelles des changements sont apportés. Chaque fois qu'il y avait un changement, les gens en étaient informés. Fait encore plus important, le but consistait à améliorer les candidatures.

Another good example was an education requirement. Another provision stated that an individual had to have five years of experience at the community level, community involvement. An individual had to have another community member attest to his or her community involvement, by way of correspondence.

There were many things in terms of evolving. Sometimes you go too far, though. Again, what I appreciated in terms of running or conducting elections was that not only did you have the Election Act, or the Indian Band Election Regulations, but you also had an electoral officer's handbook. A lot of bands under custom go wrong because we try to incorporate administrative procedures within the Election Act as opposed to separating them out. That is what becomes complicated.

Senator Hubley: Have you seen a positive strengthening within your community? Do you feel that it is an easier job to govern now?

Mr. Meeches: As a result of our being in custom code?

Senator Hubley: Yes.

Mr. Meeches: I do think it is, I really do. It established an ownership of our process. The most important thing is that we can say we own it and we control it.

Historically, where we came from in terms of being taken to federal court and challenging each other that way, it did good at that time. Today, I am grateful that those challenges are not there. It could have been so easy for one of our community members to have taken this last election to court, federal court, and it did not happen.

I think what is appreciated about section 74 is the fact that, when an appeal occurs and it goes against you, you have very little recourse in terms of federal court. That is not the case with us.

Robert Daniels, Acting Chief Executive Officer, Dakota Ojibway Tribal Council: As Chief Meeches indicated, we have the responsibility at DOTC, I guess through the advisory services, to conduct Indian Act elections on our First Nations. Within DOTC, Birdtail Sioux First Nation is under the Indian Act, Canupawakpa is also under the Indian Act, Dakota Plains has the hereditary system, they do not have elections. Long Plain is under band custom. Roseau River is under band custom. Sandy Bay First Nation was under band custom, but they were put into, under the Indian Act, section 74. Sioux Valley Dakota Nation is under band custom and Swan Lake First Nation is under the Indian Act. Waywayseecappo was also under the Indian Act. So this compromises all the First Nations within DOTC. You have heard this morning from the Treaty One First Nations that some were part of the tribal council as well.

L'exigence relative aux études représente un autre bon exemple. Selon une autre disposition, la personne devait posséder cinq ans d'expérience de travail à l'échelle communautaire, de participation aux affaires de la communauté. Un autre membre de la communauté devait en attester, par voie de correspondance.

Il y a beaucoup de choses qui ont évolué. Parfois, on est allé trop loin, par contre. Encore une fois, en organisant des élections, ce que j'ai apprécié, c'est qu'il y avait non seulement la loi électorale ou le Règlement sur les élections au sein des bandes d'Indiens, mais aussi le manuel du président d'élection. Souvent, les bandes font fausse route parce qu'elles essaient d'intégrer les procédures administratives prévues dans la loi électorale, plutôt que de les exclure. C'est ce qui devient compliqué.

Le sénateur Hubley : Avez-vous constaté une amélioration au sein de votre communauté? Croyez-vous qu'il est plus facile maintenant de gouverner?

M. Meeches : Du fait d'être passé au code coutumier?

Le sénateur Hubley : Oui.

M. Meeches : Je crois que c'est le cas, je le crois vraiment. Cela a permis d'établir que la démarche est la nôtre. C'est la chose la plus importante que nous puissions dire : c'est notre démarche, nous l'avons en main.

Historiquement, le fait d'avoir été contraint de défendre cela devant la Cour fédérale, de nous appeler à nous dépasser les uns les autres, a été salutaire à ce moment-là. Aujourd'hui, je suis heureux de ne pas avoir à faire cela. Il aurait été si facile pour un des membres de communauté de contester la dernière élection devant la Cour, la Cour fédérale, mais ça ne s'est pas fait.

À mes yeux, ce qui était apprécié à propos de l'article 74, c'est que, en cas d'appel à votre encontre, vous avez peu de recours devant la cour fédérale. Ce n'est pas le cas chez nous.

Robert Daniels, chef intérimaire de la direction générale, Dakota Ojibway Tribal Council : Comme le chef Meeches l'a souligné, au DOTC, nous avons la responsabilité, par le truchement des services consultatifs, j'imagine, d'organiser pour nos Premières nations des élections découlant de la Loi sur les Indiens. Au DOTC, la Première nation sioux Birdtail relève de la Loi sur les Indiens, Canupawakpa relève aussi de la Loi sur les Indiens, Dakota Plains relève du système héréditaire; il n'y a pas d'élections là. Long Plain relève du régime coutumier de la bande. Roseau River relève aussi du régime coutumier de la bande. La Première nation de Sandy Bay relève du régime coutumier de la bande, mais elle a été associée à l'article 74 de la Loi sur les indiens. La Sioux Valley Dakota Nation relève du régime coutumier de la bande, la Première nation de Swan Lake relève de la Loi sur les Indiens. Waywayseecappo relève aussi de la Loi sur les Indiens. Cela compromet donc toutes les Premières nations du DOTC. Comme vous l'avez entendu ce matin, certaines des Premières nations visées par le Traité n° 1 font partie aussi du conseil tribal.

We just recently conducted an election under section 74. I was the electoral officer and David was the deputy, at Birdtail Sioux First Nation. We did not have an appeal on that election. So it can be done, I guess, if you properly do all the things that are supposed to be done.

Just for the record, I just wanted to say that Chief Chalmers, Ken Chalmers, the chairman of the tribal council, was invited to present at this hearing. He asked me to pass a message on, as the acting CEO of DOTC, that he would not make it in the next few days, that he would prefer to be heard in Ottawa at such time as the committee resumes its hearings.

He wanted an opportunity first to consult with the other eight First Nations before he made a collective presentation on behalf of DOTC. I just want to say that for the record. We have made arrangements with your clerk to go ahead and arrange for that, if possible, whenever you reconvene in Ottawa.

Other than that, that is about it I guess. Again, thank you.

Meegwetch.

The Chair: I would like to thank both of you for appearing. Thank you for your presentation and for your responses to our questions.

Senators, we will now begin our open mike session. I would like to say that this is something that we have discussed, that we wanted to hear from people at large, as far as our First Nations study is concerned. We have before us three witnesses — Clifton Starr, Gerald McIvor and Norman Traverse.

Gentlemen, I am going to have to keep your time tight to five minutes. Make your presentation and then the senators will have the opportunity, hopefully, to ask you questions, if there are any questions of you.

Seeing I named you first, Mr. Starr, please proceed. You have five minutes.

Clifton Starr, as an individual: Thank you for this opportunity, senators. You do not know how cool this is for me, to be a young person and to actually be saying thank you to senators.

Earlier, the chairman stated that this is generally about the election act or the Indian Act, but it is generally to improve the plight of First Nations in any way possible.

Now, to me, this whole exercise — election act changes — is not really a big priority. Personally, I like election time, election fever. That is the only time people get active. That is the only time people care. Maybe you should have elections 12 months a year. That is the only time people will be engaged in processes.

Nous venons de tenir une élection sous le régime de l'article 74. J'étais président d'élection, et David, de la Première nation sioux Birdtail, était mon adjoint. L'élection n'a pas donné lieu à un appel. Ça peut donc se faire, j'imagine, à condition de faire correctement tout ce qui doit être fait.

Pour le compte rendu, je dirais simplement que le chef Chalmers, Ken Chalmers, président du conseil tribal, avait été invité à assister à l'audience d'aujourd'hui. Il m'a demandé de transmettre un message en ma qualité de chef intérimaire de la direction générale du DOTC, soit qu'il ne pourrait être présent durant les prochains jours, qu'il préférerait être entendu à Ottawa, au moment où le comité reprendra ses audiences.

Il voulait pouvoir consulter d'abord les huit autres Premières nations, avant de venir présenter une déclaration collective au nom du DOTC. Je tenais simplement à le dire pour le compte rendu. Nous avons demandé à votre greffière de prendre les dispositions nécessaires pour que cela se fasse, dans la mesure du possible, au moment où vous allez reprendre les audiences à Ottawa.

Autrement, cela conclut mon exposé. Merci, encore une fois.

Meegwetch.

Le président : Je tiens à vous remercier tous les deux d'être venus témoigner. Merci d'avoir présenté un exposé et merci d'avoir répondu à nos questions.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous allons maintenant ouvrir notre tribune libre. Je tiens à souligner que nous avons discuté de cela, que nous voulions entendre des membres du grand public, à propos de notre étude sur les Premières nations. Nous accueillons trois témoins : Clifton Starr, Gerald McIvor et Norman Traverse.

Messieurs, je vais devoir tenir un compte serré du temps qui vous est alloué : cinq minutes. Veuillez présenter votre déclaration, puis les sénateurs, espérons-le, auront l'occasion de vous poser des questions, s'il y a lieu.

Comme je vous ai nommé d'abord, monsieur Starr, je vous demanderai d'y aller en premier. Vous disposez de cinq minutes.

Clifton Starr, à titre personnel : Merci de l'occasion que vous m'offrez en ce moment, mesdames et messieurs les sénateurs. Vous ne savez pas à quel point il est *cool* pour moi, un jeune, d'être là et de vous remercier, vous, des sénateurs.

Plus tôt, le président a affirmé que, de façon générale, la séance porte sur la loi électorale ou la Loi sur les Indiens, mais, de façon générale, il s'agit d'améliorer le sort des Premières nations de toutes les manières possibles.

Bon, à mes yeux, tout l'exercice dont il est question — les modifications de la loi électorale — ne sont pas vraiment une grande priorité. Personnellement, j'aime le moment des élections, la fièvre électorale. C'est le seul moment où les gens s'animent. C'est le seul moment où les gens se soucient de quelque chose. Peut-être faudrait-il avoir des élections 12 mois par année. C'est le seul moment où les gens s'engagent dans des processus.

To me, the issue is creating accountability in First Nations. Accountability and transparency in First Nations has to do with engaging the people. Currently, the people are not engaged, they are quite apathetic to the situation. What the people need are dramatic examples to shake them from their apathy. They need an incorruptible symbol representing their hopes and dreams.

The office of the Indian chief itself is conducive to corruption. It does not matter who is in there — there is a good chance the individual will be corrupted by the system. Having grown up feeling powerless to improve his or her condition, and then one day being given this great power, the individual will become corrupt. That is too often the case, much too often.

To me, the path to creating accountability and transparency is through education. I think the priority of the Senate should be to persuade the current government to lift the cap on post-secondary education funding. That is the only way we will have accountability and transparency, through educated youth. They will understand how to create accountability and transparency.

I heard one witness say that it is difficult to create accountability and transparency. In my opinion, being on a path to getting a degree, I do not think it would be so difficult at all. It is just the fact that they are not doing it.

The conditions on the reserve are such that I am now compelled to plot rebellion against the chiefs. I know that sounds crazy. I am not talking about violent revolution or anything like that — I do not condone violence. However, it is necessary to change, to establish a new order dictated by the people, not by Her Majesty's agents, and certainly not by the chiefs — rather, by the people.

Even though the chiefs themselves say that they have tried to consult with the people, it is because of the fact that I have often felt excluded that I am compelled to lead this revolution, basically, to establish a new order for the people.

The lady here is distributing copies. This is a constitution — to a student group. I believe that this student group is — I do not know how to say it. I am asking the Senate to ask the government to lift the cap on funding.

If you can get 10 good Anishinabe at the university to join my group, I can guarantee you that there will be accountability and transparency. If you can get me 20 good Anishinabe, I can guarantee you that we will be able to address the social problems of suicide, alcoholism, loss of language, loss of culture. If you could get me 30 good Anishinabe at the University of Winnipeg, I will give you a First Nation citizenry that is proud and responsible and ready to take on the challenge of being full members of the Commonwealth, as a nation, and to end the cycle of dependency once and for all. That is the thing that is really destroying First Nations people — the cycle of dependency that has been imposed upon us by treaties, by agents of Her Majesty.

À mes yeux, il s'agit de créer une responsabilité au sein des Premières nations. Pour qu'il y ait responsabilité et transparence au sein des Premières nations, il faut mobiliser les gens. À l'heure actuelle, les gens ne sont pas mobilisés, ils abordent très nettement la situation avec apathie. Ce qu'il faut aux gens, ce sont des exemples dramatiques qui secouent leur apathie. Il leur faut un symbole incorruptible qui représente leurs espoirs et leurs rêves.

Le bureau du chef indien lui-même est propice à la corruption. Peu importe qui occupe le poste — les probabilités sont bonnes que la personne soit corrompue par le système. Ayant grandi avec un sentiment d'impuissance à l'idée d'améliorer son sort, un jour, la personne est investie de ce grand pouvoir; elle devient alors corrompue. Trop souvent, c'est le cas, beaucoup trop souvent.

Selon moi, pour créer la responsabilité et la transparence qu'il faut, il faut passer par l'éducation. Je crois que le Sénat devrait se donner pour priorité de convaincre le gouvernement en place d'éliminer le maximum établi pour le financement des études postsecondaires. Voilà la seule façon de créer la responsabilité et la transparence : instruire les jeunes. Les jeunes comprendront comment s'y prendre pour créer la responsabilité et la transparence.

J'ai entendu un témoin affirmer qu'il est difficile de créer responsabilité et transparence. À mon avis à moi, qui chemine en vue d'obtenir un diplôme, il n'est pas vrai du tout que ce serait si difficile. Simplement, c'est que les gens n'agissent pas.

Les conditions dans la réserve sont telles que je suis maintenant contraint de fomenter une rébellion contre les chefs. Ça semble être une histoire de fou, je sais. Je ne parle pas de révolution violente ou de quoi que ce soit du genre — je n'appuie aucunement la violence. Cependant, il est nécessaire de changer, d'établir un nouvel ordre dicté par le peuple, et non pas par les agents de Sa Majesté, et certainement pas par les chefs —, mais, plutôt, par le peuple.

Même si les chefs affirment avoir essayé de consulter le peuple, du fait de m'être souvent senti exclu, je suis contraint de mener cette révolution, essentiellement, afin d'établir un nouvel ordre pour le peuple.

La dame ici est en train de distribuer un document. C'est une constitution — pour un groupe d'étudiants. Je crois que ce groupe d'étudiants est... je ne sais pas comment dire cela. Je demande au Sénat de demander au gouvernement d'éliminer la limite rattachée au financement.

Trouvez-moi 10 bons Anishnaabe à l'université pour faire partie de mon groupe, et je peux vous garantir qu'il y aura responsabilité et transparence. Trouvez-moi 20 bons Anishnaabe, et je peux vous garantir que nous allons contrer les problèmes sociaux que sont le suicide, l'alcoolisme, la perte de la langue, la perte de la culture. Trouvez-moi 30 bons Anishnaabe à l'Université de Winnipeg, et je vous donnerai des citoyens des Premières nations qui sont fiers et responsables, prêts à faire ce qu'il faut pour être des membres en règle du Commonwealth, en tant que nation, et à mettre fin une fois pour toutes au cycle de dépendance. Voilà ce qui détruit vraiment les gens des Premières nations — le cycle de dépendance qui nous a été imposé par les traités, par les agents de Sa Majesté.

I am a patriot of Canada and I am a patriot of the Commonwealth and I am one of Her Majesty's most loyal subjects. I cannot stand this corruption anymore, I cannot wait.

I would ask you to pass this paper around. It is a call to rebellion for youth, for us to become the masters of our lives and our destinies. This is the future.

Some day soon you will not be dealing with the chiefs anymore, you will be dealing with youth who identify themselves at "ogemak." That is all I have got to say.

The Chair: Well, you have presented your case, and you were right on time. That is a good sign.

Mr. Starr: There is a lot more I would like to say.

The Chair: Time is our biggest enemy.

Mr. Starr: Of course.

The Chair: Gerald McIvor.

Gerald McIvor, as an individual: I am a band member of Sandy Bay Ojibway Nation, signatory of Treaty One.

When you look at the uniform elections act, to me it is just another little step on pushing the First Nations of treaties into the municipal level of government. When you look at the current government's push for privatization of housing and land ownership, and when you look at the potential for taxation on the reserves, as the documents that were leaked to the *Globe and Mail* show — and they are marked "top secret." This is the Conservative government I am talking about here. Put all of those together — look at the overall picture — and what it is going to lead to is a municipal level of government.

The treaties are international in status, nation-to-nation agreements. When you are asking "what do you think will work for Indian Act elections," my solution is no Indian Act elections. In terms of this meeting — with all due respect to each one of you — this is a farce. You are not going to the people who will make the actual decision — the grassroots First Nation people. Those are the people you should hear from.

Prior to first contact, we had the best government structure in the world, the participatory democratic structure. Europeans came and imposed a representative democratic structure. I am sure you will all agree with me that it is a dismal failure. Look at every federal government we have ever had. Talk about lack of accountability, no recall mechanisms, nothing. Nevertheless, through the Indian Act, you are ready to impose something like this on us. I do not think so, because I will be the first one to lobby against it.

Je suis un patriote du Canada et je suis un patriote du Commonwealth et je suis un des sujets les plus loyaux de Sa Majesté. Je ne peux plus tolérer cette corruption. Je ne peux pas attendre.

Je vous demande de faire circuler ce document. C'est un appel à la rébellion des jeunes, pour que nous devenions maîtres de notre vie et de notre destin. Voici l'avenir.

Bientôt, vous ne traiterez plus avec des chefs; vous traiterez avec des jeunes qui s'identifient comme « ogemak ». C'est tout ce que j'ai à dire.

Le président : Eh bien, vous avez défendu votre point de vue, et en cinq minutes pile. Voilà un bon signe.

M. Starr : J'en aurais encore beaucoup à dire.

Le président : Le temps est notre pire ennemi.

M. Starr : Bien sûr.

Le président : Gerald McIvor.

Gerald McIvor, à titre personnel : Je suis membre de la bande de la nation ojibway de Sandy Bay, signataire du Traité n° 1.

À mes yeux, la loi d'uniformité électorale n'est qu'une autre petite mesure adoptée pour pousser les Premières nations signataires de traités vers la zone des administrations municipales. On voit que le gouvernement actuel fait des pressions en faveur de la privatisation des logements et du transfert des terres en propriété privée, qu'il y a le potentiel fiscal des réserves qui est envisagé, comme les documents publiés dans le *Globe and Mail* à la suite d'une fuite l'indiquent — ces documents portent la cote « Très secret ». Nous parlons ici du gouvernement conservateur. Mettez tout cela ensemble — regardez le tableau dans son ensemble — et vous verrez que c'est pour instaurer une administration de type municipal.

Les traités présentent un caractère international, ce sont des ententes entre pays. Quand vous posez la question : « Qu'est-ce qui conviendrait pour les élections relevant de la Loi sur les Indiens? » ma solution, c'est qu'il n'y ait pas d'élections relevant de la Loi sur les Indiens. Pour ce qui est de la réunion d'aujourd'hui — avec tout le respect que je dois à chacun d'entre vous —, je dirais que c'est une farce. Ce n'est pas vous qui allez prendre la décision dans les faits — ce sont les gens des Premières nations, à la base. Ce sont ces gens-là que vous devriez entendre.

Avant le premier contact, nous avions la meilleure structure gouvernementale qui soit dans le monde, la structure démocratique participative. Les Européens sont venus et ont imposé une structure démocratique représentative. Vous allez tous être d'accord avec moi pour dire, j'en suis sûr, que c'est un échec lamentable. Regardez tous les gouvernements fédéraux que nous avons eus jusqu'à maintenant. Vous voulez parler d'absence de responsabilité? Il n'y a pas de mécanisme de destitution, rien. Néanmoins, par le truchement de la Loi sur les Indiens, vous êtes prêts à nous imposer une mesure comme celle-là. Non, mais quand même... je serai le premier à faire des pressions contre cela.

I am at odds with Ron Evans over this. He fired me for this, but that is a different story. I spoke out against this. Anything that threatens the future, the birthright, the treaty for my grandchildren and their children is what I speak out against. I speak from the heart. For as long as the sun shines, the grasses grow and the rivers flow, that is how long these rights are going to last in my view.

When Chief Shannacappo was talking there, Senator Dyck touched on a point about whether Indian Act section 74 elections were unconstitutional. I can elaborate further on that. The whole Indian Act is unconstitutional; it is illegal and immoral, and there is no room for it in the free world. It is a western version of apartheid — that is what it is. It is a restriction. Yes, maybe our chiefs want that, but you are asking the wrong people. You are not asking the community members; you are asking chiefs. That is like me asking my teenager, "Do you want an increase in your allowance?" Of course he is going to say yes. That is what these guys are.

As to an extension, a doubling of their term from two years to four years, go to any community and the majority of band members there will reply, "Look at the mess they create in two years; imagine the mess they will leave us in four." That is the mentality out there.

I talk to the grassroots. These chiefs talk amongst themselves. You are going to have 64 individuals determine the future of 100,000-plus First Nations citizens in this country — most of them are not even aware that this is going on. I know the chiefs. For most of them, their hearts are in the right place; they are trying to do the right thing. However, long term, it is not going to work. This is a one-size-fits-all approach that you are trying to impose here. RCAP recommended: Give them their self-government; let them exercise their self-determination, their inherent right to self-government. Let them exercise that.

The Harvard study has said that one vital component is missing to have true self-government — that is, independent autonomy. The Indian Act prevents us from exercising that independent autonomy, that in conjunction with the Natural Resource Transfer Agreement, NRTA, of 1930. You give us a share of the resources, we will create our own institutions, our own service-delivery systems, and you will have something that will be the envy of the world. You will never have unemployment in the First Nations — $11 billion a year, it is an industry of misery. That is what it is. It is in the government's best interest to keep us that way — dependent. If you gave us everything that we want, that we need for our people, who would have the highest unemployment rate in the free world? It would not be a First Nation of Canada or North America, or the United States for that matter.

Also, just for the record, if Canada is going to be sincere about helping First Nation citizens of this country rise from the peasantry they forced us into through their legislation — some

Je m'oppose à Ron Evans sur ce point-là. Il m'a congédié de ce fait, mais voilà une autre histoire. Je me suis prononcé contre cette mesure. Tout ce qui menace l'avenir, le droit conféré de naissance, le traité pour mes petits-enfants et leurs enfants à eux — c'est contre cela que je me prononce. Je parle avec mon cœur. Tant que le soleil brillera, que l'herbe poussera et que les rivières couleront, ces droits perdureront à mon avis.

Au moment où le chef Shannacappo parlait, le sénateur Dyck a soulevé un point, en demandant si les élections relevant de l'article 74 de la Loi sur les Indiens étaient anticonstitutionnelles. Je peux vous en dire davantage là-dessus. La Loi sur les Indiens au grand complet est anticonstitutionnelle; elle est illégale et immorale, et il n'y a pas de place pour elle dans un monde libre. C'est une version occidentale de l'apartheid — voilà ce que c'est. C'est une restriction. Oui, peut-être que nos chefs en veulent, mais vous ne posez pas la question aux bonnes personnes. Vous ne posez pas la question aux membres de la communauté; vous la posez seulement aux chefs. C'est comme demander à mon adolescent : « Veux-tu que j'augmente ton allocation? » Bien sûr qu'il dira oui. Voilà comment sont ces gens-là.

Quant à la prolongation du mandat, pour qu'il passe de deux à quatre ans, allez poser la question dans n'importe quelle communauté. La majorité des membres de la bande va répondre : « Regardez le fouillis qu'ils ont fait en deux ans; imaginez le fouillis si c'est quatre ans. » Voilà la mentalité qui existe.

Je parle aux gens à la base. Les chefs en question se parlent entre eux. Vous allez avoir 64 personnes qui déterminent l'avenir de plus de 100 000 citoyens des Premières nations au pays —, dont la plupart ne sont même pas au courant de ce qui se passe. Je connais les chefs. La plupart d'entre eux sont bien motivés; ils veulent bien faire. Cependant, à long terme, ça ne fonctionnera pas. C'est une même et unique approche pour tous que vous essayez d'imposer ici. La CRPA comportait la recommandation suivante : donnez aux Indiens leur autonomie gouvernementale; laissez-les exercer leur droit à l'autodétermination, leur droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Laissez-les exercer cela.

Selon l'étude de Harvard, il manque un élément essentiel pour qu'il y ait une véritable autonomie gouvernementale : l'autonomie indépendante. La Loi sur les Indiens nous empêche d'exercer cette autonomie indépendante, tout comme le fait l'accord de transfert des ressources naturelles conclu en 1930. Donnez-nous une part des ressources, et nous allons créer nos propres institutions, nos propres systèmes de prestation des services, et vous ferez l'envie du monde pour cela. Il n'y aura jamais de chômage au sein des Premières nations — 11 milliards de dollars par année, c'est une industrie de misère. Voilà ce que c'est. Il est dans l'intérêt de notre gouvernement de nous garder dans un tel état — dépendants. Si vous nous donniez tout ce que nous voulons, tout ce qu'il nous faut pour nos gens, qui aurait le taux de chômage le plus élevé dans le monde libre? Ce ne serait pas une Première nation du Canada ou de l'Amérique du Nord, ou des États-Unis, de fait.

Pour le compte rendu, je dirai que, si le Canada souhaite sincèrement aider les citoyens des Premières nations à se déprendre de la condition de paysan que ses lois leur ont imposée — il y a aussi

United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples — drop your appeal of the *McIvor* decision and start negotiating a revenue-sharing agreement with the First Nations from the revenues generated from the sale of natural resources — which legally belong to us under international law. Then we can show you what we can do.

People will say, you are sick. Yes, we are sick — as a result of the residential schools that were imposed, in conjunction with government and church. Everybody is still concentrating on the First Nations. Let us help the First Nations heal, let us help the First Nations heal. A lot of elders have told me, "Survivors. . .what about the sickos that did this to us?" The church has admitted. What about Canada? What about that political mentality of "let us keep the First Nations dependent on us"?

Why not go to the nation-to-nation agreement, as the treaty states, for as long as the sun shines, the grasses grow and the waters flow. You know, the colonial system, the three-pronged system — you befriended us, you entered into agreements with us, then you neutralized us. Why do you not start undoing that? Let us, as a country, heal together, because we all have to live together. We cannot realistically put people back on their boats. Maybe Stephen Harper and George Bush, but that is another story. Do you see where I am going with this?

The Chair: I hear you. I do not disagree with you. The only thing is, this committee is not here to impose anything.

Mr. McIvor: Exactly.

The Chair: Do you understand that? This is not an imposition in any way, shape or form. We are here to listen. We have had an open mike session — and we would have held more, we would have allotted more time, had there been more response. We did what we could.

When we get into the questions and answers, I am going to have a question for you in regards to how we get to the grassroots. Listen — if you think we are not concerned about this, you are totally wrong, sir. We are concerned. We would like to get to the grassroots, but we just do not know how — at least I do not know how to do it; I cannot speak for the rest of them.

However, go ahead, sir, it is your turn.

Norman Traverse, as an individual: Thank you, senators, for this opportunity to express my view. I am from the Interlake area of Manitoba, Treaty Two First Nation.

la déclaration des Nations Unies relative aux droits des peuples autochtones —, laissez tomber votre appel de la décision dans l'affaire *McIvor* et commencez à négocier un accord de partage des revenus avec les Premières nations, pour les revenus générés grâce à la vente des ressources naturelles — qui, légalement, nous appartiennent selon le droit international. À ce moment-là, nous allons pouvoir vous montrer ce que nous savons faire.

Les gens diront : Mais vous êtes malades. Oui, nous sommes malades — d'avoir fréquenté les internats qui nous ont été imposés par le gouvernement et l'Église en même temps. Tout le monde s'attache encore aux Premières nations. Aidons les Premières nations à guérir, aidons les Premières nations à guérir. De nombreux aînés m'ont dit : « Les survivants... et puis qu'en est-il des malades qui nous ont fait cela? » L'Église a admis ses torts. Qu'en est-il du Canada? Et de la mentalité politique qui est centrée sur une idée : « faisons en sorte que les Premières nations nous demeurent dépendantes de nous »?

Pourquoi ne pas adopter l'idée d'une entente entre nations, comme le dit le traité, tant que le soleil brille, que l'herbe pousse et que les rivières coulent. Voyez-vous, le système colonial, le système à trois volets — vous nous avez abordés en amis, vous avez conclu avec nous un accord, puis vous nous avez neutralisés. Pourquoi ne commencez-vous pas à défaire cela? En tant que pays, guérissons ensemble, étant donné que nous devons tous vivre ensemble. Pour être réalistes, nous pouvons difficilement remettre les gens sur leur bateau pour les renvoyer en Europe. Peut-être que Stephen Harper et George Bush le feraient, mais voilà une autre histoire. Voyez-vous où je veux en venir?

Le président : Je vous entends. Je ne suis pas en désaccord avec vous. Le hic, c'est que notre comité n'est pas là pour imposer quoi que ce soit.

M. McIvor : Tout à fait.

Le président : Le comprenez-vous? Nous n'imposons nullement notre démarche. Nous sommes là pour écouter les gens. Nous avons organisé cette tribune libre — et nous en aurions organisé d'autres, nous aurions prévu plus de temps pour cela, s'il y avait eu une réaction. Nous avons fait notre possible.

Au moment de la période de questions, je vais vous demander comment il faut faire pour accéder à la base. Écoutez : si vous croyez que cela nous laisse indifférents, vous avez tout à fait tort, monsieur McIvor. La question nous touche. Nous aimerions trouver les gens à la base, mais nous ne savons tout simplement pas quoi faire pour y arriver — tout au moins, je ne sais pas comment y arriver; je ne peux parler pour les autres.

Tout de même, allez-y monsieur Traverse, c'est à votre tour de parler.

Norman Traverse, à titre personnel : Mesdames et messieurs les sénateurs, merci de l'occasion que vous m'offrez d'exprimer mon point de vue. Je viens de la région des lacs au Manitoba, d'une Première nation signataire du Traité n° 2.

I did not know anything about these meetings until I looked on the Internet. Then I decided I had better come here, even though I am not a representative legally of any organization. I appeal strongly. I still have my rights to be expressed as a First Nation member. I will try to be very brief.

With regard to elections, First Nations elections, Lake St. Martin is a victim of this whole process, Lake St. Martin First Nation.

I was a chief there, for six years. I lost out back in 2000. The result of that, the band is spiralling downward into deep recession, as I am sitting here today.

I want to see a better process in our elections because I have seen with open eyes what took place. What takes place in our elections every two years, I see corruption, I see bribery taking place, and mail-in ballots being bought and running around large in the community. It is causing a mentality on the young people when that happens.

Now, young people do not see the other side of this, what it is doing to them. I am concerned for my young people. I am a senior already, but I want to see an end to this. I want to see a process where my band members can go in and vote, cast a ballot, maybe for a term of four years, or whatever they come up with.

As a result of this discrepancy or whatever you want to call it, the bureaucracy, the region sees a weakness in the leadership and they take advantage of this.

As a result of this, we lost a school, we lost school teachers. There is a long list. There is a plot that is supposed to have been negotiated, or already should have been. There should have been a mitigation started on it already, and the issue is still at large.

The conditions are horrific environmentally in our community. They are dumping raw sewage, liquid sewage, in a former school lagoon, and there is bacteria spilling into the ditches and it ends up on the highways and our young people, our children, are exposed to it.

This all relates back to the election. I did what I could for my community.

Now the people, because of this rampant election buying running wild in the community, it has destabilized the community. Our community is not stable at all economic-wise or social-wise, as it continues the down spiral of suicides, anything. I would like to see stability in my community and let the people start healing.

I have seen elections where an individual member will carry in a plastic bag and head towards the electoral officer. Do you know what that is? That is mail-in ballots. One individual walked in with 90 ballots. Now, you cannot say that is mail-in, that is corruption.

Je n'étais pas du tout au courant de ces réunions avant de voir que ça existait sur Internet. Puis, j'ai décidé qu'il valait mieux que je vienne témoigner, même si, d'un point de vue juridique, je ne représente aucun organisme. Je parle avec conviction. En tant que membre d'une Première nation, j'ai le droit de m'exprimer. J'essaierai d'être très bref.

Pour ce qui est des élections, des élections au sein des Premières nations, Lake St. Martin est victime de toute cette démarche, la Première nation de Lake St. Martin.

J'y ai été chef, pendant six ans. J'ai perdu le poste en 2000. De ce fait, la bande plonge dans une profonde récession comme dans une spirale, au moment même où je vous parle aujourd'hui.

Je veux que nos élections se déroulent de meilleure façon, car j'ai vu de mes yeux ce qui s'y passe. Ce qui se passe au moment de nos élections, tous les deux ans, ce que je vois, c'est de la corruption; je vois des pots-de-vin qui sont versés, des bulletins de vote destinés à être transmis par la poste, mais qui sont achetés et qui circulent au sein de la communauté. Cela donne aux jeunes une certaine mentalité.

Bon, les jeunes ne voient pas l'autre côté de la médaille, ils ne voient pas ce que cela leur fait. Je m'inquiète pour nos jeunes. Je suis déjà âgé, mais je veux que cela cesse. Je veux voir une démarche où les membres de ma bande peuvent aller voter, choisir le candidat qu'ils souhaitent voir gouverner pendant peut-être un mandat de quatre ans, enfin, quelle que soit la durée.

Du fait de cette anomalie — vous pouvez employer le terme que vous voulez —, la bureaucratie, la région décèle une faiblesse au niveau de la direction et en tire parti.

De ce fait, nous avons perdu une école, nous avons perdu des enseignants. La liste est longue. Il y a des manœuvres qui sont censées avoir été négociées en coulisse. Il y aurait dû avoir déjà des mesures d'atténuation, mais le problème demeure entier.

Les conditions environnementales qui prévalent au sein de notre communauté sont horribles. On déverse des eaux d'égout brutes dans ce qui était l'étang de l'école, et les bactéries gagnent les fossés et se retrouvent sur les routes, et nos jeunes, nos enfants, y sont exposés.

Tout cela nous ramène à l'élection. J'ai fait ce que j'ai pu pour ma communauté.

Et maintenant, les gens... à cause de la fraude électorale qui est devenue largement répandue, la communauté est déstabilisée. Notre communauté n'est plus du tout stable d'un point de vue économique ou social; la spirale infernale continue avec les suicides et tout le reste. J'aimerais qu'il y ait de la stabilité au sein de ma communauté et que les gens commencent à guérir.

J'ai vu des élections où une personne est allée porter un sac de plastique au président d'élection. Savez-vous de quoi il s'agissait? C'était les bulletins de vote destinés à être transmis par la poste. Une personne est allée porter 90 bulletins de vote. Enfin, on ne peut pas dire que les gens ont voté par la poste; c'est de la corruption.

I just want to leave it on that note, because I might say something that I do not want to say. I just want to express my views here, what is happening in my community. For the sake of the people, I want stability established back in my community.

I would like to see a direct connection to headquarters, because I do not have much faith and confidence in the regional office anymore because of what happened.

Thank you very much.

The Chair: Thank you, Mr. Traverse.

We have one other presenter, Mr. Cyril Keeper. The name sounds familiar. Are you not a long ways from home?

Cyril Keeper, as an individual: No, in fact I am right at home. Yes. I was a member of parliament during the previous century.

The Chair: That is fine. You are a citizen, First Nation citizen?

Mr. Keeper: No, in fact. You see, my grandmother came from Sagkeeng and she lost her status. My grandfather, we are talking on my father's side now, he was from Peguis, and he lost his status as well. So when my father went to Indian school, right, he got to grade four before they found out he did not have a number. I come from that community. I get my name from Joe Keeper, who has his status and his family, and the same family as Tina. It was translated from the Cree to the English in the 1850s. It is very similar to what happened to a chief in Saskatchewan, and he lived through the period when the buffalo were dying and tried to rescue his people. His name was translated into Star Blanket. So I come from this. I do not have the number.

The Chair: You have five minutes.

Mr. Keeper: I am going to come right to the point of your question. First of all, you are senators.

The Chair: We are.

Mr. Keeper: You have a Senate advantage, I would say — that is, that the Senate can take the time to listen to people, and to think and to consider what they are going to recommend. Just listening here, and you mentioned the grassroots, I would recommend that you hold these kind of hearings in a few communities. I think of Norway House, I think of Peguis, I think of Roseau, Island Lake. I have done this. I would like you to go into communities and hold meetings and hearings. I think, at that level, you would get a different picture of the world. I think by listening to people for a number of days in a number of communities, I think you would come to your own understanding and a deeper understanding of what you are dealing with.

If you talk to the community, you will get one picture; if you talk at the chief level, you will get another picture. If you talk at the organizational level, you will get another picture.

Je veux vous laisser là-dessus, étant donné que je pourrais dire une chose que je ne veux pas dire. Je veux simplement exprimer ici mon point de vue, dire ce qui se passe au sein de ma communauté. Pour le bien des gens, je veux que la stabilité revienne.

J'aimerais qu'il y ait un lien direct avec l'administration centrale, car, avec ce qui s'est passé, le bureau régional ne m'inspire plus confiance.

Merci beaucoup.

Le président : Merci, monsieur Traverse.

Il y a une autre personne qui a une déclaration à présenter, soit M. Cyril Keeper. Le nom me dit quelque chose. N'êtes-vous pas rendu très loin de chez vous?

Cyril Keeper, à titre personnel : Non, de fait, je suis chez moi, justement. Oui, j'étais député fédéral au siècle précédent.

Le président : C'est très bien. Vous êtes citoyen, citoyen d'une Première nation?

M. Keeper : Non, de fait. Voyez-vous, ma grand-mère, qui venait de Sagkeeng, a perdu son statut. Mon grand-père, nous sommes du côté paternel, maintenant, venait de Peguis, mais il a perdu son statut lui aussi. Bon, quand mon père est allé à l'école des Indiens, il s'est rendu jusqu'en quatrième année avant que les gens découvrent qu'il n'avait pas de numéro. Je viens de cette communauté-là. Je prends mon nom de Joe Keeper, qui a son statut d'Indien, et de sa famille, la même famille que Tina. Le nom a été traduit du cri à l'anglais durant les années 1850. Ça ressemble beaucoup à l'histoire d'un chef de la Saskatchewan, qui a vécu la période pendant laquelle les bisons se mouraient et qui a essayé de sauver son peuple. Il s'appelait Star Blanket, pour donner son nom traduit en anglais. Voilà donc d'où je viens. Je n'ai pas de numéro.

Le président : Vous disposez de cinq minutes.

M. Keeper : Je vais entrer directement dans le vif du sujet. Premièrement, vous êtes sénateurs.

Le président : Nous le sommes.

M. Keeper : Vous disposez d'un avantage sénatorial, si je puis dire — c'est-à-dire que le Sénat peut prendre le temps d'écouter les gens, de réfléchir et de soupeser ce qu'ils vont recommander. Je vous écoutais. Vous avez parlé de la base. Je recommanderais que vous teniez les audiences comme celle qui a lieu aujourd'hui dans quelques communautés. Je pense à Norway House, je pense à Peguis, je pense à Roseau, à Island Lake. J'ai fait cela moi-même. J'aimerais que vous vous rendiez dans les communautés pour tenir des réunions et des audiences. De cette façon-là, à mon avis, vous allez en arriver à un point de vue différent sur le monde. À mon avis, en écoutant les gens pendant plusieurs jours, dans plusieurs communautés, vous allez en arriver à votre propre compréhension de ce qui se passe, à une compréhension plus profonde.

Si vous parlez aux gens de la communauté, vous allez vous faire une idée particulière; si vous parlez aux chefs, vous allez vous en faire une autre. Si vous parlez aux gens de l'organisation, vous allez parvenir à une autre idée encore.

I just finished teaching a course at the University of Winnipeg on Manitoba Aboriginal politics. This question of fixed election days and whatnot came up in one of the essays that one of our students wrote. Well, you know, it depends on where the person is situated, organization, et cetera, as to what their attitudes are.

I think the advantage that you have as senators is that you can take the time to listen and to consider, and then when you say something you know it comes out of an understanding, at least your understanding, and a deeper understanding of what you have been looking at.

I would recommend to you, if you can possibly do that, I would recommend you do that, because you may come back with a different priority. You may still recommend on this question, but you may say, well, the priority is something else.

Let me give you an example. Three quarters of our people do not make it through high school. They are not going to go to university, they are not going to community college, they are not going to get into apprenticeships — you have to have high school for that. Nevertheless, that three quarters, a majority, the vast majority, have got to be a part of this economy. Maybe if you listen to people at the community level, you would come back with, what is the priority that those people feel? It may be what you have raised as a question, it may be something else.

I would recommend that you use your Senate advantage. And thank you very much for listening.

The Chair: My question is this: How do you do this without being seen to be impinging on the authority of the ruling group? Say I picked Roseau River — I happen to know the chief there personally. How do you do this, from your perspective, sir? You have been around. You say that we could go out?

Mr. Keeper: Yes.

The Chair: That is why we had this open mike session, and we advertised it. Rather than go on to reserve lands, we thought that we would keep it sort of neutral. These three gentlemen on your left have appeared here and we are grateful that they have — but I do not know how you get to the grassroots. The problems, sir, are as complex as the Indian Act.

Mr. Keeper: Can I respond to your question?

The Chair: Yes.

Mr. Keeper: First of all, I have done this in a number of different contexts, like gone into the communities and held hearings, basically. Now, for example, I was teaching a course on community development for CIER, the Centre for Indigenous

Je viens de terminer un cours que je donnais à l'Université de Winnipeg sur la politique et les Autochtones au Manitoba. La question des élections à date fixe et de ce qui s'ensuit a été soulevée par un de nos étudiants dans ses travaux. Eh bien, voyez-vous, l'attitude de la personne tient à l'endroit où elle se trouve, à l'organisation où elle travaille, et cetera.

Selon moi, l'avantage que vous avez en tant que sénateurs, c'est que vous pouvez prendre le temps d'écouter et de réfléchir, puis, quand vous dites enfin quelque chose, c'est après avoir compris, du moins après en être arrivés à votre propre compréhension de la question, à une compréhension plus profonde.

Je vous recommanderais — s'il est possible de le faire... Je vous recommanderais de faire cela, car vous n'auriez peut-être pas la même priorité à votre retour. Vous auriez peut-être encore une recommandation à formuler à propos de cette question-là, mais vous allez peut-être dire : eh bien, la priorité, c'est autre chose.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Les trois quarts des gens chez nous ne terminent pas leurs études secondaires. Ils ne fréquentent pas l'université, ils ne fréquentent pas le collège communautaire, ils ne deviennent pas apprentis — il faut aller à l'école secondaire pour faire cela. Néanmoins, les trois quarts, la majorité, la grande majorité doivent faire partie de notre économie. Si vous écoutez les gens au sein des communautés elles-mêmes, vous allez peut-être revenir et vous demander : qu'est-ce que ces gens-là considèrent comme leur priorité? C'est peut-être une question que vous avez soulevée, c'est peut-être autre chose encore.

Je vous recommanderais de tirer parti de votre avantage sénatorial. Et je vous remercie beaucoup de m'avoir écouté.

Le président : Voici ma question : comment faire cela sans être perçu comme empiétant sur l'autorité du groupe dirigeant? Disons que je prends Roseau River pour exemple — il se trouve que je connais le chef, personnellement. Comment faire cela, de votre point de vue? Vous y êtes depuis un moment. Vous dites que nous pourrions nous rendre là-bas?

M. Keeper : Oui.

Le président : C'est pourquoi nous avons organisé notre tribune libre, que nous avons d'ailleurs annoncée. Plutôt que d'aller dans les réserves, nous avons jugé bon de tenir l'audience en terrain neutre pour ainsi dire. Les trois hommes qui se trouvent à votre gauche sont venus témoigner, ce dont nous leur sommes reconnaissants — mais je ne sais pas comment aller chercher la base. Les problèmes, monsieur Keeper, sont aussi complexes que la Loi sur les Indiens.

M. Keeper : Puis-je répondre à votre question?

Le président : Oui.

M. Keeper : D'abord, j'ai fait cela dans plusieurs contextes différents : me rendre dans les communautés et tenir une audience, essentiellement. Bon, par exemple, je donnais un cours sur le développement communautaire au CIER, le Centre

Environmental Studies. We went into communities and we held meetings — a week in the community — and listened to people, listened. It is incredible how that changes your perspective.

I also did it in other formats. I went into Roseau when the community itself and councillors called meetings, and you listened and you hear these people.

You are obviously already meeting with the top leadership.

The Chair: No question about that.

Mr. Keeper: Yes. You are meeting here with leadership, and you are meeting here with some community people. They are to be congratulated for coming out. However, I think you can meet with all the different levels. If you actually go into a number of communities and take the time to listen, that will impact your perception, if you are there long enough for those people to talk. That is not being disrespectful of the leadership — it is just enhancing your understanding of what they are dealing with, what the leadership is dealing with.

The Chair: You know, I have done this, as an MP.

Mr. Keeper: Yes, of course you have.

The Chair: As you know, I was a former member of the House of Commons.

Mr. Keeper: I remember you.

The Chair: I have gone into my communities, my First Nations communities, when I represented Mission-Port Moody. That was one thing. I would go in and hold meetings to try to better understand the complexities that were out there. However, as a committee — this is quite a structure that goes in, if you go in with a full committee.

The presence of the committee alone is quite intimidating to a lot of people. You have a fellow that is going to university here, Mr. Starr, and Mr. McIvor obviously has been quite experienced in the politics and what have you of First Nations, and we have a former chief here.

Mr. Keeper: Could I respond to your intimidation question?

If you went into a community and you were there for a week and you listened to everybody that came forward, let me tell you, the people would not be intimidated. Once they start speaking and you are in their community, they would speak and they would tell you what they thought, those that were interested in coming out. The intimidation would wear off. It might be there for the first hour or two, but it would disappear.

Obviously, you have to go through certain protocols to get there. I just recommend it to you — because you are the Senate, you are the senators, and senators have the opportunity to give questions real thought and consideration. You do not have to

for Indigenous Environmental Studies. Nous nous sommes rendus dans les communautés et nous y avons tenu des réunions — en passant une semaine entière là — et nous avons écouté les gens, nous avons écouté. Ça vous change une perspective, cela est incroyable.

Je l'ai fait aussi sous d'autres formes. Je suis allé à Roseau au moment où la communauté elle-même et les conseillers ont convoqué des assemblées, et — là, vous écoutez et vous entendez les gens.

Visiblement, vous rencontrez déjà les hauts dirigeants.

Le président : Cela ne fait aucun doute.

M. Keeper : Oui. Vous rencontrez des dirigeants ici, vous rencontrez des membres de la communauté ici. Il faut les féliciter d'être venus. Tout de même, je crois que vous pouvez rencontrer les gens de toutes les strates. Si vous vous rendez dans plusieurs communautés et prenez le temps d'écouter les gens, cela aura un effet sur votre perception, si vous y demeurez assez longtemps pour que les gens parlent. Ce n'est pas pour dénigrer les dirigeants — c'est simplement que cela permet d'améliorer la compréhension qu'on a d'un problème que vivent les gens, que vivent les dirigeants.

Le président : J'ai fait cela comme député, vous savez.

M. Keeper : Oui, bien sûr, vous l'avez fait.

Le président : Comme vous le savez, j'ai déjà siégé à la Chambre des communes.

M. Keeper : Je me souviens de vous.

Le président : Je suis allé dans mes communautés, mes communautés des Premières nations, à l'époque où je représentais Mission-Port Moody. Ça faisait partie du travail. Je me rendais là et je tenais des réunions pour essayer de mieux comprendre les faits complexes qui caractérisent la situation là. Tout de même, en tant que comité — c'est toute une structure que l'on charrie, avec le comité complet qui voyage.

La seule présence du comité est intimidante aux yeux de bien des gens. Il y a un garçon ici qui fréquente l'université, monsieur Starr, et il y a M. McIvor qui, évidemment, connaît très bien la politique des Premières nations et il y a aussi un ancien chef ici.

M. Keeper : Puis-je réagir à la question que vous posez à propos de l'intimidation?

Si vous vous rendiez dans une communauté et que vous y passiez une semaine à écouter tout le monde qui vient exprimer son point de vue, permettez-moi de vous dire, les gens ne seraient pas intimidés. Une fois qu'ils se mettraient à parler, tandis que vous êtes chez eux, ils prendraient la parole et vous diraient ce qu'ils pensent, ceux qui s'y intéressent et y vont. Le sentiment d'intimidation finirait par disparaître. Il serait ressenti pendant une heure ou deux, mais, ensuite, il disparaîtrait.

Évidemment, vous devez respecter certains protocoles pour aller là. Je vous adresse simplement la recommandation — car vous formez le Sénat, vous êtes les sénateurs; or, les sénateurs ont l'occasion de réfléchir mûrement aux questions. Vous n'avez pas à

worry about whether you are getting re-elected in six months or two months, whatever it is going to be, or a year. You can take your time, and I recommend that you do.

The Chair: Well, I hear you.

Mr. Starr: You want to know how to get to the grassroots — time it at election time. That is the only time they care. Prior to election, everyone is in election mode, even the people who are not running.

The Chair: That is like walking into an explosives factory. You get blown right off the face of the earth.

Mr. Starr: I am sure you will handle yourself well.

The Chair: Look, this is a complex situation, and there is no question that there is nothing better that we would like. However, we are restricted as well.

Mr. Keeper, can you imagine how costly that would be? I will bet you there are very few First Nations in this country that are absolutely similar.

I was born here as a Metis, and now live on the West Coast where I deal with the Haida, and then I am in Nova Scotia dealing with the Mi'kmaq. There is such a difference in the needs and the overall structures of these people that it is scary. It is scary from the point of view that it is really complex.

Mr. Keeper: Senator, you understand that I am challenging you to —

The Chair: I hear you.

Mr. Keeper: — and I think you would do a good job in doing that. Obviously, you have to come to your own opinions about these things, but I think it would be a way to enrich your understanding. Yes, it would cost lots of money, but you would be spending it in First Nations communities.

The Chair: That is true — creating a bit of an economy.

Senator Sibbeston: All of the witnesses are so well spoken. It is good to hear people. It is not a lack of education — everybody is well educated and well spoken.

Mr. Starr, it is good to have these ideals and hopes and aspirations. I would encourage you to continue to pursue them. Idealism mixed with practical politics can go a long way.

When I was young, I grew up in residential schools, but I always knew that it was not right. There was something wrong with it. It is not normal life. White people do not send their kids to residential school. I knew that there was something wrong. So I grew up with a sense that, okay, there were things not being done right.

I saw my community where my grandmother and others were not treated very well by the white people there. I grew up with a determination that some day I would do something about it. That is what drove me on in our community. When I reached grade

vous soucier de l'idée d'être réélus dans six mois ou dans deux mois, sinon dans un an. Vous prenez votre temps, et je vous recommande de le faire.

Le président : Eh bien, je comprends ce que vous dites.

M. Starr : Vous voulez savoir comment allez rejoindre la base — c'est aux élections qu'il faut le faire. C'est le seul moment où les gens se soucient de quelque chose. Avant le scrutin, tout le monde est en mode électoral, même les gens qui ne cherchent pas à se faire élire.

Le président : C'est comme entrer dans une fabrique d'explosifs. Vous provoquez toute une déflagration.

M. Starr : Je suis certain que vous allez bien vous en tirer.

Le président : Écoutez, il s'agit ici d'une situation complexe et, sans aucun doute, nous n'aimerions rien de mieux que de faire cela. Cependant, nous devons vivre avec des restrictions aussi.

Monsieur Keeper, pouvez-vous imaginer quel serait le coût d'un tel déplacement? Je serai prêt à gager qu'il y a très peu de Premières nations au Canada qui sont absolument semblables.

Je suis né métis ici même et j'habite maintenant la côte ouest, où j'ai affaire aux Haïdas, puis voilà que je me trouve en Nouvelle-Écosse à traiter avec les Micmacs. Il y a une telle différence entre les besoins et les structures globales de ces peuples là; c'en est effrayant. C'est effrayant dans le sens où c'est vraiment complexe.

M. Keeper : Sénateur, vous saisissez que je vous mets au défi de...

Le président : Je vous entends.

M. Keeper : ... et je crois que vous pourriez faire un bon travail de ce point de vue-là. Évidemment, vous devez en arriver à former votre propre avis sur ces choses-là, mais je crois que ce serait une bonne façon d'enrichir votre compréhension de la question. Oui, ça coûterait beaucoup d'argent, mais c'est de l'argent que vous consacreriez aux communautés des Premières nations.

Le président : Voilà qui est vrai : c'est une façon de stimuler un peu l'économie.

Le sénateur Sibbeston : Tous les témoins s'expriment si bien. Il est bon d'entendre les gens. Ce n'est pas par manque de scolarité... tout le monde est bien instruit et tout le monde s'exprime bien.

Monsieur Starr, il est bien d'avoir de tels idéaux, de tels espoirs, de telles aspirations. Je vous encourage à continuer dans la même veine. En dosant idéalisme et pragmatisme politique, on peut faire beaucoup de chemin.

Jeune, j'ai grandi dans un internat, mais j'ai toujours su que quelque chose n'allait pas. Ça n'allait pas, pour une raison ou une autre. Ce n'est pas une vie normale. Les Blancs n'envoient pas leurs enfants à l'internat. Je savais que quelque chose clochait. J'ai donc grandi en ayant cette impression-là : ce n'était pas la bonne chose que l'on faisait.

Dans ma communauté, j'ai vu ma grand-mère et d'autres personnes que les Blancs ne traitaient pas très bien. En grandissant, j'étais déterminé de faire quelque chose à ce sujet un jour. C'est ce qui me motivait à continuer chez nous. Quand je

nine, and I think there was one person that had reached grade nine, and grade 10, nobody had ever reached and gone beyond grade 10, but I did. The thing that drove me on was some day I would help people, some day I would. I would make sure that things are fair. This is what has driven me throughout my life.

I eventually got into politics. Politics is the quickest way you can make changes. I am a lawyer, too, and I worked as a lawyer, but it is a slow process, you work within the system. Politics is the quickest way to make changes.

I encourage anybody young like you that has these feelings — you are right. It is a matter of just pursuing them, getting enough education. Education is power, power, power, and you get that by being educated. The system we live in — there are a lot of smart people. To be able to function and make your way in this society, you have to be educated. There is no other way. So get educated, get power, and you have the basic motivation to do something about it.

I encourage you and wish you well in your life. The things that you see, corruption and so forth, they are there. It is not a fantasy, it is not you imagining things, you see it. So it is a challenge of change. Get in there and change the system. That is the only thing that I can say.

With respect to what Mr. McIvor says, you obviously had been in a system, you have seen things. Your comments are because of that. All of the things that you say are right. I see Indian Affairs as a misery, an industry of misery. I often think about the people over the ages, the number of white people that have benefited on the backs of Indian people — there have been many. As a whole industry, there is a whole department in Ottawa that is there. They have their jobs just because there are Indians in our country, the whole Department of Indian and Northern Affairs, thousands and thousands of white people that work and have jobs because of Indians.

That is the truth and that is a reality. Why should they want to change? I mean, why should they work so that they work themselves out of a job? It is human nature to keep their jobs.

That is a political reality. Just the things that you say. You talk about the Harvard project and the importance of autonomy and the hope that our country can share with you all of the resources, and that you would become independent. All these things are pretty amazing, pretty good ideals to have.

As a country, Canadians are challenged. Generally, Canadians do not want to see Aboriginal people living the way they are. They want to improve it. They spend $9 billion or more every year

suis arrivé à la neuvième année, et je crois que je suis le seul à avoir atteint la neuvième année, puis la dixième année, personne n'avait jamais atteint ou dépassé la dixième année, mais, moi, je l'ai fait... Ce qui me motivait à continuer, c'est que, un jour, j'allais aider les gens, un jour, j'allais bien le faire. J'allais m'assurer qu'il y ait une certaine équité. C'est ce qui m'a motivé toute ma vie durant.

J'ai fini par me lancer en politique. La politique, c'est la voie rapide du changement. Je suis aussi avocat et j'ai travaillé comme avocat, mais c'est là une démarche lente, où vous travaillez dans les limites du système. La politique, c'est la voie rapide du changement.

J'encourage tous les jeunes comme vous qui éprouvent ces sentiments-là à agir — vous avez raison. Il suffit simplement de rester concentré sur la tâche, de s'instruire comme il faut. Éducation égale pouvoir, pouvoir, pouvoir — il faut s'instruire pour pouvoir agir. Le système où nous vivons — il y a beaucoup de personnes intelligentes. Afin de pouvoir fonctionner et se tailler une place dans la société où nous vivons, il faut être instruit. Il n'y a pas d'autres façons. Instruisez-vous donc, donnez-vous le pouvoir d'agir, et vous avez la motivation essentielle pour faire quelque chose à ce sujet.

Je vous encourage et je vous souhaite bonne chance dans vos projets. Les choses que vous observez, la corruption et le reste, elles sont bien là. Vous ne fantasmez pas, vous n'imaginez pas des trucs, vous voyez la réalité. Le défi consiste donc à changer les choses. Engagez-vous et changez le système. C'est la seule chose que j'ai à dire.

Quant à ce que M. McIvor a dit... visiblement, vous avez évolué dans un système, vous avez vu certaines choses. Vous faites des observations pour avoir vu ces choses-là. Tout ce que vous dites est vrai. Je vois les Affaires indiennes comme une misère, une industrie de misère. Souvent, je pense à tous les gens qui, au fil du temps... à tous les Blancs qui ont fait des gains sur le dos des Indiens — il y en a eu beaucoup. C'est toute une industrie, il y a tout un ministère qui s'occupe de cela à Ottawa. Ces gens-là ont un emploi tout simplement parce qu'il y a des Indiens au pays, il y a tout ce ministère des Affaires indiennes et du Nord, des milliers et des milliers de Blancs qui travaillent et qui ont un travail parce qu'il y a des Indiens.

C'est là la vérité, c'est là une réalité. Pourquoi voudraient-ils changer? Enfin, pourquoi travailleraient-ils à perdre leur emploi? Conserver son travail, c'est la nature humaine.

Voilà une réalité politique. Exactement comme vous le dites. Vous parlez du projet de Harvard et de l'importance de l'autonomie, de l'espoir que notre pays puisse partager avec vous toutes les ressources, de l'espoir que vous deveniez indépendants. Tout ça est assez extraordinaire, ce sont de très beaux idéaux.

Les Canadiens sont mis au défi d'agir. En règle générale, ils ne veulent pas voir les Autochtones vivre ainsi. Ils veulent que la situation s'améliore. Ils dépensent neuf milliards de dollars par

trying to. Everybody in Canada, all of the non-Native people, most of the white people, have a guilty conscience in terms of the way Aboriginal people were dealt with.

It is a blight on them internationally. When they are critical of Africa, not to mention many other countries, people say to them, "What about your First Nations? What about the poverty, and what about relegating First Nations people to second-class citizenship?" and so forth. So for Canada, there is a bit of a shame, there is a bit of guilt. In part, I think that is why they just keep spending money. They keep pouring money, thinking, in part, that that will help their situation.

Canadians do not know how to improve the situation. I really feel that. I think most Canadians are sympathetic, but they do not know how. They think the way to do it is to just keep putting money into the First Nations — that that should solve it — but it is more than that.

In part, I think the First Nations themselves have got to do it. As you say, white people can never do it for you, or for us; you have to do it yourself. At some point in our lives, if as First Nations we recognize that we are the ones who can get us out of this situation, out of this poverty and so forth, then I think we would go a long way in accomplishing that.

Hence, it is a challenge to Canadians, but it is also a challenge to First Nations, all the leaders that are there and young people like you, that it is not useless.

It is like praying. I oftentimes wonder whether my prayers mean anything, whether there is a God who listens up there and catches my little prayer. Does it mean anything, or am I just wasting my time? You are here today and probably feeling that way. Is what I say of any importance? Are we going to listen? Are we going to be able to influence government so that things can get better?

I have to believe that there is hope. You have to have hope. You have to believe that in Canada it is possible to make changes and improve the situation, but it takes a lot of determination and work by all, by government, but also by people like you.

The Chair: Thank you.

Senator Sibbeston: Amen.

The Chair: Amen.

Senator Dyck: I think, at least from our first three speakers, I noted a concern about corruption in elections. I am wondering if you are not confident that, with upcoming changes, those practices will be contained or eliminated in some way? If not,

année, sinon plus pour essayer d'y arriver. Tout le monde au Canada, tous ceux qui ne sont pas Autochtones, la plupart des Blancs, se sentent coupables face à la façon dont les Autochtones ont été traités.

C'est une misère pour le Canada sur le plan international. Quand il critique ce qui se passe en Afrique, pour ne pas mentionner de nombreux autres pays, les gens lui répondent : « Qu'en est-il de vos Premières nations? Qu'en est-il de la pauvreté, du fait que vous ayez fait de vos Autochtones des citoyens de seconde zone? » et ainsi de suite. C'est donc un peu honteux pour le Canada; il y a une certaine culpabilité à ce sujet, c'est pour cela en partie qu'on continue tout simplement à consacrer des fonds à ce problème. On veille à ce que les fonds coulent toujours, en pensant, en partie, que cela va régler la situation des Autochtones.

Les Canadiens ne savent pas comment améliorer la situation. Je suis vraiment de cet avis. Je crois que la plupart des Canadiens éprouvent de la sympathie pour les Autochtones, mais ils ne savent pas comment procéder. Selon eux, la façon de procéder, c'est de continuer à transférer de l'argent aux Premières nations — cela devrait régler le problème —, mais il n'y a pas que ça.

En partie, ce sont les Premières nations elles-mêmes qui doivent faire le travail, à mon avis. Comme vous le dites, les Blancs ne peuvent jamais le faire à votre place, à notre place; il faut le faire soi-même. À un moment donné, si nous reconnaissons, en tant que Premières nations, qu'il nous appartient à nous de nous sortir de cette situation, de la pauvreté et ainsi de suite, je crois que ce sera déjà un bon bout de chemin fait dans la bonne direction.

Les Canadiens ont donc un défi à relever, mais les Premières nations aussi ont un défi à relever, tout comme les dirigeants en place et les jeunes comme vous; ce n'est pas futile.

C'est comme prier. Souvent, je me demande si mes prières ont quelque sens, s'il y a un Dieu qui écoute là haut et qui entend ma petite prière à moi. Cela a-t-il un sens ou est-ce que je perds tout simplement mon temps? Vous qui êtes là aujourd'hui éprouvez probablement le même sentiment. Mes propos ont-ils une quelconque importance? Allons-nous écouter? Allons-nous être en mesure d'influer sur le gouvernement pour que les choses s'améliorent?

Je dois croire qu'il y a de l'espoir. Il faut avoir de l'espoir. Il faut croire qu'il est possible, au Canada, d'instaurer un changement et d'améliorer la situation, mais, pour cela, il faut beaucoup de détermination et beaucoup de travail de la part de tout le monde, du gouvernement notamment, mais aussi des gens comme vous.

Le président : Merci.

Le sénateur Sibbeston : Amen.

Le président : Amen.

Le sénateur Dyck : Je crois qu'il y a, de la part de nos trois premiers témoins tout au moins, une préoccupation à propos de la corruption entourant les élections. Je me demande si vous croyez que, avec les modifications à venir, les pratiques du genre seront

would you have some recommendations as to how the election system could be improved so that those practices would be eliminated or reduced as much as possible?

Mr. McIvor: There have to be proper checks and balances, as in anything. There have to be accountability mechanisms that kick in, a safety net for the people to fall back on. The question is, who is going to create the checks and balances? Is it going to be Indian Affairs? Is it going to be Canada? Is it going to be the chiefs? Is it going to be the people? Is it going to be one uniform common code? The Supreme Court has said "unique and distinct peoples" — that is how we are defined in Canada. Okay, each community is unique and distinct.

My community is 60 miles from Long Plain and there are a lot of differences there already. It is not just ideals, it is also the political climate that shapes your community. So how are you going to reach that happy medium? Where is there a redress system, an appeal system, a removal from office system? What punishments are there for, say infringement of these barriers? Where is the money going to come from?

We have the human resources to do it ourselves. The fiscal resources are a big question mark. If revenue sharing would come in, to start working toward an independent autonomy where we can have own checks and balances, we can do it. We have very smart people right across this land, doctors, lawyers, senators, political scientists. Every walk, every professional area, we have First Nations people in there. There are more and more coming each year. Therefore, we have the human resources to be able to create our own systems, our own governance, with the proper checks and balances of accountability.

Then, again, define accountability. I look at my definition of accountability — I am accountable to my wife and family. That is totally different, though. I am talking about political accountability.

Chief and council are accountable to INAC. People have no say in it. They can go crying to INAC. INAC does whatever they want to. The minister can eliminate you as a chief with the stroke of a pen.

Now, is that going to be there? Is the intervention policy going to be there? There are so many questions that need to be answered before you can start developing a model to that effect. However, you have to have it with the consent of the people. If you are going to sit here and listen to chiefs right across Canada, of course you are going to get, oh yes, we are going to endorse it. You know what, if I was a chief, I would be sitting here telling you, yes, go for it, let us do it. After all, you are doubling my term and you are guaranteeing me employment for another two years. Talk to the people, they can do it.

Mr. Starr: You want to know if we have confidence that changes can occur — well, one of the witnesses mentioned that there is no opposition on the reserves. What I am trying to do here is create an opposition. The University of Winnipeg

contenues ou éliminées de quelque façon? Sinon, recommandez-vous une amélioration quelconque du système électoral pour éliminer ou réduire autant que possible ces pratiques?

M. McIvor : Comme pour toute autre chose, il faut les freins et contrepoids appropriés. Il faut des mécanismes de responsabilité qui sont déclenchés, un filet de sécurité pour les gens qui se trouvent en difficulté. La question est la suivante : qui va créer les freins et contrepoids? Est-ce que ce sera Affaires indiennes? Est-ce que ce sera le Canada? Est-ce que ce sera les chefs? Est-ce que ce sera le peuple? Est-ce que ce sera un code uniforme commun à tous? La Cour suprême a affirmé que nos peuples sont uniques et distincts — c'est comme cela que nous sommes définis au Canada. D'accord, chaque communauté est unique et distincte.

Ma communauté se trouve à 60 milles de Long Plain; il y a là beaucoup de différences déjà. Ce ne sont pas seulement les idéaux dont il est question, mais aussi le climat politique qui façonne votre communauté. Comment en arriver à un juste milieu? Quel est le système de réparation, le système d'appel, le système de destitution qu'il faut? Quelles sont les peines prévues pour, disons, le non-respect de ces conditions-là? D'où vient l'argent?

Nous avons les ressources humaines nécessaires pour le faire nous-mêmes. Ce sont les ressources financières qui constituent un gros point d'interrogation. Si le partage des revenus était instauré, pour que nous puissions progresser vers l'autonomie indépendante, qui nous permettra d'avoir nos propres freins et contrepoids, nous pourrions y arriver. Il y a des gens très intelligents partout au pays, des médecins, des avocats, des sénateurs, des politologues. Chaque domaine, chaque secteur professionnel compte des gens des Premières nations. Il y en a de plus en plus, d'année en année. Nous avons donc les ressources humaines nécessaires pour créer nos propres systèmes, notre propre gouvernance, avec les freins et contrepoids nécessaires pour rendre des comptes.

Mais encore, il faut définir de quoi il s'agit. Je regarde ma façon à moi de définir la responsabilité : je suis responsable devant ma femme et ma famille. C'est tout à fait différent, par contre. Je parle ici de la responsabilité politique.

Le chef et le conseil sont responsables devant AINC. Les gens n'ont rien à dire là-dedans. Ils peuvent toujours aller se plaindre à AINC. AINC, de son côté, peut faire comme bon lui semble. Il suffit d'une signature du ministre pour vous éliminer en tant que chef.

Bon, est-ce que ce sera en place? Cette politique d'intervention sera-t-elle en place? Il y a tant de questions auxquelles il faut trouver une réponse avant de commencer à élaborer un modèle en ce sens. Tout de même, il faut cela, avec le consentement du peuple. Si vous vous installez et que vous écoutez les chefs partout au Canada, bien entendu, vous allez entendre dire : ah oui, nous allons appuyer cela. Savez-vous, si j'étais chef moi-même, je viendrais vous dire moi aussi : oui, allez-y, faisons cela. Après tout, vous doublez mon mandat et vous me garantissez un emploi pour deux années encore. Parlez aux gens, ils peuvent faire cela.

M. Starr : Vous voulez savoir si je crois à la possibilité de ces changements-là — eh bien, un des témoins a mentionné qu'il n'y a pas d'opposition dans les réserves. Ce que j'essaie de faire, c'est de créer une opposition, justement. Le conseil des étudiants

Aboriginal Student Council has a plan. We have a series of simple plans for language preservation, suicide prevention, to ensure that we do have good leaders. Even if my little rebellion fails, I do not really care. All I want to see is my people ascend from their despair.

I am creating this opposition for them, I am challenging them. It will not necessarily be changes to legislation that will create the improvements, it will be engaging the people. The people will challenge the leaders. That is the highest priority I think, and education, two highest priorities.

Mr. Traverse: I would like this process to go right into the grassroots level, so the people could be educated a little bit and understand what is happening. We have to deal with other issues, besides introducing this thing about elections. You have legislation to think about, section 35, and the list goes on. I feel very strongly that we have to start from the grassroots level.

Sure, the chiefs are elected, but the real mandate comes from the grassroots people to make this a reality. Thank you.

The Chair: Well, that is right. The chiefs are elected, but they are "de-elected" too, so they end up being part of the grassroots.

We are listening carefully to what you are saying. I think everybody's intervention, one is as important as the next. I see your interventions as important as those that we received from the chiefs. I am sure the committee feels that way as well.

Our biggest enemy is time, but we have to make a difference. If a significant difference is going to come — I think eventually — and I am not talking myself here as an individual, but the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples — the committee has an excellent chance of initiating the changes that you feel are required.

We know there is a litany of complexities and problems out there. However, every giant journey begins with a single step. Our recommendation, I think, will reflect what the four of you have actually said, that the grassroots have to be considered in the recommendation process so that they are not eliminated and it does not become a top-down process.

Having said that, I want to thank you for appearing before us, and I look forward to working with you in the future. If you have any submissions that you want to put forward, put them forward to our committee clerk and we will certainly take them seriously in our deliberations and as we compile a recommendation.

Remember, we are not going to impose anything, we are merely going to make a recommendation. Hopefully, it will be taken seriously — they have been in the past. So there is great hope there.

Thank you.

autochtones de l'Université de Winnipeg a conçu un plan. Nous avons conçu une série de plans simples pour la préservation de la langue, la prévention du suicide aussi, pour nous assurer d'avoir de bons leaders. Même si ma petite rébellion est un échec, je ne m'en préoccupe pas vraiment. Tout ce que je veux, c'est que les gens se déprennent du désespoir qui les tient.

Je crée pour eux cette opposition, je les mets au défi. Ce ne sont pas forcément des modifications législatives qui vont créer les améliorations nécessaires; ce sera le fait de mobiliser les gens. Les gens vont mettre les leaders au défi d'agir. C'est le tout premier élément à retenir, à mon avis, l'éducation étant le deuxième. Ce sont les deux grandes priorités.

M. Traverse : J'aimerais que la démarche rejoigne vraiment la base, pour que les gens puissent s'instruire un peu et comprendre ce qui se passe. Nous devons affronter d'autres questions, à part ce projet à propos des élections. Il faut penser aux dispositions législatives, à l'article 35, et ainsi de suite. J'en suis tout à fait convaincu : nous devons commencer à la base même.

Bien entendu, ce sont les chefs qui sont élus, mais le véritable mandat provient du peuple à la base, pour que le projet devienne une réalité. Merci.

Le président : Eh bien, voilà qui est juste. Les chefs sont élus, mais ils sont aussi « tassés » à un moment donné; ils finissent donc par faire partie de la base.

Nous vous écoutons attentivement. Chacun apporte, à mon avis, un point de vue qui est tout aussi important que le précédent. Je crois que vos interventions sont aussi importantes que celles des chefs. Je suis sûr que le comité est du même avis.

Le temps est notre ennemi juré, mais nous devons agir pour changer les choses. Si c'est une différence importante qui s'amène — je veux dire, un jour — et je parle non pas à titre personnel, mais plutôt à titre de président du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones —, je dois dire que le comité a d'excellentes chances de déclencher les changements que vous estimez nécessaires.

Il y a toute une série de problèmes et d'éléments complexes qui entrent en jeu. Cependant, même le plus long voyage commence par un petit pas. Je crois que notre recommandation reflétera ce que vous avez vraiment dit, tous les quatre, soit que le processus de recommandation doit tenir compte de la base, pour que les idées de celles-ci ne soient pas éliminées et que les idées ne soient pas imposées d'en haut.

Cela dit, je tiens à vous remercier d'être venus témoigner et j'espère pouvoir travailler avec vous bientôt. Si vous avez d'autres observations à formuler, veuillez les transmettre à la greffière de notre comité. Nous allons certainement les prendre au sérieux dans les délibérations que nous devons mener et notamment au moment de dresser la liste des recommandations à faire.

N'oubliez pas : nous n'allons pas imposer quoi que ce soit; nous allons seulement recommander. Il est à espérer que nos recommandations seront prises au sérieux — ce qui a été le cas dans le passé. Il y a donc beaucoup d'espoir.

Merci.

Again, the senators participating in this meeting are as follows: Senator Hubley from P.E.I.; Senator Lang from the Yukon; Senator Sibbeston from the Northwest Territories — and as he told you, he spent 11 years in a residential school, so he knows what he is talking about; Senator Dyck, who is an Aboriginal person, from Saskatchewan; Senator Robert Peterson, from Saskatchewan; Senator Lovelace Nicholas is an Aboriginal person from New Brunswick; and I happen to be a Metis from Manitoba. The white horses on the highway, I lived right around there.

(The committee adjourned.)

Encore une fois, les sénateurs qui ont participé à la réunion sont : le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard, le sénateur Lang, du Yukon; le sénateur Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest — comme il vous l'a dit, il a passé onze années de sa vie dans un internat, il sait donc de quoi il parle; le sénateur Dyck, qui est autochtone, de la Saskatchewan; le sénateur Robert Peterson, de la Saskatchewan; le sénateur Lovelace Nicholas, Autochtone, du Nouveau-Brunswick; et moi-même, je me trouve à être métis. Je suis originaire du Manitoba. Les chevaux blancs le long de la route, vous savez? C'est dans ce coin-là que j'habitais auparavant.

(La séance est levée.)

As individuals:

Clifton Starr;

Gerald McIvor;

Norman Traverse;

Cyril Keeper.

À titre personnel :

Clifton Starr;

Gerald McIvor;

Norman Traverse;

Cyril Keeper.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Poste-payé
Lettermail Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, May 25, 2009 — morning meeting

Assembly of Manitoba Chiefs:

Ron Evans, Grand Chief.

Sagkeeng First Nation:

Donovan Fontaine, Chief.

Southern Chiefs Organization:

Morris J. Swan Shannacappo, Grand Chief.

Monday, May 25, 2009 — afternoon meeting

Treaty One First Nations:

Paul Chief, Councillor, Brokenhead Ojibway Nation;

Chief Glenn Hudson, Peguis First Nation;

Chief Terrance Nelson, Roseau River First Nation.

Long Plain First Nation:

David Meeches, Chief.

Dakota Ojibway Tribal Council:

Robert Daniels, Acting Chief Executive Officer.

(*Continued on previous page*)

TÉMOINS

Le lundi 25 mai 2009 — séance du matin

Assembly of Manitoba Chiefs :

Ron Evans, grand chef.

Première nation Sagkeeng :

Donovan Fontaine, chef.

Southern Chiefs Organization :

Morris J. Swan Shannacappo, grand chef.

Le lundi 25 mai 2009 — séance de l'après-midi

Treaty One First Nations :

Paul Chief, conseiller, Première nation ojibway de Brokenhead;

Chef Glenn Hudson, Première nation de Peguis;

Chef Terrance Nelson, Première nation de Roseau River.

Première nation de Long Plain :

David Meeches, chef.

Dakota Ojibway Tribal Council :

Robert Daniels, chef intérimaire de la direction générale.

(*Suite à la page précédente*)

Available from:
PWGSC – Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Disponible auprès des:
TPGSC – Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca